This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

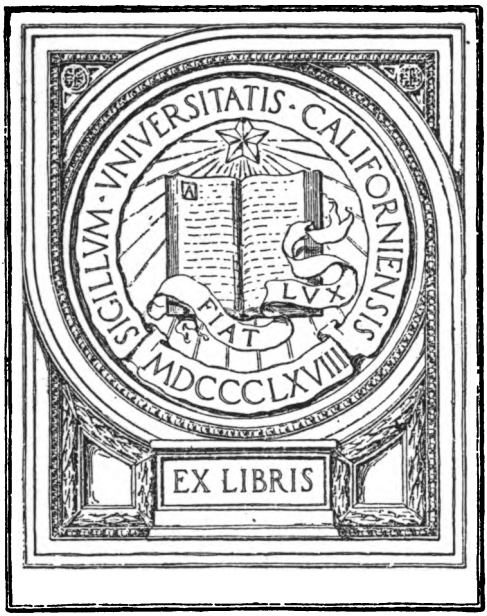

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

TOME XXXII — 1er FASCICULE 1920

REVUE
DE
PHILOLOGIE FRANÇAISE
ET DE LITTÉRATURE

RECUEIL TRIMESTRIEL FONDÉ EN 1887
PAR
LÉON CLÉDAT
PUBLIÉ PAR
L. CLÉDAT et J. GILLIÉRON

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF ILLINOIS

SOMMAIRE DU 1er FASCICULE 1920

	Pages
AVIS AU LECTEUR	1
J. GILLIÉRON. — *Patologie et térapeutique verbales* :	
1° Pourquoi *Ferai* n'est pas devenu *Fairai*	3
2° *Heur* dans son atrofie sémantique actuelle	12
3° *Dégoût* vient de *goutte*	20
4° *Oiseleur* « Apiculteur »	28
5° L'analogie réparatrice	33
6° Appendice : *mûre*	62
G. MARINET — Notes de sintaxe : une dérogation à la règle de la concordance des tens par licence poétique	66
MÉLANGES. — *Une inscription en dialecte lyonnais du XIVe siècle* (L. C.). — *Emploi des adverbes de lieu comme pronoms personnels* (L. C.)	81
CONTES RENDUS : W. Meyer-Lübke, *Romanisches etymologisches Wörterbuch* (Albert Dauzat). — J. Jud, *Zur Geschichte der bündnerromanischen Kirchensprache* (A. D.). — Édouard Bonnaffé, *Dictionnaire des anglicismes* (A. Dauzat)	85
LIVRES ET ARTICLES SIGNALÉS	92
CRONIQUE	94

PARIS (6e)
LIBRAIRIE ANCIENNE H. CHAMPION, ÉDITEUR
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5

(*Tous droits réservés*) **Téléph. : Gobelins 28-20**

CONDITIONS D'ABONNEMENT
Paris : 25 fr. — Départements et Union postale : 27 fr.
N. B. — Toute demande d'abonnement doit être accompagnée du montant en mandat-poste ou en chèque au nom de M. Edouard CHAMPION, 5, quai Malaquais.

Digitized by Google

PRESERVATION COPY ADDED
mlf 4/03/91

Adresser ce qui concerne la rédaction à M. CLÉDAT,
29, rue Molière à Lyon.

SISTÈME ORTOGRAFIQUE
DE LA *REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE*

La suppression des grafies dites grecques (mauvaises transcriptions l des lettres grecques) a été approuvée par O. Gréard, Michel Bréal, F Faguet, etc. Elle est réalisée depuis longtens dans l'ortografe de l'italie l'espagnol et de la langue de Mistral. Les autres articles de notre progra ont été formulés avec le concours des linguistes les plus compétent rétablissent très souvent des formes employées par nos classiques (R écrivait *je prens* et Bossuet *il corront*) et ils visent non à simplifier l grafe, mais à la rendre plus correcte ; comme il se trouve qu'elle devie même tens plus simple, le bénéfice est double.

a) Remplacer par *s* l'*x* valant *s*, sauf dans les noms propres.

b) Ne jamais redoubler l'*l* ni le *t* dans les verbes en *elér* et en *eter*.

c) Terminer toujours par un *t* la 3e personne du singulier à l'indicatif sent des verbes en *oir* et en *re*, et supprimer la consonne muette devant et devant l'*s* des deus premières personnes : *je m'assiés*, *il s'assiet* ; *je pre prent*, etc.

d) Remplacer, dans les mots d'origine grecque, *y* par *i*, *ch* non chuin par *c* devant *a*, *o*, *u* ou une consonne et par *k* devant *e*, *i* ; remplacer *rh r*, *th* par *t*, *ph* par *f*, — sauf dans les noms propres, ce qui exclut, provis ment du moins, le titre même de la Revue.

e) Rectifier les grafies des mots suivants, contraires à la logique, à l'hist de la langue, souvent même à l'étimologie : *asme* (au lieu de *asthme*), *baïa* (comme *aïeul*), *batème* et *batiser*, *chetel*, *conter* de l'argent comme *conter* histoire (c'est le même mot), le *cors* humain (ainsi écrit Descartes ; déri *corset*, *corsage*), *un doit*, *donter* et *donteur*, *faisseau* (comme *vaisseau*), *ui* (comme un *lis* ; ainsi écrit Montaigne), *forsené* (hors du *sens*), des *las* de s *maïonnaise* (comme *baïonnette*), *morseau* et *morseler* (comme *morsure*), un lourd (comme *peser*), tâter le *pous* (comme *pousser*), *pront* et *pronte* (ortografe de Racine et de Mme de Sévigné), un *puis* (comme *puiser*), *remors* (comme un *mors* de cheval), *sculter* et de même les dérivés d verbe, *segond* (comme *aigu*), *seller* une pièce, y apposer un *seau* (latin *si lum*), *set*, nom de nombre, et *sètième*, *sercueil* (doublet de *sarcofage*), un pour *sier* du bois, le *sousi*, nom de fleur (qui *suit* le *soleil*), le *tens*, de l' (latin *olea*), un *uissier* (latin *ostiarium*), *uit*, nom de nombre (latin *o uitre* (latin *ostrea*), *vint*, nom de nombre (sans *g* comme *trente*).

Pour l'alfabet fonétique de MM. Gilliéron et Rousse dont se servent plusieurs de nos collaborateurs, voir la no qui accompagne l'*Atlas linguistique*.

Digitized by Google

A NOS LECTEURS

Au moment où cette Revue, fondée en 1887, entre dans sa 34e année, nos lecteurs apprendront avec plaisir que M. Gilliéron aura désormais une part active dans la direction. Nous avions souhaité sa collaboration dès le début, et nous avons déjà pu obtenir de lui des articles du plus haut intérêt, dans les années qui ont précédé la guerre.

Pendant ses deux premières années, notre Revue de philologie française *s'est appelée* Revue des patois. *MM. Gilliéron et Rousselot avaient fondé en même tens une* Revue des patois gallo-romans, *qui a eu une existence brillante, malheureusement arrêtée au bout de quatre ans. Les deux entreprises avaient été conçues dans des conditions différentes; nous voulions avant tout organiser une enquête sur les patois de la région lyonnaise, au moyen de questionnaires adressés principalement aus instituteurs, sans pouvoir leur demander des précisions grafiques trop éloignées de leurs habitudes. La* Revue des patois gallo-romans *n'admettait au contraire, dans les textes qu'elle publiait, qu'une grafie rigoureusement fonétique, d'après un sistème très ingénieus, mais compliqué pour des non-spécialistes.*

Entre les deux revues nouvelles, s'appliquant aus mêmes études, il était naturel que le monde savant soutînt plutôt celle qui présentait le caractère le plus scientifique. La nôtre eut des débuts fort difficiles; au cours de la première année, l'éditeur Vieweg nous écrivait: « Nous n'avons encore qu'un abonné, et il refuse absolument de payer. » C'est l'enquête sur les patois de la région lyonnaise qui nous permit d'attendre des tens meilleurs; pendant la période de la correspondance par questionnaires, un

467105

Digitized by Google

certain nombre de Conseils généraux souscrivirent en effet des abonnements destinés aux bibliotèques pédagogiques, pour que les instituteurs pussent se rendre conte de l'utilisation de leurs réponses. Ces réponses sont actuellement déposées à la Bibliotèque universitaire de Lyon, où elles restent à la disposition des travailleurs[1] *; car mon élève M. Vignon et moi n'avons pu traiter dans nos articles qu'une partie des questions en vue desquelles les frases à traduire avaient été préparées.*

En dehors des patois, notre Revue a particulièrement étudié les questions de sémantique, de sintaxe historique, de lexicologie, de littératures comparées, de géografie linguistique, (voir les tables qui terminent les tomes X, XX et XXXI). Elle s'est intéressée activement à l'introduction dans l'enseignement segondaire de la prononciation latine du latin, si nécessaire pour comprendre l'évolution des langues romanes. Enfin, nous avons publié les résultats d'une enquête entreprise parmi les savants compétents sur l'amélioration si désirable de notre ortografe, et nous pratiquons nous-mêmes les réformes dont cette enquête a démontré la nécessité. Si ces réformes ne sont pas identiques à celles qui sont appliquées dans la Romania *et dans la* Revue des langues romanes, *elles ne les contredisent pas ; toutes sont légitimes, mais notre ortografe officielle est tellement en retard, qu'on peut hésiter un peu sur les rectifications qu'il est le plus urgent d'y apporter. L'accord sur le fond est complet.*

L. CLÉDAT.

1. M. Bony, instituteur à Grièges, les utilise en ce moment pour commencer un atlas linguistique du département de l'Ain.

Digitized by Google

PATOLOGIE ET TÉRAPEUTIQUE VERBALES

POURQUOI *FERAI* N'EST PAS DEVENU *FAIRAI*[1]

Dans une étude intitulée *La faillite de l'étymologie phonétique*, j'ai cherché à démontrer que le futur du verbe *faire*, *ferai* — et le conditionnel *ferais*, cela va sans dire — n'était pas *fairai*, comme celui de *taire* est *tairai*, parce que l'étimologie populaire voulait écarter de cette forme l'idée de « fer, **ferrum** », qui, au contraire, est appelée par *ferir* « frapper » devenant *férir* « frapper avec un fer » (**ferire** II).

L'étimologie populaire ne pouvait, en effet, être éveillée que dans une concurrence des verbes *faire* et *ferir*, dont certaines formes coïncident en une (v. Godefroy, *faire* et *ferir*).

Il est invraisemblable que, au moment où *ferir* allait sombrer en *frire*, d'où, à son tour, *friser* allait naître, l'étimologie de *férir* < *ferir*, qui me paraît toujours indubitablement juste, puisse être née tout de go, sans être évoquée par sa contre-partie fonétique, c'est-à-dire par une forme de *faire*, pouvant être une forme de *férir* « frapper avec un fer » et devant cesser de l'être, devant être écartée de l'aire sémantique où se meut *ferir*.

L'étimologie de **ferire** II ne peut provenir que d'une

1. Sources: Dictionnaire de Littré et Dict. Gén. de Hatzfeld, Darmesteter, Thomas.

Digitized by Google

controverse entre *fèr* > *fẻr* et *fèr* > *fẽr*, entre un *fẽr*, conforme au sentiment étimologique, et un *fẽr*, non conforme. Seul, ce dernier peut avoir évoqué le premier.

Sur ce point, mon opinion n'a pas varié.

Mais j'ai commis une grave erreur, un anacronisme bien caractérisé, en confrontant le futur de *faire*, *ferai*, avec l'évolution de *ferir* à *férir*, puisque *ferai* est de plusieurs siècles antérieur à l'évolution de *ferir* à *férir* et que sa raison d'être, à la place de *fairai*, nous est inconnue.

Après cet aveu non voilé, il semblera d'autant plus paradoxal que je maintienne dans son intégrité, non seulement la nécessité d'une concomitance de « faire » indûment « férir », avec « ferir » devenant, par là-même, et simultanément *férir*, mais encore la réalité d'une confrontation sincronique de *ferai* avec *ferir*, malgré l'anacronisme dont je me suis rendu coupable.

Je persiste à croire que *faire* et *ferir* se sont, en la forme *ferai*, départi une zone sémantique, sujette à controverse entre eus deus, et que la confrontation des deus verbes, entachée d'anacronisme, telle que je l'ai présentée dans *La Faillite...*, a réellement eu lieu.

Ce que nous espérons rendre plausible en substituant un sincronisme à notre anacronisme.

En rétablissant dans ses termes complets le problème tel qu'il se présentait à nous, et tel que nous ne l'avions pas établi, nous nous achopperons à un *fairai* qui, sans avoir existé réellement, a dû exister latemment, et avoir été empêché de naître précisément pour la même raison que celle qui faisait naître, naturellement, *férir* de *ferir*.

On sait que *nous fesons*, *je fesais*, etc., *fesant* pour *nous faisons*, *je faisais*, etc., *faisant*, sont venus, très tard, à la suite de *je ferai*. Je ne m'étais pas même posé la question : comment se fait-il qu'une première personne plurielle du

Digitized by Google

présent de l'indicatif, qu'un imparfait, qu'un participe présent règlent leur forme sur un futur, alors que les formes *faisons*, etc. sont, toutes, conformes à la fonétique et aus principes de régularisation qui ont dirigé le français, alors qu'une subordination inverse est tout à fait anormale (cf. le parisien *quand tu te l'veras* et *quand tu te lèveras*, *j'ach'trai* et *j'achèterai*, etc.).

C'est là, je crois, un exemple unique dans la conjugaison française.

A-t-on éprouvé le besoin d'avoir un radical particulier pour les formes faibles du verbe, et y a-t-on satisfait en s'appuyant sur *ferai* qui le présentait ? Ce besoin est précisément le contraire de ce que la langue de cette époque éprouve. Et les parlers populaires, tout autour de nous, disent *nous faisons*, *je faisais*, *faisant* [1].

Aussi bien le Dict. Gén. nous dit-il que « l'affaiblissement irrégulier de *ai* en *e*, consacré dès l'ancienne langue pour le futur : *ferai*, *tend à s'introduire* dans la prononciation de *nous faisons*, *je faisais*, etc. et *faisant* » (page 241 du Traité). En conformité avec ce « tend à s'introduire », le Dict. Gén. nous dit que *bienfaisance* se prononce *bienfèzans* et *familièrement* « *bienfezans* ». Le dictionnaire de Littré, quoique l'aîné du Dictionnaire Général, admet catégoriquement le trionfe de *fe* sur *fè*, le triomphe de la prononciation des Parisiens du XVIe s., prononciation que blâmait Bèze ; mais il nous dit que *bienfaisance* se prononce *..fe..* ou *..fè..*, cette segonde forme étant « surtout employée dans la récitation et la lecture ». Les deus dictionnaires s'accordent à dire que *faisable* se prononce *fe..*

1. Cette prononciation a surpris notre auditeur à l'École des Hautes Études, un professeur américain, venu en France, il y a trois ans, et faisant partie du premier bataillon d'outre-mer, débarqué à Saint-Nazaire.

Digitized by Google

A quoi attribuer ce qu'impliquent les expressions « tendance à s'introduire » (*fesons*, etc. D. G.), « familièrement » (*bienfesance* D. G.), « emploi dans la récitation et la lecture » (*bienfaisance* L.), l'accord des deus dictionnaires sur *fesable* — qui est d'ailleurs aussi *faisable* actuellement — à quoi attribuer ces indications, souvent quelque peu discordantes et contradictoires, sinon au fait qu'il s'agit, dans *ai* > *e*, d'une pression relativement inopérante, n'ayant aucun caractère de nécessité urgente, et constamment, depuis le XVIe s. sujette à caution, sujette à un retour, battue en brèche par l'immuable besoin de rapprocher les mots de leur lieu d'origine, le besoin de transparence étimologique, quand une divergence de radical n'a pas de raison d'être organique.

Je viens de faire lire à un Parisien et à sa femme [1] une frase dans laquelle figurent... rue de la *Bienfaisance*... *faisant*... *faisable*... *nous faisons*. Ni le lecteur, ni la lectrice n'ont été conséquents avec eus-mêmes, et il n'y a eu accord des deus que sur *fesable*. Si l'on objecte que mes sujets ont pu se laisser influencer par l'ortografe, je répliquerai que cela a pu avoir lieu seulement à la condition que la prononciation *fai* leur ait paru naturelle, conforme aus principes de la langue, par conséquent conforme à la tendance de retour au radical *fai* — ce que nous voulons établir — et je demanderai pourquoi il y a eu accord sur *fesable*, qui est le membre le plus lointain de la famille — on ne ferait pas dire à mes sujets *fesan* pour *faisan*.

Une Parisienne du quartier des Ternes, alors sexagénaire, avait batisé, il y a plus de 50 ans, un petit sentier, bordé de murs et peu passager, des environs de Bâle, du

1. C'est la personne qui dit *quand tu te l'veras, jach'trai* et qui, pour distinguer la « pomme » de la « pomme de terre », l'appelait *pomme-pomme* ou *pomme de l'air* (*Généalogie des mots qui désignent l'abeille*).

Digitized by Google

nom de « sentier des faisants ». Elle était assez spirituelle, quoique illettrée, pour que je croie qu'il y avait, dans son langage, identité complète de « faisan » (qui n'a jamais été *fesan* dans son langage) avec *faisant*, participe présent du verbe *faire*.

Et pourquoi, en présence de ces retours de *fe..* à *fè..*, et se tenant à l'écart de ces hésitations, le futur *ferai* reste-t-il seul immuable, inaccessible à l'évolution de *fe..* en *fè..*, dont il a provoqué le mouvement inverse ?

Pourquoi ? Sinon, parce que cette évolution lui est interdite — à lui seul, contrairement à ceus qu'il a entraînés dans le mouvement fonétique contraire à l'action morfologique régulière, telle qu'elle doit se manifester dans le verbe — par la sémantique qui en ferait un dérivé de *fer*.

L'évolution de *faisons*, *faisais*, etc., *faisant*, dictée par *ferai*, ne peut être que le résultat d'un accident, et non pas celui d'une transformation organique, puisque, aussitôt née, elle est, sinon reniée, du moins négligée en faveur d'un retour, et que la langue, des siècles durant, la traîne à sa suite par routine — trait caractéristique des langues littéraires, — peut-être aussi, parce qu'elle est obligée de garder *ferai*, dont elle ne peut faire *fairai*, et qu'il lui sert d'appui, ou simplement de prétexte.

Quel est donc cet accident de l'époque qui a mis *faisons*, *faisais*, etc., *faisant* à la merci de l'emprise du futur *ferai* ?

C'est le changement de l'*r* entre deus voyelles, qui, au XVIe s., s'est changée en *s* sonore à Paris et partout où, à cette époque, rayonnait la langue française. Cette transformation, d'une durée plus éfémère à Paris qu'en province, où elle a jeté des ramifications profondes dans la fonétique de certains parlers français régionaus, n'a, comme on le sait, laissé que quelques traces dans la langue actuelle (*chaise*, *bésicles*). A ces traces, il faudra ajouter celle qu'elle a laissée dans la conjugaison du verbe *faire*.

Digitized by Google

En effet : *ferai, ferons* ont été, au XVIe s., *fezai, fezons*. Tout le conditionnel, *ferais*, etc. était *fezais*, etc.

Le radical *fez* du futur entrait ainsi en contact formel étroit avec celui de *faisons, faisais*, etc. et *faisant*, c'est-à-dire avec *faiz*, et qui pourrait dès lors s'étonner que, au retour de cet avatar, il ressortît

ferai, ferons, fezons, fezais, etc.

soit un radical *fe* affecté aus formes faibles du verbe, et englobant, par conséquent, aussi *fezant* ?

La surprise éprouvée par *fezons, fezais, fezant* (qui se répercute dans les dérivés *fezable*, etc.) a bien le caractère d'une transformation fonétique inorganique et contraire à la morfologie : aussi ces mots secouent-ils le joug, ainsi que nous l'avons vu, pour rentrer — autant que la langue indolente, et maniée dans des milieus très divers, permet de le constater — dans le giron du radical fondamental de *faire*. Seul *ferai* ne bronche pas, seul il n'arrive pas à une existence *fairai*. Ah ! vraiment, il a la vie bien dure ! Et d'où lui viendrait donc sa vitalité, sa longévité, sinon de l'intangibilité de sa forme, sinon de sa peur d'être « brûlé » par « fer », s'il devenait *fairai*.

Et c'est, si je suis bien renseigné, précisément à l'époque où *ferai* jouait à *faisons, faisais*, etc., *faisant* le vilain tour que nous l'avons vu leur jouer, c'est à l'époque de cet exploit que *ferir* devenait *férir* !

Certes, *ferai* pouvait, antérieurement à la venue de *férir*, être empêché par *ferrer* de se ranger sous le radical *fair* ; mais on avouera que le mouvement fonétique du XVIe s., où *ferir* devenait *férir* et où *fezons, fezais*, etc., *fezant* retournaient naturellement, quoique comme furtivement, à *faisons, faisais*, etc., *faisant*, était bien conditionné pour engager *ferai* à faire peau neuve et à s'assimiler aus autres formes du verbe. C'était bien, pour *ferai*, le moment où la morfologie allait pouvoir revendiquer ses droits.

Digitized by Google

Comme *faisons*, etc. renaissent de leurs cendres sous l'action revivifiante de la morfologie, de *fezai* devait naître *fairai* pour la même raison et par la même action. L'étimologie trouve dans *férir* un mot propre à être extrait de *f'rir*, qui va se perdre dans *frire* < « frire » *friser* ; mais elle refoule un *fairai* que veut imposer la morfologie avec le même droit exercé par elle sur *fezons*, etc. pour en faire *faisons*, etc. C'est ce refoulement de *fairai* qui inspire l'étimologie et lui enseigne à tirer parti d'un *f'r* (*fr*) pour en faire un mot apte à être un verbe de « fer » ; car, sans cette inspiration, sans cet enseignement, elle ne saurait pas plus tirer de *frir* un *férir* qu'elle ne tirerait de *friser* (les cheveus) un *fériser*, dérivé de *fer*.

C'est le spectre de *fairai* qui évoque *férir*, un *férir* d'ailleurs éfémère, qui ne vit plus que dans l'adj. *féru* et la locution *sans coup férir*.

Ainsi, l'anacronisme que j'ai commis dans *La faillite...* se révèle, à mes yeus, comme un sincronisme. Instinctivement, j'avais imaginé une balance à deus plateaus : je crois avoir retrouvé celui qui paraissait définitivement perdu.

Si *ferai* a été un élément d'obstruction à l'évolution de *fe* en *fè*, dans le verbe *faire* (*fezons* > *faisons*), je prétens qu'il a été, en même tens, un appeau à cette évolution, dans un verbe qui avait une nature sémantique propre à en subir la virtualité, et avec lequel *faire* était en contact formel.

La forme *fairai*, que — non considérée son homonimie intolérable — nous tenons pour la seule naturelle à notre époque, est assez répandue dans la zone intermédiaire entre le provençal et le français, où vivent des parlers cherchant encore leur voie, et en dehors du milieu où s'est produite l'évolution *r* > *s*, à une époque, d'ailleurs, où, très vrai-

Digitized by Google

semblablement, ils n'étaient pas encore nés français, mais étaient encore provençalisants.

Il n'est point nécessaire d'admettre que *férir* pour *ferir* ait été une condition *sine qua non*, ou simplement un élément conservateur, dans le prolongement jusqu'à nous du *férir* de la locution *sans coup férir*. C'est, du moins, ce à quoi aboutit notre examen attentif, qui partait du point de vue que *sans coup férir* ne serait pas arrivé jusqu'à nous, si *férir* n'avait signifié que « porter un coup, frapper un coup », et non « porter un coup *tranchant, décisif* », c'est-à-dire s'il n'avait pas renfermé une superlativité et une précision dans le coup porté ou à porter, une valeur sémantique qui exclurait la possibilité d'expressions telles que *férir un coup sensible* (au moral, p. ex.). *Sans coup férir*, du XIIe s. déjà, est parvenu jusqu'à nous pour une raison indépendante du glissement sémantique qu'il a subi par *ferir* devenant *férir*.

Si cette locution est encore aujourd'hui monnaie courante, comme au tens de Lafontaine (« Il nous faut, sans coup férir, rattraper notre somme »), et si elle se maintient encore, quoique la valeur sémantique de *férir*, dérivé de *fer*, ait totalement disparu de notre esprit depuis que ce verbe est tombé dans l'état d'extrême défectivité, et que *féru*, s'il en évoquait une maintenant, en évoquerait une autre (*féru d'amour*), après avoir évoqué la même (« transpercé par »), c'est parce qu'elle a un attrait et une vigueur qui la recommandent parfois, de préférence à un simple adverbe, dont elle fait la fonction.

Ce n'est pas ce caractère d'ordre estétique qui rent précieus à mes yeus les locutions et les mots que nous appelons vieillis à l'heure actuelle.

Quand nous les rencontrons dans quelque écrit, ou qu'ils se présentent à nous dans notre parler, nous ne fai-

Digitized by Google

sons, tout au plus, que nous en étonner, sans chercher la raison d'être du prolongement de leur vie. J'estime qu'ils valent mieus cependant que matière à étonnement.

A l'égal des mots disparus du français, ils ont l'avantage d'étaler devant nous une vie lexicale complète, mais une vie encore à son dernier souffle, à l'agonie, et celle-ci est souvent seule à pouvoir nous révéler la cause de leur mort prochaine, et celle-ci que, dans les mots disparus, nous ne pouvons étudier que d'après les dires de nos aïeus, plus ou moins sujets à caution, dans les mots vieillis, nous pouvons l'étudier sur nous-mêmes, sur le vif, et en pleine connaissance de leur vitalité déclinante.

Nous sommes même, à un autre égard, intéressés à cette agonie; car il ne tiendrait qu'à nous, qui sommes maîtres de l'heure, de la prolonger — de la prolonger, mais non pas de remettre le mot en état de santé, comme Littré paraît y convier (« Il faut louer les écrivains qui essayent d'en ramener quelque peu l'usage » — Littré, *férir*).

Les mots vieillis témoignent, le plus souvent, d'une révolte, d'une incapacité à se soumettre à des substitutions que la langue veut leur imposer.

Cap est un révolté légitime contre *chef* et *tête* : *de pied en cap* ne peut être ni *de pied en tête*, ni *de pied en chef*, ni *de cap en pied* ; il ne peut davantage se laisser suppléer par *des pieds à la tête*, expression qui a un sens beaucoup plus concret.

Si l'on me demandait pourquoi et comment le sujet que je vais aborder vient à faire suite au présent que je viens de traiter, je confesserai que la raison en est toute personnelle et tout accidentelle.

Ayant à envoyer à un ami mon étude sur *férir* — et *sans coup férir* —, je lui écris « je ne sais pas si cette brochure aura l'heur de vous plaire », et, comme écrivant dans un

Digitized by Google

stile naturellement pauvre, incorrect et terre-à-terre, je ne suis pas accoutumé à rechercher les vieus mots, alors que j'ai grand peine à trouver les modernes, j'ai été surpris par l'emploi de *heur* que je faisais instinctivement, et l'ai soumis à mes méditations.

HEUR
DANS SON ATROFIE SÉMANTIQUE ACTUELLE

J'ai écrit « je ne sais si cette brochure aura l'heur de vous plaire » ; je n'aurais pas dit « si l'auteur aura l'heur de vous plaire ». Et je crois, en cela, me conformer à l'usage courant : je m'en suis assuré auprès de sujets parisiens qui font encore emploi de *heur*. J'établis la règle que *heur* ne peut avoir d'emploi actuellement que lorsqu'il s'agit de choses et non de personnes.

Il n'en était pas ainsi autrefois, au XVIIe s.

« Expliquez-vous, Ascagne, et croyez par avance Que votre heur est certain, s'il est en ma puissance », et où il se disait même, en parlant des personnes, de celle qui fait le bonheur de, « Reine, l'heur de la France et de tout l'univers. »

L'*heur* du XVIIe s. a disparu au point que Voltaire a pu dire : « ce mot d'*heur*, qui favorisait la versification, et qui ne choque point l'oreille, est aujourd'hui banni de notre langue ». Banni, non ! puisqu'il existe encore, et avec une restriction dans son emploi qui exclut l'admission d'une revivification savante. Mais bien, délaissé.

Heur n'a point disparu ; il est un révolté dans « si cette brochure aura l'heur de vous plaire » ; il a disparu dans « si l'auteur a l'heur de vous plaire ». Que s'est-il passé ?

Heur, précisément parce qu'il s'est élevé si haut (« heur

Digitized by Google

de tout l'univers ») et s'est abaissé si bas (« si cette brochure aura l'heur de vous plaire »), qu'il s'est appliqué aus choses tout en s'appliquant aus « reines » et aus « exploits merveilleux », s'est avili, comme le papier-monnaie s'avilit quand baisse le crédit, comme les mots abstraits s'avilissent quand la langue en abuse, comme *verté* s'est avili.

Et comme *verté* s'est refait une nouvelle santé — d'ailleurs déjà quelque peu ébranlée (« c'est la vérité pure, stricte », etc.) — en devenant *vérité*, *heur* a eu recours à un moyen semblable pour se reconstituer des droits perdus [1]. *Malheur* n'avait pas participé à la déchéance d'*heur*; c'est sur *malheur* que se fait *bonheur*, ou plutôt, puisque *bon heur* existait déjà, nous dirons: c'est sur *malheur* que s'affermit *bonheur*. Car, sémantiquement, *bon* dans *bonheur* n'ajoute pas un iota à *heur*, qui, à l'égal de *chance* (« il a de la chance ») signifiait déjà intégralement « bonheur ». Je dirais volontiers que l'expression *bonheur et malheur* (identique à *heur et malheur* que Littré et le Dict. Gén. disent être encore employé) est l'équivalent de *bon-et malheur*, j'entens dire par là que, dans *bonheur* actuel, *bon* n'est plus pléonastique, comme il l'a été dans l'ancien *bon heur*, et devient parallèle à *mal*, opposé à *mal*, à l'*heur* duquel il a participé ainsi, comme quand je dirais: la *pré-* et *postposition* (d'un adjectif, p. ex.).

Voilà donc *bonheur* venant se substituer à *heur*, quand *heur* est devenu veule, employé lorsqu'il s'agit de personnes.

Mais *bonheur* n'était pas le seul substitut possible et réel d'*heur*. Il y avait *chance*, *fortune*, *bonne fortune*, *plaisir*, tous héritiers se partageant le patrimoine d'*heur* et l'ajoutant au

1. Il est bien inutile de dire que, à aucun moment, nous n'avons pensé à attribuer la disparition d'*heur*, monosilabe dès le XIVe s., à une collision avec *heure*, malgré des contacts regrettables (« combien d'heur et de jours », « que notre heur fût si proche », etc.).

Digitized by Google

leur propre, non pas sans que cet accroissement sémantique ne modifie leur nature, sans doute, et, peut-être ne change le cours de leur destinée. Car aucune parcelle ne se détache de l'édifice sémantique d'une langue sans entraîner presque fatalement des mouvements dont l'importance est disproportionnée à la futilité apparente de la cause qui les produit (cf. la disparition d'*ouïr* dans *La faillite de l'étymologie phonétique*).

Chance, fortune, plaisir, venant se substituer à *heur* employé en parlant des personnes, allaient-ils se substituer à *heur* en parlant des choses ?

Ma brochure allait-elle avoir la *chance*, la *fortune*, la *bonne fortune*, le *plaisir* de plaire à mon ami? La *joie*, la *félicité*, les *délices* de lui plaire ?

Impossible!

Ainsi *heur* trouvait un dernier refuge dans le cas où il était employé en parlant des choses,... un refuge jusqu'au moment où la langue aurait trouvé un substitut convenable à cet emploi.

Et qu'a-t-elle trouvé ? *Avantage, don.*

Je ne dédaigne ni *avantage*, ni *don*. Mais je constate que ce sont, relativement, des néologismes qui ne valent peut-être pas plus que mon *heur*, qu'on surcharge sémantiquement *avantage, don*, comme on a surchargé *heur* ; et, en prévision du danger qui les guette de ce fait, je me demande : quelle surprise réserve à nos descendants ce mouvement lexical, si disproportionné par son ampleur à la perte du petit mot *heur*, perte que les lexicografes enregistrent comme un incident sans conséquence, comme un simple « fait divers » de journal ? πάντα ῥεῖ.

Exemple peut-être unique d'une décadence aussi rapide, dès la fin du XVIIe s., *heur* n'était plus sinonime de *bonheur* : « Et que l'heur d'être aimé n'est pas toujours bonheur. »

Digitized by Google

Et Labruyère dit avec beaucoup de raison et de bonheur : « *Heur* se plaçait où *bonheur* ne saurait entrer ; il a fait *heureux* qui est français et il a cessé de l'être. » Mais, comme Voltaire, il se trompe en affirmant qu'*heur* a cessé d'être français, puisque nous l'employons encore, et en pleine connaissance de sa valeur héritée, ce qui ne serait pas le cas si nous l'avions réalisé par réadoption.

Cet arrêt dans la substitution à *heur*, cette obstruction de la part d'*heur*, employé en parlant des choses, à l'évolution d'*heur* en parlant des personnes, sont-ils conformes à la langue en évolution ?

Ils sont l'essence même de la substitution d'un mot à sémantique multiple, d'un mot ayant simplement un sens figuré à côté d'un sens propre, s'effectuant par un autre mot dont la malléabilité, l'élasticité n'est pas la même que celle du mot auquel il se substitue.

Or, par quoi se distingue *heur*, en parlant des personnes, d'*heur* en parlant des choses ? Par un emploi au sens propre d'un emploi au sens figuré.

Heur, devenu inapte à être employé en parlant des personnes, est remplacé dans ce cas par *bonheur*, *chance*, *plaisir*, etc. ; mais ceus-ci ne conviennent pas aus choses, ausquelles il faut un autre substitut, et, en attendant — l'attente est plus ou moins longue — *heur* continue à faire l'office auquel il a été appelé... appelé improprement, peut-être, mais qu'il remplit par usurpation, par une usurpation à laquelle la langue a consenti, qu'elle a consacrée.

Heur en parlant des choses était impropre, puisque *heur*, pas plus que *bonheur*, ne devait avoir la propriété de s'appliquer aus choses, et que, à l'heure actuelle encore, nous rejetons « si cette brochure aura le bonheur de vous plaire ». La langue n'y consent pas.

Y aurait-elle à la longue consenti ?

Digitized by Google

On ne le saura que par déduction résultant de cas semblables à celui d'*heur*, mais non de l'historique d'*heur* lui-même ; car *heur*, en parlant des choses, avait trouvé un remède efficace à sa défection pour cause de démonétisation par excès d'enfase, en même tens que *heur*, en parlant des personnes, avait trouvé le sien dans *bonheur*, *chance*, *fortune*, *plaisir*.

Alors, pourquoi *heur*, en parlant des choses, a-t-il persisté jusqu'à nos jours, s'il a trouvé un remède efficace en même tens que *heur* en parlant des personnes, et quel est ce remède ?

Ce remède, contemporain de *bonheur*, était *don*, *avantage*. Ce remède, on le voit, n'était pas unique. A la substitution de *heur*, en parlant des choses, il ne s'imposait pas un remède unique, pas plus qu'à celui de *heur*, en parlant des personnes : indice d'hésitation dans l'application térapeutique. Cette hésitation pour *heur*, en parlant des choses, se justifie.

La marquise de Sévigné, par exemple, disait *don de plaire* — nous disons même *don de déplaire* — et nous l'imitons ; mais, en l'imitant, nous commettons une faute, à l'usage de laquelle la langue a peine à donner son consentement : en effet, c'est la faute même qu'elle répudie, lorsqu'elle s'oppose à « une chose a le *bonheur*, le *plaisir*, la *chance* ».

Une chose a le don est la consécration d'un emploi identique à *une chose a l'heur*, tel que le faisait le XVIIe s., par figure, identique à *une chose a le bonheur*, le *plaisir*, etc., tel que nous le répudions aujourd'hui, et nous acceptons *une chose a le don* (de plaire), comme un pis-aller, autorisé par des auteurs en mal de substitution lexicale, puisque *don* présente le même obstacle que *bonheur*, etc. à être appliqué aus choses, et que la langue devrait l'écarter au même titre que *bonheur*, etc., puisque *heur*, sémantiquement atté-

Digitized by Google

nué, depuis qu'il est dépouillé de son « bonheur » d'autrefois, depuis qu'il est « dépersonnalisé », est toujours là pour nous dire qu'il n'a pas été guéri, qu'on ne l'a pas remplacé efficacement, et qu'il a encore le droit de vivre.

Avantage, qui sort complètement de son aire sémantique pour signifier notre *heur — à l'avantage de nous revoir* occupe une rubrique spéciale dans le Dict. Gén. — et qu'un auteur, en 1690, dit être « façon de parler bourgeoise », et Littré « aujourd'hui, formule de politesse » était encore plus précaire que *don*.

Qui trionfera de *bonheur*, etc. ou de *don* et *avantage* dans la place qu'occupe encore *heur* chancelant ?

Évidemment *don* et *avantage*, *don* ou *avantage*. Quant à *bonheur*, *chance*, *fortune*, *plaisir*, leur tour n'est pas près d'arriver, et, s'ils sont jamais « ministrables », ce ne sera qu'à la suite de quelque catastrofe survenant à *don* et *avantage*, les mots d'aujourd'hui déjà et de demain, les mots que, comme pis-aller, nous traînons depuis la fin du XVIIe s. et qui ne régneront sans entrave qu'à la mort d'*heur*.

Ces faits concernant *heur* répètent, de point en point, ceus qui se sont déroulés pour l'ancien *affermer* [1], lequel signifiait « affermir » et « affirmer » et qui, sous l'action de *fermer* « **firmare** », rendre ferme, devenu *fermer* « clore avec un fer », se trouve dénaturalisé de « ferme », et doit se renaturaliser à « ferme ». Il devient *affermir* (comme *bonheur* succédant à *heur*), qui n'atteint pas « affirmer » (l'emploi figuré, comme l'*heur* employé par moi). *Affermer* (comme *heur*) continue à faire l'office d' « affirmer » (on *afferme* qu'un remède *affermit* les chairs), jusqu'à ce que « affirmer » trouve un substitut qui satisfasse sa séman-

1. Les faits que je résume ici sont exposés dans une étude qui fera partie du volume publié par l'École des Hautes Études à l'occasion de son cinquantenaire.

Digitized by Google

tique révoltée contre *affermir* et que *confirmer* vienne lui offrir *affirmer* (comme *avantage*, *don* viennent relever *heur* de son rôle provisoire, que nous pourrions encore rendre définitif à l'heure qu'il est, si tel était notre plaisir).

En disant « si cette brochure aura l'*heur* de vous plaire » et, d'autre part « j'ai le *bonheur* (etc.) de vous l'envoyer », je me trouve encore à l'étape de *heur-bonheur* correspondant à celle d'*affermer-affermir* que représente Amyot. Mais « si la brochure aura le bonheur (etc.) de vous plaire » a été prévenu par « si la brochure aura le don (l'avantage) de vous plaire ». Et, à moins d'une réaction raisonnée et plus ou moins rétrograde, cette dernière sera définitivement consacrée par la langue. *Heur* n'aura plus qu'à disparaître totalement, laissant *don* et *avantage* seuls maîtres de la place, en face de *bonheur*, *chance*, etc.

Heur a péché par son emploi enfatique à l'excès. Son état patologique, s'il n'était pas immédiatement suivi de mort, devait, conformément à son origine, passer par une étape transitoire que représente son emploi exclusif en parlant des choses. Pour que cette agonie soit elle-même conforme à l'état patologique d'un mot, il fallait que, dans cet emploi réduit, *heur* n'eût plus l'effet délétère qu'il avait dans l'emploi d'où il a été évincé, et où la nature de ses substituts lui enjoignait de se dédoubler — *bonheur*, *plaisir*, etc. moins accessibles à l'emploi figuré que *don*, *avantage*.

Les rôles d'*heur* dédoublé ne sauraient être renversés que si mon explication de sa disparition par deus étapes successives est fausse, et si l'historique d'*heur* en voie de disparaître a, cronologiquement, une apparence trompeuse.

Admettons néanmoins, pour un instant, la réalité de ces rôles renversés. Il est évident que, dans ce cas, les mots actuels *bonheur*, *plaisir*, etc. seraient diminués de la

Digitized by Google

succession d'*heur*, et que *don*, *avantage* en seraient d'autant augmentés, les uns et les autres étant aujourd'hui héritiers légitimes d'*heur*, avec cette restriction cependant que, dans certains cas, d'autres substituts aient pu se présenter.

Que l'on remplace *heur* par *don* ou *avantage* dans les exemples fournis par Littré, on verra qu'il n'en résultera que des frases dont la compréhension ira de la possibilité à la réalité actuelle, et ne sera jamais impossible : la révolte de *bonheur*, etc. contre « si ma brochure aura le bonheur de vous plaire » est plus catégorique, plus décisive — nous voudrions pouvoir dire plus excessive — que celle de *don*, *avantage* contre « si ma brochure aura l'heur de vous plaire », et il est naturel que la moins catégorique puisse se substituer à l'excessive, tout en en atténuant la portée sémantique (« Reine, avantage de l'univers »).

Mais, dira-t-on, à quoi bon cette remarque, pour le moins fastidieuse, et où voulez-vous donc en venir ?

Je veus chercher à démontrer que le fait — inconcevable, selon nous, pour *heur* — existe réellement dans la langue, et traiter d'un cas où la substitution du mot se présente en sens inverse de celle d'*heur*, c'est-à-dire débute par l'emploi figuré, et où le substitut du figuré s'impose à l'emploi du sens propre et en détruit complètement l'existence primaire.

Je veus chercher à convaincre que *La faillite de l'étymologie phonétique* n'est pas un titre de réclame, mais qu'il renferme l'expression exacte de ma pensée, que je résume ainsi : l'étimologie primaire n'a souvent qu'une valeur fugitive : une fois embarqué, le mot français vogue où le pousse le français, obéit à l'étimologie populaire, devient papillon, de crisalide qu'il était et à l'état de quoi il reste selon les lexicografes.

Digitized by Google

DÉGOUT VIENT DE GOUTTE

Les verbes composés gardent intacts les radicaux du verbe simple, tant que leur parenté sémantique est sensible pour l'étimologie populaire ; *mêler : démêler, emmêler, entremêler, remêler* [1]. Ils les gardent intacts à plus forte raison, lorsque verbes simple et composés risquent, par leurs formes, de se confondre avec quelque autre verbe de sens différent ; *lacer, délacer* sont bien distincts de *lasser, délasser* (comme *tacher* et *tâcher* le sont aussi). En est-il de même de *goût, dégoûter* vis-à-vis de *dégout, dégoutter* ?

Littré nous dit bien que *dégoût* — et toute sa famille — a un *ou* long « ce qui le distingue de *dégout* ». Je ne sais si Littré lui-même prononçait *dégoût, dégoûter, dégoûtant* avec *ou* long ; ce que je sais, c'est que, actuellement, il serait bien difficile de trouver une seule personne qui prononçât ainsi. Nous disons *dégout, dégoutter, dégouttant* absolument comme les mots correspondants venant de *goutte*, et conformément à *égout, égoutier, égouttage, égouttement, égoutter, égouttoir, égoutture*.

« *Dégoûter*, composé avec la particule *dé* (lat. *dis*) et *goût* » est une étimologie grafique, et elle est incorrecte comme étimologie fonétique, puisque nous disons *dégoutter*. Un dictionnaire de la langue actuelle, conformément aus explications données par celui auquel nous empruntons l'étimologie (D. G.), devrait dire, s'il s'en tient à la grafie traditionnelle de l'Académie :

« *Dégoûter*, composé avec la particule *dé* (lat. *dis*) et *goût*, a rejoint au . .e siècle le verbe *dégoutter*, composé de la particule *dé* (lat. *de*) et *goutter*. »

1. Littré : partout la prononciation *é*. Dict. gén. : *é* dans *mêler* et *è* dans les composés.

Digitized by Google

En proposant cette modification, qui implique, en réalité, un *dégoûter* II — comme le *fermer* actuel = « clore avec un fer » est un *fermer* II, mais à la différence près que *dégoûter* II enferme encore en lui toute la sémantique de *dégoûter* I (il la perdra bientôt) — je ne me base pas seulement sur le témoignage, de valeur irréfutable, que nous fournit la brièveté de l'*ou* qui faisait de *dégoûter* un *dégoutter* et que tout sentiment étimologique devait, semble-t-il, tenir à l'écart, au lieu de l'appeler.

Je me base aussi sur l'extrême élasticité sémantique d'une forme de la famille de *dégoût* qui, à l'élasticité nécessaire pour justifier ou excuser l'étimologie II joint en lui le point de contact le plus approprié à réunir *dégoutter* à *dégoûter*. Cette forme est *dégoûtant*.

Je ne prétens pas que *dégoûtant* devrait être restreint à signifier « qui inspire du dégoût » et « qui inspire de la répugnance, de l'aversion », cette segonde acception basée sur le fait que toute sensation des cinq sens est susceptible d'être soumise au « goût ». Mais que d'autres adjectifs (*écœurant, nauséabond, rebutant, révoltant, détestable, répugnant, fastidieux*, etc., etc.), dont plus d'un pourraient se réclamer de cette même qualité, et qui ne le font pas ! *Dégoûtant* est de tous ces concurrents le plus élastique : aussi nos dictionnaires, qui tiennent à leur définition étimologique, lui concèdent-ils, exceptionnellement, une rubrique spéciale où ils enregistrent sa valeur familière (« décourageant, rebutant, révoltant »). N'est-ce pas là une preuve que *dégoûtant* déborde de la sémantique que lui assigne son étimologie I, et que tout ce qui déborde de celle-ci est le minimum de ce qui revient à l'étimologie II ?

Dégoûtant doit nécessairement être, avec un sens péjoratif, « qui excède la mesure, qui regorge, qui déborde (en mal) ». Et d'où lui viendrait ce sens, sinon de *dégouttant*,

Digitized by Google

forme qu'il a prise depuis et qui s'impose à toute la famille? Et où se trouve le contact sémantique par où *dégouttant* pénètre dans *dégoûtant*?

Nos dictionnaires nous le révèlent: « Ils *dégouttent* l'orgueil, l'arrogance, la présomption », donc « ils sont *dégouttant* d'orgueil, d'arrogance, de présomption » > ils sont *dégoûtants* d'orgueil, d'arrogance, de présomption > ils sont *dégoûtants*.

Suintant, dans cette frase, pourrait tout aussi bien évoluer à « dégoûtant » ; il ne lui manque que... l'appeau qu'est *dégoûtant*.

C'est cette pénétration de *dégouttant* dans *dégoûtant* qui enrichit la sémantique de *dégoûtant* I.

Enfin, on nous dit que « *dégoût* a remplacé *dégoûtement* ». Si cela est vrai, pourquoi ce remplacement ? N'est-ce pas, parce que *dégout*, très ancien dans la langue, et venant à renier l'étimologie I de *dégoûter*, supprime *dégoûtement*, dont nous n'avons plus que faire ?

J'ai fait converger en *dégoûtant* l'étimologie II, à tort ou à raison, comme l'on voudra. Quoi qu'il en soit, et en n'accordant plein crédit qu'à l'évolution fonétique, laquelle est la preuve la plus tangible et la plus incontestable de l'évolution sémantique, je constate que toute la famille est actuellement dans le même cadre de l'étimologie II, et toute la famille se trouve maintenant munie de sa sémantique propre et d'une sémantique figurée, qui, par **gutta**, se prolonge bien au delà de **gustum** [1].

1. Il est inutile de rappeler ici qu'une pareille association entraîne des répercussions dans la matière lexicale, étrangère de forme, mais sémantiquement parente, du côté de *dégoutter*, répercussions dont il y a lieu de tenir conte dans l'histoire de ces mots parents — elles peuvent aboutir même à des catastrofes. En substituant dans la frase suivante, que je lis aujourd'hui même (*Liberté* du 3 mars 1920. Notes parisiennes) *dégouttants* à *trempés*, on prendra sur le fait un des mots prêts à rempla-

Digitized by Google

La pénétration, purement fonétique, de **gutta** dans **gustum** va au delà. **Gutta** s'est infiltré — et cela est naturel — dans l'opposé de *dégoûtant*, qui est *ragoûtant* (prononcé *ragouttant*).

Ragoûtant est « appétissant » au propre et au figuré. S'il n'a pas l'extension sémantique de *dégoûtant*, qui est son opposé, c'est précisément parce qu'il ne s'est pas enrichi d'un concurrent *ragouttant*, qui n'existe pas. *Ragoûtant* se tient dans les limites que lui prescrit *goût*, son étimologie. *Dégoûtant* les dépasse et de beaucoup: l'existence de *paroles dégouttantes* n'implique pas celle de *paroles ragouttantes*. Ce qui n'empêche pas que, formellement, *ragoûtant* a subi l'influence de *dégouttant*; car nous ne disons ni *ragoûtant*, ni *ragoûter*, malgré ce que dit Littré (on prononce « .. *oû*... De *re* et *agoûter*, forme inusitée, de *à*, et *goûter* »).

C'est, avons-nous dit, par l'emploi figuré que *dégouttant* a pénétré dans *dégoûtant*. Formellement, *dégoût*, *ragoût*, et leur famille n'ont plus rien à faire avec **gustum**. Sémantiquement, *ragoût* et sa famille dépendent uniquement (ou à peu près uniquement, cf. *vous n'êtes pas ragoûtant* = *vous êtes dégouttant*) de **gustum**; *dégoût* et sa famille renferment côte à côte et « dégoûter » et « dégoutter ». Cette fusion semblera à certains esprits ne présenter aucun inconvénient;

cer un défaillant: « Un agent de la brigade fluviale, assisté de quelques passants de bonne volonté, s'offrait de ranimer, par des tractions de la langue, le suicidé, un jeune homme dont les vêtements *trempés* sortaient, à n'en pas douter, de chez le meilleur faiseur ». On dit, à côté de moi, « dégoulinant », mot qui n'a pas les honneurs des dictionnaires, quoiqu'il soit fort usité partout. *Dégouliner* aura le sort de *regouler* « rebuter », que le Dict. de l'Acad. avait admis en 1694, qu'il a supprimé en 1878 (D. G.) et qu'a employé Voltaire (« vous devez être regoulé de Tancrède ») comme sinonime de *dégoûter*. L'un et l'autre de ces mots ont une transparence fonétique (*gueule*) qui leur interdit l'accès dans le bon langage à plus forte raison peut-être qu'à *dégouttant*. Et cependant voyez le sort que le bon langage a fait à *pétillant* !

Digitized by Google

mais en est-il ainsi pour tout le monde, et en sera-t-il ainsi toujours?

Je crois que, déjà, il n'en est plus ainsi. Je crois que nous assistons en ce moment à la relégation de toute la famille de *dégoûter* dans le langage bas. La famille de *ragoût* suivra vraisemblablement l'avilissement; car son parallélisme, à voir la facilité avec laquelle elle a suivi le sort de *dégoûter*, ne laisse pas prévoir sa réhabilitation.

L'intrusion de « dégouttant » dans *dégoûtant* est la cause même de la dépréciation subie. C'est l'image de ce qui est dégouttant (de sueur, de matières) venant à s'associer à « dégoûtant » qui a ravalé *dégoûtant*.

J'ai amené une Parisienne à prononcer ce mot: elle ne l'a fait qu'à contre-cœur, a rougi quelque peu, a cherché à se reprendre, et son mari, présent et également interrogé, m'a dit: « je cherche un terme un peu plus sélect ».

Il est donc à prévoir que, dans un tens rapproché, *dégoût*, *ragoût* et leur famille ne figureront plus dans les dictionnaires qu'avec la mention *vieillis*, et que, dans un avenir qui n'est pas lointain, ils seront enfouis dans quelque Godefroy qui, espérons-le, sera mieus fait que l'actuel. Les remplaçants, presque au complet, n'attendent plus que le moment d'entrer en fonction définitivement. C'est *ragoût* qui, vraisemblablement, sera le dernier traînard.

Il est pourtant bien certain que *dégoûtant*, à lui seul, ne méritait pas ce sort: « Goûtant la vie à la campagne », « dégoûté de la vie à la campagne ».

Il faut le réhabiliter, dirait sans doute Littré.

Il me paraît — mais ceci seulement sous bénéfice d'inventaire — qu'on en a tenté la réhabilitation indirectement, et non pas dans le sens qu'aurait sans doute désiré Littré. Pour ne pas dire « j'en suis dégoûté », qui est « j'en suis dégoutté », par un joli eufémisme qui fait échapper à

Digitized by Google

l'emprise de « dégoutter » en « dégoûter », et recourant au verbe simple, non sujet à cette emprise, on a dit *j'en ai goûté* (avec *ou* long) pour « j'en ai assez, j'en suis dégoûté». Née, sans doute, à Paris, la grande usine d'où s'écoulent — nous savons avec quelle rapidité — les néologismes brevetés, cette expression n'existe plus qu'en province. Mais, par un tour de main, dont la quasi instantanéité est également caractéristique de Paris, on en a fait *j'en ai soupé*, superlativisant l'idée de dégoût en en prolongeant la durée jusqu'à une heure avancée de la nuit. Je ne sache pas que, quoique appâté, *j'en ai dîné* ait jamais existé. C'est ainsi que *j'en ai soupé*, remonterait à la péjoravité de *j'en suis dégoûté*. Si *j'en ai dîné* en avait trionfé ou en était simplement concurrent, il est probable que cette interprétation ne me serait pas venue à l'esprit.

L'étimologie latine d'un mot ne peut être définitivement acceptée que s'il y a accord relatif de toutes les langues romanes dans sa sémantique. Le déploiement de cette sémantique peut, selon les langues, varier... non pas à l'infini, mais dans des bornes naturelles, que l'imagination de l'étimologiste, gouvernée par les faits, doit chercher à établir et doit pouvoir établir. Si ce déploiement échappe à son imagination, il y a grande probabilité que l'étimologie latine a dévié sous l'influence d'une étimologie segonde, d'une étimologie populaire.

L'étimologie populaire est, si l'on veut, un parasite de l'étimologie fonétique d'un mot, mais un parasite qui peut supprimer en entier la vie de celle-ci (Ex. *fermer*), ou vivre collatéralement (Ex. *dégoûter*) et, alors, nous venons de voir quelle conséquence il peut résulter de cette intime association, de cet attelage sous le même joug (Ex. *dégoûtant* ébranlé, caduc).

Le parasite qu'il s'agit d'extraire, étant nécessairement

Digitized by Google

d'une substance semblable à celle du cors (*fer* à *fermer*, *dégoutter* à *dégoûter*) dont il importe de le détacher, il va sans dire que l'opération de l'ablation se présente souvent comme d'une gravité telle qu'il peut paraître prudent de ne point l'exécuter.

Mais, est-ce une raison pour nier la présence du parasite, et est-ce une raison pour affirmer que ce parasite fait une fonction du cors ?

Il y a dans l'application de l'étimologie fonétique des opérations louches, même quand on ne peut la condamner péremptoirement sous prétexte que les preuves de culpabilité manquent, même quand on ne peut légalement la déclarer en faillite.

*
* *

On parle de remettre le français, et chaque langue romane, isolément sur le chantier où se travaille l'étimologie. Mais le moment actuel est-il bien choisi, le moment en est-il venu ? Ne sommes-nous pas condamnés, pour longtens encore, à nous contenter des œuvres imparfaites ou médiocres de l'heure actuelle.

Nous attendons la venue de l'homme assez désintéressé pour ne pas se soucier du renom d'étimologiste, assez puissant pour embrasser dans toute la complexité de la tâche du présent... et de l'avenir, l'ensemble latin, et pour permettre aus ouvriers régionaus d'accomplir un travail fécond.

Tant que ce vrai Messie attendu — il y en a eu de faus— ne sera pas venu, j'estime qu'il est présomptueus de la part des lexicografes régionaus de poursuivre la piste d'étimologies, qui, la plupart du tens, ne dépassent guère le seuil de l'imprimerie, ou tombent alors, quand elles ne

Digitized by Google

sont pas fausses, dans la banalité de faits connus par ailleurs et qui altèrent leur interprétation.

*
* *

Dans mes dernières études, je crois m'être soigneusement abstenu d'aborder. tout problème dont la solution aurait pu être conditionnée par son existence au delà du territoire que comprent l'Atlas linguistique de la France — lequel n'est qu'une ébauche d'un travail restant à faire — j'ai écarté tout problème dont la solution exigerait la connaissance personnelle d'autres langues romanes que le français. Je crois ainsi m'être préservé des erreurs inévitables qui découleraient d'une documentation très incomplète sur des parlers romans qui me sont inconnus.

Aussi, je ne crois pas encourir le reproche que me faisait un de mes anciens élèves, et que voici :

« Pour *cheoir*, je vous ai déjà dit que les causes de la disparition me semblent plus complexes. Cf. la disparition de *cadere* dans l'Italie du nord, qui, dans ce cas, me semble propre à donner des renseignements fort utiles, parce que la substitution n'est pas consommée, de sorte qu'on peut en mesurer les étapes, et parce que les substituts sont fort variés. »

A cela je réplique : j'ignore complètement ce que l'équivalent de *choir* est devenu dans l'Italie du nord ; mais je sais que ce que l'on me dit s'y être produit et s'y produire n'a rien à faire dans le sort de *choir* en français, et qu'il y a d'autres causes à rechercher.

En effet, mon explication de la disparition de *choir* (*La faillite de l'étymologie phonétique*) est un fait qui ne s'est produit qu'en français littéraire, qu'en parisien, et qui a pour cause un fait littéraire, parisien. *Choir* n'a pas disparu

Digitized by Google

en France, où il n'est entamé — surtout dans le Midi — que par une imitation aveugle du français littéraire, imitation aveugle de l'intensité de laquelle mon travail sur les composés de *fermer* donne une idée, à mon sens, précise. Il n'y a, malgré cette puissance d'absorption de la part du français littéraire, aucune connexité géografique entre la disparition de *choir* en France et celle qu'on me signale dans l'Italie du nord (v. la carte *tomber* de l'Atlas); à plus forte raison n'y a-t-il aucune connexité de causalité entre Paris et le nord de l'Italie. Mon problème était parisien, celui de mon contradicteur est du nord de l'Italie, et je n'avais pas même l'obligation d'entrevoir la solution du mien au delà du département de la Seine (v. l'Atlas). On ne saurait s'être confiné davantage dans l'aire, hors de laquelle je me suis proposé de ne pas sortir.

OISELEUR « APICULTEUR »

Le journal « La Liberté » du 14 février 1920 contenait dans ses *Echos* une note où il était question d'*ézaleux* « possesseurs d'abeilles ».

Cette forme *ézaleux* me paraissant suspecte, je m'informai de l'origine de la note, et l'on voulut bien me répondre qu'*ézaleux* était une coquille pour *ézeleux* et que la note avait été démarquée du *Moniteur officiel* du 14 février 1870, où je trouvai ce qui suit :

« C'est demain lundi, 14 février, la saint Valentin, qu'on célèbre dans un grand nombre de localités du Nord et du Pas-de-Calais, comme la fête patronale des possesseurs d'abeilles.

« Il y a trente ans, il existait dans chaque village du canton de Laventie une société d'*ézeleux* (possesseurs d'abeilles)

Digitized by Google

qui, chaque année, le 14 février, faisait chanter une messe de saint Valentin à l'issue de laquelle on se réunissait à l'auberge pour dîner et pour raconter maints épisodes apicoles. Le chef-lieu et plusieurs villages conservent leur société d'*ézeleux*. Chaque société d'*ézeleux* élit annuellement un *roi*. Etc.»

Le canton de Laventie, dans le Pas-de-Calais, et confinant au département du Nord, se trouve dans l'aire où **apis** s'est conservé sous la forme d'*é*. Que devait être « possesseur d'abeilles » dans cette aire ? Evidemment *ézier*, dira-t-on. Mais *ézier* était déjà « rucher » (*Généalogie*..., p. 25). Du reste, l'élevage des abeilles ne constituant pas une profession exclusive d'autres, il est peu probable que les patois aient éprouvé le besoin d'un mot désignant l'éleveur d'abeilles, alors que la langue littéraire elle-même n'a que le néologisme *apiculteur*. Le besoin d'un mot parallèle à *apiculteur* n'a sans doute été éprouvé que lorsqu'il se fonda des associations, des « amicales » d' « abeillers ». Cette époque a coïncidé avec celle où le *vol dézé* était aussi bien le vol des *é* (des abeilles) que le vol d'*ézé* (d'oiseaux), c'est-à-dire avec l'époque où le produit fonétique de **apis** (*é, és*) se confondait avec celui de **aucellum** (*oisel* > *esel*), et d'où, par cette confusion, intolérable pour les deus mots, naquirent (*mouche* d')*essaim*, *ep* (de *wep* « guêpe »), d'une part, et d'autre part, entre autres, les formes d'*oiseau* empruntées au français.

Qu'était *ézeleus*, qui est en français *oiseleur* (à côté de *oiselier*)?

Il fallait qu'il ne fût rien sémantiquement pour que « apiculteur » pût devenir « aviculteur », comme il fallait que *cheminot* ne fût rien avant d'être ce qu'il est actuellement. Dira-t-on qu'à Laventie l'abeille était *é*, ce qu'elle est encore aujourd'hui, et que le possesseur d'*é*(*s*) était un *oiseleur* ?

Digitized by Google

C'est précisément le mérite de notre métode de m'avoir obligé d'admettre la nullité sémantique d'*ézé* — avant d'avoir connu *oiseleur* dans l'aire d'*é* « abeille » — et *oiseleur* « possesseur d'abeilles » en est une confirmation matématique. C'est précisément parce que *oiseleur* ne pouvait plus être « oiseleur » qu'il a pu devenir « apiculteur », éleveur d'*és*.

Si bienvenue qu'elle soit, cette confirmation de la confusion d'**apis** avec **aucellum** en un mot sémantiquement neutralisé, qui pouvait être soit *oiseau*, soit *abeille*, ne nous était pas indispensable : elle est, en termes absolus, la répétition de celle que j'ai constatée au point 279, où les abeilles sont des « petits oiseaus » sans en être; car on n'y dit pas *dé tyoz ézé*, comme on dirait si elles en étaient, on dit *dé tyo ézé*, parce qu'elles n'en sont pas.

Le point 279 est à l'extrême ouest de l'aire **apis** > *é*; *ézeleus* est à l'extrême nord de la même aire.

Tels sont les « Denkvorgänge, die zu ergründen uns häufig genug nicht mehr möglich ist ». Ces *Denkvorgänge* « gehen mehrfach auf Erwägungen eines Einzelnen zurück, der für andere massgebend gewesen ist ».

Ces paroles sont extraites d'une critique de mon travail sur les noms de l'abeille, critique que je me proposais de passer sous silence : mais les paroles citées sont tellement déprimantes, font entrevoir dans l'étude des langues romanes une science si peu intéressante dans le concert des autres sciences, que je me dépars de ma première résolution. Aussi bien ce que j'en dirai n'aura-t-il trait qu'à la question qui nous occupe dans le présent article. Ce ne sera qu'un échantillon, qui permettra de constater que les paroles ci-dessus sont justifiées en tant que s'appliquant à leur auteur.

Digitized by Google

La critique, parue dans le *Literaturblatt für germ. und rom. Philologie*, nos 11 et 12, 1919, où elle n'occupe pas moins de quinze colonnes serrées, travestit ainsi les résultats ausquels fait allusion notre article :

« Die Ausführungen über die verschiedenen dialektischen Ersatzwörter für *apis* und für *examen* kann ich nur zum Theil andeuten » [fort heureusement pour moi, car on va voir par les lignes suivantes comment il aurait interprété ces substituts, dont l'examen exige un certain effort d'intelligence et... une lecture attentive. Quelle que soit la valeur de mon livre, il n'est pas de ceus qu'on lit en chemin de fer et à la vapeur]. « Da ist zunächst *ezé*, das eigentlich *oiseau* entspricht, aber durch die lautliche Beziehung zu *es* « Biene » als die längere Form für das zu hurze *es* eintritt », [cette interprétation d'*ézé*, fort heureusement, n'est pas née dans mon cerveau, et n'a pu en sortir, par conséquent. Je serais bien affligé d'avoir à la revendiquer. Je crois que chez aucun peuple un mot télescopé n'a été un *Ersatzwort*] « was wiederum zur Folge hat, dass für Vogel » ein anderer Ausdruck eintritt und zwar zumeist « Sperling » [et que l'« abeille » reste un *oiseau*, tandis que l'*oiseau* devient *moineau*! « Voilà pourquoi votre fille est muette »].

Ce qui est un *Ersatzwort* est, selon la *Généalogie*... une cause *zum Ersatz* ; mais cette petite distinction de cause et d'effet n'a pas d'importance dans une critique qui, d'un bout à l'autre, témoigne chez l'auteur d'une incompréhension à peu près complète, d'une stupéfaction de Sélénite devant des faits constants de la linguistique patoise et de l'acharnement de son tir sur des buts imaginaires ou imprécis.

J'en recommande vivement la lecture à ceus que M. Meyer-Lübke y appèle mes « apprentis » et dont,

Digitized by Google

presque tous, par leur savoir, pourraient être mes maîtres, quoique moins éminents que M. M.-L. Ils y verront ce qu'ils ont perdu à vouloir avec moi faire un saut dans l'« incertain », où l'on est constamment mis en face de problèmes d'ordre matématique[1] — effroi des romanistes — dont la solution, pour ardue qu'elle puisse être parfois, conduit à des résultats conformes aux lois matématiques et ils y apprendront à retrouver la grand route, la « gangbare

1. De là des aveus naïfs, pareils à celui-ci : « Vor allem aber sind für mich die Grenzen unseres Erkennens enger als... » Ce qui va au delà de son *Erkenntniss* actuelle est nul et non-avenu, et ne la modifie en rien. Mais alors pourquoi s'aventurer et s'empêtrer dans l'inconnaissable ? Le *Romanisches etymologisches Wörterbuch* n'est-il pas le dernier mot de la science ? Etait-ce pour avoir l'occasion d'établir des parallèles ridicules entre le *chant* (du coq) et *Gsang* (du coq ? !) zurichois (qui lui paraît « geziert », à lui « der ein stark ausgesprochenes Mundartgefühl hat » !), ou l'identité de capacité substitutive de *Ross* (allemand suisse — « cheval » patois) et de *Pferd* (allemand que les Suisses apprennent à l'école — « cheval » littéraire), d'une part, et de *cabal* provençal et *cheval* français, que les gens du Midi estropient à qui mieus mieus, pourvu qu'il ne soit pas *cabal*, forme à laquelle retournerait un *cheval* emprunté au français, si l'évolution n'était obstruée pour cause étimologique (cf. les cartes *chaudière*, *chenille*, *charpentier*, etc., etc.). Y a-t-il en Allemagne un territoire de grandeur à peu près équivalente à celle du provençal, où l'on ait eu *Peipe* « pipe » et *Perd* « cheval », et où l'on dise maintenant *Peipe* et *Pferd* ? Voilà le parallèle ! Celui que l'auteur établit est excusable, peut-être, puisqu'il n'a rien compris ou à peu près rien compris de ce qu'il a lu ; mais que dire d'une revue critique qui accueille de semblables insanités ? Etait-ce encore pour substituer à la fonction de la respiration (assez répandue parmi le peuple !) une fonction exclusivement exprimable par un terme savant (: *respirer* — respiration artificielle peut-être ? — « Unbedenklich ein Latinismus » ! A ce propos nous apprenons que *hoffen* « espérer » appartient à la « höhere Sprache », un paysan — contrairement au paysan français qui dit *espérer* « attendre » — étant rarement « in der Lage *ich hoffe* zu gebrauchen » (ô les malheureux ! Ils n'avaient aucun équivalent ?) Les Bâlois sont mieus partagés : ils disent même *Hoffnig* pour *Hoffnung* — et les femmes sont *i der Hoffnig* — alors qu'ils disent *Wasserleitung*, *unter der Bedingung*. Remarquez que les patois de la Suisse allemande ont été de

Digitized by Google

Strasse », où ils entendront à nouveau les ritournelles des orgues de Barbarie.

Cela dit, je m'empresse de reconnaître que deus fautes de l'Atlas, relevées en une note au bas de la première colonne (points 896 et 897 de la carte *j'allume* de l'Atlas où il y a la forme de l'infinitif au lieu de celle du présent de l'indicatif) sont réelles. J'en prens ma part de responsabilité : la frase *j'allume ma pipe*, dans mon questionnaire, n'aurait pas dû figurer entre deus questions à infinitif (entre *jouer aus quilles* et *fumer un cigare*). Ces deus fautes, depuis plusieurs années déjà, figurent dans les Errata que contient le Supplément, non encore publié par suite des circonstances que la guerre nous a créées. Je m'en suis aperçu en étudiant à l'École des Hautes Etudes les cartes *allumer*.

L'ANALOGIE RÉPARATRICE

On nous a enseigné que le latin gérait sémantiquement le français jusqu'à nos jours. Nous n'en croyons rien : le Français gère lui-même sa maison.

On nous a enseigné que, souvent, le latin littéraire avait enrichi la langue française inutilement. Nous n'en croyons rien : le latin littéraire a été un remède propre à guérir.

J'ai cru comprendre que l'analogie fonétique n'était

tous tens en usage constant chez les professeurs universitaires lorsqu'ils ne sont pas en chaire — en tant qu'ils sont indigènes, bien entendu). *I hoffè n es lăngt.*

Tout cela pour s'éviter deus additions : combien y a-t-il de mots qui possèdent indûment l'*s* latine devant consonne, et combien y en a-t-il parmi eus qui sont d'essence sémantique populaire et qui « tournent » autour d'*esprit*, mot qui a toujours été savant de forme, quoique populaire de sémantique ? Les résultats des opérations sont des preuves parlantes. Les sciences matématiques n'ont plus qu'à se bien tenir en face la linguistique.

Digitized by Google

souvent qu'une maladie qui affecte les mots. Je n'en crois rien : l'analogie fonétique est un remède propre à guérir.

C'est ce dernier point que je me propose ici de mettre en lumière par un ou deus exemples.

Le lecteur ne manquera pas de dire : *fermer « clore avec un fer »*, *affirmer n'est pas affirmare*, *dégoûter n'est pas dégoûter*, c'est un véritable pot-pourri que l'on nous joue là. Et le lecteur aura raison. Mais il me permettra de lui poser la question suivante : les airs qui composent ce pot-pourri sont-ils violemment conjoints ou naturellement assortis, forment-ils, avec le quatrième air, que nous allons faire suivre, un tout logique, une succession naturelle ? Si cela est le cas, notre pot-pourri, qui n'est pas d'origine artificielle, qui n'est pas né sous la pression d'idées préconçues, mais est uniquement sorti d'études isolées sur certains mots d'où résulte, sans que nous le voulions, l'enchaînement des airs, ne peut être qu'un échantillon des gestes qui se reproduisent constamment dans la langue, échantillon qui est autre que ceus que l'on nous a présentés jusqu'ici.

A l'aspect d'une langue qui présente, d'une part, une matière vieillissante, malade, agonisante ou morte, d'autre part, une matière nouvelle ou grandissante, je me demande si cette dernière ne se présente pas sous le jour d'une matière guérissante, térapeutique, succédant à une matière malade et disparue, patologique, sujette à la mort et soumise à la revivification.

Les mutations dans la matière linguistique, dans quelque ordre grammatical qu'elles se produisent, les nouvelles formations, les nouvelles étimologies, l'analogie enfin ne sont-elles pas, ou toujours ou souvent, de nature réparatrice — ou ne sont-elles que fortuites, dons de Jupiter ?

La première opinion, à laquelle j'adhère, est-elle contraire à la nature, la segonde, qui est fort répandue, est-elle

Digitized by Google

plus explicative d'êtres vivant, revivant, se transformant, « se mourant », morts.

On m'a reproché (à propos de ma brochure *Pathologie et thérapeutique verbales*) de conduire les jeunes linguistes dans une salle d'hôpital. Qui dit mort, dit maladie ; qui dit transformation, dit guérison ; qui dit vie, dit nécessité de vivre ! Où devais-je donc les conduire ? Au bal masqué, où tourbillonnent les mots, et où des maîtres de danse, à chaque entrée et à chaque départ, enregistrent des noms sans autre formalité d'enquête sur les causes de départ et d'arrivée, pas plus d'ailleurs que sur celles qui font changer de masques aux premiers participants ?

L'analogie fonétique est, nous dit-on, une force qui s'impose. Je crois qu'elle est aussi — et surtout, avant tout — une force appelée pour trancher des équivoques, et elle fait ainsi le même office que les substituts d'un mot prêtant à équivoque. Je crois qu'il ne faudra reconnaître la part de la première (analogie créatrice) que lorsque la part de la segonde (analogie réparatrice) aura été défalquée. Je crains bien que cette dernière ne soit de beaucoup la plus considérable.

Loin de moi l'idée — pour le moment du moins — de ne faire de l'analogie fonétique qu'un auxiliaire térapeutique : je n'entens qu'en restreindre l'activité inhérente à sa puissance naturelle, j'entens distinguer l'analogie réparatrice de l'analogie créatrice — quitte à reconnaître, peut-être, que le secret de la force de cette dernière est précisément la force de la première.

Si, dans la substitution lexicale — et l'analogie produit une substitution lexicale — le sistème du moindre effort doit entrer en ligne de conte, il est évident que le minimum de l'effort est représenté par le recours à l'analogie, qui n'est qu'une substitution partielle et, souvent, un pis-aller,

Digitized by Google

en lieu et place d'une substitution totale, difficile ou impossible.

C'est bien sous ce jour que va nous apparaître l'analogie réparatrice, et nous allons voir l'accueil qu'elle a trouvé.

L'analogie réparatrice va nous montrer que l'analogie, telle qu'elle a été considérée jusqu'ici, est une puissance latente, passive, qui ne devient active que si d'autres mots, en détresse lexicale, en déclenchent le jeu, et qui ne joue qu'à défaut d'autres moyens térapeutiques, notamment à défaut de substitution lexicale complète, ou comme moyen moins radical.

Nous allons voir que *ter* « tendre », de **tenerum** latin, fait au féminin *terte* sous l'action analogique de *vert verte* — mot capital de la seule classe où *ter* pouvait trouver un appui analogique, mot par lequel seul *ter* avait accès dans cette famille (*ouvert* ? *désert* ? *offert* ?).

Est-ce à dire que *vert verte*, mot désignant une couleur, ait usé de sa puissance analogique sur *ter*, mot complètement étranger à la catégorie de ceus qui désignent une couleur, mot opposé même, puisque *vert verte* a, dans certains parlers, le sens de « crû, crûe » (*viande verte* même), lequel est le contraire de « tendre » et le sera notamment dans le cas précis où nous verrons *vert verte* agissant sur *ter* « tendre » ? [1]

1. Il faut se garder de chercher dans *terte* un point de contact sémantique avec *verte* (dans un sens affirmatif ou négatif). « Vert » est bien l'opposé de « blet, tendre », et, dans certains parlers, l'équivalent de « crû, non sec, non séché, non fumé ». En certaines régions de France, « crû » est *vert*, et de la *viande verte* est de la « viande fraîche », opposée à de la viande fumée. A *dürre Oepfelschnitz*, *dürre Bohne*, *dürrs Schwinigs*, on oppose, à Bienne, *grüne Oepfelschnitz*, *grüne Bohne*, *grüns Schwinigs*, c'est-à-dire des quartiers de pommes non séchés, des haricots non secs, de la viande de porc non fumée.

Terte, calqué sur *verte* par rapprochement d'idée sémantique (affirmatif ou négatif), tenant par là de « terte-verte » (ou « terte-non verte »),

Digitized by Google

Pas le moins du monde: *vert verte* n'apparaîtra que comme une échappatoire, comme un refuge où le féminin de « tendre » sera à l'abri d'un ennemi qui en fait un mot équivoque. Ai-je alors le droit de dire que *vert verte* a une vertu analogique ? Oui, certes ! Mais cette vertu n'est faite que de la misère lexicale de *ter*, de la nonchalance ou de l'incapacité ou de l'impossibilité d'une substitution lexicale complète, qui atteindrait et *ter* et son féminin.

Sans sa valeur térapeutique, je ne comprendrais pas l'évolution de *ter* à *terte*, je ne pourrais considérer comme scientifique l'affirmation que *terte* a été fait analogiquement à *verte*, et nous avons, pour le moment, le devoir de n'accepter que sous bénéfice d'inventaire, bien expressément manifesté, toute affirmation semblable, non basée sur des causes qui ont produit l'analogie : nous devons tout d'abord en reconnaître la valeur utilitaire, avant de la faire manœuvrer dans le vide.

Est-ce avec cette réserve que les romanistes ont eu recours à l'analogie pour expliquer les singularités lexicales, quoique l'un de leurs chefs, analogiste fécond, les invite à ne pas faire de « saut dans l'inconnu » (*Literaturblatt für germ. und rom. Phil.*, 1919, p. 386)?

L'attribution de *terte* à l'analogie de *verte* sans l'appui d'une causalité qui l'excuse, et qui y dévoile une force inhérente, à laquelle on a eu recours dans d'autres cas, est aussi téméraire que le serait le recours à l'analogie de *ex-*

et s'opposant, sous ce vêtement, à « pomme (de) terre » — qui est, *indubitablement*, le point de départ de la formation *terte*, dont l'efficacité, en même temps que l'existence, cesse presque immédiatement au delà (seuls des fruits sont *tertes*) pour laisser le champ libre à *tère*, féminin concurrent — cela est impossible. Il n'y a pas plus du côté de « pomme de terre » que du côté de « tendre » un rapport sémantique possible avec *verte*, que ce rapport soit imaginé affirmatif ou négatif.

Digitized by Google

perte ou de *Gilberte*, et le chois que l'on ferait de *verte*, dans la détresse qu'amène *ter* « tendre », serait personnel, fantaisiste.

Que cherchait *tère* en *verte* ? Uniquement un mode de devenir un adjectif, de substantif qu'il était, par son télescopage avec *terre* dans l'unique emploi de *pomme-ter* = « pomme tendre » et « pomme de terre ». *Terte*, conformément à son origine, deviendra sémantiquement un autre mot que *tère*, avec qui il cohabitera (Saint-Pol : fém. *ter* ou *terte*), laissant à ce dernier la place légitime et se réservant seulement le sens matériel (*pomme terte* > *terte-poire*, mais non pas « ma *terte* mère »).

S'agit-il là d'une analogie active de la part de *verte*?

Qu'a cherché *mûre* (**matura**) en devenant *mûrte*? Uniquement un mode de devenir exclusivement et expressément un adjectif, et même un mode de devenir possible dans une *mûre mûre* (**mora matura** ou **matura mora**). « Quand les mûres sont mûres, le raisin est mûr » est une phrase que j'ai souvent entendue. (Voir à propos de la forme française *mûre* « **mora** » : l'*Appendice* à la fin de cet article.)

Que cherche le féminin de *dur*, en devenant *durte* ? (Ici nous sommes réduit à de pures hipotèses). A devenir plus essentiellement adjectif, parce qu'il est aussi employé comme substantif (être couché sur *la dure*, en voir de *dures*) ? A rematérialiser un adjectif qui s'émancipe au figuré (une viande *dure* à digérer, avoir la vie *dure*, une pelle *dure* à manier) ? [1]

C'est plausible, probable, très probable ; mais il nous est impossible de le démontrer. Rien ne serait plus facile que

1. Je ne crois pas que *dur* soit exclusivement **durum**, pas plus que *maison*, *hôtel* ne sont exclusivement **mansione**, **hospitale**. J'espère pouvoir le démontrer dans une prochaine étude.

Digitized by Google

de le démontrer, si notre Atlas n'était pas une œuvre très incomplète[1] : nous n'avons qu'accidentellement la forme féminine de *dur*, et là où nous l'avons, elle se trouve englobée dans l'aire *murte* « **matura** ».

Si *durte* coïncidait géografiquement avec *murte*, la géografie linguistique nous autoriserait à affirmer que le féminin *durte* est dû à une nécessité imposée par l'emploi de *dur* comme substantif ; car une analogie adventice ne couvrirait pas l'aire d'une analogie nécessaire ou utilitaire. Nous ne pouvons l'affirmer.

Et si la géografie linguistique nous obligeait à reconnaître dans *durte* une simple imitation non-utilitaire de *murte*, alors nous poserions la question : est-il convenable que nous appelions du même nom d'analogie et l'analogie réparatrice, utilitaire, primaire de *murte*, et l'analogie adventice, non-utilitaire, imitatrice, secondaire, simulatrice d'utilitarité.

Si *dure*, *sure* « acide », dédaignant leur parenté fonique avec *obscur*, *pur*, *sûr*, *futur*, prennent modèle sur *murte*, dont le modèle m'est inconnu, en tant que immédiatement fonique (*..urte*, *..eurte*) et doit être cherché bien loin (*forte*, *morte*, sinon *verte*), il est évident que *mûr*, *dur*, *sur* (Saint-Pol : *surt*) n'ont pas été individuellement, simultanément et identiquement mis en mouvement vers *murte*, *durte*, *surte*, et que, à côté d'une analogie utilitaire pour l'un ou l'autre, il y a analogie adventice pour l'un ou l'autre.

*
* *

Si *bleu* donne au féminin *bleuze*, et *bleuve* — nous écartons, bien entendu, tout lien traditionnel de cette forme

1. Encore une fois, je le répète, personne n'est plus persuadé que moi de l'insuffisance de l'Atlas ling. de la France.

Digitized by Google

avec d'anciennes formes ayant les consonnes *f* et *v* — il y a dans l'analogie qui les produit non pas exubérance, racolage, mais secours térapeutique. En face de *blanc-blanche*, *brun-brune*, *vert-verte* — *bleu-bleue* ne va pas: l'action analogique s'exerce des trois premiers sur le quatrième.

Verte — il en est de même des autres — dont le masculin est *vert*, avec *t* encore prononcé, ne peut entrer ici en fonction térapeutique, l'état fonétique, puissant tiran, s'y oppose. Ce sont cependant ces mots qui constituent l'action analogique, et ce ne sont pas eus qui l'excerceront matériellement.

Ah ! si c'était eux qui pouvaient faire valoir une autorité sémantique, et conséquemment fonétique sur *bleu* (je pense à *vert* plus particulièrement), ils en auraient fait un mot bien autrement robuste et dérivateur qu'il ne l'est, après avoir subi l'action analogique qui lui est particulière !

Mettez en parallèle les multiples dérivés de *vert* (*verdissant*, *verdoyant*, *verdoyer*, *verdure*) avec les imaginaires de *bleu*, et vous comprendrez l'afflus des équivalences de ce dernier, accourues pour en soutenir la paralisie formatrice — quoique les écrivains en modifient les allures sémantiques plus ou moins contrairement à leur origine première. (*Azur*, son emploi et sa suite — *émeraude* a-t-il le même développement dérivateur ? — *Pers* que l'on fait revivre, jusque dans les prospectus des magasins de nouveautés. — Notre pauvre *bleuté*, dont ne veulent pas nos dictionnaires. « *Bleusir* est mauvais », dit Littré, tandis que *noircir* est bon. La langue est une marâtre pour *bleu*).

L'analogie ne pouvait venir à *bleu* d'un nom de couleur: il ne peut y trouver de modèle, il est enchaîné à sa forme, il ne pourra s'évader au gré de sa volonté, il ne pourra que desserrer un peu ses liens. Sa transformation, pour raison d'état patologique, sera purement mécanique, sans être

Digitized by Google

accompagnée d'un rapprochement formel avec les modèles qui agissent sur lui, et le procédé fonético-mécanique va devoir lui suffire, comme un pis-aller.

Ce sont les adjectifs en *..eur*, *..eus*, *..euse* au féminin, et en *..euf* *..euve* qui s'acquittent de la fonction requise. Ils la rempliront par pis-aller, et nous ne saurions dire que l'action analogique émane d'eus. Elle n'est pas exubérante, elle est requise par la famille *blanche*, *verte*, *brune* qui ne peuvent secourir *bleue*.

La preuve que ce n'est pas la puissance analogique de *..euse* et de *..euve* qui produisent *bleuse* et *bleuve*, elle est entière et complète dans l'hésitation des parlers à recourir indifféremment soit à *..euse*, soit à *..euve* (*heureuse*, *curieuse* — *neuve*, *veuve*). Dans les parlers français, c'est un chassé-croisé dont la carte *bleu* de l'Atlas offre le tableau le plus saisissant que nous puissions souhaiter.

*
* *

Si *vert* fait de *verde* : *verte*, il est de toute évidence qu'il s'agit d'une action analogique exubérante émanant de *vert*, dont la constitution est plus robuste, en tant que forme masculine, sur un féminin, qui n'est point impotent, mais qui n'a aucune raison pour ne pas s'associer plus intimement à son masculin — cette analogie exubérante n'est d'ailleurs, elle aussi, qu'une analogie *réparatrice*, si l'on considère que la mentalité de la langue, libérée de son lien étimologique, veut qu'une même idée soit exprimée, autant que possible, par un même radical, auquel s'attache éventuellement une désinence de valeur morfologique.

Quelle est l'extension de *verte* ? Conformément à sa nature qui ne s'impose pas immédiatement et infailliblement, il n'est pas répandu sur tout le territoire de la langue

Digitized by Google

d'oui, et laisse à *verde* plus d'une aire (moitié ouest, notamment), dont l'une nous intéresse tout particulièrement. Celle-ci s'étent du point 257 (Oise) au point 177 (Ardennes) en une zone très étroite à l'ouest et un peu plus large à l'est.

Si *vert*, par sa forme féminine, fait le féminin *noirte*, dirai-je qu'il s'agit d'une action analogique exubérante. Ce serait une erreur que la géografie linguistique redresse en un clin d'œil : *noirte*, dans la langue d'oui, n'a qu'une très petite extension, il n'existe que dans la moitié du Pas-de-Calais et les cinq points avoisinants 278, 295, 281, 272, 270. Ailleurs pas trace de *noirte*.

Mais, direz-vous, qui vous dit que *noirte* soit fait sur *vert*? Ceci : dans le voisinage immédiat du Pas-de-Calais ayant *noirte*, on trouve *noerde* à Vermand (Lettres de Pierre-Louis Gosseu adressées à un journal de Saint-Quentin) — Vermand n'a plus cette forme actuellement d'après l'Atlas, et cette circonstance explique bien l'absence de *noirte* en quelques points intermédiaires de notre Atlas, où on l'attendrait, et où il a vraisemblablement existé — puis, dans le voisinage de Vermand, aus points 161 et 251, où l'on a *noirde* (pron. à la française). Or, ces trois points sont précisément dans la zone où nous avons dit que *verde* est resté, et n'est pas devenu *verte*. Cette preuve, d'ordre matématique, nous dispense de poser la question, superflue même pour d'éventuels contradicteurs : de quel autre mot que *vert* — *noir* pourrait-il recevoir une influence analogique ?

Ainsi, le masculin *vert* exerce, aus points 251, 169, une influence analogique sur le féminin *noire*, alors que ce même *vert* n'y exerce aucune influence sur son propre féminin *verde*? « Noir » est attiré davantage par *verde* que ne l'est *verde* par « vert » ? Et l'on appèle analogie fonétique *noirde* < *verde*, et l'on appèle analogie fonétique *noirte* < *verte* ?

Digitized by Google

Et *vert* a une puissance analogique inhérente, exubérante qui se déverse également et sur *verde* et sur *noire* ? Quelles absurdités !

Et, si « vert » ne pouvait d'aucune façon imaginable atteindre *noire* pour en faire *noirde* sans toucher à *verde*, en quoi *noire* avait-il un caractère fonétique qui motivât n'importe quelle intervention analogique ?

Noir masculin, *noire* féminin est aussi sain fonétiquement que *blanc-blanche*, que *vert-verte*, que *brun-brune*, que *gris-grise*. A-t-il changé — admettons même l'absurde — pour que le féminin soit aussi dissemblable de *noir* que le sont *blanche*, *verte*, *brune*, *grise*, de *blanc*, etc. Et *jaune* ? Et *rouge* ?

Vert n'a de puissance analogique que vis-à-vis de *verde*, et cette puissance, il la tient non pas de la fonétique, mais uniquement de son caractère morfologique de forme masculine.

Verte, *verde* n'ont rien en eus qui leur donne une puissance analogique : ils la tiennent de *noire*, qui leur emprunte leur forme, parce qu'il en a besoin pour se défendre, ou, si l'on veut, pour se travestir, visé qu'il est par un ennemi [1].

Il faut donc que « noire », dans la petite aire où il est *noirte* et *noirde*, ait, pour s'être travesti, une raison particulière, que n'a pas le reste du domaine de la langue d'oui, où l'on ne trouve pas trace de ce travestissement.

Vraisemblablement, cette raison ne remonte pas très haut dans la langue, puisque nous n'en avons pas de trace

1. Il ne me paraît pas que les linguistes soient convaincus que le nom de *Dupont de l'Eure* a été autrefois *Dupont*, tout court. Pourquoi, aujourd'hui 20 mars 1920, M. *Henri Mohat* communique-t-il aus lecteurs du Petit Parisien qu'il n'a rien de commun avec un M. *Henri Moha*, condamné ?

Digitized by Google

dans les textes anciens, puisque, géografiquement, son effet se situe avec une exactitude parfaite par rapport à *verte* et *verde* où il nous apparaît encore aujourd'hui — *verte* ne peut faire naître *noerde*, et *verde* ne peut faire naître *noirte* ; une transposition des termes n'est pas possible — puisque, enfin, elle est postérieure à des faits longuement exposés dans mon étude sur les noms de l'abeille.

Quelle est donc cette raison particulière ?

Oire « d'or, dorée » a existé ailleurs que dans la région artésienne, peut-être dans toute la langue d'oui. Il a disparu, absorbé qu'il a été, selon toute vraisemblance, par *noir* (*u*)*ne oire merle* > *une noire merle*)[1]. Que cette absorption d'*oire* par *noire* ne se soit pas produite simultanément dans tout le territoire de la langue d'oui, cela est naturel, j'imagine. Qu'*oire* a persisté dans la région septentrionale de la France plus longtemps qu'ailleurs, cela ressort du fait, pour le moins très probable, que le nom d'*oire merle*, qui désignait primitivement le « loriot » (à plumage doré), et a passé au « merle » (dont le mâle a un bec doré), implique la transparence sémantique d'*oire*, donc la transparence étimologique, laquelle a été détruite, comme *oir* par *noir* ailleurs, ici dans *noire merle* (*une oire merle* — le merle étant un oiseau à plumage noir). Que ce glissement d'*oire* en *noire* ait été, d'autre part — dans une lutte qui, ailleurs antérieure, n'a point produit les mêmes effets ou... ne les a produits qu'éfémèrement et pareillement aus formes *noirtes*, de la disparition desquelles nous venons d'avoir des indices (Vermand) — que ce glissement ait été accompagné d'un glissement inverse, affectant *noire* en lutte avec *oire*,

1. Dans notre région l'adjectif se préposait au substantif beaucoup plus souvent qu'il ne le fait aujourd'hui, et il faut tenir conte de cet usage sintactique dans l'évolution fonétique subie par nombre de mots. Nous allons en voir des exemples.

Digitized by Google

et que ce *noire* affecté ait recouru à *verte* et à *verde* pour devenir *noirte* et *noirde*, cela peut paraître compliqué et cela me paraît cependant... très naturel.

Cette explication est même la seule qui puisse rendre compte de *noirte* et *noirde*, où que ces formes se trouvent — si on les trouve ailleurs — et elle vaut tout particulièrement pour les avoir situées dans la patrie de *nwarmel* « merle » [1].

Quoi qu'il en soit d'ailleurs, il reste un fait acquis, c'est que *noirte* et *noirde* témoignent d'une analogie extorquée à *verte*, *verde*, qui n'en peuvent mais de s'y être prêtés.

*
* *

Voici un cas qui sera plus démonstratif encore de la passivité avec laquelle la même forme *verte* se prête à son rôle réparateur. Il montrera sous un jour de violence extrême l'analogie de forme arrachée par un mot à *verte*, qui sort non seulement de son entourage sémantique, mais de tout rayonnement analogique, dont on pourrait le croire sémantiquement capable. Le mot traité analogiquement paraîtra un décalque de lettres, quoiqu'il soit certainement un décalque de sons, paraîtra une œuvre de scribe, quoiqu'il soit bien certainement, et uniquement, œuvre de parlant.

La géografie linguistique va nous montrer comment un substantif a obligé un adjectif à appuyer sa forme féminine sur *verte*, comment les trois mots *terre*, *tendre* et *verte* sont en rapport analogique, les deus premiers étant formellement

1. A ce propos — par infraction à ma détermination de ne point mettre en œuvre mes propres matériaus — je me permès de compléter les formes *nwarmel* d'une forme identique que j'ai relevée, il y a 36 ans, à Hesdin, point tout proche des deus qui ont *noire mère* = *noir oiseau* = « merle ».

Digitized by Google

identiques, le troisième étant appelé à disjoindre la forme commune aus deus premiers.

Cette étrange coïncidence formelle d'un substantif avec un adjectif et la confusion sémantique nécessaire pour qu'il y ait eu incompatibilité d'existence n'a pu se produire que dans un unique emploi du substantif (pomme de terre), où, segond élément de la locution, il peut être considéré, formellement, comme un adjectif.

Si la géografie linguistique nous montre que l'aire de l'emploi unique du substantif, à segond élément capable d'être conçu comme adjectif, est en même tens l'aire où l'adjectif appèle *verte* à son secours pour échapper à l'emprise du substantif, elle nous aura fourni une preuve matématique — contre laquelle s'insurgeront en vain tous les linguistes du monde — que l'action analogique, extorquée à *verte*, est une action térapeutique de forme, n'ayant pour base, de part et d'autre, *aucune vertu sémantique*, mais offrant seulement une possibilité pour *tendre* d'être autre chose que ce qu'il était, d'être un adjectif, de substantif qu'il était ou pouvait être.

*
* *

Le latin **tenerum** « tendre » aboutit régulièrement dans les territoires picard et wallon (Somme, Pas-de-Calais, Nord, Wallonie, moitié nord de l'Oise, extrémité occidentale de l'Aisne) à *tenre* ou, par assimilation, à *ter*. Ce double produit résulte, je pense, d'une différence de traitement, selon que *tenr* est traité comme protonique — il l'était, lorsque l'adjectif se plaçait devant le substantif, cas beaucoup plus fréquent autrefois que de nos jours [1] — et selon

1. De là des féminins *blāk* en Wallonie, des masculins *brun'* dans les Vosges, qui dépendent linguistiquement de la Wallonie, quoique séparés par la « trouée de la Meuse ».

Digitized by Google

qu'il était traité comme tonique — cf. *vendredi*, mais en tenant compte du fait que, dans notre région, le type *divendre* a persisté beaucoup plus longtemps que dans le reste de la France d'oui. Nous n'avons pas à traiter ici de ce sujet.

Ce qu'il nous importe de savoir, c'est que *ter* « tendre masculin », forme unique dans la moitié occidentale du territoire ci-dessus délimité, va en s'égrenant en Wallonie, mais atteint cependant la limite allemande, où sa fréquence s'accentue même.

La forme *ter*, conformément à l'étimologie, est également la forme féminine de « tendre » ; mais, en une petite région de la moitié occidentale, d'une étendue bien moins considérable que celle de *noirte*, *noirde* pour *noire*, elle s'est transformée en *terte*. Cette transformation s'est produite aus points 274, 273, 285, 296 et 284, ce dernier point étant Saint-Pol, dont le parler nous est bien connu grâce au lexique d'Edmont.

Voici ce que nous dit le *Lexique Saint-Polois* :

« *tèr* ou *tèèr* (au fém. *tèr* ou *tèrt*) + adj. tendre. Du pain *tèr*, des *tèrt-é pwar* » [« tendres poires » — remarquez que l'adjectif précède encore le substantif].

Ainsi, malgré que *tenre* ait un *r* appartenant à une autre sillabe, il se comporte comme *vert-verte* pour former son féminin.

D'où lui vient la nécessité de se transformer ? Pourquoi ne dit-on pas à Saint-Pol des *ter pwar* ? On le dirait sans inconvénient, puisque : « au fém. *tèr* ou *tèrt* ». *Tèrt*, de l'exemple *tèrt-é pwar*, est dû à un emploi particulier, concurrent de *tèr*, et... analogique (oh ! bien près de son emploi originaire), l'emploi *nécessaire* de *tèrt* pour désigner « tendre féminin » dans la collision *pomme terre* signifiant « pomme de terre » et « pomme tendre ».

Cependant, je suis obligé de convenir que *pomme de terre*

Digitized by Google

devenait nécessairement *pom éd ter*, puis, par assimilation du *d* avec *t*, *pom é ter*. C'est le produit régulier que devait donner et qu'a réellement donné *pomme de terre*. Mais, peut-être existait-il une autre prononciation, négligée, estropiant la formule étimologique en tendant à la réduire à une unité lexicale : c'était *pomme-ter*, prononciation qui n'est pas particulière à notre aire *ter* « tendre », elle se révèle ailleurs et y est *pom terre*, ou y a produit *pot ter* (voir la carte de l'Atlas). Ce parallèle pourrait nous suffire et nous pourrions y avoir recours. Ce n'est cependant pas ainsi que je me représente, en Artois, la marche de *pomme de terre* à *pomme-terre*. Elle est en Artois beaucoup plus naturelle : avant d'être, ou tout en étant *pom éd terre*, la « pomme de terre » était *pom d'terre*, le heurt des consonnes pouvait être évité soit comme nous venons de le voir (> *pom é terre*), soit par *pom-terre*.

J'avoue donc sans scrupule et sans la moindre appréhension de voir mon interprétation exposée à une objection contradictoire de valeur — bien au contraire — qu'à Saint-Pol la « pomme de terre » ne se dit pas du tout *pomme-terre*.

A Saint-Pol, la « pomme de terre » est une *pẽm ẽ tẽr* ou *pẽm ẽd tẽr*, et... elle ne peut pas être une *pomme-terre*, puisque *tẽr* (« au fém. *tẽr* ou *tẽrt* ») est aussi bien *terre* que *tendre* féminin. Nous ne pouvons guère nous attendre à trouver à Saint-Pol le cors du délit (*pomme-terre*) en même tens que ce qui le remplace ; nous ne pourrions nous attendre à l'y trouver que parce qu'il est *conditionnellement* remplacé, et alors sa présence serait en contradiction avec la raison d'être de *tert* « tendre féminin » : cette contradiction n'existe ni à Saint-Pol, ni aus quatre autres points ayant *tert* « tendre ». Une *pomme-terre* ne sera plus jamais une « pomme de terre », mais elle l'a été — ou plutôt elle

Digitized by Google

l'a été ou ne l'a jamais été, selon qu'on se figure l'intervention de *tèrt* comme prévenant la menace, comme y parant, ou comme remédiant au coup porté par la collision.

Et qu'a-t-on à Saint-Pol à la place de ce *pomme-terre*, ayant existé ou n'ayant jamais existé ? On y a deus formes, ..une dualité lexicale !

Pẽm ẽ tẽr, qui est la forme fonétique en laquelle, par assimilation du *d* avec *t*, glisse nécessairement pomme *ed* terre, remontant à *pomme de terre*, fait simultanément avec *tert* « tendre », ou postérieurement à la disparition de *pomme-terre* homonime, et *pẽm ẽd tẽr*, qui est la forme étimologique, précieusement tenue à l'abri de toute évolution naturelle, la forme reconstituée pour... jusqu'à demain peut-être, et... reconstituable demain, quand, demain, *pẽm ẽd tẽr* sera devenu *pẽm ẽ tẽr*.

J'ai dit plus haut que je constatais, sans appréhension pour la valeur de mon explication, l'état actuel de « pomme de terre » à Saint-Pol, bien au contraire.

Peut-être aurait-il été plus habile de ma part de faire précéder l'état saint-polois, où les incidents de la lutte sont mieus connus, plus nuancés, plus conformes à celui que présente une ville, des états résultant d'une enquête auprès d'un seul individu, partant plus absolus, et plus directement approbatifs de notre explication, mais moins conformes à la réalité.

Voici ces états :

Au point 296, « pomme de terre » et « pomme tendre » sont homonimes (*pœ̃m tẽr*).

Au point 273, « pomme de terre » est *pẽm tèr*, mais « pomme tendre » *pẽm tèrt*.

Au point 285, « pomme de terre » est *pẽm ẽ tèr*, mais « pomme tendre » *pẽm tẽrt* ou *tẽẽr*.

Digitized by Google

Au point 274, « pomme de terre » est *pẽm ẽ tẽr*, mais « pomme tendre » *pẽm tẽrt*.

Il y avait, dans la région picarde de l'aire *ter* « tendre », trois possibilités d'existence au delà de l'évolution desquelles il y aurait eu nécessairement confusion de « pomme de terre » et de « pomme tendre », confusion d'ailleurs survenue directement par la prononciation *pomme-terre* tendant à réduire le composé à une unité lexicale.

Ces trois possibilités sont :

pomme *de* terre > pomme *éd* terre > pomme *é* terre.

Ces trois possibilités couvrent effectivement l'aire picarde de *ter* « tendre », à l'exception des cinq points 296, 273, 274, 285 et 284, dans les trois premiers desquels « pomme de terre » et « pomme tendre » offriraient probablement un mélange identique à celui qu'Edmont constate à Saint-Pol, si nous en connaissions les parlers, comme nous connaissons celui de Saint-Pol, pris par nous, à juste titre, comme tipique de deus traditions naturelles.

La faculté de réfection de *pomme de terre* exempte le parler d'avoir à lui trouver un substitut lexical ou de recourir à tout autre procédé de réparation : tous les parlers, appelés à admettre et à réparer *pomme de terre*, n'ont pu s'en contenter ; ils n'ont pas pu ou n'ont pas su utiliser cette faculté de réfection, nous allons le voir plus loin.

Un mot, qui voulait échapper à la confusion de *ter* « tendre » et « terre » dans un seul emploi commun (c'est-à-dire dans *pomme ter*), allait-il y échapper par une substitution lexicale, qui s'étendrait à tous les emplois de « tendre » (lequel est le mot soumis à la médication), alors qu'une médication d'une simplicité élémentaire se présentait à cet unique emploi commun, où se manifeste l'intolérabilité de la confusion, alors que la reconstitution étimologique de « pomme de terre », telle qu'elle s'est réellement faite à

Digitized by Google

Saint-Pol et au point 285, détruisait à tout jamais et confusion et menace de confusion ? Il n'y avait pas lieu de mettre en mouvement toute la « lexicalité » de « tendre » sous les exigences de « tendre » en rapport avec « pomme », il n'y avait pas lieu de recourir à une substitution lexicale, l'accident homonimique étant étroitement localisé en *pomme-ter*.

Terte, remède apporté à une infime partie du cors de « tendre », n'allait pas être appliqué à tout le cors : tout au plus pouvait-il s'épandre sur quelque partie voisine de la partie malade (*terté pwar* « poires tendres », mais « au fém. *ter* et *tert* »). *Terte* est la contrepartie térapeutique de *pomme de terre*, reconstituant de *pomme-terre*, et *terte* n'a d'*excuse* que dans l'imminence constante, je dirai même journalière, d'un glissement de *pomme de terre* à *pom é ter*, forme où la transparence fonétique du mot disparaît — c'est la forme qu'affectent régulièrement les mots à groupe de consonnes imprononçables (..tpw..), ainsi *terté pwar* = « tendres poires », alors que *pom é ter* = « pomme de terre », qui affecte la même forme que *pommes tères* sans s'être présenté dans une collision de consonnes semblables à celle de *terté pwar* — et qui donne ainsi une virtualité passagère, éfémère, mais constamment renaissante à *ter* « tendre féminin » en rapport avec *pomme* (conformément à une succession ininterrompue de *pomme de terre*).

*
* *

Pourquoi, à Saint-Pol, dit-on *des tertes poires* (Lexique Saint-Polois), mais *des pommes tertes* (Atlas, au point de Saint-Pol).

Il n'est pas possible d'établir une différence matérielle de *pomme* et de *poire* susceptible de soumettre ces mots à une

Digitized by Google

différence de traitement quant à la place que doit occuper à leur égard l'adjectif « tendre ».

C'est *blanc bonnet* pour *bonnet blanc*, qui ont été, dans le nord du moins, absolument identiques, il n'y a pas longtens encore. D'où je conclus :

— que *tère pomme* « tendre pomme » aurait été un moyen térapeutique parfait pour éviter la collision de « tendre » avec « terre » dans *pomme tendre* et *pomme de terre*, la formule *terre-pomme* pour « pomme de terre » étant impossible ;

— que la formule *tère poire* était par contre parfaitement admissible, comme réparatrice de *poire-terre*, formation parallèle à *pomme-terre*, la formule *terre-poire* pour « poire de terre » étant impossible ;

— que *tère poire* « tendre poire » était une guérison parfaite, mais une guérison d'un mal qui n'existait pas, puisqu'il n'y a pas de *poire-terre* « poire de terre » ; que si cette guérison existe, sans avoir été précédée de maladie, le moyen térapeutique n'a pu être emprunté à *tère pomme*, « pomme » n'y ayant pas eu recours pour être « pomme tendre » ; que la place prépositive a dû être un moyen térapeutique de libérer le parler d'une confusion de « terre » avec « tendre féminin » ; que *poire* en a usé analogiquement sur le modèle de *pomme*, et n'a pas suivi ce modèle dans l'évolution postpositive à « pomme terte », tout en le suivant dans sa création de *terte*, de sorte que « terte poire » porte la trace de deus remèdes, de deus recours térapeutiques.

C'est ce que je conclus, à moins que la formule *terre-poire* « pomme de terre » ne soit vraiment, non seulement possible, mais réellement ou latemment existante, comme une traduction du type *krōpir* (= *Grundbirne* allemand) qui, vraisemblablement, a eu une vie plus ou moins éfémère dans toute la France d'oui, et qui a la forme parallèle,

Digitized by Google

poirette, dans les Vosges. Je rejète cette possibilité pour les deus raisons que voici :

1) Elle ne serait admissible que si l'on admettait la probabilité d'une traduction, dont la parallèle *terre-pomme* (= *Erdapfel*) serait tout aussi admissible, ou (*Erdapfel* n'existant pas dans cette région) dont une forme analogique, *terre-pomme*, serait inévitable, à nos yeus. Elle est à rejeter, parce que *Grundbirne* s'est présenté en Artois sous la forme *crompire*, ou quelque autre semblable, tout aussi peu transparente étimologiquement, et que, d'ailleurs, en Artois, nous ne sommes point en un pays bilingue, comme la Suisse, où un *Bürgermeister* devient un *maître bourgeois*.

2) Elle ne rendrait pas conte de la différence affectant *pomme* d'une part, *poire* de l'autre (« pomme tendre », mais « tendre poire »), et cette objection à l'hipotèse, est, à mon sens, encore plus catégorique que la première.

Elle est si catégorique, que je me dispense de recourir à mon ami Edmont pour obtenir de lui de plus amples renseignements : ceus-ci ne sauraient que limiter, dans des bornes plus ou moins personnelles, l'accès de formes analogiques dans le féminin de « tendre », préciser, à Saint-Pol, l'emploi « du fém. *ter* » à côté du « fém. *tert* », leur emploi respectif à leur étape actuelle, sans infirmer en aucune façon notre point de vue sur l'origine de *tert*, la coexistence de deus moyens térapeutiques, et les capacités analogiques qui se sont déployées dans la lutte lexicale née de la collision de *pomme de terre* avec *pomme tendre*, sans qu'une précision de ce que l'on pouvait attendre de l'extension de *tert*, ou de ce qui dépasse notre attente, puisse en aucune façon influer sur notre explication.

T̆ert-ĕ pwâr est un témoin de deus opérations réparatrices du même accident. *Tère-poire* était guéri, *terte-poire* est doublement guéri.

Digitized by Google

Je ne pense pas que l'emploi actuel de l'adjectif pré- et postpositif — lequel ne se laisse ramener que bien imparfaitement à des lois constantes, se ramène, par conséquent, à des lois qui ont été lésées pour des raisons étrangères à leur application intégrale — puisse fournir matière à des objections sérieuses.

Je n'aperçois, au contraire, de quelque côté que j'envisage la question, qu'un réseau de confirmations du point de vue exposé ci-dessus.

Débilité et restrictions dans l'emploi de *tert*, basées sur une opportunité accidentelle, partielle, qui n'est pas une nécessité et qui a été contre-balancée par l'emploi d'un autre moyen, lequel se croise avec celui que représente *tert* en une seule et même forme (*des tertes poires*) : voilà des conditions qui me paraissent accréditer ma solution.

Les termes du problème et sa solution peuvent être ainsi résumés :

On dit à Saint-Pol *pomme terre* « pomme de terre » et *pomme terte* « pomme tendre » contradictoirement à **terre pomme* et à *terte pomme*, mais conformément à *pain ter*.

Terte poire implique l'existence de *tère pomme*, qui ne peut exister réellement, étant contraire à la sintaxe, comme équivalent possible de **terra** *pomme*, mais dont *tère poire* est seul à pouvoir représenter la formule et dont celui-ci est le plus rapproché sémantiquement (pomme : poire) et de *pomme terte* qui existe.

Donc, *terte poire* est doublement représentant de « pomme » en rapport avec « tendre ».

Pain ter est la forme parallèle de *pomme tère* « pomme tendre », qui n'existe pas, parce qu'elle ne peut exister, qu'elle est contraire à la fonétique, comme équivalent possible de *pomme* **terra** — rappelons que, selon nous, *ter* représente le traitement de **tenerum** protonique, c'est-à-dire le traitement de l'adjectif préposé au substantif.

Digitized by Google

Il faut donc que le pivot du mouvement soit : *pomme ter* déterminant

> et la place de l'adjectif par rapport au substantif,
> et la création de *terte*,

et ce n'est pas *pomme tère* « pomme tendre », car celui-ci n'assigne pas une place déterminée à l'adjectif; ce ne peut être que *pomme terre* « pomme de terre ».

— « Si nous vous comprenons bien, c'est donc l'introduction de la pomme de terre (chose et mot) qui, non seulement a provoqué la création de *terte*, mais a aussi déplacé *tendre* dans son rapport avec le substantif, et vous seriez capable de nous écrire un article qui porterait le titre d'*Influence de l'introduction de la pomme de terre sur la sintaxe de « tendre » à S. Pol.*

— Et pourquoi pas ? Et j'ajoute : bien téméraire serait celui qui objecterait, au développement possible de cette influence de l'introduction de la pomme de terre, qu'il a dû être bien restreint, puisqu'il s'arrête à l'emploi de « poires tendres » et paraît ne pas aller au delà. Du « pain tendre » (par la postposition de *tendre*) ne m'ouvrirait-il pas une voie vers un déploiement de l'influence que « poires tendres » semble vouloir obstruer, limiter au plus proche voisin de « pomme », ne trouverais-je pas en *pain ter* une tangente, qui me permettrait de m'évader du cercle étroit où *tertes poires* veut me reléguer ?

Bien téméraire serait celui qui dénierait à la sintaxe moderne des états patologiques et des états restaurés. Je dirai même : à quand la sintaxe réparatrice ? Quand on aura enfin introduit dans la linguistique l'usage du microscope et relégué dans nos musées les vieilles bésicles dont on s'est servi jusqu'ici.

*
* *

Digitized by Google

Dans la moitié occidentale de *ter* « tendre », où ce mot n'est pas en concurrence avec la forme *tenre* — mais seulement dans sa forme féminine, et, en une petite aire centrale, avec *tert*, aire qui apparaît d'ailleurs morcelée en deus — nous avons dit que « pomme de terre » existe sous une forme qui reste étimologiquement transparente (pomme *de* terre, pomme *éd* terre, pom *é* terre) et peut coexister avec *ter* « tendre », la troisième forme, pomme *é* terre, étant cependant, du moins dans le voisinage de Saint-Pol, d'un état précaire vis-à-vis de *ter* « tendre », aussi précaire qu'il l'est à Saint-Pol même (*terĕ pwar* « tendres poires » et *pom ĕ ter* « pomme de terre »). De là une question qui se pose immédiatement à l'esprit : ces parlers de l'aire *tĕr* « tendre » représentent-ils une tradition ininterrompue de **tenerum** latin, ou ne représentent-ils pas plutôt un retour à l'état étimologique de « pomme de terre », absolument identique à celui que nous avons constaté à Saint-Pol. N'ayant aucune autre raison à faire valoir que ne connaisse déjà le lecteur, je m'abstiens d'émettre mon propre jugement.

Il serait de mon devoir peut-être de poursuivre nos recherches dans la moitié orientale de *ter* « tendre », où ce mot pourrait avoir été en conflit avec « pomme de terre ».

Je ne remplirai ce devoir qu'imparfaitement : aussi bien ai-je achevé de parler de la formation *tert*, qui était l'objet de la discussion, et qui ne nous apparaît plus dans la moitié orientale de l'aire.

Encore s'agit-il de dire pourquoi il n'apparaît plus.

Je me contenterai de situer les problèmes que pose cette partie de l'aire *ter* « tendre », plutôt que je n'en proposerai des solutions définitives.

Sortant du Pas-de-Calais — et de l'aire *tert* en même temps — nous nous trouvons, dans le département du Nord, en face des états de choses suivants :

Digitized by Google

1) Aucune confusion de « pomme de terre » et de « tendre » : *terre* y est régulièrement, à la façon originairement wallonne, *tierre* ; « tendre » y est *ter*, et « pomme » v est *pɔ̃* masculin. Ainsi 281, 282.

2) « Pomme » est *pɔ̃* masculin, « terre » est *tɛ̀r*, conforme à *ter* « tendre ». Recours analogique à *vert* inefficace. « Pomme de terre » est *pɔ̃ d tɛ̀r*. Donc « pomme de terre » s'est préservé d'un glissement fatal, ou — selon le jugement du lecteur, auquel je me réfère plus haut — s'est réétimologisé. Ainsi 295.

3) Les trois autres points du département du Nord et les trois points de Wallonie qui les avoisinent au nord, dont deus (290, 292) ont *tɛ̀r* et *tãr* « tendre », ces sis points sont à l'abri de toute confusion, ayant pour « pomme de terre » un terme ancien, dont la persistance doit être expliquée comme celle que nous constatons dans tout le reste de la Wallonie, à l'exception des deux points 294 et 293, dont il est question ci-dessous.

4) Le point 294 a *pɔ̃* « pomme », *pɔ̃ tɛ̀r* « pomme tendre », et, à côté de *patàte* « pomme de terre »... *pɔ̃ tɛ̀r*[1]). Voilà ce qui reste de *pon de terre*, glissant à *pon terre* par *pon ed terre* > *pon é ter* et que *patate* vient sauver du naufrage complet!

Le point 293 a *pɔ̃* « pomme », *pɔ̃ tɛ̀r* « pomme tendre »; et... *pɔ̃ n tɛ̀r* « pomme de terre », autre échappatoire (plus résistante, paraît-il ?!), si l'on en jugeait — ce que nous ne faisons pas — par l'absence d'un substitut de « pomme de terre ». Cf. *vɛ̃d* des pommes > *vɛ̃n* des pommes.

5) Dans tout le reste de la Wallonie, où réapparaît *pomme* « pomme », plus trace de *pomme de terre*, et, par conséquent, plus trace de confusion avec *ter* « tendre ».

1. J'invite le lecteur à admirer la notation d'Edmont.

Digitized by Google

Ici se présente le problème que nous croyions avoir résolu ou « solutionné »[1] dans la *Généalogie des mots qui désignent l'abeille* (p. 7) et que, en le complétant, nous « résolvons » ainsi : *pomme de tierre* était impossible, puisqu'il était « pomme de montagne, de tertre ». Aus points 281 et 282, ci-dessus mentionnés, *tierre* ne saurait guère avoir désigné « montagne, tertre », et voilà pourquoi on y a trouvé *pomme de tierre* dans l'aire de *ter* « tendre ». Au point 282, à la question « terre », on a répondu à Edmont *tèr* ; au point 281, on lui a répondu *tèr* et *tyèr*.

Et ce *tyèr* est, d'après l'Atlas du moins, dans tout le nord de la langue d'oui, dans tout le wallon, qui possédait cette forme bien régulière, bien fonétique,... le seul témoin autoctone de **terra** latin, la seule arche du pont qui relie encore, à cet égard, le wallon au vosgien, — où « tertre » n'a pas été en collision avec **terra**, — lequel était autrefois d'un seul tenant avec le wallon, et où cette forme a été préservée de la catastrofe qui s'est produite en Wallonie.

Tierre ayant été remplacé par *terre*, *pomme de terre* devenait possible en Wallonie, et même n'était pas menacé, puisque, généralement, la préposition *de* allait y apparaître sous des formes telles que *di*, *du*, etc. De là les conclusions :

1) ou *pomme de terre* s'est présenté à une époque où *tierre* n'était pas encore devenu *terre* ;

2) ou bien le wallon est tombé dans la confusion constatée

1. « M. Caillaux n'est point un musicien. Mais c'est un styliste. Il parle dans un style choisi, irréprochable et classique. Son langage, qui est toute correction, ne se débraille pas. On ne trouvera jamais chez lui la lourde faute de français, ni l'expression maladroite, infidèle ou barbare. Il ignore le patois administratif. Il ne dira point qu'il *solutionne* des problèmes. Il parlera seulement français. S'il doit employer un mot illégitime ou d'argot, il s'excusera au préalable, avec mille précautions » (*Petit Parisien*, 21 février 1920).

Digitized by Google

à Saint-Pol (*pomme-ter*), et, alors, a eu recours à un remède — équivalant en efficacité à celui de Saint-Pol (réfection de *pomme de terre*) — qui oppose l'ancien matériel lexical (*patate*, *truffe*, etc.). Selon cette hipotèse, *pom'd'terre* serait entré dans le parler, avant qu'il ait été remédié *uniformément* au heurt de trois consonnes par l'introduction d'un son vocalique (*di*, *du*, etc.) ; il autait sombré avant d'avoir éteint, durant sa vie, éfémère comme nous l'avons dûment constaté, l'ancienne terminologie que l'on réhabilite — ce qui valait bien autant qu'une réfection de *pomme de terre*, d'autant plus que celle-ci ne pouvait pas partout en Wallonie rester préservée d'une rechute.

*
* *

De l'analogie, en dehors de celle qui a pour but de restaurer le lexique, il restera fort peu de chose sans doute, si l'on veut nous concéder — concession bien naturelle — que l'*isolement* est, dans la vie lexicale, un état patologique, et, par conséquent, le ralliement un état réparateur.

C'est sous ce jour d'état patologique que m'apparaît la multiplication, l'éparpillement des formes verbales, représentant en des actions diverses, une même fonction. A cet état patologique, il pouvait être remédié par l'analogie, et l'histoire de la langue nous en retrace abondamment les effets.

C'est sous ce jour que m'apparaît notamment la multiplication des formes des verbes irréguliers au parfait défini et à l'imparfait du subjonctif, où l'état patologique était le plus sensible, disons même le plus intolérable. D'ailleurs, cette multiple représentation n'était-elle pas, souvent, inopérante dans ses fonctions verbales de tens (dans *je dis* et *je dis*, *je ris* et *je ris*, dans presque tous les verbes en *..ir*) ou, parfois, inconséquente (*je vis*, mais *je pourvus*).

Digitized by Google

Lorsque l'état patologique se présentait, non plus seulement sous forme de quelque individualité lexicale, pareille à celles dont il est question dans cet article, mais de catégories entières, d'une masse *indivise*, à laquelle il fallait porter remède — à une époque où la langue du peuple s'attribuait de plus en plus des prérogatives dans la direction de la langue, et trouvait trop compliquée, difficultueuse, fastidieuse et déraisonnable l'hétérogénéité des passés définis et impafaits du subjonctif des verbes irréguliers — cet état patologique se trouva en face de deux alternatives térapeutiques qui étaient :

I) L'analogie, d'origine exclusivement patoise, réparatrice de la diffusion formelle à tel point que les formes les plus revêches du passé défini et de l'imparfait du subjonctif des verbes auxiliaires, elles-mêmes, s'y plièrent parfois (*j'ayis* « j'eus », *que j'ayisse* « que j'eusse »). C'est l'état patologique des verbes irréguliers qui a été le foyer du mouvement ; mais ce mouvement, par l'identité des fontions verbales de tens qui unit indissolublement les verbes réguliers aux verbes irréguliers, entraînait, simultanément et infailliblement, les verbes réguliers. Et ce qui — sans l'identité de fonctions — aurait pu n'être qu'un ample mouvement devait, nécessairement, devenir une révolution.

Or, cette révolution, si elle était possible dans des parlers populaires, qui se renfrognaient de plus en plus dans un milieu social linguistiquement inférieur, elle n'était pas possible dans le milieu parisien.

J'ays, je soyis, je chantis, j'apercevis, que j'ayisse, que je soyisse, que je chantisse, que j'apercevisse n'étaient pas possibles dans un milieu, si populaire qu'il fût, où, côte à côte avec lui, dans un monde lettré, on continuait — et continue jusqu'à nos jours — à dire *j'eus, je fus, je chantai*, etc.

Digitized by Google

Malgré l'équivoque existant au singulier des présents de l'indicatif et des passés définis *je finis, je fuis*, etc., équivoque qui n'existait pas pour les autres conjugaisons, ce sont ces formes, avec celles du tipe *je rendis*, qui ont exercé l'analogie dans les parlers populaires de la province.

Il faut croire — faisant abstraction de la conjugaison en *..oir* qui est morte, que le passé défini de la conjugaison en *..er* avait le tort de ne pas présenter, comparée à l'imparfait, une distinction assez nette pour une fonction qu'il importait de maintenir, et ne pas admettre, en faveur du chois qu'ils ont fait des verbes en *..ir* et en *..re* l'hipotèse d'un pont fonétique reliant l'état ancien à l'état nouveau.

L'analogie étant la seule ressource térapeutique pour sauver une fonction verbale de tens et de mode, et la langue parisienne ne pouvant s'y soumettre, par la faute de son incapacité émancipatrice, due, sans doute, à l'influence rétrograde et rétroactive de son milieu littéraire, il ne restait que la segonde alternative :

II) L'amputation des fonctions, leur éparpillement sur des représentations d'autres fonctions. Perte regrettable, peut-être, perte irréparable, qui, d'ailleurs, n'est pas encore consommée dans la langue exclusivement littéraire, mais s'y accentue tous les jours! Est-elle compensée par une plus grande simplicité, une plus grande clarté, une plus grande « compréhensibilité », et ces qualités ont-elles été acquises au détriment de la beauté du langage ? Je ne me permès pas d'en juger.

Les parlers populaires, humbles sujets de la langue littéraire, abandonnent de plus en plus et les formes et les fonctions de ces tens. Un supplément de l'Atlas nous en montrera les restes tels que M. Edmont a pu encore les recueillir.

En présence d'une masse indivise, devenue inopportune,

Digitized by Google

et dont les éléments faisaient tous les mêmes fonctions, quoiqu'ils fussent tous formellement différents, les deus traitements que la langue a subis me paraissent les seuls indiqués, les seuls possibles, les seuls naturels, et leur application me paraît absolument conforme aus milieus où elle s'est faite.

L'intensité de l'inopportunité de multiples radicaus verbaus, tels que les présentaient les verbes irréguliers, se mesure à la violence des moyens térapeutiques employés pour les écarter. Ceus-ci sont caractéristiques de la crise subiè par la langue.

Ces faits d'analogie et de suppression de fonctions étaient à prévoir, comme est à prévoir, à l'heure qu'il est, une revivification des fonctions par le déploiement de tens surcomposés ; la géografie linguistique aura encore, dans les français populaires, de beaus trionfes à célébrer, en observant ce qui va se produire à cet égard.

Je considère l'analogie comme l'un des principaus facteurs de la térapeutique verbale, sinon comme le principal.

L'analogie a-t-elle d'autres fins, d'autres raisons d'être ?

APPENDICE

« *Meure*, prononciation conservée dans quelques patois, altérée en *mûre*, à ce qu'il semble, sous l'influence de l'adj. *mûr* » (D. G.).

On voit par cette explication que l'analogie peut être invoquée comme opérant en sens contraire de celui que j'admès : ce serait **matura** qui agirait sur **mora** et je dis que c'est **mora** qui agit sur **matura**, les matériaus de l'Atlas, interprétés par la géografie linguistique, montrant un **matura** qui change de forme, qui est obligé de s'adjectiviser

Digitized by Google

mieus, pour échapper à l'emprise de **mora** dans une région où **matura** et **mora** se sont confondus en une même forme *mœr*.

L'analogie est la térapeutique caractéristique de l'adjectif en conflit homonimique avec un substantif féminin : pour se tenir à l'écart de celui-ci, l'adjectif revêt une forme flexionnelle de combat, qu'il emprunte, ne l'ayant pas étimologiquement. Le procédé est simple.

Mais ce n'est pas pour proclamer un trop facile succès à l'actif de la géografie linguistique que j'ajoute un appendice à mon article sur l'*analogie réparatrice* : c'est pour démontrer l'abus qui a été fait du nom de l'analogie par les fonéticiens en mal d'interprétation.

Cet abus est tel que toute autre solution de difficultés fonétiques, si simple soit-elle, leur échappe ; car... l'analogie est là pour tout expliquer. L'analogie de **matura** sur **mora** n'a pas le sens commun.

Dans le cas qui nous occupe, nous voyons un fonéticien escamoter la difficulté fonétique par une formule, fort simple d'apparence, mais tout à fait irrationnelle (*meure, meurier* > *meure, mûrier* > *mûre, mûrier*) et que paraît approuver le *Rom. etym. Wörterbuch*. Y eût-il des textes qui auraient le stade intermédiaire *meure, mûrier*, que je ne pourrais admettre l'évolution proposée : l'analogie joue ici un rôle tout aussi irrationnel que dans le cas précédent ; car je n'admès pas que, dans un pays où le *mûrier* n'est guère connu que par un vague ouï-dire, la *meure* de ronce, bien connue, soit influencée par le nom d'un arbre du Midi. L'analogie de *mûrier* « arbre à mûres » sur *meure* « mûre de ronce » n'a pas le sens commun.

Mais, lâchons leur idole, et voyons comment les fonéticiens posent le problème de *mûre*.

« Au XIVe siècle, et surtout au XVe, mais autour de Paris,

Digitized by Google

non à Paris, le son *eü*.. se réduisit à *eu*.. à Paris on prononçait *sur* (**securum**), *hur* (**augurium**). La prononciation de Paris a triomphé, sauf pour *feu*, *heur* et *jeun* » (D. G.).

Fort bien ! Voilà le problème posé, et la solution amorcée. Nous ne pouvons qu'en approuver les termes.

Il y a eu lutte entre Paris, où l'on disait *u*, et les alentours, où l'ont disait *eu*, et Paris a dû se retirer partiellement devant ses alentours (*feu*, *heur*, *jeun*). Mais alors que signifie la frase qui suit :

« Inversement *meure*, de **mora**, est devenu *mûre*, peut-être par confusion avec le fém. *meure*, *mûre* de **matura**, et *seur*, de **super**, est devenu *sur* » (D. G.).

La seule solution qui se présente à mon esprit, et sans autre considération que celle que m'inspire la donnée du problème, est celle-ci : comme il arrive dans les cors-à-cors, on tire, presque fatalement, sur ses propres troupes, en voulant atteindre les troupes ennemies ; en tirant sur *seur* (**securum**), etc. Paris a tiré sur *meure* (**mora**), qui faisait partie de ses propres troupes. Tout cors-à-cors aboutit à de pareils accidents, même en fonétique. Cette maladresse coûte à Paris : l'homonimie *mûre*. On me dit qu'il l'a cherchée ; je n'en crois rien : la langue ne va pas chercher ici, ce que, là, elle cherche à éviter.

Oh, analogie...!

La collision de **mora** avec **matura** en *mœr* est régulièrement fonétique en picard.

A l'encontre du français de Paris qui, impénitent, persiste dans sa collision, le picard y échappe bilatéralement : de là *meuron* — dérivation *réparatrice* — et le féminin de l'adjectif *meurte*.

Décontenancés, désorientés par ce mouvement lexical, certains parlers disent *mœrt* pour « **mora** » et pour « **matura** ». Confusion bien explicable, sans que l'on ait besoin de recourir à une explication par imitation de Paris.

Digitized by Google

En Wallonie, où la forme *mûre* réapparaît, il y a, le long de la frontière *meure-mûre* (**mora**), en quatre points, trois formes enfantines très curieuses, et bien explicatives des états du milieu desquels elles sont sorties — les fruits sauvages, peut-être encore plus que les fruits cultivés, se prêtent tout particulièrement au genre des créations enfantines.

Le tipe en est *mumûre*. Il faut se garder d'y voir le pendant de *pomme-pomme*, créé pour distinguer la « pomme-fruit » de la « pomme de terre », toutes deus confondues en *pomme* — on ne dit pas *mûrmûre*.

Pomme-pomme n'est nullement un terme enfantin : le composé enfantin serait et est réellement *popomme*, et désigne la « pomme », que celle-ci soit « pomme-fruit » ou « pomme de terre » (cf. *pépère*, *mémère*).

Nos trois formes sont :

mœmœr, né dans l'air *mœr* ;
mœmur, né dans une aire hibride — de nature originairement picardo-wallonne, ou originairement picardo-française, je ne tranche pas la question ;
mumur, né dans l'aire *mûre*.

En deus points, le composé est masculin, sous l'influence de *meuron*, masculin, qui est aussi de la région, et y est un dérivé *réparateur* d'homonimie (en cas de modification bilatérale).

Seule... la forme *mumœr* manque au tableau. Et pour une bonne raison : aucun parler, quel que soit son milieu, ne crée des *métacronismes*.

J. GILLIÉRON.

Digitized by Google

NOTES DE SINTAXE

UNE DÉROGATION A LA RÈGLE DE LA CONCORDANCE DES TENS PAR « LICENCE POÉTIQUE »

Lamartine écrit dans *L'Homme*, v. 147 :

> Et cédant sans combattre au souffle *qui m'inspire*,
> L'hymne de la raison *s'élança* de ma lyre.

La concordance des tens eût exigé : *qui m'inspirait*.

Les *Méditations* offrent plusieurs exemples de cette irrégularité. M. Lanson les a relevés dans sa nouvelle édition [1], et M. Clédat les a, à cette occasion, étudiés ici-même [2].

Nous demandons la permission d'y revenir, nous proposant de montrer :

1° Que cette irrégularité grammaticale est extrêmement fréquente chez Lamartine ;

2° Qu'il y a lieu de la considérer comme une véritable « licence poétique », et que dès lors les explications logiques qu'on en a pu donner deviennent non seulement superflues mais inexactes;

3° Que cette licence poétique n'appartient pas en propre à Lamartine et qu'on peut en relever de nombreus exemples chez d'autres poètes.

*
* *

Si l'on veut se rendre conte de l'emploi, pour ne pas

1. Gustave Lanson, *Lamartine, Méditations poétiques*, nouvelle édition (Paris, Hachette, 1915, 2 vol. in-8).

2. *Revue de philologie française*, t. XXIX, p. 312.

Digitized by Google

dire de l'abus qu'en a fait Lamartine, il faut s'adresser non aus œuvres lyriques, où l'écrivain n'a en définitive que de rares occasions d'y recourir, mais aus œuvres narratives où le tens du récit amène si fréquemment l'imparfait dans les subordonnées relatives. Nous avons donc étudié à ce point de vue d'une part *La mort de Socrate*, de l'autre le Prologue et la Première Époque de *Jocelyn*, et cet ensemble de 1.500 vers environ ne nous a pas fourni moins de 19 exemples, où le présent est employé contrairement à la règle de la concordance des tens. Nous croyons utile pour la clarté de notre étude de les citer intégralement :

1. Quelques amis en deuil erraient sous le portique ;
Et sa femme, portant son fils sur ses genoux,
Tendre enfant *dont la main joue avec les verroux*,
Accusant la lenteur des geoliers insensibles,
Frappait du front l'airain des portes inflexibles.
La mort de Socrate, v. 18-22.

2. Mais Phédon....., aux pieds du maître assis,
Sur ses genoux pliés se penchait comme un fils,
Levait ses yeux voilés sur l'ami *qu'il adore*,
Rougissait de pleurer, et le pleurait encore !
Ibid., v. 113-116.

3. Ses cheveux [il s'agit de Socrate].....
Répandaient sur son front des reflets argentés ;
Mais, à travers ce front *où son âme est tracée*,
On voyait rayonner sa sublime pensée.
Ibid., v. 126-128.

4, 5. Il dit ; et, se plongeant dans l'urne *qui murmure*,
Comme fait à l'autel un sacrificateur,
Il puisa dans ses mains le flot libérateur,
Et, le versant trois fois sur son front *qu'il inonde*,
Trois fois sur sa poitrine en fit ruisseler l'onde.
Ibid., v. 348-352.

6. Psyché, risquant l'amour, hélas ! contre un regard,
De son époux *qui dort* tremblant d'être entendue,
Se penchait vers le lit.
Ibid., v. 550-552.

Digitized by Google

7. Et ses membres raidis, sans force et sans couleur,
Du marbre de Paros imitaient la pâleur.
En vain Phédon, penché sur ses pieds *qu'il embrasse*,
Sous sa brûlante haleine en réchauffait la glace.
Ibid., v. 657-660.

8. [Le présent remplace ici un futur]
Vous tous, grands et petits, race de Jupiter,
Qui peuplez, qui souillez les eaux, la terre et l'air,
Encore un peu de temps, et votre auguste foule,
Roulant avec l'erreur de l'Olympe *qui croule*,
Fera place au Dieu saint, unique, universel,
Le seul Dieu que j'adore et qui n'a point d'autel !
Ibid., v. 717-722.

9. L'intrépide Cébès, penché sur notre ami,
Rappelant dans ses yeux l'âme *qui s'évapore*,
Jusqu'au bord du trépas l'interrogeait encore.
Ibid., v. 774-776.

10. Et quand le doux regard de la naissante aurore,
Dissipant par degrés les ombres *qu'il colore*,
Comme un phare allumé sur un sommet lointain,
Vint dorer son front mort des ombres du matin,
On eût dit.....
Ibid., v. 821-825.

11. Le mulet broutait seul l'herbe rare et poudreuse
Sur les bords de la route, et, dans le sol *qu'il creuse*,
Le soc penché dormait à moitié d'un sillon.
Jocelyn, Prologue, v. 37-39.

12. La servante pleurait le vieux maître *qu'elle aime*.
Ibid., v. 58.

13. Et, couché sur les pieds du maître *qu'il regarde*,
Son chien blanc, inquiet d'une si longue garde,
Grondait au moindre bruit.....
Ibid., v. 93-95.

14. Chacun des villageois jeta sur le cercueil
Un peu de terre sainte en signe de son deuil ;
Tous pleuraient en passant et regardaient la tombe
S'affaisser lentement sous la cendre *qui tombe*.
Ibid., v. 111-114.

15. Un tourbillon d'amour emportait deux à deux,
Dans sa sphère de bruit, les couples amoureux ;

Digitized by Google

Les pieds, les yeux, les cœurs *qu'un même instinct attire*,
S'envolaient soulevés par le commun délire.
Jocelyn, Première Époque, v. 59-62.

16. Et plus tard, quand l'archet, le fifre, le hautbois
Commençaient à languir comme épuisés de voix,
Quand les cheveux mouillés, *que la sueur dénoue*,
Tombaient en tresse lisse et collaient à la joue,...
Ibid., v. 71-74.

17. Mon pied, qui s'imprimait sans bruit sur le gazon,
Ne retentissait pas, dans l'herbe *où je l'appuie*,
Plus que l'oiseau qui pose, ou la goutte de pluie.
Ibid., v. 136-138.

18. Ma sœur, assise auprès, un de ses bras passé
Au cou de notre mère avec force embrassé,
Le front sur son épaule et noyé dans sa robe
Pour cacher la rougeur *que la pudeur dérobe*,
S'efforçait vainement d'étouffer ses douleurs ;
Ibid., v. 163-167.

19. Le mouvement d'un sein *que le sanglot secoue*,
Et le son de deux voix brisé, tout trahissait
Deux cœurs brisés eux-même, et des pleurs qu'on versait.
Ibid., v. 170-172.

Les citations qui précèdent nous dispensent d'insister sur la fréquence du tour chez Lamartine. Reste à justifier le nom de « licence poétique » sous lequel nous l'avons désigné.

*
* *

Examinons d'abord les explications logiques qui ont pu en être proposées.

La première est celle de M. Lanson qui écrit, à propos des deus vers cités en tête de cette étude : « Lamartine dépouille parfois le présent de sa signification temporelle, dans ces sortes de propositions qui équivalent à un qualificatif : le souffle inspirateur. »

Rien de plus juste étant donné l'exemple, et il faut recon-

Digitized by Google

naître que plusieurs des nôtres pourraient en être rapprochés : *l'ami qu'il adore, l'urne qui murmure, le vieux maître qu'elle aime* (ex. 2, 4 et 12) ne disent en effet rien de plus que *l'ami adoré, l'urne murmurante, le vieux maître objet de son affection*. Trois autres exemples (15, 16 et 18) s'accommoderaient également d'une explication sinon identique, du moins analogue. Les relatives qu'ils contiennent, pourrait-on dire, servent moins à compléter par un détail nouveau le tableau évoqué qu'à rappeler une vérité d'expérience. Elles forment comme des parentèses explicatives dont la portée générale est précisément soulignée par l'emploi du présent : « Les pieds, les yeux, les cœurs (*c'est l'effet d'une loi de l'instinct*) s'envolaient... » — « quand les cheveus mouillés (*on sait que la sueur dénoue les cheveus*) tombaient... et collaient à la joue ». — « Ma sœur, le front sur l'épaule de notre mère, pour cacher cette rougeur *qu'on a toujours honte de montrer*, s'efforçait... » Dans tous ces exemples, la qualification attribuée à l'antécédent n'a pas besoin pour lui convenir d'être rapportée à un moment déterminé. On conçoit donc, avec M. Lanson, que la relative qui l'exprime reste en quelque sorte en dehors de la trame du récit.

Il n'en va plus de même lorsque principale et subordonnée sont si étroitement unies par le sens que les actions ou les états qu'elles expriment sont nécessairement rapportés au même instant de la durée. Reportons-nous à l'exemple 5. La relative y souligne un détail tellement inséparable du geste de Socrate évoqué par le reste de la frase, qu'on peut se demander si le présent *inonde* représente un imparfait descriptif : « ... sur son front *qu'il inondait* ainsi chaque fois » ou s'il n'est pas plutôt l'équivalent d'un prétérit narratif : « ... sur son front *qu'il inonda* trois fois ». De toutes façons, l'action est nettement rapportée à un

Digitized by Google

moment très précis du passé. Déclarer que le verbe est dépouillé de toute valeur temporelle n'aurait ici aucun sens.

Dira-t-on que ce présent *inonde*, précisément parce qu'on peut y voir le substitut d'un passé simple, constitue une exception dont on ne peut rien conclure ? Mais aucun des autres, équivalents incontestables d'imparfaits, ne se prête davantage à l'explication proposée. Relisons les exemples 1 et 17. Bien loin d'exprimer une manière d'être permanente, la relative note dans chacun d'eus un geste rapide, inséparable de l'action exprimée par le verbe principal, et que l'esprit rapporte nécessairement au même instant de la durée. L'emploi d'un verbe de mouvement n'est d'ailleurs pas nécessaire pour que l'idée de tens ne puisse être éliminée. Dans l'exemple 13, l'attitude du chien est caractérisée de deus façons : il gronde au moindre bruit et il regarde son maître. Ces deus traits se complètent l'un l'autre et leur importance est égale : c'est assez pour que l'imagination les mette d'emblée sur le même plan. Des remarques analogues s'appliqueraient à l'exemple 7 et, bien qu'il s'agisse dans l'exemple 11 d'un objet inanimé, la relative *qu'il creuse* ne peut pas davantage être assimilée à un simple qualificatif.

On peut poursuivre l'épreuve : en dehors des quelques cas que nous avons nous-même mis à part en commençant, on constatera chaque fois que la relative fait partie intégrante soit du récit lui-même, soit d'une description qui l'illustre. Le présent ne saurait donc y être considéré comme dépouillé de valeur temporelle ; il faut, pour en justifier l'emploi, une autre explication.

*
* *

On songera tout naturellement à celle que fournit la

Digitized by Google

grammaire. Les présens à sens de passés y font l'objet d'un chapitre, celui du Présent Historique, et ce sont en effet des Présents Historiques qu'a vus M. Clédat dans les exemples fournis par les *Méditations*.

L'explication, certes, leur suffit, et il n'y aurait pas à en chercher d'autre si ces exemples étaient les seuls dont on dût rendre conte. A-t-elle cependant une portée générale et pourra-t-on y recourir dans tous les cas où celle de M. Lanson se trouverait en défaut? Il ne nous semble pas.

Remarquons d'abord ce qu'aurait d'anormal l'emploi du présent historique limité, comme ce serait le cas dans nos exemples, à un seul verbe. Ce qui caractérise, en effet, l'emploi du présent historique succédant au tens du récit, c'est essentiellement un changement de point de vue imposé au lecteur : les événemens lui étaient présentés comme à distance, et brusquement il se trouve au milieu d'eus. De là, pourrait-on dire, la nécessité d'une accommodation qui ne reste sans effort qu'à la condition de ne pas se répéter coup sur coup. C'est pourquoi les écrivains, et Lamartine tout le premier, quand il emploie réellement le présent historique, évitent avec soin une alternance trop fréquente des deus points de vue et subordonnent le passage de l'un à l'autre au mouvement même de leur récit.

Il en résulte que des présens historiques, précédés et suivis, comme ils seraient ici, d'autres verbes au passé, auraient déjà, de ce fait seul, un caractère exceptionnel ; et l'on hésitera d'autant plus à les reconnaître pour tels que leur isolement apparaîtra plus gratuit. Reprenons l'exemple 7. Si le présent *embrasse* était destiné à rapprocher du lecteur le tableau qu'on lui présente, ne serait-il pas suivi du présent *réchauffe*, qui n'eût rien changé à la mesure du vers suivant? L'emploi de *réchauffait* prouve que l'auteur n'avait pas cessé de considérer les événemens avec le recul

Digitized by Google

du passé, autrement dit que le présent *embrasse* n'était nullement pour lui un présent historique. Les exemples 4, 5 et 6 appeleraient, pour les mêmes raisons, les mêmes réserves. Mais que dire de passages où présent et imparfait coexistent, soit pour exprimer deus fois la même action, soit pour décrire deus parties d'un même tout? L'exemple 17 contient deus relatives qui notent le même mouvement. Le verbe de la première « imprimait » est à l'imparfait, celui de la seconde « appuie » est au présent. Comment supposer de l'un à l'autre un changement de point de vue, et comment, sans abuser des mots, reconnaître dans *appuie* un présent historique? La difficulté est la même avec l'exemple 1. Myrto attent devant les portes de la prison l'heure de leur ouverture; son fils est sur ses genous. Mère et enfant pour l'imagination du lecteur ne forment qu'un même groupe. Cependant l'attitude de la première est notée par un imparfait « frappait du front », celle du second par un présent « joue avec les verroux ». Ici encore, entre les deus parties de la description un changement de point de vue est inadmissible.

*
* *

Ces éliminations successives nous mettent à l'aise pour parler de « licence poétique ». S'il faut, en effet, se défier *a priori* d'une explication formelle dont le propre est de supprimer les difficultés plutôt que de les résoudre, rien n'est au contraire plus légitime que d'y recourir en présence de faits dont aucune considération de grammaire ou de style ne parvient à rendre conte, et l'on peut dire qu'elle s'impose lorsque ces faits non seulement s'en accommodent, mais ne se rencontrent que là où elle peut être invoquée. Or c'est précisément ce qui arrive pour ceus qui nous occupent : que les présens à expliquer soient ou

Digitized by Google

non à la rime, leur remplacement par un imparfait exigerait chaque fois un remaniement du vers.

Une objection toutefois reste possible : « De ce que l'irrégularité envisagée satisfait chaque fois à une exigence de la versification, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'elle n'ait pas d'autre raison d'être. Supposons un instant qu'on la rencontre dans un passage où ni rime ni mesure ne seraient en jeu : l'idée de licence poétique devrait du coup être écartée. En fait, cette hipotèse ne se vérifie pas; mais c'est peut-être simple hasard, les occasions seules ayant manqué pour que l'auteur employât dans ces conditions soit un présent dépouillé de valeur temporelle, soit un présent historique. »

Eh bien, non! les occasions n'ont pas manqué à l'auteur. Lisons ces vers :

> Sur l'une de ses mains appuyant son menton,
> L'autre se promenait sur le front de Phédon,
> .....
> Caressait, en passant, sa blonde chevelure ;
> Puis, détachant du doigt un de ses longs rameaux,
> Qui *pendaient* jusqu'à terre en flexibles anneaux,
> Faisait sur ses genoux flotter leurs molles ondes.
>
> *La mort de Socrate*, v. 301-307.

> La chambre était déserte et sombre ;
> Deux cierges seulement en éclaircissaient l'ombre,
> Et mêlaient sur son front leurs funèbres reflets
> Aux rayons d'or du soir qui *perçaient* les volets.
>
> *Jocelyn*, Prologue, v. 77-80.

> J'entendis et je vis. Un seul rayon du soir,
> Que *brisaient* les barreaux et les feuilles obscures,
> Éclairait à demi la chambre et les figures.
>
> *Jocelyn*, Première Époque, v. 156-158.

> Et je n'entendis pas ce qu'elle répondit ;
> Car, le cœur plein des pleurs que *cachait* mon visage,

Digitized by Google

Et ne les pouvant pas retenir davantage,
J'étais déjà sorti de son appartement.
Ibid., v. 416-419.

On conviendra que si les imparfaits soulignés étaient remplacés par des présents, ces présents ne différeraient guère de ceus qui font l'objet de notre étude. Pourquoi donc Lamartine n'en a-t-il pas employé un seul, sinon parce que la versification ne le demandait pas ? On n'en doutera plus si on met en regard ces deus portraits : d'une part le portrait que Jocelyn trace de sa sœur et qu'on trouvera dans notre exemple 19, d'autre part celui de Marthe dans le Prologue du poème :

Elle ne proférait ni plainte ni murmure,
Seulement du drap noir qui *couvrait* sa figure,
Un mouvement léger, convulsif, continu
Trahissait le sanglot dans son sein retenu.
Jocelyn, Prologue, v. 53-56.

Ici, il n'y a pas seulement analogie entre les deus tableaus, il y a identité dans la construction des deus périodes : même verbe principal « trahissait » et même sujet « mouvement », dont un complément déterminatif devient de part et d'autre l'antécédent d'une relative. Cependant le tens de cette relative est ici un imparfait : *couvrait*, et là un présent : *secoue*. A cette différence, aucune raison logique : la concordance n'a été sacrifiée qu'à une exigence de la rime.

Mais voici mieus encore. Jocelyn, dans la *Première Époque*, raconte le mariage de sa sœur et décrit le bonheur des deus époux :

Que ce bonheur perçait, même dans leur tourment !
Comme tout trahissait leur vague enchantement !
Ces soupirs, ces regards *qui plongeaient l'un dans l'autre*,
Cette langue sans mots, *qui surpassait la nôtre*,

Digitized by Google

.....
Tout leur réalisait ce rêve de l'amour,
Qu'on fait toute la vie et qu'on savoure un jour!
Ibid., Première Époque, v. 347-356.

Si jamais propositions relatives ont pu être envisagées comme logiquement indépendantes de leur principale, ce sont assurément celles que nous venons de souligner. Le démonstratif qui les introduit leur donne une valeur générale que l'emploi de l'imparfait ne réussit pas à leur enlever. Le présent dépouillé de valeur temporelle dont parle M. Lanson leur conviendrait donc à merveille, et ce présent, remarquons-le, donnerait exactement le même nombre de syllabes. Lamartine cependant ne l'a pas employé : ni mesure ni rime n'étant ici en cause, il s'en est strictement tenu à la règle de la concordance. Comment ne pas conclure que le versificateur seul s'en était affranchi et que les dérogations constatées ne constituaient nullement une habitude de l'écrivain ?

*
* *

On voit maintenant quelle est la portée de notre étude. Nous n'avions pas à « découvrir », entre les libertés sintaxiques de Lamartine et la structure de son vers, une corrélation qui n'a sans doute échappé à personne et que M. Clédat souligne à son tour quand il parle de *présents historiques amenés par la rime*. Mais il s'agissait de savoir si, tout en satisfaisant à des exigences de la versification, les dérogations à la règle de la concordance n'ajoutaient pas au texte telle ou telle nuance de sens. Des exemples isolés avaient pu le faire croire. Nous avons essayé, par l'étude et le rapprochement d'un plus grand nombre de faits, de montrer qu'il n'en est rien, que les besoins de la métrique ou de la rime sont l'unique raison d'être de l'irrégularité et

Digitized by Google

que, lorsqu'on l'a qualifiée de « licence poétique », on en a dit tout ce qu'il en fallait dire [1]. Le poète a, pour sa commodité, employé un présent au lieu d'un imparfait (ou d'un futur) : le lecteur n'a pas à en tenir compte ; la forme qu'il a sous les yeus est une forme purement conventionnelle, à mettre à côté des grafies *encor* ou *avecques*, admises en poésie.

Il en résulte que les explications logiques que nous avions, au début de notre étude, provisoirement admises pour tel ou tel exemple, doivent être rejetées. Le contexte les suggérait ; mais le grand nombre des cas similaires qui les repoussent suffit à en dénoncer l'arbitraire.

*
* *

Des conclusions aussi rigoureuses risqueraient malgré tout de paraître fragiles, si l'usage de Lamartine était seul à les appuyer. En effet, la notion même de « licence poétique » exclut l'idée de fantaisie individuelle ; elle suppose comme une tradition établie, la hardiesse qu'elle autorise n'ayant cessé d'en être une que par le nombre et la diversité de ceus qui successivement l'ont admise. Notre étude resterait donc incomplète, pour ne pas dire plus, si elle ne rappelait que la plupart de nos poètes, devanciers ou successeurs de Lamartine, ont comme lui, sinon autant que lui, usé de la même « licence ». C'est à quoi suffiront, croyons-nous, les exemples qui suivent. Nous les donnons sans commentaire, les réflexions qu'ils appellent ne pouvant que faire double emploi avec celles que nous avons déjà présentées.

1. [C'est à coup sûr une licence poétique, mais elle n'est possible que parce que le présent historique existe d'autre part dans la langue]. L. C.

Digitized by Google

Racine [présent pour futur][1] :

ANTIOCHUS

Je la verrai gémir, je la plaindrai moi-même.
Pour fruit de tant d'amour, j'aurai le triste emploi
De recueillir des pleurs qui ne *sont* pas pour moi.

Bérénice, Acte III, sc. 2.

Voltaire :

Valois se réveilla du sein de son ivresse.
Ce bruit, cet appareil, ce danger qui le *presse*,
Ouvrirent un moment ses yeux appesantis.

Henriade, ch. III.

Henri ne se souvint que de son amitié :
En vain son intérêt combattait sa pitié ;
Ce héros vertueux se cachait à lui-même
Que la mort de son roi lui *donne* un diadème.

Ibid., ch. V.

Hugo :

La hache en vingt tronçons avait coupé vivant
Son corps que l'onde *arrose*,
Et l'écume des mers que lui jetait le vent
Sur son sang flottait rose.

Orientales, XXVI.

La plaine où frissonnaient les drapeaux déchirés
Ne fut plus, dans les cris des mourants qu'on *égorge*,
Qu'un gouffre flamboyant, rouge comme une forge ;
.....
La Déroute apparut au soldat qui *s'émeut*,
Et, se tordant les bras, cria : Sauve qui peut !

Châtiments, L'Expiation, II.

Le soleil déclinait ; le soir prompt à le suivre
Brunissait l'horizon ; sur la pierre d'un champ,

1. [Voici, du même Racine, *Britannicus*, I, 1, un exemple du présent pour l'imparfait :

Non, non, le temps n'est plus que Néron, jeune encore,
Me renvoyait les vœux d'une cour qui l'*adore*.] L. C.

Digitized by Google

Un vieillard, qui n'*a* plus que peu de temps à vivre,
S'était assis pensif, tourné vers le couchant.
.....
Le vieillard regardait le soleil qui se *couche*,
Le soleil regardait le vieillard qui se *meurt*.
Les quatre vents de l'Esprit, III.

Leconte de Lisle :

Et les femmes marchaient, géantes, d'un pas lent,
Sous les vases d'airain qu'*emplit* l'eau des citernes,
Graves, et les bras nus, et les mains sur le flanc.
Poèmes barbares, Qaïn.

Or, au feu d'une torche en un flambeau grossier,
Le Jarle, dans sa tour vieille que la mer *ronge*,
Marchait, les bras croisés sur sa cotte d'acier.
Ibid., Le Jugement de Komor.

.... Et voilà
Qu'une vibration soudaine s'exhala,
Et qu'un barde, ébranlant la harpe qu'il *embrasse*,
Chanta sous le ciel noir l'histoire de sa race.
.....
Et la lourde nuée en montagnes de brume
Croula vers l'occident qu'un morne éclair *allume*.
Ibid., Le massacre de Mona.

Sans borne, assise au Nord sous les cieux étouffants,
L'Afrique, s'abritant d'ombre épaisse et de brume,
Affamait ses lions dans le sable qui *fume*.
Ibid., Les Hurleurs.

Le silence se fit dans la morne cellule
Autour d'un vieil abbé couché sur son grabat,
Rigide, à la lueur de la cire qui *brûle*.
Ibid., L'Agonie d'un Saint.

Mais j'ai vu que le sire Abbé, droit sur son siège,
Bouche close, au milieu du fracas qui l'*assiège*,
Oyait et regardait...
Ibid., Les Paraboles de Dom Guy.

Richepin :

Rappelle-toi quel bruit faisaient, torrentiel,

Digitized by Google

Le galop des coursiers, les ordres qu'on *répète*,
Les sanglots du tambour, les cris de la trompette.
Don Quichotte, 4e tableau, sc. III.

Comtesse de Noailles :

Je pleurais lentement,.....
Et je sentais couler, sur mes mains en détresse,
Du haut d'un noir sapin qui se balance au seuil
Du romanesque hôtel que la lune *caresse*,
De mols bourgeons, hachés par des dents d'écureuil.
Les Vivants et les Morts, p. 250.

Georges MARINET.

Digitized by Google

MÉLANGES

UNE INSCRIPTION EN DIALECTE LYONNAIS DU XIVe SIÈCLE

Cette inscription, datée de 1352 au commencement et de 1355 à la fin, est une inscription « dédicatoire » de Michelet Pançu. Elle est conservée au Musée épigrafique du palais Saint-Pierre à Lyon, portique XVII. Elle est assez difficile à lire, particulièrement parce qu'elle est haut placée ; mais M. Focillon, directeur des Musées de Lyon, a bien voulu m'en faire établir un estampage.

Elle a été publiée deus fois : par Artaud (Notice des inscriptions antiques du Musée de Lyon, *1816, p. 21, et par Comarmond* (Description du Musée lapidaire de la ville de Lyon, *1846-54, p. 102 et planche X*). *Les deus lectures sont identiques, sauf que Comarmond n'a pas vu le trait abréviatif très effacé qui indique la nasalisation de l'*a *du nom propre* Michelet Pançu (*au cas sujet* Michelés Pançus)[1]. *A la 3e ligne, il faut lire, non pas* ploremeio, *mais* « per *ou* por (*le* p *est barré*) lo remeio » de s'arma, *en latin* pro remedio animæ suæ. *Ni Artaud ni Comarmond n'ont distingué le* z *de l'*s : *il y a* crucifiz ; *le mot qui traduit le latin* dictus *se trouve deus fois dans la dernière ligne, c'est* dis *la première fois et* diz *la segonde. Pour le nom propre de la première ligne, il faut lire* Panczu *et non* Pancsu, *et cette correction a de l'importance,*

1. Le nom de ce personnage figure dans le procès-verbal de l'élection de la municipalité lyonnaise en 1355, l'année même de la fondation dont le souvenir nous est conservé par l'inscription. Il était « saunier », et c'était un des « maîtres » de ce métier. Voyez *Cartulaire municipal*, p. p. Guigue, Lyon, Brun, 1876, p. 464.

Digitized by Google

car ici le z *joue le rôle de cédille ; ce signe s'est placé à côté du* c *avant de se placer dessous* (cédille *signifie* petit zed). *Le nom propre* Pançu *a évidemment pour origine un sobriquet, et ne diffère pas de notre adjectif* pansu, *le substantif* panse *a été d'abord* pance.

Nous donnons ci-dessous le texte rectifié de l'inscription, en maintenant, sauf dans perpetual, *le* p *barré, qui peut valoir* per, par *ou* por [1], *mais en résolvant, dans* quax *et* feax, *l'abréviation* x = us. *Comarmond voit dans la langue de cette inscription « un latin dégénéré qui se rapproche beaucoup du patois des montagnes qui nous séparent du département de la Loire ».*

+. L'an M.CCC.LII. fit Micheles Panczus citiens de Lian edifier ceta chapella, l'outar et lo crucifîz p lo remeio de s'arma, Matheu Achert, Marietan si mulier et Guillermetan leur fili, mulier say en areres du dit Michelet, li quaus mare et filli murirent el tems de la mortalita l'an M.CCC.XLVIII, li quaus Micheles a constitui et hordena que una messa perpetual que li ditta Marieta ordeniet en son testamen que el et li sin la dita messa el dit houtar un chascun jour perpetualment fasant celebrar. Nostres Sires p sa misericordi les armes de ellos et de toz autres feaus trapassas metet en bon repos, amen. Item lo XVII. jour de decembro l'an M.CCC.LV. fut sacras li dis hotars et beneis li diz crucifiz.

L. C.

LES ADVERBES DE LIEU ET LES PRONOMS PERSONNELS

Les adverbes de lieu sont en réalité des « pronoms » de lieu. Comparez : « Cette maison ne me plaît plus, je vais *la* vendre »

1. La pièce de 1355, dont nous parlons dans la note précédente, a une seule fois la préposition en toutes lettres, et c'est *per* (au sens du français « pour »). Voici le passage de cette pièce où il est question de la mission spéciale confiée à Michelet Pansu : « Item volont ly ditz pueblos et mestro dous mestiers, ou non que dessus, que tuyt cil qui ant receu p taillies ou atramen denners p la ditta universita... deyvant rendre contio p davan Michelet Panczu, *etc.* ».

Digitized by Google

et « Il est à Paris, j'*y* vais »; *la* est un pronom personnel qui renvoie au nom de chose « maison »[1], *y* joue le même rôle vis-à-vis du nom de lieu « Paris ». Il est facile de comprendre qu'un pronom de lieu puisse, par extension, devenir un pronom personnel de la 3e personne. Ainsi *y*, tout en continuant à signifier « à cet endroit », prent la valeur de « à cela, à cette chose » (j'*y* consens), et même, dans la langue populaire et dans certains emplois de la langue littéraire, celle de « à cette personne, à lui, à elle, à eus ». Il est normal qu'un « pronom de lieu » se généralise de la sorte comme pronom de la 3e personne, mais on ne comprendrait pas qu'il se transformât en pronom de la 1re ou de la 2e personne, et que « il *y* parle » pût signifier: « il *vous* parle ». Il est donc inadmissible que le pronom italien *vi* = « vous, à vous », soit le même mot que l'adverbe *vi* qui vient du latin *ibi* comme notre « y »; les pronoms *vi* et *ve* ont été faits sur *voi* = vous, par analogie avec *ti* et *te*[2].

De même, *en*, du latin *inde*, = de cet endroit, et, par extension, de cette chose, de cette personne ; mais il est tout à fait inadmissible que l'adverbe italien *ne*, qui en est l'équivalent, ait pu prendre la valeur de « nous, à nous ». Le pronom *ne* = « nous, à nous », a été fait sur *noi* = nous, par analogie avec *me*[3].

L'adverbe pronom français *y*, que nous venons de présenter comme un datif, est en réalité un « locatif », mais on passe aisément du locatif au datif: l'ancien *ou tens* (*ou* = en le ; on

1. En dépit de leur nom, les pronoms « personnels » *de la 3e personne* s'appliquent aussi bien, sous certaines réserves, aus choses qu'aus personnes.

2. Cf. une note que j'ai publiée dans l'*Archivum romanicum*, t. II, 1918, p. 364.

3. Quant au pronom italien *ci*, qui a le même sens, je l'explique comme suit: « Par étimologie populaire, le pronom *vi* = vous, à vous, a été rattaché à l'adverbe *vi* = là, et « là » (où vous êtes) étant ainsi considéré comme équivalant à « vous » au cas régime proclitique, on a employé l'adverbe *ci*, « ici » (où nous sommes) comme cas-régime de *noi*, nous, et on a fait *ce* pour compléter le parallélisme avec *vi* et *ve*. »

Digitized by Google

dit « en ce tens-là » et non « à ce tens-là ») est devenu *au tens, ou milieu* est devenu *au milieu*. D'autre part, on peut aussi passer du datif à l'accusatif : le datif *lui* a la valeur d'un accusatif, en apposition et après une préposition : c'est *lui*, pour *lui*. Le datif *cui*, du pronom relatif et interrogatif, devenu *qui* régime, s'emploie comme accusatif dans « *Qui* attendez-vous? » De même, dans le français local de toute une partie de la région lyonnaise, le locatif-datif *y* a pris la valeur d'un accusatif neutre : de « il ne veut pas *y* consentir », on a passé à « il ne veut pas *y* accepter » (*l'*accepter), « il faut *y* faire » (*le* faire). Cf. l'article de M. Vignon dans notre Revue, tome XX, pages 59-61.

J'ajoute que l'adverbe *là* fait aussi fonction de pronom personnel neutre lorsqu'on dit par exemple : « J'entens par *là* que », c'est-à-dire : j'entens par *cela* (par ce que je viens de dire) que... ; « Et par *là* cet honneur n'était dû qu'à mon bras » (Corneille, *le Cid*, I, 3), c'est-à-dire : à cause de *cela*, pour cette raison. Cette valeur importante n'est pas mise en relief dans le D. G., bien que l'exemple de Corneille soit cité à l'article *par* ; elle est signalée par Littré v° *là* 12° et v° *par* 22°. Cf. *là-contre* = contre cela, et *là-dessus* = sur cela ou après cela.

L. C.

Digitized by Google

CONTES RENDUS

W. MEYER-LÜBKE. — *Romanisches etymologisches Wörterbuch* (fascicules 9 à 12)[1].

La publication du magistral dictionnaire étimologique roman de M. Meyer-Lübke touche à sa fin. Les fascicules 9 et 10 ont paru en 1916, 11 et 12 en 1919. Le texte se termine avec le début du fascicule 10. A la suite sont des index très copieus ; le premier, l'index des mots romans, qui n'est pas terminé, remplira à lui seul plus de deus fascicules. Un supplément est annoncé.

Voici quelques observations suggérées par la lecture des derniers articles :

8520 TAEDA. En provençal, *teza* a un *é* fermé supposant une forme *TĒDA. En Auvergne, les formes actuelles (sporadiques) *tẹ̀zå*, *tyå* (= *tea*) ont le sens de « résine ».

8596 TATA. En Auvergne *tạ̀tå* (= *TATTA), sporadique, est arcaïque, et appartient au lexique des adultes comme des enfants ; au contraire *tåtạ̀*, répandu partout, est exclusivement enfantin.

8770 *TOMA. Le sens du mot dans les patois savoyards, valaisans, valdôtains, etc. est celui de « fromage fabriqué dans les alpages » ; le fromage fabriqué quand les troupeaus sont redescendus dans les vallées, de fin septembre à fin mai, porte toujours un autre nom, variable suivant les régions (reblochon, fontine, etc.). C'est sûrement un vieus mot des Alpes, sans

1. Cf. *Revue de philologie française*, 1912, p. 71-76 ; 1913, p. 139-142 1914, p. 152-156.

Digitized by Google

doute prélatin, qu'a emprunté non seulement l'Italie centrale et méridionale, mais la Provence elle-même. Dans la haute Auvergne, le mot (ou son équivalent) a été remplacé anciennement par FŌRMA > *furmo*.

8792 TORCULUS. Aus dérivés, ajouter le provençal *trolhar*, très ancien.

On pourrait, croyons-nous, ajouter un article TRANSCONDERE, postulé par l'auvergnat *trâkǫ̂drè*, passer derrière, disparaître derrière : *trascondre* est parallèle à *rescondre*, cacher, mais comme CONDERE n'a pas vécu en gallo-roman, la composition doit remonter au latin vulgaire.

8905 TRIMENSIS. L'auvergnat actuel a une forme féminine (sporadique) *trèmẹ̀zâ*, variante *trẹ̀myâ*.

8992 TURBARE ne peut être le prototipe de *trobar-trouver* : des impossibilités, tant fonétiques que sémantiques, s'y opposent. Si l'on ne veut pas admettre l'origine grecque avec τρόπος — et j'avoue que, pour ma part, je répugne quelque peu à concevoir qu'un mot de lettré, si spécial, ait pu se vulgariser anciennement à un tel point et subir une telle extension de sens, — il n'y a qu'à postuler, sans plus, le *TRŌPARE impérieusement réclamé par la fonétique, en attendant que des recherches ultérieures nous révèlent les mistères de ses origines.

9021. Il est certain, comme le pense M. Meyer-Lübke, que la racine provençale et gasconne *tuc* n'a rien à voir avec le slave *tyky*. Ce qu'il faut remarquer, c'est qu'on ne saurait séparer *tuc* de l'auvergnat et cévenol *suc*, *suquet*, qui a le même sens « puy, montagne », ni de l'ancien français *suc* (occiput, nuque, tête, etc.). L'alternance *t-s* fait songer à une racine germánique. Ne pourrait-on penser à un substantif verbal de TŪKKAN > ZŪKKAN, fréquentatif de TIUHAN ? Je conte reprendre quelque jour cette question délicate et complexe.

9102 ŬTER. On peut ajouter la forme auvergnate actuelle *dwịre* (= *d-óire*), avec *d* protétique, signifiant « marmite » ou « petit pot » (allant sur le feu).

9272 VESPA. Cf. mon étude dans un précédent numéro [1].

1. *Revue de philologie française*, 1919, p. 81.

Digitized by Google

9295 VIA. Ajouter aux dérivés le provençal *viol*, qui est ancien.

9328 VĪLIS, 2. A côté de l'ancien italien *vigliaccio* pourrait figurer le moderne *vigliacco*.

9350 VĪNEA. Aus dérivés, ajouter le provençal *vinholar*, travailler la vigne.

9352. Prov. *vinier* : corriger en *vinhier*.

9453. *VOMITIARE. A rapprocher du portugais l'auvergnat *bōsà*, vomir sans effort (en parlant des petits enfants), qui semble bien confirmer l'étimologie.

La racine romane *vorze*, désignant le saule noir, le saule marsaus, voire l'aune noir, répandue en Auvergne orientale, Lyonnais, Dauphiné, Savoie, Suisse romande (Lyonnais *vorzine*, Savoie *vorzela*), semble bien supposer un tipe *VŎRĬCE, sans doute prélatin, à intercaler ici.

9486. *WAINJAN. M. M.-L. écarte non sans raison l'esp. *guañir*. On peut être tenté de rattacher au germanique l'auvergnat *gwinà*, pleurnicher, qui serait un nouvel exemple des mots germaniques régionaus que j'ai relevés dans cette contrée[1].

9497. WAMBA. J'ai apporté, dans l'intervalle, une nouvelle contribution à l'étude des racines *gamo*, *vamo*, en provençal[2]. Toutes les formes romanes postulent un radical *wamm-*, que M. Meillet, comme M. M.-L., se refuse à admettre en ancien germanique. Il y a là un point à élucider, car en provençal et en auvergnat le groupe *mb* est toujours solide (cf. *camba*, etc.).

La manipulation de l'index permettra de relever les lacunes de l'ouvrage. Dès maintenant on peut présumer que ces lacunes seront fort peu nombreuses, car l'information de l'auteur est extrêmement vaste et elle suppose des recherches préalables considérables, dirigées avec autant de soin que de méthode. J'ai relevé à l'index l'absence des mots suivants : français de l'est et franco-provençal *cancoire*, *cancoile* (*kākwèr-o*, etc.), hanneton, dont je parlerai prochainement ici ; piémontais *cerea* (*ćereia* dans

1. *Romania*, XLIV, p. 252 et sqs.
2. *Id.*, ibid.

Digitized by Google

la notation de M. M.-L.), formule de salutation usuelle, un peu plus cérémonieuse que la salutation familière *čao* (= *schiavo*) qui figure au nº 8023 ; argot fr. *cœsme*, miroir ; *coys*, *cues*, maison ; *galier* et *gail*, cheval ; ancien français *hargaut*, vêtement ; fr. *luzerne*.

Albert DAUZAT.

J. JUD. — *Zur Geschichte der bündneromanischen Kirchensprache*, Coire, 1919, 56 p.

Dans ce travail métodique et consciencieus, M. Jud apporte une nouvelle et utile contribution aus études de géografie linguistique. L'auteur, qui domine son sujet, a dégagé des faits quelques idées générales très claires et très justes qui permettent de le résumer aisément.

Les Grisons, dans le vocabulaire religieus de leurs dialectes, présentent un certain nombre de mots, tels que *baselja*, église (BASILICA), *pleif*, paroisse (PLEBEM), *zen*, cloche (SIGNUM), *urar*, prier (ORARE), etc., qu'on ne retrouve pas dans les autres régions du domaine roman, ou qui existent seulement dans des contrées éloignées ou avec des sens différents. Une analise minutieuse du fait, à l'aide de la double métode historique et géografique, conduit M. Jud à une conclusion intéressante. Les églises chrétiennes qui se sont fondées aus IIe et IIIe siècles dans les régions méditerranéennes avaient un vocabulaire très hellénisé. Les contrées au sud du Danube et du Rhin, le nord de la Gaule et la Grande Bretagne ont été évangélisés aus siècles suivants ; comme le grec y était inconnu, les missionnaires jugèrent à propos de traduire par des mots latins les désignations helléniques, telles que *ecclesia*, *parochia*, etc. Le lexique religieus des Grisons, importé partie du sud, partie du nord-ouest, nous offre donc une image fidèle, avec quelques innovations locales, du vocabulaire des communautés chrétiennes fondées au IVe siècle sur la périphérie de l'empire. En Gaule les églises du Sud, plus puissantes, imposèrent, par la suite, leur vocabulaire à celles du Nord ; les Grisons, au contraire, bien-

Digitized by Google

tôt isolés de leurs voisins du Sud et de l'Ouest conservèrent leur lexique propre.

A. D.

EDOUARD BONNAFFÉ, *Dictionnaire des anglicismes*, avec préface de Ferdinand Brunot, Paris, Delagrave, 1920, petit in-8°, XXIII-193 p., 13 fr.

Voici un ouvrage qui comble une lacune : c'est la première fois, en effet, que sont réunis et groupés les nombreus emprunts qu'a faits à l'anglais la langue française, depuis le moyen âge jusqu'aus néologismes les plus tecniques et les plus récents. Chaque terme est accompagné de citations caractéristiques, empruntées aus écrivains et aus publications qui l'ont employé le plus anciennement : sur ce terrain l'auteur, qui a lu énormément et a procédé à un dépouillement de bénédictin, a fait de véritables découvertes pour les siècles classiques.

Ce sont des matériaus bruts que nous apporte M. Bonnaffé. Suivant l'expression de M. F. Brunot, c'est un « des livres avec lesquels on fait des livres » ; il servira de base nécessaire à l'histoire de l'anglicisme en France, que M. B. nous donnera peut-être un jour et dont il a posé quelques jalons dans l'introduction.

Dans une œuvre de ce genre, la délimitation des mots, qui paraît de prime abord très nette, est en réalité fort délicate. Doit-on admettre comme anglicismes tous les mots tecniques, même les plus récents ? tous ceux qu'on rencontre çà et là sous la plume d'un écrivain, ou seulement ceus qui ont passé dans l'usage ? M. B. a opté pour la solution la plus large, et je crois qu'il a eu raison : mieus vaut ici s'exposer à des superfétations qu'à des lacunes. Tout de même, il semble qu'il aurait pu laisser de côté les mots anglais employés par des écrivains français uniquement dans des relations de voyages en pays anglo-saxons et pour désigner des choses ou des usages anglais inconnus en France. A plus forte raison devait-il écarter des mots qui sont de pures citations de l'anglais : un anglicisme est en principe un terme adopté par le français, devenu français peu ou prou ;

Digitized by Google

or ce n'est le cas, par exemple, ni pour *no*, ni pour *yes*. Par contre, il est tout à fait légitime de ranger parmi les anglicismes les mots exotiques qui nous sont venus par l'intermédiaire de l'anglais, de même que les mots gréco-latins créés par des savants anglais et usités d'abord en Angleterre. A cet égard le livre de M. B. sera une révélation pour beaucoup. Il a achevé de prouver que le fonds primitif de notre vocabulaire parlementaire a été emprunté à l'Angleterre au XVIIIe siècle.

A l'inverse, on peut relever quelques lacunes, inévitables dans un ouvrage de ce genre. Ce qui me surprend, par exemple, c'est que M. B., au moment où il a classé ses fiches, n'ait pas collationné la liste des emprunts à l'anglais dressée dans le Traité de la formation de la langue française (§ 8) qui précède le *Dictionnaire Général* de Hatzfeld, Darmesteter et Thomas. Cette liste est incomplète, et certains mots, suivis d'un (?), qui ne sont pas étimologiquement assurés, pouvaient être négligés ; mais elle n'en constitue pas moins un point de départ qui ne devait pas être ignoré. Or 29 mots (non compris les douteux) manquent au vocabulaire de M. B. Quelques-uns sont sans doute des termes rares ou obsolètes, comme *anspect*, *bouleponche*, *étambrai*, *flibot*, etc. ; mais il s'y rencontre nombre de mots bien enracinés, dont l'oubli est fâcheus, tels que *châle* et *cipaye* (venus de l'Inde par l'anglais), *banquise*, *croquet*, *lingot*, *lougre*, *puritain*, etc. Parmi les néologismes, on aurait pu ajouter *pyjama* (de l'Inde), bien acclimaté, *smart-set*, et quelques autres. Certaines variantes auraient gagné à figurer à l'ordre alfabétique, avec renvoi (p. ex. *esterlin*, *schelling*, *tuste*, etc.).

Voici quelques erreurs. *Allô* est une altération d'*allons* [1] ; *iceberg* est un mot scandinave, venu par l'anglais, mais non

1. Cf. A. Dauzat, *La langue française d'aujourd'hui*, p. 59, où j'ai cité le témoignage de M. Bivort, qui procéda aus premiers essais de téléfonie à Paris en 1880, sur une ligne privée : on disait d'abord *allons !* mais comme la nasale résonnait mal dans l'appareil, on décida de changer *allons* en *allô*, qui se transmettait clairement.

Digitized by Google

anglo-allemand ; *magnat* a été tiré du latin, depuis des siècles, par les Hongrois et Polonais pour désigner les grands du royaume ; *mauve* est un mot dialectal normand, d'origine germanique (noroise ou saxonne). Il est bien difficile de voir un anglicisme dans *parlement*, qui désignait en France une assemblée où l'on parle — en fait, la Cour de justice du roi, dès 1239 [1] : la seule influence de l'anglais a été d'étendre le sens du mot aux assemblées législatives.— P. 116. *Tornado* (v° *ranch*) est un dérivé de *tornar* et non de *tronar* : c'est le ciclone qui, comme son nom l'indique, a un mouvement giratoire. — *Ray-grass* : on pourrait indiquer la prononciation « regras » vulgarisée dans nos campagnes, preuve de l'acclimatation du mot. — *Ticket* : il y a ici une inadvertance ; loin d'être « plus spécialemenl billet de chemin de fer », ticket désigne au contraire, en français contemporain courant, toutes sortes de billets (de tramways, d'entrée aux expositions, etc.), à l'exception des billets de chemins de fer, qui sont restés les billets par excellence. Jamais je n'ai entendu un voyageur ou un employé parler d'un « ticket » de chemin de fer, et j'ai pourtant voyagé quelque peu sur les divers réseaux français depuis vingt ans ; s'il y a un usage localisé de ce mot, je serais heureux de le connaître. D'ailleurs, même sur les tramways et omnibus, « ticket » n'a pas encore délogé « billet » ; ils vivent concurremment, au moins dans la région parisienne.

A. Dauzat.

1. A. Esmein, *Cours élémentaire d'histoire du droit français*, p. 363 et n. 1 (Ed. 1892).

Digitized by Google

LIVRES ET ARTICLES SIGNALÉS

Ernst G. WAHLGREN. — *Etude sur les actions analogiques réciproques du parfait et du participe passé dans les langues romanes* (Upsala, A.-B. Akademiska bokhandeln, 1920, II-342 p. in-8). — Le fénomène indiqué dans le titre est bien connu, mais c'est la première fois qu'il est étudié avec cette ampleur, dans les différentes langues romanes et particulièremeni dans le français. L'auteur présente modestement son œuvre, qui sera d'une grande utilité par l'abondance et le classement soigneus des matériaus recueillis.

Zoltán BARANYAI. — « La langue et la culture françaises en Hongrie au XVIIIe siècle » (Budapest, 1920, 176 p., petit in-8). — Sans connaître la langue de l'auteur, on peut parcourir agréablement cet ouvrage grâce au résumé français encarté dans le volume et aus nombreuses citations.

Percival B. FAY. — *The use of tu and vous im Molière* (P. 227-286 du vol. VIII des Publications de l'Université de Californie).

Paul STUDER. — *The study of Anglo-norman* (Oxford, Clarendon Press, 28 p. — Lecture faite le 6 février 1920).

Edm. GOSSE. — *Malherbe and the Classical Reaction* (Oxford, Clarendon Press, 1920, 27 p.).

A. TIMMERMANNS. — *Etymologie psycho-physiologique du Blason* (Paris, Daragon, 1919, 23 p. in-8). — L'auteur paraît compétent pour la définition des termes du blason; les étimologies soat souvent fantaisistes et confuses, mais la brochure est amusante à lire.

Digitized by Google

— *Bulletin du Dictionnaire général de la langue wallonne* (Liège, Vaillant-Carmanne, nos 3-4 de la 9e année, 1914-1919). — Contient des extraits d'un *Vocabulaire de la Houillerie liégeoise*, en préparation, par Jean Haust.

— Dans le dernier fascicule de *The modern Language Review* (avril 1920), nous signalons particulièrement un chois de lettres de Mme de Lafayette relatives à la *Clélie*, sous le titre de: « *Clélie* in the correspondence of a précieuse » par M. Ashton [1], et un conte rendu, par E. G. R. Waters, de la dernière édition d'Aucassin et Nicolette, publiée par M. Bourdillon.

— Dans la *Revue Savoisienne* (1919), nous signalons un article intéressant de notre collaborateur M. Désormaux sur *pardienne* expliqué par *Par Dienne*, c'est-à-dire *Par Diane*. Le personnage de la déesse Dienne figure en effet dans un drame en vers représenté en 1567 en Maurienne, et où Dioclétien jure « de par Dienne »; mais on peut y voir simplement une allusion plaisante au *pardienne*, déformation de *Par Dieu*.

— M. Lucien Foulet a publié dans la collection des *Classiques français du moyen âge* (Paris, Champion), une *Petite syntaxe de l'ancien français*, qui n'encourra le reproche de banalité ni dans la conception ni dans l'exécution. Elle est établie presque entièrement avec les textes publiés dans la Collection, dont elle devient en quelque sorte le commentaire grammatical. Ce livre n'est pas un simple résumé de livres antérieurs ; il est original et vraiment personnel. De parti pris, l'auteur ne remonte pas jusqu'au latin, ce qui n'est pas sans entraîner parfois des complications et des obscurités dans l'exposé des faits. Nous aurons plus d'une fois

1. La lettre du 27 février [1657] commence par : « Il y avoit lontemps que vous ne m'aviés escrit une lettre si lettre que la dernière que j'ay receu de vous ; toutes les autres ne sont quasi que des mémoires, des nouvelles du monde, mais dans celle-cy vous me parlés de vous et de vos œuvres... » M. Ashton suppose que, la segonde fois, *lettre* est un lapsus pour « belle » ; mais Mme de Lafayette a certainement voulu dire « une lettre si *lettre* », c'est-à-dire « véritablement lettre », donnant des nouvelles de celui qui écrit, et non pas des « nouvelles du monde ».

Digitized by Google

l'occasion de revenir sur cet ouvrage ; nous nous bornerons ici à une remarque de détail. Au § 65, M. Foulet signale la valeur pleinement démonstrative de certain emploi du mot que nous appelons « article défini » ; mais il semble, à le lire, que le mot ait pris ou repris cette valeur en français, alors qu'il la tient directement du latin. De même que, dans « il *le* voit », nous ne disons pas que *le* est l'article employé comme pronom personnel, de même, dans « je préfère *le* nouveau », ne devons-nous pas dire que *le* est l'article « avec la valeur d'un pronom démonstratif ». Aujourd'hui encore, *le* ou *la* est tantôt un simple article, tantôt un pronom personnel, tantôt, — et il faudrait le classer, dans cet emploi, parmi les démonstratifs, — un adjectif démonstratif (de *la* sorte) ou un pronom démonstratif (c'est *la* meilleure).

CRONIQUE

Centre d'études médiévales. — Un certain nombre de professeurs des diverses Facultés qui composent l'Université de Strasbourg [1] (Droit, Lettres, Téologie catolique et Téologie protestante) ont décidé de constituer à l'Université un Centre d'études médiévales.

Ce centre a pour objet de présenter aus étudiants désireus de s'initier à l'étude des civilisations médiévales un groupement raisonné d'enseignements, de leur faciliter l'acquisition des connaissances sur les sciences auxiliaires et les instruments indispensables à toute recherche scientifique ; de leur faire sentir la liaison nécessaire entre les différentes disciplines his-

1. Pour le moment, et sans que cette liste ait un caractère limitatif : MM. Cohen, Hoepfner, Terracher (histoire de la langue et de la littérature française), Maugain (italien), E. H. Levy et Tonnelat (allemand), Pons (anglais), Marc Bloch, Febvre, Kiener, Pfister (histoire), Mollat, Paul Sabatier (histoire ecclésiastique), Champeaux, E. Perrot (histoire du droit), Gilson (philosophie), Gerold (histoire de la musique), Andrieux (liturgie).

Digitized by Google

toriques, filologiques, littéraires, filosofiques, juridiques, arkéologiques, qui travaillent en commun à mieus comprendre le Moyen âge.

Les enseignements donnés au Centre s'adressent d'une part aus étudiants des diverses Facultés, en cours réguliers d'études ; d'autre part aus travailleurs venus du dehors. Les travailleurs étrangers notamment y trouveront des éléments d'une préparation scientifique aus recherches médiévales.

Le Centre offrira, dès la rentrée de novembre 1920 :

I. — Un groupe d'enseignement d'initiation

1) Introduction à l'étude de l'ancien français : langue littéraire (2 heures par semaine pendant le premier semestre).

2) Introduction à l'étude de l'ancien français : dialectes (1 heure par semaine pendant le segond semestre).

3) Introduction à l'étude du provençal (1 heure par semaine pendant le segond semestre).

4) Eléments de paléografie, de cronologie et de diplomatique (1 heure au moins par semaine).

5) Introduction à l'histoire du Moyen âge (1 heure par semaine).

6) Conférences élémentaires sur l'histoire du droit romain et du droit canonique au Moyen âge, et sur la coutume et les coutumiers dans la France médiévale.

7) Conférences par les divers professeurs sur les instruments de travail.

II. — Des cours ou conférences a programmes variables sur les diverses matières qui touchent les civilisations médiévales en France ou en dehors de la France.

En particulier :

1) Etude critique de textes historiques (explication ; métodes de publication).

2) Etude sur l'histoire d'Alsace au Moyen âge.

3) Etude de textes littéraires français (explication ; métodes

Digitized by Google

de publication; études sur l'histoire littéraire de l'ancienne France (y compris la littérature en langue latine).

4) Explications élémentaires de textes moyen haut-allemand; études sur l'histoire littéraire de l'Allemagne médiévale.

5) Explications élémentaires de textes anglo-saxons et moyen-anglais; études sur l'histoire littéraire de l'Angleterre médiévale.

6) Etudes sur l'histoire littéraire de l'Italie médiévale (avec explications de textes).

7) Explications de textes juridiques; et cours relatif à l'histoire du droit français.

8) Etudes hagiografiques.

9) Conférences sur la liturgie médiévale.

10) Cours ou conférences sur la filosofie scolastique.

11) Cours ou exercices pratiques sur l'histoire ecclésiastique, religieuse et intellectuelle du Moyen âge.

12) Cours ou exercices pratiques sur l'arkéologie médiévale.

13) Cours ou exercices pratiques sur l'histoire de la musique au Moyen âge.

Pour tous renseignements sur le Centre, s'adresser à M. Marc Bloch, chargé de cours d'Histoire du Moyen âge à la Faculté des Lettres, Université de Strasbourg.

— La Société belge « pour le Progrès des Etudes philologiques et historiques », dans sa récente assemblée générale, a décidé, à l'unanimité, d'exclure pour indignité plusieurs de ses membres qui, pendant la guerre, ont pactisé avec l'ennemi. Puis elle a voté, sur la proposition de M. Pirenne, la transformation de son *Annuaire* en un *Bulletin* (mensuel) d'informations, *filologique et historique*. Le premier numéro de ce Bulletin porte la date de janvier 1920; il contient notamment un intéressant article de M. A. Carnoy, sur la nature véritable de la dissimilation linguistique, et plusieurs contes rendus.

S'adresser à la Bibliotèque royale de Belgique, à Bruxelles.

Le Propriétaire-Gérant, ÉDOUARD CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Digitized by Google

PATOLOGIE ET TÉRAPEUTIQUE VERBALES

(*Suite* [1])

LA FONÉTIQUE ARTIFICIELLE

I. — Français *vierge*.

Les fonéticiens ont déployé tant d'art à établir leurs régles et les exceptions à leurs règles, et tant d'artifices pour les faire paraître naturelles, que, pour eus, il n'y avait pas lieu d'admettre dans la langue elle-même l'existence de l'artifice.

Ils reconnaissent que le mot *vierge* ne s'est pas plié à leurs lois, n'en expliquent pas l'exception, et ils le mettent dans le casier qui porte l'étiquette : mot savant. Tout est dit par là. Sortons-le de ce casier, quitte à l'y replacer avec une mention qui motive sa place.

La forme latine devait nous donner *verge*, comme en provençal ancien (différence de prononciation mise à part), comme elle l'est encore, nous dit-on, en gascon (*berge*) — et le serait partout dans le Midi, si le Midi ne se présentait pas souvent sous le jour d'un parler français, et n'étalait pas des tares françaises, dont sa langue ancienne était exempte.

Que *verge* français existe dans des textes ou n'existe pas : peu m'importe. Ce que je sais, c'est que, si j'avais vécu il y a plusieurs siècles, et que j'eusse écrit à cette époque, je n'aurais pas transmis ce mot à la génération actuelle, char-

Digitized by Google

gée de le faire figurer dans ses études sur l'histoire de la langue.

En effet, **virga** latin devenait en français ce que **virgine**. Par contre, **virga** latin devenait et est *verga-vergo* en provençal et ne s'est point télescopé avec **virgine**. On voit que ce n'est pas d'aujourd'hui que datent les homonimies intolérables, et que les fonéticiens ont beau se débattre contre la vérité aveuglante des effets produits par les collisions lexicales : ils ne font que se rendre ridicules aus yeus de tous ceus qui ne sont pas enrégimentés dans leur secte.

Comment sortir de cette collision *verge* = **virga**, **virgine** bien compromettante, ou même — pensez à l'aveu que je viens de faire — comment y obvier, avant qu'elle ne se produise ? Ne nous laissons pas égarer par les multiples formes qui chevauchent et sur le tipe savant et sur le tipe populaire, et montrent l'embarras homonimique d'autrefois (v. Godefroy) ; tenons-nous-en à la donnée précise offerte par l'état actuel du mot.

Y obvier par une substitution lexicale ? Comme s'il s'agissait d'un *merle* [1] ? Rompre avec la latinité, rompre avec le romanisme, rompre avec la langue de l'Église, de la chrétienté ?

Oui, nous avons *pucelle* ; mais l'histoire de ce mot nous montre l'abus que la langue en a fait, tandis que l'Église maintenait **virgo** haut au-dessus des fantaisies sémantiques et à l'abri de tout ce qui aurait pu être soit une souillure, soit une extravagance.

C'est ici que se montre l'ingéniosité de la langue, qui ne peut recourir à ses moyens térapeutiques habituels, qui ne peut recourir ni à la substitution lexicale, car l'objet patologique ne s'y prête pas, ni à l'analogie réparatrice, car

1. *Généalogie des noms qui désignent l'abeille.*

Digitized by Google

l'objet patologique ne s'y prête pas davantage. « **Virgo** » ne peut que se rejeter dans le sein d'où il est sorti.

Pour avoir été réellement *verge*, ou pour avoir été menacé de le devenir, « **virgo** », par un crochet brusque, se détourne, fait volte-face et rejoignant **virgo**, apparaît à nos yeux sous la forme *vierge*, qui, avec sa diftongue *ie*, participe de **virgo** et du *verge* redouté ou repoussé[1].

Vous pensez peut-être que le provençal, ayant *verge* intact de toute collision, l'a gardé, que vous trouverez intacte la tradition provençale dans le provençal actuel. Ce serait le cas, si le provençal moderne était le fils légitime du provençal ancien. Détrompez-vous : dans le dictionnaire de Mistral, la proportion des formes *verg..* à celles de *vierg..*, dans « vierge » et ses dérivés, est de 5 à 29, sans tenir conte du nom de femme *Viergino* « Virginie », ni du tabac de Virginie, qui, après avoir passé par Paris, est devenu du tabac de *Vierginio* « pays d'Amérique » (comme la « virgule » : *viergulo*, *virgulo*, tandis que toute la dérivation de « **viridis** » est indemne de diftongaison — sujet fonétique à méditer[2] !).

1. [Dans mon *Manuel de phonétique*, que M. Gilliéron ne connaissait pas, j'explique *vierge*, au § 119, par la fusion de l'ancien proparoxiton populaire *vergene* et de la forme savante *virgene*. On rencontre en effet la forme *viergene*. Mais je ne fais aucune difficulté d'admettre que, pour la raison indiquée par M. Gilliéron, *verge*, issu de *vergene*, a pu subir directement l'influence du latin *virgo*.] — L. C.

2. Si *Virgile* se présentait sous le même aspect que *virgule* — « virgule » est étimologiquement considéré comme l'est *vergula* provençal, qui devient, de fait, en provençal de Mistral, soit *virgulo*, soit *viergulo* — il deviendrait *Viergèli*, *Virgile*. Il ne devient pas *Vierg..*, parce que, pas plus que *Virgile* n'est français, *Vergile* n'est provençal. Il sera... ce sous la forme de quoi on nous le présente :

Vergèli, *Virgile* et *Bergil* en gascon (où il affecte la forme la plus populaire !), et l'adjectif de Mistral sera *vergelian* « virgilien » (et non *viergelian* comme est *vierginau* « virginal »).

Il a suffi que le gascon eût *b* au lieu de *v* pour que *Virgile* et *vierge* y

Digitized by Google

Mistral dit *vierginau* pour « *virginal* » que dit le français : la langue de Mistral est plus parisienne que celle de Paris, elle a souffert d'un mal qui était inconnu au provençal et elle en a souffert dans des mots où le parisien n'en a pas souffert ; elle donne une forme populaire à un mot qui ne l'a pas en français.

L'emprunt de la forme française *vierge* en remplacement de la forme provençale — alors que celle-ci ne peut guère avoir cessé d'exister dans le peuple — me paraît prouver que l'oreille provençale a partagé la répugnance de l'oreille française, à la suite de la pénétration du français en provençal. *Verge* répudié pour raison nationale est sauvé par le traitement gascon du *v* (*berge*).

*
* *

Mais — admettant que l'on ajoute foi à mon explication — *vierge* n'est, sans doute, direz-vous, qu'un cas singulier dans l'histoire de la langue française, un cas de nécessité unique — admettant encore que l'on ajoute foi à la substitution lexicale et à l'analogie comme moyens propres à réparer la langue.

J'ai dit la détresse de la langue en face d'un mot irremplaçable, j'ai prétendu que cette condition lexicale était nécessaire, pour que joue la fonétique artificielle en lieu et place des moyens habituels, ausquels a recours la langue en détresse.

Je n'ai pas pris au sérieux — on a dû s'en douter — toutes les opérations provençales dont témoigne le diction-

affectent une forme plus régulière, plus populaire que dans la langue mistralienne !

Si le pays de Virginie devient *Vierginio* en provençal de Mistral, alors que *Virgile* n'évolue pas dans ce sens, c'est que la transparence fonétique joue un rôle dans *Virginie* qu'elle ne joue pas dans *Virgile*.

Digitized by Google

naire de Mistral, et dont nous aurons encore l'occasion de constater la nature fantaisiste.

Il me faudrait donc, pour convaincre de la nature de la fonétique artificielle, trouver quelque autre cas de mot apparemment irremplaçable au moyen de la substitution et de l'analogie, et remplacé par quelque forme due évidemment à la fonétique artificielle; mais il faudrait que ce remplaçant fût originaire, autentique, et non contrefait.

A la place d'un mot semblable à *vierge*, j'ai trouvé toute une famille de mots qui lui étaient semblables, et j'ai cru tout d'abord que, conformément à ce que je cherchais, cette famille me permettrait de démontrer, comme *vierge*, la vérité de la tèse d'après laquelle la langue a eu recours à la fonétique artificielle seulement lorsque toute autre médication venait à lui faire défaut.

Il s'est trouvé que mon segond cas était tout autre que le premier : la fonétique artificielle s'y montre bien aussi comme conciliatrice de deus éléments disparates (*verge* : **virgo** > *vierge*) ; mais, dans mon segond cas, elle n'est pas une médication, elle n'a rien de térapeutique, elle crée un troisième milieu à côté des deus autres, parallèlement à eus, et, dans cette condition, elle acquiert une importance beaucoup plus grande. Elle prent place à côté de la fonétique fisiologique, à laquelle elle pourrait fort bien avoir à disputer des postes, que cette dernière pourrait n'occuper qu'indûment, au détriment de la première, et en vertu d'un accaparement illégitime, sanctionné par les fonéticiens.

*
* *

II. — **Suffixe ordinal** -IÈME.

Le problème que nous pose la naissance du suffixe ordi-

Digitized by Google

nal *-ième* révèle, mieus encore que celui de *vierge*, l'im puissance de la fonétique actuelle opérant dans son cadre étroit.

Le problème n'est pas aisé à résoudre : ce n'est qu'après de longues réflexions, après avoir mûrement pesé la valeur d'objections qui m'ont été faites par M. Clédat, après avoir tenté de multiples combinaisons, dont plus d'une me fait maintenant sourire, que je suis arrivé à une solution qui me satisfait.

En présence d'une trinité lexicale *-i(s)me*, *-e(s)me*, *-ie(s)me*, dont les membres, quoique dans un rapport de dérivation fonétique manifeste, apparaissent dans les textes français collatéralement et des siècles durant, il ne faut pas s'étonner que la fonétique actuelle ait été prise au dépourvu, et que, pour ne pas avoir reconnu l'existence de la *fonétique artificielle*, elle ait fait manœuvrer à hue et à dia sa ressource suprême, l'analogie, au point de lui ôter tout caractère d'agent psicologique.

Voici, par exemple, comment le Dictionnaire général rent conte de la naissance du suffixe ordinal *-ième*. Nous accompagnons son exposé de nos remarques, que nous mettons entre crochets.

« Ce suffixe [il s'agit d'*-ième*], que nous allons retrouver « dans tous les noms d'ordre, est au XIIe s. *isme* ou *ime* [l'*s* « s'étant « amuïe devant *m* avant le milieu du XIe s. » « (D. G.) *isme* et *ime* sont identiques] et quelquefois *iesme* « [cet *iesme* est absolument inexplicable si l'on ne sait pas « — ce que tait le D. G. — qu'on a aussi *esme*], au XIIIe s. « *iesme* [concurremment avec *esme*, *isme* et *ime*], plus tard « *isme* [revenant à la charge après avoir disparu ?] (Note : « d'où vient cette terminaison ? *Isme* et *ime* sont sûrement « antérieurs à *iesme* [quoiqu'il soit du XIIe s. et qu'*isme* « réapparaisse après le XIIIe s. !]. Comme on rencontre les

Digitized by Google

« deux formes en même temps, *isme* avec *s* et *ime* sans *s*, « on peut admettre l'action analogique de *prime* [*isme* ne « devient-il pas tout seul *ime* « avant le milieu du XIe s. » ? « — *prime* exerce une influence sur d'autres ordinaus, alors « qu'il est supplanté lui-même par *premier* !] d'une part, et « d'autre part de *sisme* [qui, =***seximus** (D. G.), signifie « sixième » d'après le D. G., et « septième » d'après « Godefroy — singulier agent promoteur de formes ordinales !] et surtout de *disme* [qui ne reste pas *disme* et « devient *disisme* !]. Quant à *iesme*, la plus récente de ces « formes [quoique apparaissant dès le XIIe s. ?], on a proposé d'y voir l'influence de la forme de l'Ouest *diesme* « pour *disme*, de **decimus**) [et, ainsi, Paris a reçu son ordinalité en *-ième* d'un parler de l'Ouest ! tant d'efforts « *parisiens* aboutissent à construire toute l'ordinalité d'après « une forme patoise... qui, d'ailleurs, n'est pas plus patoise « que parisienne]. Ce suffixe, appliqué à *dous*, donna *dou- « sisme*, *dousime*, *dosisme*, *dosime* ; puis *dous*, devenant *deus*, « *deux*, donna *deusiesme*, *deuxiesme*, *deuxième*. » [Quel galimatias ! Peut-on trouver matière plus propre à inspirer un auteur comique qui se donnerait pour tâche de tourner en ridicule la science fonétique ?] Suit, dans le D. G., l'examen des évolutions sémantiques de **tertius** à **decimus**, évolutions qui témoignent de l'éparpillement sémantique de l'ordinalité latine et qui aggravent leur incapacité à persister comme ordinaus. De ces unités ordinales il ne nous est resté, en tant qu'ordinaus, que les substantifs fractionnaires *tiers* et *quart*, non ramenés aux formes en *-ième*, comme les autres substantifs fractionnaires (*cinquième*, *centième*, etc.), parce qu'ils constituaient avec *demie* ou *moitié* l'ordinalité fractionnaire la plus usitée.

*
* *

Digitized by Google

L'ordinalité d'hérédité latine était surannée dans une langue moderne ayant pris conscience de son individualité grammaticale. Que signifiait cette collection d'antiquailles dépareillées servant à exprimer une seule et même fonction, parallèle à celle qu'exprimaient les cardinaus et à laquelle la broyeuse fonétique l'avait rendue étrangère ?

Elle était semblable au prétérit simple dont le polimorfisme a été, beaucoup plus tard, la cause de sa disparition.

Notre ordinalité actuelle en *-ième*, qui est complètement parallèle à toute notre cardinalité, sauf dans son unité *premier*, on a cherché — ainsi le D. G. — à la faire remonter à des formes de l'ancienne ordinalité qui, grâce à leur fréquence ou quelque autre prérogative, auraient exercé une analogie sur les autres. Je le comprens : d'où pouvait, en effet, jaillir une nouvelle ordinalité, sinon de l'ancienne ?

Nous avons de puissants indices nous portant à croire que la nouvelle ordinalité en *-ième* ne peut reposer sur une simple expansion de certains ordinaus anciens. C'est l'uniformité avec laquelle son suffixe *-ième* se soude à tout le cors de la cardinalité, sans qu'aucun ordinal ancien, censé régir la nouvelle ordinalité, garde son ancienne forme : si *di(s)me* est censé avoir régi tout ou partie de l'ordinalité nouvelle, comment devient-il lui-même *disi(s)me* ? Autosuggestion ? si *centesme* (**centesimum**) est censé avoir pris part à la formation de l'ordinalité nouvelle (en produisant un *-esme*, nécessaire avec l'*isme* de *disme* pour expliquer *-iesme*), pourquoi est-il remplacé par *centisme* ? La formation en *-ième* se fait uniformement en dépit des conditions d'existence grammaticale diverses où se trouvaient les anciens ordinaus : elle se juxtapose à *second*, enjoignant à celui-ci une fonction nouvelle, elle se juxtapose à *premier* (Appendice A. « Premier, second, dernier »). Est-ce ainsi que se comporte une famille numérale, née analogiquement

Digitized by Google

à certain ou certains de ses membres ? Est-ce ainsi que se présentent, travaillées par l'analogie, la numéralité collective (*centaine-millier*), la numéralité proportionnelle (*simple, double, triple-quadruple*), la numéralité fractionnaire (*demie, tiers, quart-cinquième*) ?

Oui ! la nouvelle ordinalité en *-ième* est bien faite de débris inertes de l'ancienne, mais de débris auxquels une circonstance toute fortuite est venue prêter une âme (Appendice B. *Disme* et ses composés). Elle a une âme morfologique qui pénètre toute la cardinalité... sauf l'unité cardinale qui ne peut s'en animer. L'ordinalité récupère cette âme, qui avait cessé de se manifester bien avant la naissance du français.

Pour la recouvrer, il n'a fallu:.. qu'une étincelle. Il n'a fallu qu'une fantaisie de lettrés pour faire naître toute une famille de mots, toute une ordinalité : l'emprunt savant, bien imprévu, du suffixe latin **-issimum**.

Ce suffixe **-issimum** > *-isme* a servi à superlativiser certains adjectifs qualificatifs seulement, plus particulièrement voués à être employés enfatiquement (*saintisme, grandisme*, etc.). Il devenait populairement *-ime*, suivant une loi fonétique, fonctionnant déjà « avant le milieu du XIe s. », mais non périmée, mais toujours efficiente — ces lois existent —, comme plus tard on voit *catéchisme* devenir *catéchime*, *cataplasme* devenir *cataplame*[1]. La restriction de l'emploi d'*-isme* superlatif à certains adjectifs qualificatifs seulement a son pendant exact dans celle du plus moderne *-issime*.

Sainti(s)me, grandi(s)me pénétraient-ils en français avec leur acception latine primaire, qui est celle de la superlativité relative et non celle de la superlativité absolue, à

1. Ici à Douanne (canton de Berne), village allemand voisin de la frontière linguistique : *ĉartèplăm* ; à Neuveville, petite ville française à 7 kil. de Douanne : *cataplame*.

Digitized by Google

laquelle la première doit fatalement s'abaisser ? (Appendice C. Superlativité absolue d'-*isme* et d'-*issime*).

L'ordinalité qu'a-t-elle été d'autre, sinon une superlativité, le numéral cardinal n'est-il pas un adjectif, le numéral cardinal n'est-il pas susceptible de superlativité aussi bien que l'adjectif qualificatif, « le plus grand des grands » ou « l'extrêmement grand » est-il grammaticalement autre chose que « le plus... de dis » ou « l'extrême de dis » ?

Mais où est dans l'ordinalité ancienne, dans ce cors mort à la superlativité, l' « amadou », auquel va pouvoir « prendre » l'étincelle jaillissant du superlatif qualificatif — car le sentiment qu'a le lettré de la superlativité qualificative dans quelques adjectifs qualificatifs seulement ne saurait être inhérent à l'ordinalité, ne saurait en jaillir proprio motu, doit trouver un prétexte dans quelqu'un de ses aspects ? Cet amadou c'est *di(s)me* « **decimum** » (avec ses composés, s'il en a). C'est la forme de l'ancienne ordinalité qui rappelle par sa consonance l' *-i(s)me* superlatif, sous la pression d'une nécessité de remplacer une ordinalité dépareillée par une ordinalité uniforme.

Nous nous refusons, il est vrai, à reconnaître à cette consonance d'un radical la faculté d'être considérée comme une terminaison, et, à plus forte raison, de servir de suffixe ; mais nous ne lui dénions pas celle de pouvoir, par le fait qu'elle « rime » avec *-i(s)me* superlatif, être provoquée à devenir terminaison-suffixe, si cette consonance constitue le radical d'un mot dont l'âme sémantique, l'âme superlative, est tout à coup éveillée par la naissance d'une superlativité nouvelle, tout à l'heure inexistante et brusquement apparue.

C'est bien par *di(s)me*, par *di(s)me* seul (et ses composés, s'il en a) que la superlativité fait son entrée dans l'ordinalité nouvelle.

Digitized by Google

Ce qui le démontre irréfutablement, c'est le parallélisme complet de l'évolution fonétique d'*-i(s)me* superlatif d'adjectif qualificatif avec celle d'*-i(s)me* ordinal.

Sainti(s)me apparaît sous les formes de *sainte(s)me* et *saintie(s)me*, comme *disi(s)me* apparaît sous les formes *dise(s)me* et *disie(s)me*. C'est ainsi que *di(s)me*, lui-même provocateur d'un suffixe *-i(s)me* ordinal, provoque son cardinal *dis* à se munir de son suffixe, à devenir *disi(s)me*.

Or, ce n'est certainement pas l'ordinalité, dépourvue de toute idée superlative, qui peut être la directive fonétique d'une superlativité réelle ; c'est, au contraire, la superlativité qui donne conscience à l'ordinalité de la superlativité latente que celle-ci contient et qui est réveillée brusquement et inopinément après des siècles et des siècles de létargie. Ce n'est pas *sainti(s)me* qui est devenu un ordinal, c'est *disi(s)me* qui est devenu un superlatif.

Le point de départ de l'évolution commune à la superlativité et à l'ordinalité est donc, sans contestation possible, *-isme*, car des trois formes savantes *sainti(s)me*, *sainte(s)me*, *saintie(s)me*, c'est la première, *sainti(s)me*, qui peut seule se rattacher directement à **sanctissimum**, les deux autres en dérivant manifestement, les deux autres ne découlant pas fonétiquement de **sanctissimum** et ne pouvant s'expliquer que par l'intervention d'une autre formule latine, avec laquelle **-issimum** s'est confondu (s'est confondu naturellement, comme nous allons le voir). C'est bien *saintisme* qui est le point de départ de *saintesme*, *saintiesme*, puisque ses congénères en **-issimum** restent pour la plupart à l'étape *-isme* (*hautisme*, *longisme*, *malisme*).

Aussi longtemps que dura la superlativité à laquelle il appartient, *sainti(s)me* devait régulièrement rester ce qu'il était à sa naissance, comme *di(s)me* est resté jusqu'à nos jours ce qu'il était (« dîme »).

Digitized by Google

La tèse d'après laquelle *di(s)me* aurait été le point de suture entre la superlativité en *-i(s)me* et l'ordinalité en *-isme* donnera lieu à des doutes et y a déjà donné lieu. « Je ne crois pas que *disme* ait pu être senti comme un superlatif », nous écrit M. Clédat [1].

Je conteste la validité de cette objection ; car je constate que l'ancien ordinal *di(s)me* lui-même, contrairement à toute loi fonétique, contrairement à ce qu'il est devenu et ce qu'il est de nos jours (*dîme*), subit la transformation résultant de l'opération que nous lui faisons subir pour servir de suffixe à l'ordinalité nouvelle : il devient lui-même *de(s)me* et *die(s)me*.

Je conteste la validité de cette objection ; car je constate qu'inversement *se(s)me* a produit *si(s)me*, les trois formes *se(s)me*, *si(s)me*, *sie(s)me* signifiant « septième » et remontant à **septimum**, que, par conséquent, l'*s* de *seme* « **septimum** » a fourni une terminaison-suffixe *-eme* parallèlement au *d* de *di(s)me* qui a fourni une terminaison-suffixe *-ime* (Appendice D. ***seximum**).

Si *sainti(s)me* est bien la forme mère de *sainte(s)me* — la troisième forme *saintie(s)me* ne pouvant résulter que d'une fusion de *sainti(s)me* avec *sainte(s)me* — comment expliquerons-nous *sainte(s)me* ?

Par une popularisation de l'*-isme* savant ? Par une modification fonétique spontanée (*isme* ou *i(s)me* devenant *esme* ou *e(s)me*), modification résultant d'une segonde application d'une loi bien antérieure à la formation de la nouvelle ordinalité, mais non périmée ? Non ! M. Clédat a raison, lorsque, après avoir lu une première rédaction de notre

1. Cependant M. Clédat fait remonter l'ordinalité nouvelle directement à l'*-isme* des composés de *disme*, **ondisme*, *treisme*, **quindisme*, devenus, d'après lui, sous l'influence des nombres cardinaus, *onzisme trezisme*, *quinzisme*.

Digitized by Google

article, où nous cherchions à établir une dualité de langage suivie d'un compromis, d'un tiers langage (*saintime* savant, *sainteme* populaire, *saintieme* fusion des deus), il nous écrit : « *-isme* n'avait guère de raisons de se changer spontanément en *-esme* ».

Et cependant *sainti(s)me* devient *sainte(s)me* ! Comment le devient-il donc ? *Sainti(s)me* a évoqué *disi(s)me*, par celui-ci il évoque toute l'ordinalité nouvelle en *-i(s)me* (le plus ou l'extrême de *neuf* naît spontanément de le plus ou l'extrême de *dis*). Si l'ordinalité ancienne de 1 à 16 se présente sous la forme de mots qui ne se rangent à la superlativité que par une dissection violente de *disme*, mais réclamée par une identité complète de sa consonance et de celle du superlatif, l'ordinalité des dizaines, par contre, se présentait vis-à-vis de la superlativité sous un jour parallèlement inverse : l'identité de consonance n'existait pas, il est vrai, mais il y avait simple variante de voyelle distinguant les dizaines en **-esimum** de l'*-isme* superlatif, et, le caractère fonétique disparate était, l'opportunité d'une assimilation avec la superlativité se présentant, amplement racheté par le fait que l'*-esme* de ces dizaines était un véritable suffixe, contrairement à l'*isme* de *disme* qui n'en était pas un et qui était plus ou moins isolé dans les ordinaux de 1 à 16.

Or donc, l'ordinalité, devenue par *disme* « **decimum** » une superlativité, l'ordinalité devenue un cors vivant dans tous ses membres d'une vie égale, et la superlativité appliquant indistinctement à toute sa cardinalité le même suffixe, cette ordinalité en *-isme* va, dans les dizaines à partir de 20, avoir à se substituer à une ordinalité en *-esme*.

Centesme — pour ne prendre comme exemple qu'une ordinalité bien attestée parmi celles en *-esme* primitif — *centesme* « **centesimum** » va être supplanté par *centisme* « *cent* +

Digitized by Google

issimum », comme *disme* « **decimum** » l'a été par *dis* + **issimum**. Il est réellement supplanté par *centi(s)me*. Supplanté par le venue d'un *-isme* qui ressemble comme un frère à son *-esme* ? Supplanté sans merci ? Supplanté sans qu'il fasse valoir la franche nature de son suffixe *-esme*, qui est si semblable au suffixe *-isme*, parvenu et intrus ? Non pas ! Il devient le représentant de l'ordinalité superlative à l'égal d'*-isme*. L'ordinalité devenue superlative par *-isme* rent formellement, par *-esme*, ...ordinale la superlativité ; toute superlativité est ainsi indifféremment en *-isme* et en *-esme* ; *-esme* entre dans le giron de la superlativité, qu'elle soit ordinale (*disesme*), qu'elle soit qualificative (*saintesme*).

Centisme et *centesme* sont les représentants également autorisés de « centième » ;

Disisme et *disesme* sont les représentants également autorisés de « dixième » ;

saintisme et *saintesme* sont les représentants également autorisés de « **sanctissimum** » ;

et, preuve irréfutable de l'individualité, en tant que suffixes, d'*-isme* et d'*-esme*, en même temps que de leur nature interchangeable,

disme et *desme* sont les représentants également autorisés de « dixième » ;

sesme et *sisme* sont les représentants également autorisés de « septième » (voir D).

Par *disme*, *-isme* s'empare de toute l'ordinalité : toute l'ancienne ordinalité fait place à l'ordinalité nouvelle en *-isme*. *-Isme* a beau jeu à supplanter les ordinalités anciennes jusqu'à 20 : elles n'ont aucune cohésion formelle, et *-isme* établit une unité formelle dans une unité de fonction. Mais, en fonctionnant dans son œuvre d'ordinalisation et d'uniformisation, *-isme* se heurte à un *-esme* de l'ancienne ordinalité, qui est le latin **-esimum** et qui ordinalise les

Digitized by Google

dizaines cardinales à partir de la deuxième. Cet *-esme* remplit vis-à-vis des dizaines très régulièrement les fonctions qu'*-isme* représente vis-à-vis de toute l'ordinalité. Il les remplit même à plus juste titre qu'*-isme*, car *-esme* est un véritable suffixe, alors qu'*-isme* est un parvenu dans le sein des suffixes et a dû devenir ce qu'*-esme* était depuis longtens. *-Esme* était donc un adversaire redoutable d'*-isme*, en même tens qu'un collaborateur « avant la lettre » dans la tâche d'uniformisation qui incombait à *-isme*. Son concours, qui, accepté, aurait eu pour résultat deus ordinalités nouvelles, aurait sans doute été purement et simplement rejeté — le résultat final de la lutte en fait foi — si sa forme même n'eût eu avec celle d'*-isme* une parenté si étroite qu'il est apparu comme un autre *-isme*.

En effet, *-esme* qu'est-il par sa forme vis-à-vis d'*-isme* ? *-Isme* serait *-esme* s'il avait existé quelques siècles auparavant. S'en souvient-il ? Je n'ose l'affirmer. Cependant il y a dans la langue des *-esme* qui sont aussi des *-isme* par retour à la forme latine, ainsi *bate(s)me* qui est aussi *bati(s)me* par retour au latin **baptisma** et peut-être aussi par analogie à son verbe savant.

N'en concluons pas qu'*-esme* soit dès lors apparu comme la forme populaire d'*-isme* savant (ce qui ferait prévoir sans doute un trionfe final d'*-esme* sur *-isme*) ; car si *saintesme* apparaît logiquement comme la forme populaire de *saintisme*, par contre, *centesme* (**centesimum** latin), battu en brèche par *centisme* — *-isme* a pris place dans toute l'ordinalité — ne peut être apparu, primitivement du moins, comme une forme populaire, nouvelle, révolutionnaire de *centisme*, mais, au contraire, comme une forme concurrente ancienne ; et c'est dans cette conception contradictoire de *saintesme* et de *centesme* que je reconnais tout particulièrement la raison d'être d'une solution par fusion des deus

Digitized by Google

suffixes, d'une solution par la fonétique artificielle, et non par le trionfe de l'un ou de l'autre de ces suffixes, liés l'un à l'autre, n'en formant qu'un morfologiquement, presque identiques formellement, se relayant, prêts à n'être qu'un.

Identité de fonction, parenté étimologique et formelle, concomitance initiale, en voilà assez pour qu'*-isme* ne reconnût pas en *-esme* un étranger, pour qu'il s'y reconnût lui-même.

-Esme est *-isme*. Donc *disisme* est aussi *disesme*, *centisme* est aussi *centesme*. Toute ordinalité est indifféremment en *-esme* ou en *-isme*. *-Esme* ordinal hérite d'*-isme* la superlativité conquise par *disme* sur *saintisme*. Revanche de l'ordinalité sur la superlativité qui s'est introduite dans l'ordinalité par *disme*. Donc : *saintisme* est aussi *saintesme*. Tant que durera le parallélisme superlatif de la superlativité qualificative avec l'ordinalité, *-isme* qualificatif ira de pair avec *-isme* ordinal. Ce parallélisme sera suspendu par la faute d'*-isme* superlatif qualificatif qui tarira, léguant à l'ordinalité le suffixe *-isme* sous la forme *-ième*, dépourvue dès lors de toute valeur superlative, et n'agissant plus analogiquement que comme une ordinalité (*ultième*, *quantième*).

La scission entre la superlativité qualificative et l'ordinalité commencera d'ailleurs au moment précis où la première ne s'appliquera plus qu'à des adjectifs dont la superlativité en *-isme* ne pénètre pas dans le langage commun, où *-isme*, après s'être popularisé dans certains adjectifs, se retire dans la langue exclusivement lettrée (*hautisme*, *malisme*, etc.).

S'il est vrai — et je n'en doute pas — qu'*-isme* et *-esme* sont le même suffixe plusieurs siècles après que la transformation de l'*i* en *e* dans **-issimum** est jugée par les fonéticiens comme une évolution accomplie, je me permès de poser les questions suivantes : les évolutions fonétiques

Digitized by Google

sont-elles encloses cronologiquement, comme on nous le dit ? les évolutions fonétiques, jugées accomplies, n'exercent-elles pas, comme les mots, une action analogique qui défie la limitation cronologique d'un fait fonétique ? quelle est la part de l'évolution fonétique instantanée ? quelle est celle de sa répercussion, en quelque sorte postume ?

Qu'auriez-vous fait d'autre que la langue dans un monde où l'on disait aussi légitimement *disime* que *diseme*, *centime* que *centeme*, *saintime* que *sainteme*, où les uns disaient ceci, les autres cela — sinon tantôt ceci, tantôt cela — aussi légitimement les uns que les autres ?

De cette démonstration, l'infaillibilité de la fonétique, telle qu'elle a été conçue, sort entamée.

La *dîme* est bien **decima** latin. *Di(s)me* est bien **decimum** latin, mais il a été perçu comme étant ***dissimum**, et *desme* est ***desimum** latin, et *diesme* est un composite de ***desimum** et de ***dissimum**.

Si(s)me n'est pas ***seximum** qui n'a jamais existé (voir D), il est « septième », accidentellement devenu « sixième » (s'il l'est devenu).

La fonétique, telle qu'elle a été conçue jusqu'ici, nous dit que *centesme* est le latin **centesimum**. Cela est vrai pour l'ancienne langue antérieure à la nouvelle ordinalité, cela est absolument certain, puisque — ainsi que nous le fait remarquer M. Clédat — la forme dialectale *centoime* ne peut être née que « lorsque l'*i* de **centesimus** n'avait pas disparu » et laissait l'*e* accentué se diftonguer. Cela est faux pour le *centesme* postérieur à la nouvelle ordinalité : il a cessé d'être **centesimum**. Faillite de l'étimologie fonétique !

*Centesme-centoime-***centesimum** a disparu de la langue à l'époque où est née la superlativité *-isme* mariée à l'ordinalité *-isme -esme*. **Centesimum** est tombé en paralisie

Digitized by Google

comme **Quadragesima** > *Carême*, qui n'est pas l'ordinal « quarantième ». Aussi « Carême » se présente-t-il à nous sous les formes correspondantes à celles que présente **centesimum** (*Care(s)me* et *Caroime*), il ne se présente jamais sous les formes que présente **centissimum-centesimum** et qui seraient *Cari(s)me*, *Carie(s)me*, et il est *Caroime* encore actuellement dans certains patois de l'Est, tandis que *centoime* n'y a pas laissé la moindre trace.

La forme *saintesme* ne représente pas le latin **sanctissimum**, mais bien ***sanctesimum**. Faillite de l'étimologie fonétique !

La forme *saintiesme* représente à la fois **sanctissimum** et ***sanctesimum**. Elle n'a point d'ancêtre latin ; elle appartient à un langage particulier non encore dénommé. Elle n'a voulu être ni **sanctissimum**, ce qu'elle était par *saintime*, ni ***sanctesimum**, ce qu'elle était par *sainteme* ; elle est un « **sanctissimum** » français, sans être un **sanctissimum**, pas plus qu'un ***sanctesimum** latins.

C'est l'ordinalité devenue superlativité par *disme*-**decimum** qui détermine dès son entrée dans la superlativité le sort fonétique d'-**issimum** *-isme*.

J'ai dit plus haut qu'à une alternance constante de *disime* et *disème*, *centeme* et *centime*, *saintime* et *sainteme* la langue a mis fin par un compromis, au moyen de la fonétique artificielle, que ce compromis était naturel en présence de deus divergences également légitimes. Mais, une fois la solution apportée à la controverse intolérable — et elle a été apportée dès le commencement de l'ère nouvelle de l'ordinalité en *-isme* : « ce suffixe [*-ième*] est au XIIe s. *isme* ou *ime* et quelquefois *iesme*, au XIIIe s. *iesme*, plus tard *isme* » (D. G.) et réapparaît ensuite pour ne plus disparaître dans l'ordinalité — la solution apportée par la fonétique artificielle, dis-je, clôturait tout débat, et dès le XIIe s. la fonétique

Digitized by Google

artificielle (solution recherchée et trouvée à un état intolérable) devait avoir trionfé.

Il est absolument anormal et incompréhensible qu'après le XIIe s. on voie réapparaître l'ordinalité en *-i(s)me* et en *-e(s)me*, qu'on la voie persister durant des siècles qui suivent, comme si aucune solution ne s'était produite à la suite de la concurrence légitime d'*-isme* et d'*-esme*, il est absolument anormal que d'un débat solutionné surgisse à nouveau, et absolument dans les mêmes termes, ce même débat. Le problème est insoluble, et défie l'ingéniosité de tout savant qui serait tenté de faire remonter la nouvelle ordinalité en *-ième* à un processus populaire, à la faire naître, par exemple, des débris de l'ancienne ordinalité. Nous rappelons l'explication du D. G. par laquelle débute notre article.

Il fallait pour que pût se renouveler un débat qui paraissait clôturé, qu'il y ait une source vive qui entretînt ce débat par la mutualité des rapports existant entre les produits de cette source et la source elle-même. Telle n'est point une source populaire qui se déverse en entier et tarit aussitôt déversée, aussitôt épandue. Telle était, par contre, la source savante.

-Issimum > *i(s)me* se présentait absolument dans les mêmes conditions que, plus tard, **-issimum** > *issime*, savant. *-Issime* français n'a pas le déploiement du latin **-issimum** : il ne sert qu'à superlativiser — superlativité absolue — certains adjectifs qualificatifs, tels *rarissime*, *richissime*, lesquels n'impliquent nullement l'emploi de *contentissime*, *mécontentissime*, *proprissime* [1], il est souvent per-

1. Nous avons aujourd'hui ou avions encore récemment deus suffixes *-issime* :

1) le français (*rarissime*, *richissime*);

2) l'italien (*sérénissime* qui n'est pas = « très serein », *amplissime* (recteur de l'Université de Paris) qui n'est pas = « très ample ».

Digitized by Google

sonnel, tel *pédantissime*, employé par Voltaire et qui, malgré l'autorité que lui prête le nom de cet écrivain, ne figure ni dans Littré, ni dans le D. G., mais bien dans mon petit dictionnaire des rimes avec la mention de son origine (Voltaire).

Au XIIe s., **-issimum** > *-isme* se présente absolument dans les mêmes conditions qu'*-issime* < **issimum**. Les adjectifs en **-issimum** — superlativité absolue — entraient dans la langue, non pas de front, en rangs serrés, mais à la queue-leu-leu, espacés, formant un défilé qui n'a été brisé que par l'inappétence survenue à cette superlativité, et qui, sans cette raison d'interruption, aurait pu se poursuivre jusqu'à épuisement de toute l'adjectivité qualificative en tant que susceptible de cette superlativité particulière, et évoquer les formes en *-esme* et en *-iesme*. *-Isme* n'a pas le caractère d'un legs fait à la langue une fois pour toutes, comme l'ont les formes latines entrant en français par la voie populaire, mais il a celui d'une rente qu'il reçoit d'**-issimum**.

-Isme est la francisation d'**-issimum**, dans laquelle il est tenu conte de l'accent latin et des suites qu'entraîne celui-ci en français par rapport à la voyelle suivante. *-E(s)me* est la parfaite francisation d'**-issimum**, due à l'identité fonctionnelle d'*-isme* ordinal (né de *disme*) avec *-esme* ordinal (= **-esimum**), et se trouvant être fortuitement identique à ce qu'aurait produit **-issimum**, traité par la fonétique populaire. *-Issime* est un calque du latin en même tens que de l'italien, dans lequel il n'est pas tenu conte de l'accent de la langue prêteuse.

Tant que le sentiment de la superlativité restait commun au qualificatif et à l'ordinal, le rapport des trois formes restait le même, et les formes en *-isme*, *-esme*, *-iesme* s'entrecroisaient, s'entrechoquaient, et présentaient l'aspect

Digitized by Google

sous lequel elles se présentent selon Godefroy, selon Littré, selon le D. G. L'afflux intermittent des superlatifs en *-isme*, lorsqu'il était représenté par des mots d'un usage non populaire, n'entretenait que la forme superlative en *-isme* (Ex.: *autisme, malisme*); mais cet afflux, lorsqu'il était représenté par des mots entrant dans l'usage populaire, entretenait la trilogie *-isme, -esme, -iesme*, qui formait un tout indivisible, les deus premières parties n'étant que des formes contestées, également qualifiées, opposées l'une à l'autre, la troisième étant la forme qui coupait court à la contestation.

-Isme, superlatif qualificatif inutile, a disparu totalement sans laisser aucune trace dans la langue actuelle, tandis qu'*-ième* continue sa carrière et exerce sa puissance de simple ordinal sur *ultime, quant, tant* (Appendice E. *Quantième, tantième, ultième*).

L'histoire que nous venons de raconter est l'histoire vraiment miraculeuse de la résurrection d'un organe ordinal après plus de deus mille ans de sommeil létargique.

-Issimum > *isme*, superlatif qualificatif, est un météore qui a ravivé au firmameut un feu qui paraissait éteint à tout jamais et qui redevient, grâce à lui, une étoile lumineuse éternisant la lumière du météore.

Supprimez *disme* : le météore aurait passé sans laisser de trace autre que le souvenir d'une apparition vaine et éfémère.

Et, alors, notre ordinalité serait-elle la collection d'antiquailles que le XIe s. allait léguer au XIIe ? Il est permis d'en douter, à considérer le besoin d'organisation métodique qui s'est manifesté depuis dans la langue. Une langue qui supprima le prétérit simple à cause de la multiplicité de ses formes exprimant une seule et même fonction n'aurait pas toléré l'ordinalité ancienne avec la multiplicité de ses formes exprimant une seule et même fonction.

Digitized by Google

C'est au suffixe *-ier* qu'aurait été, sans doute, dévolue la charge de représenter l'ordinalité nouvelle, si une aventure imprévue n'était survenue, la superlativité en *-isme*.

-Ier tenait les deus bouts de l'ordinalité par *premier* et *dernier*, l'encadrait en quelque sorte. Bien des obstacles, il est vrai, se dressaient devant lui pour produire *deuxier*, *troisier*, *quatrier*, etc., bien des places occupées obstruaient son application (le collectif *millier* à côté de *centaine*, les substantifs tels que *setier*, *septier*, etc.). Nous savons, il est vrai, que la langue avait bien des ressources thérapeutiques, et qu'elle aurait été à même de faire face aux difficultés qui se présentaient. Cependant remarquons que les patois, impuissants à créer une nouvelle ordinalité, se sont emparés avidement de la nouvelle ordinalité d'essence littéraire [1] — preuve de la difficulté que présentait la création, preuve aussi de l'incapacité de l'ancienne à persister.

Quoi qu'il en soit, c'est aus savants qui croient reconnaître dans la nouvelle ordinalité une création faite d'après le radical de l'un des anciens ordinaus, radical élevé au rang de suffixe, c'est à eus qu'il appartient avant tout de rechercher pourquoi la langue n'a pas eu recours, de préférence, au suffixe *-ier* [2], véritable suffixe, et non à nous qui en prévenons le rôle par l'admission d'une intervention inopinée, venant révéler à l'ordinalité une superlativité latente, et qui substituons un organe spécial à l'ordinalité en lieu en place d'une formation analogique déjà requise par foule d'autres fonctions.

1. Que devenaient *troisième* et *treizième*, par exemple, en Normandie ? Comment se comportait *deusième* à côté de *douzième* ? Que de modifications survenues de ce chef dans la cardinalité !

2. Nous doutons fort que le suffixe réel *-ier* eût produit *premerier*, *dernerier*, nous doutons fort qu'un suffixe réel *-ier* se fût comporté vis-à-vis de l'ordinal dont il se serait détaché, comme l'on dit que s'est comporté vis-à-vis de *disme*, dont il se serait détaché, l'élément *isme*, élevé au rôle de suffixe et produisant *disisme*.

Digitized by Google

[L'existence certaine de *treïsme* (13e), venant très régulièrement de **tredecimum*, et dont nous n'aurions sans doute conservé aucune trace s'il n'était pas devenu un nom de fête, me semble prouver d'une façon absolue qu'il a existé un *ondisme*, un *quatordisme*, un *quindisme*, un *sedisme* (*sexdecimum); et, comme il y a une relation beaucoup plus étroite entre un ordinal et le cardinal correspondant qu'entre deus ordinaus voisins, il me semble tout à fait normal : 1° qu'*ondisme*, refait sur *onze*, soit devenu *onzisme*, etc. ; 2° que la relation avec *disme*, déjà peu apparente dans *treïsme*, ait été négligée par l'analise populaire, et qu'on ait décomposé *onzisme* en *onze* + suffixe ordinal *-isme* [1], d'où : *disisme*, doublant *disme*, *cinquisme* doublant *quint*, etc. On aboutissait ainsi à une série ordinale en *-isme*, continuée, à partir de 20, par une autre série en *-esme* = *-esimum*. Il était inévitable qu'on confondît ces deus suffixes, de même signification, de là des formes telles que *cinquesme* et *centisme* ; la confusion s'est résolue en une combinaison, donnant la forme unifiée *-iesme*. (Cf. mon *Manuel de phonétique*, § 31.)

L'évolution aurait pu être différente sans l'intervention du suffixe superlatif *-isme*, d'origine savante, que M. Gilliéron introduit dans la question, en établissant, avec beaucoup d'ingéniosité et de force persuasive, les rapports entre la superlativité et l'ordinalité. On comprent que le suffixe superlatif et le suffixe ordinal à double forme aient pu réagir l'un sur l'autre [2], et il est possible que du suffixe superlatif, comme le pense M. Gilliéron, ait jailli vraiment l'étincelle qui a enfin ressuscité un organe ordinal cohérent.] L. CLÉDAT.

III. — La fonétique artificielle dans le Midi.

Nous avons vu la fonétique artificielle être, dans un seul et même parler, de nature térapeutique *in extremis* (*vierge*),

1. [M. Gilliéron, dans son appendice B, conteste que le suffixe ordinal *-isme* ait pu se produire autrement que par l'évolution sémantique de *disme*, considéré comme un superlatif de *dis*.] L. C.

2. [L'action aurait pu se produire par le seul effet de la ressemblance de forme, même sans aucune conformité de signification, comme *fuchsia* est devenu *fluchsia* dans la prononciation populaire, sous l'influence de *fluxion*, sans qu'il y ait aucun rapport de sens entre les deus.] L. C.

Digitized by Google

ou de nature conciliatrice de deus états concurrents, tous deus légitimes (*i(s)me*, *e(s)me*, *ie(s)me*).

La fonétique artificielle a fonctionné aussi, dans des parlers géografiquement intermédiaires, entre deus aires à fonétique fisiologique.

Dans mon travail sur les noms de l'abeille (page 13), j'ai signalé au point 735 de l'Atlas (Aveyron) une forme *urlo* « marmite » comme résultant d'une contamination de parlers ayant *uro* avec des parlers ayant *ulo* — les uns et les autres sont dans le voisinage du point 735. Cette forme *urlo* est un produit dû à la fonétique artificielle.

Il doit en être de même d'une forme *surla* « soule » (Ardèche), que M. A. Thomas mentionne dans l'Annuaire de l'École des Hautes-Études (1919-1920). *Surla* est la tierce forme de *sura* et de *sula*, non attestés ; elle doit se trouver, par rapport à ces deus dernières, dans une situation géographique identique à notre *urlo*. Elle témoigne ainsi d'un « soule » dont, selon les dires de M. Thomas — ni *urlo* ni *surla* ne figurent dans le dictionnaire de Mistral — *sula* et *sura* ne témoignent plus, et qui, par conséquent, se révèle comme ayant eu une extension géografique plus considérable que ne la laisserait supposer un *surla* né indépendamment de *sula* et de *sura*.

S'il est certain qu'une évolution fonétique est à son origine étroitement localisée et s'épant géografiquement, la fonétique artificielle se présente à nous comme un arbitrage tout désigné aus points de rencontre de deus évolutions contraires.

Ce n'est pas son existence qui doit être pour nous une cause d'étonnement, c'est sa rareté — la langue de Mistral mise à part.

Aussi considérons-nous notre petite cueillette, qu'une observation attentive ne manquera pas d'ailleurs d'enrichir,

Digitized by Google

comme un reliquat d'un procédé linguistique autrefois beaucoup plus répandu. Dans des rapports de langue locale avec la langue littéraire, ce procédé linguistique, selon notre conception, aurait été effacé par l'unification des parlers locaus en parlers régionaus et par l'adaptation toujours plus fidèle des parlers au français.

Pour admettre presque nécessairement une fréquence beaucoup plus grande de la fonétique artificielle dans des parlers d'autrefois, il suffit d'admettre qu'autrefois les parlers populaires étaient plus combatifs vis-à-vis du français qui les envahit, et cette concession qui refusera de nous la faire ?

Le procédé de fonétique artificielle était non seulement un procédé qui a paru naturel à des parlers intermédiaires, il s'est présenté comme naturel à des écrivains régionalistes : il leur a servi à démarquer les mots français, auxquels ils recourent avec ou sans utilité, et à leur donner une allure régionalisante, en associant l'élément régional à l'élément français compétiteur. Ces écrivains nous révèlent une fonétique doublement artificielle.

C'est le cas de la langue mistralienne ou félibréenne.

Déjà nous avons eu l'occasion d'y signaler l'irradiation de *vierge* français dans de savantes dérivations inconnues du français (*Vierginie*, *vierginal*). De même que l'examen de la diftongue *ie* a suffi pour nous révéler en français la présence de la fonétique artificielle, la diftongue *ie* du provençal mistralien nous suffit pour nous révéler la nature de la fonétique doublement artificielle.

On sait que *firmer* d'*affirmer* est né, au nord de la Loire, de conditions particulières à la région et de l'évolution sémantique de *fermer* à « clore avec un fer ». Ces conditions et cette évolution n'ayant pas existé dans le Midi, *fermer* y est resté à son étape sémantique « fixer-assurer-

Digitized by Google

affirmer » — cette dernière valeur « affirmer » étant formellement reconnue par Mistral. Donc le Midi n'avait aucun besoin d'emprunter *affirmer* au français; il le lui emprunte néanmoins, comme nous avons vu qu'il empruntait inutilement *vierge*. Le Midi, ayant **claudere** « fermer » intact de pénétration par « clouer », n'avait pas non plus besoin de *fermer* français « clore »; il le lui emprunte cependant partiellement (voir carte *fermez* de l'Atlas), et ce *fermer* provençalisé jure avec le *fermer* provençal et indigène « fixer-assurer » (avoir les yeux « fermés », tout en pouvant être, comme en italien, avoir les yeux « fixes » et « ouverts », peut signifier aussi les avoir « fermés, clos » !)

Mais que deviendra l'*affirmer* français ? *Affirm..*, comme en Dauphiné, par exemple (selon Mistral) ? Le démarquage serait franc, correct, conforme au procédé suivi par les patois au nord de la Loire — et sans doute aussi par ceus du Midi. Mais *affirma* serait... trop peu provençal, marquerait trop son origine française ; *afferma*, d'autre part, ne peut aller, puisqu'il signifie « affermer » ; en le provençalisant par *e* et en le distinguant de la forme provençale par l'*i* du français, j'obtiens *afierma* (cf. *orla*, *-ième*), qui est la forme du dictionnaire de Mistral venant en tête d' « affirmer » provençal, et, conséquemment, *conferma* et ses dérivés seront *confierma* et ses dérivés.

Il en résulte, pour le Midi, trois **firmare** latins, un **firmare** provençal et deux **firmare** français :

1) *ferma* « fixer, assurer » (comme autrefois en français) ;

2) *ferma* « clore avec un fer », emprunté au français, n'ayant de raison d'être qu'en français, doublet inutile de « clore », laissant faussement croire que « fixer-assurer » a pu développer le sens de « clore (avec un fer) » ;

3) *fierma*, doublet absolument inutile de *ferma* « assurer » (*afierma*, *confierma*, etc.).

Digitized by Google

J'en prens à témoin le dictionnaire de Mistral : je *ferme* et j'*afierme* que l'on peut dire en provençal j'*aferme* une *fermo* (« ferme ») ou une *fiermo* (« raison sociale ») [1].

Et, noblesse oblige ! Si je veus emprunter au français le mot *firmament—fermamen* provençal a existé et s'est perdu ; s'il ne s'était perdu, il serait resté sous cette forme *fermamen*, comme *fermar* est resté *ferma* —, rejetant *firmamen*, trop français, je le provençaliserais volontiers en *fermamen*, mais cette forme me rappellera formellement et étimologiquement *fermamen* « fermement ». Qu'il soit donc *fiermamen* !

Conclusion : *Firm* latin devient en provençal *ferm*, dont l'*e* apparaît diftongué en *ie* quand *firm* latin est *firm* en français (*fierma*, *fiermamen*, *Fiermin* (!!)

Si cette loi fonétique est réellement appliquée par tous les Provençaus, il faut croire que tous les Provençaus connaissent admirablement le français, sans la connaissance duquel il est impossible de parler provençal correctement.

J. GILLIÉRON.

Le prochain fascicule contiendra les appendices suivants : A. « Premier, segond, dernier ». — B. *Disme* et ses composés. — C. Superlativité absolue d'*-isme* et d'*-issime*. — D. **Seximum*. — E. *Quantième, tantième, ultiéme*.

1. *Fiermo* « firme ». Le mot français manque encore dans nos dictionnaires français, quoiqu'il se lise tous les jours. Je suis autorisé à le provençaliser ainsi que je le fais ici, puisque, autrement, il serait, dans le dictionnaire de Mistral, le seul de sa famille à n'avoir pas la forme que je lui donne, et *fiermo* doit, conformément à l'ordre établi par l'auteur, figurer en tête des formes de « firme », précédant donc celle de *firmo*.

Digitized by Google

LES NOMS
DES
POISSONS D'EAU DOUCE
DANS LES
TEXTES LATINS

L'objet de cette courte étude est de fixer, autant que faire se peut, la date où sont pour la première fois attestés, dans les textes latins, les divers noms des poissons d'eau douce ; de préciser le sens exact de ces noms, là où il y a lieu, comme, par exemple, lorsque l'on n'a pas encore proposé une identification, ou lorsque l'identification proposée peut paraître sujette à caution ; de faire ressortir le nombre considérable des noms de poissons d'eau douce qui remontent certainement très haut et pour lesquels on n'a pu jusqu'à présent alléguer aucun texte antérieur à l'an mille.

Il est entendu que nous comprenons sous la rubrique « poissons d'eau douce » tous les poissons qu'on trouve en eau douce ; que par conséquent nos remarques porteront aussi bien sur les anadromes — lamproie, esturgeon, anguille, alose, saumon — que sur les poissons qui ne quittent l'eau douce en aucun cas.

A

NOMS DE POISSONS D'EAU DOUCE ATTESTÉS AVANT AUSONE

a. — *Jusqu'à Pline.*

Il est curieus de constater dès l'abord combien sont rares les mentions dans les auteurs de l'antiquité grecque et romaine des noms de poissons d'eau douce.

Digitized by Google

Le nom qu'on trouve le plus anciennement attesté est ANGUILLA; il est au vers 747 du *Pseudolus* de Plaute : « anguilla' st : elabitur » [1]. Vient ensuite l'ACŪPENSER de Lucilius : « omnia in ista consumis squilla atque acupensere (accubans aere *Codd.*) cum decumano » [2]. C'est encore jusqu'à l'époque de Lucilius qu'on peut faire remonter SILURUS : Varron dans le *De Lingua Latina* [3], VII, 47, nous dit : « apud Lucilium 'quod thynno capto cobium excludunt foras' et 'occidunt, lupe, saperd(a)e te et iura siluri' et 'sumere te atque amiam' piscium nomina sunt eorumque 'in Graecia origo'. »

Et puis c'est tout. Car pour le CAPITO de Varron (*Agr.*, 158, 1, in medicamine : « piscem capitonem et scorpionem ») rien ne permet d'affirmer qu'il s'agit d'un poisson d'eau douce; on peut donc le négliger. Dans l'*Halieuticon* d'Ovide il n'y a pas un seul poisson d'eau douce si ce n'est ACIPENSER au vers 134 (tuque, peregrinis acipenser nobilis undis) dont l'auteur ne parle que comme d'un poisson de mer. L'UMBRA du vers 111 est un sciénidé; les PERCAE du vers 112 doivent être des serrans; le GOBIUS du vers 130 indique sans doute un gobie.

Restent donc comme attestés avant Pline deus noms d'anadromes : ANGUILLA et ACUPENSER; et un emprunt au grec : SILURUS (σίλουρος). On connaissait le SILURUS comme un poisson de rivière, d'ailleurs étranger à l'Italie, mais aussi comme un poisson de mer. Il me paraît assez probable que ANGUILLA, ACUPENSER et SILURUS pouvaient être considérés tout simplement comme des noms de poissons de mer comme le montre le témoignage de Pline (XXXII, 11 :

1. *Halec* est dans Plaute; pour les noms des aloses qui s'y rattachent, voir *R. L. R.*, LVII, 315-8.

2. Voir le *Thes. Lat. Ling.* à l'art. *acipenser*.

3. Ed. Goetz et Schoell, 1910.

Digitized by Google

« peculiares autem maris acipenser..... anguilla..... glanis..... » et un peu plus haut : « communes..... amni tantum ac mari..... siluri.... »

Des noms de poissons d'eau douce, ANGUILLA, ACUPENSER et SILURUS sont non seulement les plus anciennement attestés mais ce sont ceus qui reviennent de beaucoup le plus souvent chez les auteurs latins. Tous les trois sont encore vivants. ANGUILLA (et ANGUILA) se retrouve encore dans la plus grande partie du domaine roman. Une forme *ACUPENSEM, non attestée mais qui est à ACUPENSEREM comme ACIPENSEM (Martial, *Epigr.*, XIII, 91) est à ACIPENSEREM, et dont le *p* a dû être renforcé, survit dans le vénitien *copése* sur lequel on peut lire une savante note de M. Hugo Schuchardt dans la *Zeitschrift für Romanische Philologie*, XXXI (1907), 651 sq. Comme SILURUS est omis dans les dictionnaires étimologiques de Körting et de M. Meyer-Lübke, il est bon de dire qu'on le retrouve dans le *salu* du lac de Morat. Le mot est attesté pour ce point depuis le milieu du XVIe siècle avec les grafies *salus*, *salut*, *saluth*. Fatio dans la *Faune des Vertébrés de la Suisse*, V (1890) 436 écrit *sâlut*. Pour l'*a de salu* à côté de l'*ĭ* de SILURUS, il n'offre pas de difficulté ; il peut très bien être mis en regard du neuchâtelois *palée* qu'on a fort bien rattaché au PELAICA de Polemius Silvius. On peut d'ailleurs comparer également l'*a* du prov. *palouso* (= *raia clavata* L.) qui est le lat. PILOSA (*Revue des L. Romanes*, LIV, 178) ; et les dérivés du lat. SILEX dans le nord de l'Italie (Meyer-Lübke, *Roman. Etym. Wtb.*, art. 7911, 7913, 7915) et en particulier le v. ital. *salecchia* du lat. SILICULA (*op. cit.*, art. 7914). J'admès donc que SILURUS par **selur*, **salur*, a abouti à *salu* avant la fin du moyen âge. Ce qui est curieus, c'est que ce nom d'origine grecque ait pu prendre racine à Morat et y persister. Or on sait que le *Silurus glanis* L. du lac de Morat est géografi-

Digitized by Google

quement très isolé dans son petit domaine d'où il s'échappe accidentellement par la Broye dans les lacs de Neufchâtel et de Bienne[1]. Les ictiologues[2] s'expliquent difficilement la présence de ce gros carnassier dans le lac de Morat. On peut se demander s'il n'a pas été importé, du Danube ou d'ailleurs, à l'époque romaine et par les Romains. Ces derniers devaient en faire un certain cas ; on devait en importer de grandes quantités à Rome ; sans quoi on ne comprendrait plus les allusions fréquentes à ce poisson — cf. p. ex. Juvénal, *Sat.*, IV, 33 ; XIV, 132 — tout à fait absent des rivières d'Italie. On peut donc supposer un essai d'acclimatation du poisson en Helvétie. Cela permettrait du moins de comprendre pourquoi un nom d'origine grecque, mais très en vogue chez les Romains, reste encore populaire.

b. — *Dans Pline.*

Dans l'œuvre de Pline les noms des poissons d'eau douce occupent une place très restreinte. Tout au plus, il y a lieu de considérer les uit noms suivants : ACIPENSER, ANGUILLA, COBIO (et GOBIO), CYPRINUS, MUSTELA, PERCA, SALMO, SILURUS.

ANGUILLA est dans Plaute ; Lucilius atteste ACUPENSER et SILURUS. Le mot PERCA, nom de poisson de mer, est dans l'*Halieuticon*, et Pline d'ailleurs le cite (*H. N.*, XXXII, 11) d'après ce texte. C'est comme nom d'un poisson de mer qu'il faut interpréter PERCA dans la plupart des passages de

1. Ogérien, dans son *Histoire Naturelle du Jura* (1863-1867), p. 365, dit qu'accidentellement des silures remontent du Rhin dans le Doubs, par le canal. Il cite la capture d'un individu de 6 kilog. 1/2, le 1er oct. 1858, près de Dôle.

2. Fatio, *Faune des Vertébrés de la Suisse*, V (1890), 442.

Digitized by Google

Pline où on lit ce mot [1]. Le seul passage qui nous intéresse est donc le suivant (XXXII, 11): « Communes terrae, mari, amni hippopotami, crocodili, et amni tantum ac mari, thynni, thynnides, siluri, coracini, percae », qui n'est pas aussi clair qu'il paraît l'être et nous laisse surpris de trouver les *percae* en si étrange compagnie (*thynni*, *coracini*).

CYPRINUS (*H. N.*, IX, 51) est le κυπρῖνος d'Aristote, espèce de ciprinidé qu'on identifie avec la carpe : cet emprunt savant n'a rien donné en roman.

Pour COBIO, GOBIO, on a l'habitude de les réunir à COBIUS, GOBIUS, à y voir des emprunts au grec κωβιός et à les traduire par « goujon ». Le *Thesaurus Latinae Linguae*, au volume III, a: « cōbio, cōbius (nomen piscis) v. gob- ». Le seul exemple qu'on donne de COBIUS vient de Lucilius d'après le *De Latina Lingua* de Varron et je l'ai cité plus haut: « Quod thynno capto cobium excludunt foras. » On est tenté de voir dans COBIUM une forme plus populaire et plus anciennement attestée de CYBIUM « jeune ton, petite espèce de ton » qui est le grec κύβιον [2], et de traduire

1. Pline, *H. N.*, IX, 16: « muraena et orphus, conger, percae et saxatiles omnes »; — XXXII, 9 : « similiter percae salsae e capite cinis melle addito »; — XXXII, 10 : « carcinomata, percarum capita salsarum, efficacius si cinere earum misceatur sal, et cunila capitata, oleoque subigantur. »

2. Cf. κυβείας, nom de poisson. Κύβιον n'est pas mentionné dans le *Dict. Etym. de la Langue grecque* (1907 sq.) de Boisacq. Je serais enclin à y voir le même radical que dans κυβιστᾶν « se précipiter, plonger, faire la culbute », cf. κύβη « κεφαλή » ; j'ai attiré l'attention, dans la *Revue des Langues Romanes*, LVI (1913), 237-8, sur les noms des sconbridés qui s'expliqueraient par les culbutes que font ces poissons dans l'eau. Faut-il voir le radical de κύβιον dans le sicil. *cuvaritu* « sorta di pesce simile al piccolo tonno, buon a mangiare » (Traïna), cité par Rafinesque sous la forme *covaritu* comme nom, à Syracuse, de *l'euthynnus thunnina* Jord. et Gilb. ; à Malte ce poisson se dit *cubrit* et quand il est jeune *tombrell* (Carus, *Prodomus Faunae Mediterraneae*, 1893, II, 638).

Digitized by Google

« quand on prent des tons, on rejète les petits ». Quoi qu'il en soit, COBIUM est un poisson de mer, tout comme COBIO dont Pline dit clairement (*H. N.*, XXXII, 11) : « peculiares autem maris acipenser..... anguilla..... cobio..... ». C'est un poisson de mer que le GOBIUS d'Ovide, *Halieuticon*, v. 130, et le GOBIUS de Martial, *Epigr.*, XIII, 88 :

> In Venetis sunt lauta licet convivia terris,
> Principium cenae gobius esse solet,

l'est également si l'on peut tirer quelque chose de ce fait que les épigrammes 79-87 et 89-91 concernent toutes des animaus de mer. Enfin la forme GOBIO est attestée pour la première fois par Pline, *H. N.*, IX, 57 : « Eadem in Ponti regione apprehendi glacie piscium maxime gobiones » où tout porte à croire que c'est encore des poissons de mer qui sont visés par l'auteur.

Que contient donc de nouveau, au point de vue de la nomenclature populaire des poissons d'eau douce, la liste donnée plus haut? Peut-être PERCA ; la forme GOBIO; mais surtout MUSTELA, nom de la lotte sur lequel je reviendrai plus loin, et SALMO, nom du saumon. Ces deus noms survivent en roman et sont intéressants à un autre point de vue : en effet, les MUSTELAE de Pline sont des lottes du lac de Constance (*H. N.*, IX, 17) et son SALMO vient d'Aquitaine (*H. N.*, IX, 18 : « In Aquitania salmo fluviatilis marinis omnibus praefertur »).

c. — *De Pline à Ausone.*

Après Pline et jusqu'à Ausone, on ne trouve pas de nouveaus noms de poissons d'eau douce. Tout au plus peut-on signaler le texte de Juvénal, *Sat.*, XI, 37 :

> « Etiam quum piscis emetur,
> Ne mullum capias, quum sit tibi gobio tantum
> In loculis... »

Digitized by Google

car le goujon d'eau douce se trouve en Italie où il porte le nom de *gobione* (Canestrini, *Catal. dei pesci d'acqua dolce*, 1866, p. 77).

D'autre part il n'y a pas lieu de s'arrêter au texte de Gargilius Martialis où on lit ALAUSA puisque nous ne savons rien sur l'époque où il fut écrit, ni même de quel Gargilius Martialis il s'agit, celui que Lampridius cite comme autorité sur la vie privée d'Alexandre Sévère, celui qui d'après Cassiodore aurait écrit un *De Hortis*, ou un autre encore.

Ce n'est que pour mémoire que je rappèle encore l'emploi du nom de poisson TRUCTUS qu'on lit dans les ouvrages attribués, sans raison convaincante, à Plinius Valerianus et qu'on croit être du IVe siècle,

Il reste que comme noms de poissons d'eau douce attestés avant Ausone on a :

a) avant Pline : ACUPENSER, ANGUILLA, SILURUS ;
b) dans Pline : MUSTELA, SALMO, peut-être PERCA ;
c) de Pline à Ausone : peut-être GOBIO.

Sur les set poissons indiqués, quatre sont des anadromes.

Un dernier mot sur PERCA et GOBIO. On pourrait dire que dès que ces noms sont attestés comme indiquant des poissons de mer, cela présuppose qu'on s'en sert déjà pour indiquer des poissons d'eau douce puisqu'il y a tout lieu de croire que c'est le poisson d'eau douce, qui a prêté son nom au poisson de mer et non l'inverse : si l'on dit *goujon de mer*, *perche de mer*, on peut aussitôt admettre *goujon de rivière*, *perche d'eau douce*. Cela est vrai et alors PERCA est déjà dans Ovide et GOBIO dans Pline. Il n'en faut pas moins retenir que dans les premiers textes, ces mots visent des poissons de mer.

Digitized by Google

B

NOMS DE POISSONS D'EAU DOUCE ATTESTÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS PAR AUSONE ET POLEMIUS SILVIUS (IVe-Ve SIÈCLES)

a. — *Les noms des poissons d'eau douce dans la* Mosella *d'Ausone.*

On trouve, aus vers 85-135 de la *Mosella* d'Ausone, seize noms de poissons. On peut en retrancher MULLUS (v. 107), poisson de mer, qui n'est introduit que pour servir de terme de comparaison. Restent quinze noms de poissons d'eau douce : ALAUSA (v. 127) ; ALBURNUS (v. 126) ; BARBUS (vv. 94, 134) ; CAPITO (v. 85) ; FARIO (v. 130) ; GOBIO (vv. 132, 134) ; LUCIUS (v. 122) ; MUSTELLA (v. 107) ; PERCA (v. 115) ; REDO (v. 89) ; SALAR (vv. 88, 129) ; SALMO (vv. 97, 129) ; SILURUS (v. 135) ; UMBRA (v. 90).

Ausone est mort en 395. Nous avons donc une liste de quinze noms de poissons d'eau douce attestés pour le bassin de la Moselle par un auteur du IVe siècle. On peut noter que uit d'entre eus sont attestés pour la première fois : ALAUSA, ALBURNUS, BARBUS, FARIO, LUCIUS, REDO, SALAR, TINCA. En plus CAPITO et UMBRA paraissent pour la première fois comme noms de poissons de rivière. Pour les noms attestés avant Ausone, GOBIO (Juvénal), PERCA, SILURUS (Pline) sont d'origine hellénique.

L'identité des poissons indiqués par Ausone est facile à établir pour dis d'entre eus :

(1) ALAUSA = *clupea alausa* Cuv. (fr. *alose franche*) ;
(2) BARBUS = *barbus fluviatilis* Agassiz (fr. *bar, barbeau*) ;
(3) CAPITO = *squalius cephalus* Dybowski (fr. *chevène*) ;
(4) GOBIO = *gobio fluviatilis* Cuv. (fr. *goujon*) ;

Digitized by Google

(5) LUCIUS = *esox lucius* L. (v. fr. *luz*, *lus*; fr. *brochet*);
(6) PERCA = *perca fluviatilis* L. (fr. *perche*);
(7) SALMO = *salmo salar* L. (fr. *saumon*);
(8) SILURUS = *silurus glanis* L. (Suisse rom. *salu*);
(9) TINCA = *tinca vulgaris* Cuv. (fr. *tanche*);
(10) UMBRA = *thymallus vexillifer* Agassiz (fr. *ombre*).
Restent: ALBURNUS, FARIO, MUSTELLA, REDO, SALAR.

Trois mots: FARIO, REDO, SALAR paraissent indiquer des salmonidés. Jusqu'à présent on n'a rien avancé, que je sache, pour expliquer REDO. Quant à FARIO, la leçon est peu sûre; certain manuscrit a SARIO; les naturalistes se sont servis de FARIO dans *salmo fario* L. pour indiquer la truite commune. SALAR est pour les uns la truite, pour d'autres le jeune saumon; c'est dans *salmo salar* L. des naturalistes le nom spécifique du saumon lui-même; la forme *salare* a servi à Duhamel du Monceau à indiquer le saumon qui fait son premier voyage à la mer, équivalant donc à l'angl. *smolt*. Ni FARIO ni SALAR en paraissent avoir laissé de traces dans la nomenclature populaire.

Passons à REDO[1] qui vient avec SALAR aus vers 88, 89:

> Purpureisque salar stellatus tergora guttis,
> Et nullo spinae nociturus acumine redo.

On trouve *renay* « jeune saumon » d'après Gehin, *Révision des poissons du département de la Moselle* (1866), cité par Rolland, *Fa. Pop.*, III, 132. Déjà, en 1803, Lacépède, dans son *Hist. Nat. des Poiss.*, V, 225, disait:

1. Dans l'édition de Schenkel (1883), dans les *Monum. Germ. Hist., Auctores antiquissimi*, on lit *rhedo*, et il y a une virgule après ce mot, de sorte qu'on lit aus vers 88-90:

> Purpureisque salar stellatus tergora guttis,
> Et nullo spinae nociturus acumine rhedo,
> Effugiensque oculos celeri levis umbra natatu.

Digitized by Google

« On pêche dans la Moselle, et particulièrement vers les sources de cette rivière, une espèce de salmone, à laquelle on a donné, dans la ci-devant Lorraine, le nom de *rené*, et dont un individu m'a été envoyé, il y a plus de douze ans, par Dom Fleurant, bénédictin de Flavigny, près de Nancy. Ce poisson a deus rangées de dents sur la langue, et trois sur le palais, le dessus de la tête et du cors, ainsi que les nageoires du dos et de la queue, d'une couleur foncée ; le dessous du cors et les autres nageoires blanches ou blanchâtres. » D'après son individu de Lorraine, Lacépède avait créé une espèce *Salmo renatus* Lacép., qui n'a pas été reconnue par les naturalistes postérieurs. Dans l'*Encycl. Méthod., Dict. de toutes les esp. de pêches* (1795), p. 242, il y a un article : « *rené*, petite truite noire qu'on prend dans la Moselle, auprès de sa source », et à l'art. *truite*, p. 284, on lit : « Auprès de la source de la Moselle on prend de petites truites noires qu'on y nomme *rené*. » On voit que *rené* est un nom de petit salmonidé [1] ; c'est un mot du dialecte lorrain où *-é*=fr. — *eau*, v. fr. *-el*, du lat. -ELLU(M). Si l'on suppose que le REDO d'Ausone avait REDINEM à l'accusatif (cf. CAPITO, CAPITINEM > fr. *chevène*, A. Thomas, *Essais de philol. fr.*, p. 261), rien ne s'opposerait au point de vue fonétique à *REDINELLU(M) > pat. lorr. *rené*. Le mot REDO du bassin de la Moselle était-il germanique ou celtique ? J'incline vers la segonde solution. Si l'*e* était long, on pourrait rapprocher REDO du gall.

1. Je crois que c'est un saumonneau, le jeune *salmo salar* L. Blanchard, *Poiss. d'eaux douces de la France* (éd. 1880), p. 454 : « J'ai observé de ces jeunes saumons si brillants, qui provenaient de l'Ill et du Rhin et dont la longueur était 0m 10 à 0m 12 ; d'autres des rivières des Vosges ayant 0m 15 à 0m 18 de long. Ils sont désignés dans le pays sous le nom de *renay*. » Adam, *Les patois lorrains* (1881), p. 281, donne *rené* « petite truie » où il faut comprendre sans doute « petite truite ».

Digitized by Google

rhwydd (< RĒD-) cité comme nom de l'*esox lucius* L. par Owen Pughe, *Nat. Dict. of the welsh Language*, 3e éd., 1873, II, 455, col. 2); cf. aussi l'adj. gall. *rhwydd* « libre, facile », breton *rouez* « clair, rare », v. irl. *reid* « uni ».

ALBURNUS était en principe un adjectif pris substantivement comme nom d'un poisson blanchâtre. On y a toujours vu l'ablette ; l'*alburnus* de Rondelet est devenu l'*alburnus lucidus* Heckel et Kner ; et le genre *alburnus* Bonaparte comprent l'ablette, l'alborelle (*Alburnus alborella* de Filippi) et jusqu'à ces derniers tens le spirlin (*Alburnus bipunctatus* Bonaparte) que Fatio, *Faune des Vertébrés de la Suisse*, IV (1882), 389 sq., en a détaché pour constituer son genre *spirlinus*. Or les dérivés populaires d'ALBURNUS et du fém. ALBURNA indiquent la vandoise (*Squalius leuciscus* Heckel et Kner) et ses variétés, ce sont les ictiologues qui s'en portent garants ; Saintonge *aubourne*, Béarn *aubour*, basque *alborna*. Il me paraît probable que l'ALBURNUS d'Ausone était la vandoise. Une autre observation pourrait tendre à le confirmer. On constate en effet que certains poissons manquent à la liste d'Ausone ; on n'y trouve par exemple ni l'anguille, ni la lamproie ; on n'y trouve guère non plus de tout petits poissons si l'on excepte le goujon. On ne trouve ni la bordelière (*Blicca bjorkna* Siebold), ni la bouvière (*Rhodeus amarus* Agassiz), ni le chabot (*Cottus gobio* L.), ni l'épinoche (genre *gasterosteus* L.), ni le spirlin (*Spirlinus bipunctatus* Fatio), ni le vairon (*Phoxinus laevis* Agassiz) [1]. Il paraît donc plus probable qu'Ausone a songé à la vandoise qui est toujours plus grosse que l'ablette lorsqu'il a écrit ALBŬRNUS.

MUSTELA est proprement un nom de la belette qu'on a

1. Ni l'ablette, ni la loche, si j'ai raison d'identifier *alburnus* avec la vandoise et *mustella* avec la lotte ; ni la gremille, ni le nase (voir plus loin).

Digitized by Google

donné à divers poissons de forme allongée. Parmi les poissons d'eau douce il y a la lotte (*Lota vulgaris* Jenyns) et la loche (genre *cobitis* L.). J. Jud, dans le *Bull. du Gloss. des pat. de la Suisse romande*, XI, 7, parlant du lat. MUSTELA, nom de poisson, affirmait qu'il était difficile de se renseigner exactement sur l'espèce indiquée par divers textes latins. Or dans le passage de Pline, *Hist. Nat.*, IX 29 : « Proxuma est mensa jecori dumtaxat *mustelarum*, quas (mirum dictu) inter Alpis quoque lacus Rhaetiae Brigantinus aemulas marinis generat » il me paraît clair, et il a toujours été admis qu'il s'agit de la lotte à cause de l'allusion au foie qu'on ne comprendrait pas s'il s'agissait de la loche. Dans le *Corpus gloss. lat.*, III, 89, 16, la glose MUSTELA : ἥπατος, probablement incomplète et où ἥπατος est le génitif de ἧπαρ paraît cacher une allusion au même poisson. La réputation, parmi les gastronomes, du foie volumineus et trilobé de la lotte est encore attestée pa les proverbes:

Pour le foie d'une lotte
Femme donne (var. trousse) sa cotte.
Pour le foie d'une lotte
L'homme vend sa culotte.

qui sont cités par Rolland, *Fa. Pop.*, III, 109 [1]. Vient ensuite le long passage (vv. 106-114) de la Mosella d'Ausone consacré à la MUSTELLA où le vers 111 me paraît décisif, quelle que soit la leçon qu'on accepte pour le relatif qui précède *lutea*. En effet la versification montre que l'*u* de *lutea* est long ; *lutea* veut donc dire « jaune » et s'accorde avec *iris* (ἶρις « iris de l'œil ») ; il faut donc voir dans *lutea circuit iris* une allusion à l'iris d'un jaune doré plus ou moins mâchuré — avec un cercle doré brillant autour

1. Cf. Schmidt, *Wörterbuch der Strassburger mundart* (1896), art. *ruffolk*, pour *ruffolckenleber*.

Digitized by Google

de la pupille, cf. Fatio, *Faune des Vertébrés de la Suisse*, V (1890), 475 — si caractéristique de la *lota vulgaris* Jenyns.

On peut donc compléter l'identification des poissons d'eau douce dans la *Mosella* de la façon suivante :

(11) ALBURNUS = *Squalius leuciscus* Heckel et Kner (Saintonge *aubourne*, Béarn *aubour*) ;
(12) FARIO ? = un salmonidé.
(13) MUSTELLA = *lota vulgaris* Jenyns (fr. dial. *moutelle*) ;
(14) REDO = jeune salmonidé (lorr. *rené*) ;
(15) SALAR = un salmonidé.

Je terminerai cette note par l'observation suivante. Un auteur du IVe siècle nous énumère les noms des poissons du bassin de la Moselle. Or il ne cite pas un seul nom d'origine germanique : c'est le cas de rappeler qu'au IVe siècle on parlait encore aux environs de Trèves un dialecte celtique d'après le témoignage de saint Jérôme au commencement de son commentaire sur l'*Épître aus Galates*. Mais ce qui est plus curieus, c'est qu'Ausone ne cite pas un seul poisson auquel un nom d'origine germanique soit donné en français moderne. Nous avons vu que les petits poissons en général manquent à l'appel dans la *Mosella* ; aussi rien que de naturel à ce qu'on ne trouve aucune allusion à la gremille (*acerina cernua* Siebold) ou au nase (*Chondrostoma nasus* Agassiz), deus poissons venus sans doute en France du bassin de la Moselle mais d'immigration très récente dans le pays [1]. Mais manquent aussi à la *Mosella* :

1. Il faudrait encore ajouter le *spirlin* parmi les petits poissons. Ce mot paraît être une forme francisée due à Bloch, acceptée par Bonnaterre, dans l'*Encyclopédie Méthodique*, par Lacépède dans l'*Hist. Nat. des Poiss.*, V (1803), 585. Cuvier dit : le *spirlin* ou *éperlan de Seine* (*Règne Animal*, II (1829), 276).

Digitized by Google

a) la carpe. Sur le germanique CARPA, voir Meyer-Lübke, *Roman. Etym. Wtb.*, art. 1708.

b) la brême. Ce poisson ne se trouve ni en Italie (Canestrini, *Catalogo dei pesci d'acqua dolce*, 1866), ni dans les Alpes Maritimes, ni en Savoie (Moreau, *Manuel d'Ichthyologie franç.* (1892), 493). Le mot *brême* a une faible vitalité dans le midi de la France. L'anglais *bream* est emprunté au français. Enfin les dialectes du nord de la France ont *brème* (*brame*) et *brène* dont l'origine germanique est sûre.

c) le gardon (*Leuciscus rutilus* Cuv.) et le rotengle (*Scardinius erythrophthalmus* Bonaparte). Je mès ces deus poissons ensemble, parce qu'on les distingue rarement. Ils sont à peu près de même taille et peuvent atteindre 0^m 30. Le fr. *rotengle* dont nous ont doté les naturalistes paraît être le résultat d'une coquille pour l'allemand dialectal *roteugle*, forme diminutive du tipe *rotauge* « œil rouge ». Pour l'origine peut-être germanique du fr. *gardon*, cf. *Rev. d. L. Rom.*, LVI, 194.

b. — *Les noms de poissons d'eau douce dans le* Laterculus *de Polemius Silvius.*

M. A. Thomas, dans la *Romania*, XXXV (1906), 161 sq., a le premier attiré l'attention des romanistes sur la valeur lexicografique du *Laterculus* de Polemius Silvius. L'édition dont il s'est servi est celle de T. Mommsen dans les *Monumenta Germaniae Historica, Auctores Antiquissimi*, t. IX (1892); pour ce qui concerne les poissons, M. Thomas a donné une liste alfabétique de 35 sur les 148 *nomina natantium* qui sont à la page 544 et il a ajouté des notices spéciales sur dis d'entre eus : ANCORAVUS, LACTRINUS, MARISOPA, NAUPREDA, PELAICA, PLATENSIS (correction de PLACENSIS du Ms.), PLOTTA, SCARDA, SOFIA, TECCO.

Digitized by Google

A son tour, M. H. Schuchardt, *Z. R. Ph.*, XXX (1906), 712 sq., a consacré une vintaine de pages à l'étude des noms de poissons dans la liste de Polemius Silvius; ses remarques portent sur 38 noms : ABELINDEAS, AMBICUS, AMULUS, ANCORAVUS, ASINIS, AURICULARIUS, AUSACA, BARBA, CARAHUO, CARAULIS, CLEOMENA, COLUDA, CULIX, ENCATARIA, EUFRATIS, EUGA, LACTRINUS, LEVARICINUS, LUCUPARTA, MARISOPA, MIRRUS, NAUPREDA, PARDUS, PELAICA, PLACENSIS, PLOTTA, PORCA, RICINUS, ROTTAS, SAMAUCA, SAMOSA, SCARDA, SERPIDO, SOFIA, TECCO, TIRUS, TROCUS, VAGURIS.

Je me place, en abordant l'étude de la liste des *natantes*, à un autre point de vue que ces illustres savants. Je voudrais tout simplement, dans le mesure du possible, extraire de cette liste les noms des poissons d'eau douce, et fixer ce que cette liste peut contenir de nouveau pour la lexicografie de ces noms.

Or, un fait doit frapper quand on parcourt les *natantes*— poissons, cétacés, mollusques, etc. — de Polemius Silvius. Si l'on numérote de 1 à 148 les formes alléguées par cet auteur, on viendra à voir que, dans les 120 premières, il y a, tout au plus, dis noms de poissons d'eau douce. Encore sis d'entre ces noms visent-ils des anadromes : 27 ACOPIENSER, 57 NAUPREDA (sans doute = *Petromyzon marinus* L.), 63 ANGUILLA, 88 TECCO, 107 ESOX, 108 SALMO [1]. 70 MUSTELA peut être un requin tout aussi bien qu'un gade ou un cyprinide; 46 CIPRINUS et 116 SILURUS, mots d'origine grecque,

1. On pouvait donc les considérer comme des poissons de mer. Ainsi pour *esox*, nom de saumon — et non du brochet (*Esox lucius* L.) — emprunt au celtique (gall. *eog* « saumon », emprunt basque *izokin*), on voit qu'il est considéré comme un poisson de mer par les *Leges Visigothorum* du VIIe siècle (*Mon. Germ. Hist., Legum*, sect. I, t. I (1902), p. 343 : « flumina majora, id est, per que isoces (var. esoces etc.) aut alii pisces maritimi subricuntur. » Pour *tecco*, je rappèle le passage d'Anthimus : « teccones dicuntur esse filii esocum. »

Digitized by Google

viennent sans doute de Pline. Reste 30 SCARDA, où M. Thomas propose de voir le primitif de divers noms du *Scardinius erythrophthalmus* Bonap. dans le nord de l'Italie, et auquel M. Meyer-Lübke, dans son *Roman. Etym. Wtb.*, art. 7660, rattache le fr. *écharde* « épinoche » [1]. On admettra qu'il est assez curieus de trouver SCARDA où il est dans la liste, surtout si c'est un nom du *Scardinius erythrophthalmus* Bonap., car il ferait alors double emploi avec 142 PLOTTA. Or — je ne sais si je m'aventure trop — mais je ne crois pas qu'il soit possible de citer deus noms latins qui indiquent sûrement le même poisson [2]; SCARDA et PLOTTA fourniraient le premier exemple d'une telle sinonimie. Ensuite, si l'on excepte CIPRINUS, emprunt savant qui n'a rien donné en roman, tous les ciprinides nommés dans la liste se trouvent dans les nos 121 à 142. J'avoue donc que je serais assez enclin à accepter une suggestion de M. Schuchardt, *Z. R. Ph.*, XXX, 731, et de voir dans SCARDA une erreur pour SARDA.

Si, dans les 120 premiers noms de la liste de Polemius Silvius, on trouve, en fait de poissons d'eau douce, sis noms d'anadromes, deus noms d'origine grecque, peut-être MUSTELA, peut-être encore SCARDA, en revanche, à partir du no 121, ce ne sont plus qu'anadromes ou poissons d'eau douce – là du moins où l'identification est certaine — et sauf 127 SQUATUS sur lequel j'aurai à revenir, je ne crois pas qu'il soit possible de trouver sûrement un poisson de mer.

1. Voir H. Schuchardt, *Z. R. Ph.*, XXX, 729.

2. Sauf naturellement pour les saumons: *salmo*, *esox*, *ancoravus*, *tecco*, *redo*, peut-être *salar*, d'autres encore ; seulement nous ne savons que peu de chose du sens exact de chacun de ces mots, et il n'est pas impossible qu'ils eussent chacun son sens propre et différent des autres : *tecco* paraît être le parr, on a vu dans *salar*, le smolt, dans *ancoravus* le bécard ou vieus saumon mâle à mandibule crochue et ainsi de suite.

Digitized by Google

En effet, pour les nos 121 à 142, ce sont : 121 ANCORAVUS (*Salmo salar* L., v. pic. *ancreu*, v. wall. *ancraw*) ; 122 LARBUS et 123 BARBA où il faut certainement admettre BARBUS et peut-être un autre mot; 124 TRUCTA (truite); 125 GUBIO (goujon) ; 126 UMBRA (ombre de rivière) ; 128 CAPITO (chevène) ; 129 LUCIUS (brochet ; v. fr. *luz*) ; 130 LEVARICINUS (savoy. *lavaret*) ; 131 PELAICA (Neuchâtel *palée*) ; 132 AMULUS (pour les formes romanes du nom de l'ombre-chevalier, voir J. Jud, *Bull. du gloss. des pat. de la Suisse rom.* XI (1912), 40) ; 133 REDO (jeune salmonidé, voir plus haut) ; 134 SALAR (salmonidé) ; 137 TINCA (tanche) ; 138 SOFIA (nom du *Squalius souffia* Moreau, poisson qu'on trouve dans le Var, le Rhône et ses affluents, les lacs du Bourget et d'Annecy [1]), 139 ALBURNUS (vandoise), 140 ALAUSA (alose), 141 ROTTAS (gardon ; pour le fr. *rosse*, cf. *R. L. Rom.*, LVII, 331 sq.) ; 142 PLOTTA (rotengle ; tessin. *piotta*).

Sur les nos 121 à 142, il en reste trois, trois sur vint-deus. 135 ABELINDEAS est parfaitement inconnu ; mais 136 PORCA doit certainement être corrigé en PERCA (perche), on

1. C'est le *squalius Agassizii* Blanchard ou *blageon* (Côte-d'Or *seufe*, Vaucluse, Drôme, Gard *sofie*, Alpes-Marit. *soufia*) ; le même nom sert souvent au *squalius leuciscus* Heckel et Kner ou *vandoise* (Doubs *soeffe*, Côte-d'Or *seuffe*, Bourget *soiffe*, Rhône, Isère *suiffe*, Vaucluse *sofio*, Hérault *sofi*). C'est à un de ces deus poissons que l'a emprunté le *Chondrostoma nasus* Agassiz, poisson d'importation très récente dans le bassin du Rhône : Montbéliard *seuffle*, *soffle*, Jura *sife*, *soife*, *souse*, Côte-d'Or *seuffle*, Ain *soeffe*, et qui, comme le *Squalius Agassizii* Blanchard a le péritoine noir. C'est seulement dans le Gard que *sofia* indique d'autres poissons : l'*Alburnus bipunctatus* Bonap. et le *Thymallus vexillifer* Agassiz. Il est curieus de noter (1) que sur les bords du lac du Bourget *soiffe* est la vandoise, et le blageon se nomme *sars* ; (2) qu'étant donné que *sofia* paraît être un nom de poisson du bassin du Rhône, il semblerait que *chiffe*, nom lorrain de la vandoise et du nase doivent être des emprunts récents à la nomenclature du bassin du Rhône; cf. ce que j'ai dit de *chiffe*, *R. L. Rom.*, LI, 398, 399.

Digitized by Google

ne comprendrait pas l'omission de ce nom dans la liste. Dans ces conditions, 127 SQUATUS détone; c'est un nom de la *Squatina laevis* Cuv., poisson de mer (it. *squato*, catal. *escat.*, voir *R. L. Rom.*, LVIII, 327). Pour les mêmes raisons qui me feraient rejeter SCARDA, nom de poisson d'eau douce, SQUATUS m'est suspect : je propose de lire SQUALUS. Il ne s'agit évidemment pas dans mon esprit d'un nom de requin ou de raie (*R. L. Rom.*, LVIII, 326). Mais il y a eu un SQUALUS, SQUALIUS, nom de poisson d'eau douce. Déjà, en France, d'après Blanchard, *Poiss. d. eaux douces*, éd. 1880, p. 163, on appelle le chabot (*Cottus gobio* L.) « dans une partie de l'Auvergne, à Raulhac, par exemple, l'*esquale*, mot dont le sens pour nous n'est pas très bien déterminé ». Pour leur grosse tête, le chabot et le chevène portent assez souvent les mêmes noms; en France, ceus de *meunier* ou de *chaboisseau* indiquent, selon les endroits, tantôt l'un, tantôt l'autre poisson. Evidemment le galic. et portug. *escalo*, portug. *escalho*, « chevène » dont j'ai parlé dans la *R. L. Rom.*, LVIII, 305, doivent être rapprochés de l'*esquale* de Raulhac. Je renonce d'ailleurs à trouver pour ces mots une origine germanique. En effet l'ital. *squalo* que cite Duez en 1660 avec la mention « muge, mulet ou musnier, et testard, poisson », n'aurait qu'une valeur assez mince s'il n'était appuyé par d'autres témoignages ; or celui du prince Bonaparte qui le premier a donné le nom de *squalius* au genre auquel appartient le chevène me paraît confirmer que *squalo*, *squaglio* existent dans les dialectes italiens où ce seraient des noms du *Squalius cavedanus* Bonap. puisque le *Squalius cephalus* Dybowski manque à l'Italie. Je n'ai pas à ma disposition la *Fauna Italica* (1832-41) et les dictionnaires de dialectes italiens que je possède ne contiennent aucune allusion à notre mot. Mais ce mot a eu dans le passé une extension considérable ; je n'en veus

Digitized by Google

comme preuve que le *schwale* des dialectes alémaniques de la Suisse que Fatio, *Faune des Vertébrés*, IV (1882), 481, atteste comme indiquant souvent le gardon (*Leuciscus rutilus* Cuv.) sur les bords des lacs de Zurich et de Wallenstadt, le *ſwal* que J. Jud dans le *Bull. du gloss. des pat. de la Suiſse Rom.*, XI, 17, n. 3, donne comme nom du blageon (*squalius Agassiẓii* Blanchard) dans la Landquart et le Rhin, l'alsacien *schwal* cité d'après Hermann, *Observationes Zoologicae* (1804) comme nom du *squalius leuciscus* Heckel et Kner par Rolland, *Fa. Pop.*, III, 142.

Je propose donc de corriger le SQUATUS de Polemius Silvius en SQUALUS [1] et d'y voir un nom du chabot plutôt que du chevène puisque le chevène est déjà représenté par le mot suivant: CAPITO. On pourrait alors admettre que SQUALUS nom d'abord du chevène d'Italie (*squalius cavedanus* Bonap.) se serait appliqué, dans divers pays de la Romania, à d'autres poissons, surtout du même genre *squalius* Bonap., mais qu'exceptionnellement, en Auvergne, et déjà dès le ve siècle, il aurait visé le chabot à cause de sa grosse tête. Ce serait alors probablement un des mots que Polemius Silvius aurait entendus dans le parler des habitants et qu'il aurait ajoutés à ceus qu'il avait notés dans ses lectures.

Dans la liste de Polemius Silvius, les n°s 143 à 148 restent obscurs et ne peuvent être que matière à hipotèses. Cependant, je crois que ce sont surtout des anadromes. Provisoirement, je les classe de la façon suivante :

143. RICINUS ; répétition des dernières sillabes de LEVARICINUS, voir H. Schuchardt, *Z. R. Ph.*, XXX, 727 ;

144. LACTRINUS pour LACTAR-INUS « poisson laité », peut-

1. Cf. dans la liste des *natantes* de Polemius Silvius: 87 *pectunctus* pour *pectunclus*.

Digitized by Google

être « saumon laité » ou « alose laitée » ; cf. Loire-Inf., *laitreau* « mâle de la *clupea pinta* Cuv. » qui prouve que LACTARIUS a eu le sens de « poisson laité » ;

145. SAMOSA. Voir plus loin 148.

146. TIRUS. C'est, je crois, un nom de salamandre donné à un salmonidé ; cf. esp. *tiro* « salamandre » dans Rolland, *Fa. Pop.*, XI, 24. Trente *salamandrino* = *Salmo salvelinus* L. dans *R. L. Rom.*, LVII, 340, se dit de poissons que les ictiologues ont considéré comme des salmones jusqu'au tens de Risso et de Rafinesque ; il faut noter aussi le TECCO de Polemius Silvius, qui est un nom du saumonneau et paraît devoir se rattacher à un *TECCUS qui survivrait dans les noms de la *Salamandra maculosa* Laurenti : Doubs, Jura, Haute-Marne, Nièvre *tè*, *té*, Neuchâtel, Jura, Saône-et-Loire, Poitou, Normandie *ta*, écrit quelquefois *tac* ou *taque* ; cf. *Suisse rom. tatchet* « salamandre » (Bridel).

147. AUSACA. Il faut peut-être le rapprocher du gall. *eog* « saumon » où il y a eu chute d'une s intervocalique : ES-AC- ; cf. ESOX.

148. SAMAUCA (et SAMOSA). Pour l'explication de SAMAUCA proposée pour H. Schuchardt, voir *Z. R. Ph.*, XXX (1906), 712 sq. ; mais notez que l'esp. *saboga* est d'origine arabe, *R. L. R.*, LVII, 318. Le seul nom de poisson à radical *sam-* que je puisse citer est l'esp. *sama* = *Pagrus hurta* Cuv. et Val., Valencia *sama* = *Mugil capito* Cuv., Cette *sama* = *Mugil chelo* Cuv. (Carus, *Prodomus*, II, 628, 706, 708) ; déjà Rondelet, dans le *De Piscibus Marinis* (1554), 259, cite le mot sous la forme du pluriel *samez* (écrit *sames* à l'index) et Cotgrave en 1611 a inséré *same* dans son dictionnaire comme nom languedocien du mulet (= genre *mugil* (Art.) L.). SAMAUCA et SAMAUSA restent obscurs.

En somme, comme noms de poissons d'eau douce (ou d'anadromes), qu'y a-t-il de nouveau dans ces listes de

Digitized by Google

Polemius Silvius ? Je classerai les formes qu'il allègue, de la façon suivante :

I. Mots déjà attestés: ACOPIENSER, CIPRINUS, ANGUILLA, MUSTELA, SALMO, SILURUS, BARBUS, GUBIO, UMBRA, CAPITO, LUCIUS, REDO, SALAR, PERCA, TINCA, ALBURNUS, ALAUSA.

II. Mots nouveaux :

a) SCARDA, mais c'est un mot douteus qu'il faut sans doute corriger en SARDA;

b) NAUPREDA, TECCO, ESOX, ANCORAVUS, TRUCTA, LEVARICINUS, PELAICA, AMULUS, SOFIA, ROTTAS, PLOTTA; ausquels j'ajouterais SQUALUS (correction de SQUATUS du manuscrit);

c) ABELINDEAS, LACTRINUS, SAMOSA, TIRUS, AUSACA, SAMAUCA, mots nouveaus mais pas suffisamment élucidés.

Il vaut la peine de remarquer que tous les noms de poissons d'eau douce qu'on lit dans la *Mosella* d'Ausone se retrouvent dans la liste de Polemius Silvius, sauf l'énigmatique FARIO (ou SARIO).

Quant aus nouveaus noms de la liste, on ne peut en citer un seul qui soit sûrement d'origine germanique.

C.

NOMS DE POISSONS D'EAU DOUCE ATTESTÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS ENTRE L'AN 450 ET L'AN 1000

Après qu'on a constaté qu'à peine set noms de poissons d'eau douce sont cités avant le IVe siècle, on aperçoit déjà combien sont précieuses les listes d'Ausone et de Polemius Silvius ; et cela ressort encore davantage quand on a passé en revue les quelques noms nouveaus qu'on peut glaner dans les textes qui vont du milieu du Ve siècle à l'an 1000.

Digitized by Google

Non que je prétende donner une liste complète de ces noms; il en est qui ont pu m'échapper; il y en a d'autres que les érudits qui s'occupent de cette époque pourront encore signaler.

Si l'on néglige TRUCTUS déjà mentionné et l'ANCHORAGO de Cassiodore qui doit se placer à côté de l'ANCORAVUS de Polemius Silvius, on ne peut guère citer que les set noms suivants :

1) CARPA est indiqué dans une lettre de Cassiodore de 533-7 comme nom d'un poisson du Danube; ce mot n'a guère pu pénétrer en France (fr. *carpe*, v. prov. *escarpa*) avant le VIIIe siècle, si c'est là l'époque où K devant A commence à s'articuler plus avant sur le palais pour aboutir à tʃ.

2) THYMALLUS est dans Isidore de Séville (mort en 636); c'est l'ombre de rivière (*thymallus vexillifer* Agassiz); à côté des dérivés de THYMALLUS en Espagne et en Italie, il y a à noter le v. prov. *temal* (Levy, *Prov. Suppl. Wtb.*, art. *carpion*, et voir *R. L. R.*, LI, 403).

3) CRAGACUS est glosé par *styria* dans les gloses latines anglo-saxonnes ; on attribue le Ms. *Corpus Christi Coll. Camb.*, n° 144 (publié d'abord par Sweet, puis en 1890 par Hessels, et dont le professeur W. M. Lindsay de Saint-Andrews prépare une nouvelle édition) au commencement du VIIIe siècle ; CRAGACUS survit dans les noms de l'esturgeon dans le S.-O. de la France et H. Schuchardt a contribué une substantielle étude sur ce mot celtique et ses dérivés dans la *Z. R. Ph.*

4) PORCOPISCIS est glosé par *styrga* dans les gloses latines anglo-saxonnes ; cf. parmi les noms de l'esturgeon, Chioggia *porceleta* = *Acipenser sturio* L., Trieste *sporcella* = *Acipenser Naccarii* Bonap.; l'explication de *sollo* nom

Digitized by Google

espagnol de l'esturgeon par SUILLUS (M.-L. 8439) ; le prov. *lachen* « cochon de lait, esturgeon laité », *R. L. R.*, LVII, 318.

5) ENOCILIS dans les mêmes gloses est expliqué par « piscis stagneus qui latine anguila dicitur » ; ce n'est sans doute qu'un *enchelys*, latinisation d'ἔγχελυς (grec moderne χέλι).

6) LAMPREDA est dans un texte de la fin du VIIIe siècle que M. A. Thomas a cité dans la *Romania*, XXXVI (1907), p. 96 ; c'est l'*Expositio in octo partibus Donati* de Smaragdus ; dans le meilleur manuscrit (B. N., lat. 6400 B, f° 104) on lit : « piscis species sunt haec : aeses, darsus, alausa, tructa, lampreda et reliqua ». Cette forme explique divers noms romans de la lamproie ; il faut la placer à côté de NAUPREDA de Polemius Silvius et de LAMPETRA du *Glossarium Philoxeni*.

7) DARSUS qui se trouve dans le même texte que LAMPREDA, a fait le sujet d'une excellente étude de M. A. Thomas dans la *Romania*, XXXVI (1907), pp. 91-6. Je me permès d'ajouter quelques remarques sur les dérivés de DARSUS, nom du *Squalius leuciscus* Heckel et Kner (la vandoise). Ces dérivés visent généralement le même poisson ; aussi ne faut-il pas conter sur les indications qu'on trouve dans le *Dict. du pat. norm.* des frères Duménil, pp. 21, 77 :

arselet s. m. (arr. de Valognes) vairon.

darselet s. fr. (arr. de Valognes) petit dard ; on dit aussi par aférèse *arselet* ; c'est le nom de l'épinoche, *gasterosteus aculeatus*.

Malheureusement ces indications fautives ont passé dans d'autres ouvrages et l'on trouve *arselet, darselet* cités parmi les noms de l'épinoche dans Rolland, *Faune Pop.*, III, 173. D'autre part, Moisy, dans son *Dict. du pat. norm.*, écrit *darcelet* et l'explique comme de juste, par 'vandoise'.

Digitized by Google

Il faut encore ajouter aus dérivés de DARSUS, le francontois *derson*, nom cette fois du chevène (*Squalius cephalus* Dybowski) et qu'on peut trouver dans Olivier, *Faune du Doubs* (1882), p. 129, ou dans Beauquier, *Faune et Flore de la Franche-Comté* (1910), 320. Pour le traitement de la voyelle prétonique, on pourra comparer la francomt. *berbé*, nom du barbeau.

D

NOMS DE POISSONS D'EAU DOUCE NON ATTESTÉS AVANT L'AN 1000

Je n'ai pas d'autre intention en donnant la liste qui va suivre que d'attirer l'attention sur le nombre considérable, en France et dans les parties romanes de la Belgique et de la Suisse, de noms de poissons d'eau douce qui, pour leur forme ou par ce qu'on sait de leur histoire, peuvent fort bien remonter à une haute époque, mais qui n'ont pas été trouvés jusqu'à présent au sens voulu dans des textes latins antérieurs à l'an mille. La liste n'est naturellement pas complète ; en effet, dans toute l'étendue du domaine qui nous occupe, on trouve de nombreus noms locaus de poissons d'eau douce qui peuvent remonter fort haut. Il est clair, par exemple, qu'en l'absence de textes anciens, rien ne peut nous dire jusqu'à quelle époque peut remonter l'usage de se servir d'ASINUS comme nom tantôt, à Avignon, de la *Lota vulgaris* Cuvier, tantôt, dans le Gard et le Jura, du *Cottus gobio* L. ; les textes latins n'attestent ASINUS que comme nom d'un gade, poisson de mer (cf. grec ὄφις).

Dans ma liste, M.-L. indique un renvoi au *Romanisches Etymologisches Wörterbuch* de M. Meyer-Lübke (Heidelberg, 1911 sq.) et *R. L. R.* la *Revue des Langues Romanes* où j'ai

Digitized by Google

publié diverses notes sur la nomenclature romane des poissons :

1) ACCEGA proprement « bécasse » (M.-L. 66 ACCEIA ; voir *Rev. d. dial. Rom.*, II, 181), attesté comme nom de l'oiseau dès le VIIIe siècle dans les gloses latines anglo-saxonnes ; indique :

a) Le *Squalius leuciscus* Heckel et Kner (var. *Burdigalensis* Valenciennes), voir les formes citées par Mistral à l'art. *siejo* ;

b) Le *Chondrostoma nasus* Agassiz (var. *Dremaei* Blanchard) : Blanchard cite pour le Lot, le Lot-et-Garonne, la Haute-Garonne, *seyche*, *setge*, *scie*, *siège* dans ses *Poiss. des Eaux douces de la France* (1866), p. 419 ;

c) Le *Thymallus vexillifer* Agassiz d'après Mistral, art. *siejo*.

2) ANNUS (M.-L. 487) ; un diminutif d'*annata* explique Gard *anadelo* = *aspro vulgaris* Cuvier ; voir ma série VIII de notes dans la *R. L. R.*

3) ARISTA (M.-L. 648) ; Gard *arestou* = *Squalius cephalus* Dybowski (cité par Mistral comme nom du *Cottus gobio* L.) ; et divers noms du genre *gasterosteus* L. : Saintonge *aritte*, Vendée *arêtaude*.

4) *BALMA (M.-L. 912) : à l'aide d'*-arius* et *-inca* donne B.-du-Rhône *baumarenco*, nom d'anguille.

5) BARBUS (M.-L. 951) : on a eu *barbulus* (M.-L. 951) d'où l'ital. *barbio* (cf. dans *C. Gl. Lat.*, II, 28, 21 la curieuse glose *barbulus* : φάγρος ἰχθύς) mais **barbellus* qui survit dans un domaine si étendu n'est pas attesté (exemple du fr. *barbeau* dès le XIIe siècle) ; noter aussi que *barbote* = *Lota vulgaris* Jenyns est attesté par Gautier de Coinci, mort en 1236 et se rattache plutôt à BARBA (M.-L. 644).

Digitized by Google

6) Les radicaux BECC- (M.-L. 1013 Gaul. BECCOS), BROCC- (M.-L. 1319 BROCCUS), PICC-(M.-L. 6495 *PIKKARE) ont fourni divers noms du brochet (*esox lucius* L.) ; le fr. *bechet*, *brochet* sont attestés au XIIIe siècle; l'angl. *pike* et son diminutif *pickerel* (cf. l'angl. *cockerel*, *mackerel*, etc.) paraissent tirés du français, mais en français ni *pique* ni *piquerel* ne sont attestés comme noms du brochet.

7) Germ. BLANK- (M.-L. 1152) a fourni beaucoup de noms de cyprinidés.

8) BLAVUS (Isid. ; M.-L. 1153 francique *blao*) : à noter surtout Annecy *blageon*, Neufchâtel *blavin* = *Squalius Agassizii* Blanchard (à Neufchâtel *blavin* se dit aussi du *Phoxinus laevis* Agassiz).

9) Au néerl. (flam.) BLIEK = *Alburnus lucidus* Heckel et Kner, doit se rattacher le picard (Le Crotoy) *blison* = *Alburnus lucidus* H. et Kn. (ce nom lui a été emprunté par l'*Osmerus eperlanus* Lacép., voir De la Blanchère, *Nouv. dict. gén. des pêches*, 1868, p. 91) ; peut-on supposer que *bliek* aurait donné **bli* sur lequel se serait fait *blison* à une époque plus récente ?

10) BOTRYON (βοτρυών, M.-L. 1238 *botrys*) ; prov. (B.-du-Rhône) *bouiroun* « petite anguille », A. Thomas, *Mélanges*, p. 35.

11) *BOTTUS (et *BOTTA), proprement « crapaud », d'où Nice *botta* = *Cottus gobio* L. et divers noms du *gobio fluviatilis* Cuv. qui se rattachent à un diminutif *BOTTULUS, voir *R. L. R.*, LVI, 179 sq.

12) Radical BROCC- d'où *brochet*, voir plus haut BECC-.

13) Gaul. BUNDA (M.-L. 1392) : Neuchâtel *bondelle*, J. Jud, *B. G. L. P. S. R.*, XI, 19-20.

14) Radical BURB- (M.-L. 1400 *burbalia*) : fr. *bourbette*, *bourbotte* = *Lota vulgaris* Jenyns ; *bourbette* est dans Joinville.

Digitized by Google

15) Au radical de CAPUT (M.-L. 1668) : par -ACEUS Jura *chevasson* = *Squalius cephalus* Dybowski ; par -ICEUS, Gard *cabes* = *Squalius cephalus* Dyb. ; par -OCEUS, le fr. *chabot* (norm. *cabot*, francomt. *chavot*) = *Cottus gobio* L., cf. le dim. v. fr. *chabocel* (dialectes de l'ouest *chaboisseau*, *chabuisseau*) ; cf. A. Thomas, *Mélanges*, pp. 50-51.

16) Un type *COLACUS (d'origine celtique, cf. *cragacus* etc., et le gall. *col* « pic, pointe ») paraît dans Gironde, Landes *colac*, *coulac*, Tarn, Haute-Garonne *coula* = *Clupea alosa* Cuv.

17) Nièvre CORCILLE = *Squalius leuciscus* Heckel et Kner ; pour les autres formes de ce nom de la vandoise, dans le Cher, l'Indre, la Vienne, voir *R. L. R.*, LVIII, 271-3.

18) Noirmoutier COUVER (et Anjou *covereau*) = *Clupea finta* Cuv.

19) *CRENNUM (M.-L. 2311 CRENA) avec suffixe diminutif *-ellum* (v. fr. *crenel* attesté au XIIe siècle) : Loire-Inf. *corneau* = *Clupea finta* Cuv., voir *R. L. R.*, LVIII, 298-300.

20) CYATHUS (κύαθος), cf. *cattia C. Gl. L.*, II, 521, 54 (M.-L. 2434) ; pour les noms du *Cottus gobio* L. en Suisse et en Savoie, voir *B. Gl. P. S. R.*, XI, 9, 10.

21) Gaul. DERBITA (M.-L. 2580) : Neuchâtel, Bienne, Morat *dartre* = *Nemachilus barbatulus* Günther.

22) DORMIRE (M.-L. 2751) : à ce verbe se rattachent Marne *dormelle* = *Alburnus lucidus* H. et Kn., Genève *dormille* = *Nemachilus barbatulus* Günther, Isère *dormille* = *Lota vulgaris* Jenyns et *Rhodeus amarus* Agassiz.

23) Rad. FERR- d'où Genève *féra*, *fara*, nom de corégone ; pour la forme latinisée *ferrate* et la forme romane *feraies* attestées toutes deus au XIIe siècle, voir J. Jud, *B. Gl. P. S. R.*, XI, 23 sq.

24) *Garbotteau*, *garbottin* = *Squalius cephalus* Dyb., sont

Digitized by Google

cités par Lacépède, *Hist. Nat. des Poiss.*, V (1803), 585. Le primitif GARBOT se disait autour d'Orléans d'après Cotgrave (1611) et on le lit dès 1507 dans le *Livre de Deablerie* d'Eloi d'Amernal. Godefroy donne un exemple de 1409 du diminutif *garbouteaulx*.

25) GARUM et GARUS (M.-L. 3694), cf. *R. L. R.*, LIII, 40 : Toulouse *garlesco* = *Rhodeus amarus* L. ; Carcassonne *garlesco* = *alburnus lucidus* H. et Kn., voir E. Belloc, *Bull. de la Soc. centr. d'aquic. et de pêche*, IX (1898), 285 ; Limousin *garlescho*, *garleschou*, Tulle *gorlestso* = *Phoxinus laevis* Ag.

26) Radical GOF- (cf. M.-L. 3815 GOBIO, 3816 GOBIUS) qu'on trouve dans Lyon *goiffon*, prov. *gofi*, Bologne *gofo* = *Gobio fluviatilis* Cuv.

27) Au gaul. GRAVA (M.-L. 3851 se rattache d'une part un tipe GRAV-INCA d'où Genève *gravenche* = *Coregonus hiemalis* Jurine attesté au XVIe siècle, de l'autre au sens de « poisson de gravier » divers noms de ciprinidés (voir *R. L. R.*, LVI, 200 sq) dont l'un, *gravelet*, est attesté en 1331.

28) Germ. HASEL (M.-L. 4068) d'où le fr. *haseau* « brême de moyenne grandeur » dans Cotgrave (1611) et Moselle *hazelin* = *blicca björkna* Siebold.

29) HORDEOLUM M.-L. 4179) au sens de « grain d'orge, compère loriot » explique peut-être l'avranchin *orgeu*, nom du petit saumon (iris doré du petit saumon à l'état de parr).

30) LOCCA (M.-L. 5094 *a*) d'où *ital. locca*, prov. *loco*, fr. *loche*, norm. *loque*, etc., dans la nomenclature populaire des poissons d'eau douce.

31) *LOTTA (M.-L. 5130), nom de la *lota vulgaris* Jenyns : Lyon *lotte* en 1555, Lyon *allothe* en 1580, voir Rolland, *Faune Pop.*, XI, 211.

32) Pour MERGUS « plongeur, plongeon » (M.-L. 5528) dans la nomenclature des anguilles, voir ma série VIII de notes dans la *R. L. R.*

Digitized by Google

33) MUSTELA (M.-L. 5778) attesté comme nom de la *lota vulgaris* Jenyns par Pline et Ausone, est maintenant sur un domaine très étendu un nom du genre *cobitis* L.

34) PIP- (M.-L. 6520 *PIPA « *pfeife* ») dans la nomenclature des anguilles : Poitou *pibau*, *pibale*, etc.

35) PLATTUS (M.-L. 6586) et de nombreus dérivés dans la nomenclature de divers ciprinidés, cf. H. Schuchardt, *Z. R. Ph.*, XXX, 725.

36) POLLICARIS (M.-L. 6638) d'où divers noms d'anguilles : B.-du-Rhône *pougau* etc., voir *R. L. R.*, LVI, 226.

37) Un dérivé de RUSTICUS (M.-L. 7468) me paraît se retrouver dans Yonne *rotisson* = *Squalius cephalus* Dyb. sur lequel je dirai un mot dans ma série IX de notes dans la *R. L. R.*

38) SEPTEM OCULI (M.-L. 7831), nom du genre *petromyzon* L.

39) Parmi les nombreus dérivés de SPINA (M.-L. 8150) qui servent à indiquer le genre *gasterosteus* L., noter surtout *SPINOCCA d'où picard *épénoque*, fr. *épinoche*, ce dernier attesté au XIIIe siècle.

40) V. h. all. SPORO ' eperon ', d'où probablement francomt. *éperon*, *aperon*, lyonnais *apron* (ce dernier attesté par Rondelet, 1555).

41) STURIO (M.-L. 8336), attesté en 1059 dans Ducange.

42) *VARIO de *varius* d'où l'ital. *vairone* = *Squalius Savignyi* Fatio (Canestrini, *Catal. d. pesci d'acqua dolce d'Italia*, 1866, p. 80), dit aussi *vairon* dans le Tessin (Fatio, *Faune des Vertébrés*, IV, 626) ; portug. *vairao* ; en France *véron*, nom du *Phoxinus laevis* Ag.

43) VENETUS, forme latinisée d'un mot celtique, d'où divers noms du *Squalius leuciscus* H. et Kn., voir *R. L. R.*, LVI, 244-5, entre autres v. fr. *ventoise*, *vendoise*, tous deus attestés au XIIIe siècle.

Digitized by Google

44) Gaul. VERN- « aune » paraît dans divers noms du *Phoxinus laevis* Ag. : pic. (Péronne) *verniot*, auvergn. (lacs de Bord et de Saint-Andéol) *vernhe*, Toulouse *bergne*, *bergnolo*, Gard *vernieiro*, *loco vernieiro*, ainsi que dans l'expression *anguille verniaulx*, voir *R. L. R.*, LIII, 55-6 ; LVI, 174 ; LVII, 341.

45) VILLANUS d'où de nombreus dérivés, noms surtout du *Squalius cephalûs* Dyb., voir *R. L. R.*, LVIII, 344.

46) Germ. WARD- dans fr. *gardon* = *Leuciscus rutilus* Cuv. et *Scardinius erythrophthalmus* Bonap., mot attesté dès le commencement du XIIIe siècle ; pour l'étimologie par le germanique, peu sûre, cf. *R. L. R.*, LVI, 194-7. Certains rapprochements que j'ai faits depuis la publication de ma note dans la *R. L. R.* paraissent favorables à l'hipotèse de D. Behrens et H. Schuchardt qui veulent rattacher *gardon* au radical de *carduus* (M.-L. 1687) ; cependant les difficultés fonétiques qui m'avaient détourné de *carduus* et sur lesquels insistent W. Meyer-Lübke restent les mêmes. Je reviendrai là-dessus dans ma série IX de la *R. L. R.*

47) Un radical germ. WIM- expliquera peut-être le norm. (Avranches) *guimoisson*, *guimoisseron*, noms du petit saumon qui présupposent **guimois* : on peut songer au v. isl. *vim*, *vima* « tournoiement, vertige », norv. dial. *vîma*, *vĭma* m. s., et comparer, pour le sens, l'all. *wimmeln* « fourmiller, grouiller », moy. h. all. *wimmen*, *wimelen* m. s. etc. Il se peut que le suéd. *vimba* = *Coregonus vimba* L. dont les naturalistes ont fait un fr. *vimbe* se rattache au même radical.

48) WINGARI, forme auquel remonte le suisse allem. *winger*, Neuchâtel *vingeron* ; le génitif latinisé *vengeronorum* se lit dès 1380 dans la taxe de Villeneuve (Vaud) ; voir J. Jud, *B. Gl. P. S. R.*, XI, 39.

Université de Leeds, 2-3-1920.

PAUL BARBIER.

Digitized by Google

MÉLANGES

ADVERBES DE LIEU, DÉMONSTRATIFS ET RELATIFS

Dans une Note du fascicule 1 de 1920, p. 84, j'indique que l'adverbe de lieu *là* peut avoir la valeur du démonstratif *cela*. Cet adverbe, comme *y*, signifiant « *à* cet endroit », on s'attendrait plutôt, comme pour *y*, au sens de « *à* cela ». Mais la valeur pronominale de *là* s'est dégagée des locutions adverbiales « par là, de là », où *là* équivaut simplement à « cet endroit » : par cet endroit, de cet endroit, d'où, par extension, « par cela, de cela ».

Un pronom relatif peut équivaloir à un pronom personnel ou démonstratif. Il arrive souvent qu'une frase composée d'une principale et d'une relative pourrait être remplacée, en stile coupé, par deus principales, en substituant au pronom relatif un pronom personnel ou démonstratif. « Il a acheté une nouvelle maison, *qui* lui a coûté fort cher, ou pour *laquelle* il a dépensé beaucoup d'argent » peut se dire : « Il a acheté une nouvelle maison, *elle* lui a coûté fort cher ; ....., pour *celle-ci*, il a dépensé etc. » Au XVIe siècle on employait volontiers le relatif neutre *quoi* ayant comme antécédent tantôt un nom de chose contenu dans la proposition précédente, tantôt l'idée même exprimée par cette proposition, et ce relatif équivaut souvent au démonstratif, par exemple : « Personne ne répondit, de *quoi* il conclut... », c'est-à-dire : « il conclut de *cela* », ou, en utilisant les pronoms adverbiaus : « il *en* conclut », ou « il conclut de *là* ». D'autre part, la locution adverbiale *d'où*, qui signifie proprement « duquel endroit », aboutissant par extension à « de laquelle chose, de quoi », pourra aussi être employée : « d'*où* il conclut ».

Digitized by Google

Si bien que le démonstratif neutre *cela* peut être remplacé, après *de*, marquant extraction, soit par *là*, soit par les relatifs *quoi* ou *où*. Et de même après *par*; Montaigne (II, 12) écrit : « Ils disent..., par *où* ils donnent encores plus grand prix à la sagesse ». Il aurait pu employer « par *quoi* », nous disons « par *là* », c'est-à-dire « par cela, par ce qu'ils disent ».

On employait encore *quoi* au sens de *cela*, après *pour* : « Il était mécontent, pour *quoi* il a refusé ». Nous disons aujourd'hui « c'est pour*quoi* », en préposant la locution *c'est* comme nous faisons ordinairement quand le complément circonstanciel précède le verbe : « c'est pour *cela* qu'il a refusé ». On doit analiser « *ce*(la), à savoir *qu*'il a refusé, est pour cela »; il en résulte qu'après *c'est pourquoi* la logique exigerait l'adjonction d'un *que*, qui a été empêchée sans doute par l'impression fausse que *que* eût fait pléonasme avec *quoi*.

Un démonstratif peut se rapporter à ce qui précède ou à ce qui suit, par exemple quand deus actions sont liées par un rapport de cause à effet : « Il pleuvait, c'est pour *cela* qu'il est parti [1] », c'est-à-dire : « il pleuvait, pour *cette* cause (que *je viens de* dire), il est parti », et : « Il est parti par *ce* qu'il pleuvait », c'est-à-dire : « il est parti pour *cette* cause (que je vais dire) : il pleuvait. » Dans l'adverbe latin *quare* = quā re, le relatif *qua* joue le rôle de démonstratif : pour *laquelle* chose, pour *cette* cause. C'est aussi la valeur du français *car*, qui vient de *quare*. Seulement, le mot latin s'appliquait à la cause « qui précède », nous le rendons par « c'est pourquoi », et le mot français *car* s'applique aujourd'hui à la cause « qui suit » (comme *parce que*, bien que *car* et *parce que* ne puissent s'employer l'un pour l'autre [2]). Les deus valeurs ont coexisté d'abord en français, et il semble que le mot ait encore la valeur latine dans cette

1. Dans ce membre de frase, il y a deus démonstratifs neutres, le premier, *ce* (*c'*), se rapporte à ce qui suit : « *cela*, à savoir qu'il est parti »; le segond se rapporte à ce qui précède : « *cela*, à savoir qu'il pleuvait ».

2. *Car* annonce la raison de l'affirmation, et *parce que* la cause de l'action affirmée.

Digitized by Google

frase d'Olivier Patru, parlant de la visite de la reine de Suède à l'Académie française : « M. le Chancelier oublia à faire mettre dans cette salle le portrait de la princesse, qu'elle a donné à la Compagnie, *car* (probablement = « c'est pourquoi », parce qu'elle avait donné elle-même son portrait), à mon avis, cela ne se devoit point oublier. » Si les deus sens se sont réellement maintenus jusqu'au XVIIe siècle, on peut expliquer par le désir de faire cesser une équivoque la défaveur momentanée qui atteignit le mot *car*, que l'on proposait de remplacer (au sens français actuel) par *pour ce que* = parce que.

En racontant l'histoire d'une pie, interloquée par le son des trompettes, Montaigne écrit : « Voilà cette pie pensive, muette et melancholique, *de quoy* tout le monde estoit esmerveillé. » Ici encore, *quoi* a une valeur de démonstratif : « tout le monde était émerveillé *de cela*, *en* était émerveillé ». Pour ce *quoi* de la locution « de quoi », comme pour le relatif inclus dans *car*, l'idée démonstrative s'est reportée aussi de ce qui précède à ce qui suit, et le même Montaigne (II, 12), racontant d'après Pline l'histoire du petit poisson qui a la propriété d'arrêter les navires, écrit : « L'empereur Caligula... tout despit *de quoy* un si petit animal pouvoit forcer et la mer et les vents », c'est-à-dire : *de cela*, à savoir que..., nous disons : *de ce que*. Et ailleurs (I, 23) : « Auguste lui donna le consulat, se plaignant *de quoy* il ne le luy avoit osé demander. »

Le relatif *qui* peut avoir aussi la valeur d'un démonstratif. Montaigne écrit (II, 12) : « un enfant qu'on auroit nourri en pleine solitude (*qui* seroit un essay malaysé à faire)... » C'est exactement l'équivalent de « *ce* serait un essai ». Nous disons généralement aujourd'hui, mélangeant en quelque sorte les deus tournures : « *ce qui* serait un essai ». On emploie encore : « *qui* plus est ».

Qui a aussi la valeur de *celui-ci* dans la tournure du « *qui* répété » : « Ils s'escrimaient, *qui* des pieds, *qui* des mains, etc. », *celui-ci* des pieds, *celui-ci* des mains.

On sait qu'un adverbe de lieu se transforme facilement en un adverbe de tens : *d'ici là* signifie « de ce moment-ci au moment

Digitized by Google

futur dont on vient de parler ». *Là où* et *où* tout seul ont signifié « dans le tens que », particulièrement au sens figuré de « alors que, tandis que », marquant une opposition [1]. Il y en a de nombreus exemples chez Montaigne. En voici quelques-uns, tirés du chapitre sur Raymond de Sebonde :

« Un chrestien debvroit l'eviter : *là où*, au rebours, il semble que les hommes recherchent cette folle fierté du langage. » Traduisez : *tandis que.*

« Les Mexicanes..., *où* elles se font le poil par tout le reste du corps, elles le nourrissent au front. » Traduisez : *alors que.* — « *Où* ils ne peuvent guarir la playe, ils sont contents de l'endormir et pallier. » Traduisez : *quand.*

« Pourquoi ne leur sera il permis... de doubter ? Et *où* les aultres sont portés, ou par la coustume de leur païs, ou par l'institution des parents, ...à telle ou telle opinion, à la secte ou stoïque ou epicurienne, à laquelle ils se treuvent hypothequez..., pourquoi à ceulx-cy ne sera il pareillement (= aussi bien) concedé de maintenir leur liberté, et considerer les choses sans obligation et servitude ? » Un commentateur (C.) interprète *et où* par *et puisque*, en ajoutant : « c'est ce que doit signifier *et où* dans cet endroit ». Mais il n'y a pas là de sens particulier, c'est toujours la simple opposition que nous marquons aujourd'hui par « alors que » ; la servitude des uns n'est pas du tout présentée comme la raison de la liberté qu'on doit laisser aus autres.

« Ce que l'ame savoit, estant en sa pureté, c'estoit une vraye science, *là où icy* on lui faict recevoir la mensonge si on l'en instruit. » Traduisez : *alors que*, *maintenant*, etc.

Encore dans Pascal : « Il faut savoir douter *où* il faut, assurer *où* il faut, en se soumettant *où* il faut. »

L. Clédat.

1. Cf. « au *lieu* que », équivalent de *là où*, même sens, et « sur le *champ* » = sur l'*heure*, comme le latin *illico*, qui est *in loco.*

Digitized by Google

L'ILLUSION DE LA PURETÉ DE LA LANGUE

La prétendue pureté de la langue est une illusion. Elle est faite d'une accumulation d'anciennes impuretés passées dans l'usage. D'abord les différentes langues romanes reposent sur des formes latines qui sont de véritables barbarismes, *siam* pour *sim*, *volio* pour *volo*, *essere* pour *esse*, *habutum* pour *habitum*, etc. [1].

Je veux (au lieu de « je veuil »), *ils ont* (au lieu de « il ont »), etc., furent, à l'origine, de très grosses fautes de français, et, à l'inverse, des formes et des mots qui ont été à l'origine, ou à un certain moment, de la meilleure langue, ont perdu leur crédit et sont devenus « impurs ». *Je vas*, qui, en soi, n'est pas plus laid que *je peux*, fait sur *tu peux*, à côté de la forme antérieure « je puis », appartenait au beau langage de la cour de Louis XIV. Le substantif *pis*, qui n'est autre que le latin *pectus*, a été jadis le mot le plus noble de la langue. *Sic transit gloria « munditiae »*.

Un bon manteau a été façon de parler aussi grossière que serait aujourd'hui *un bon travau*, car le singulier correct était *mantel*, et si l'on en vient un jour à dire « je me tarde de vous voir », qui nous serait aujourd'hui parfaitement désagréable, la beauté de la langue n'en sera pas plus altérée que par les milliers de locutions et de mots jadis incorrects qui ont pénétré dans le bon usage ; « je me souviens » n'est pas meilleur que « je me tarde », et ne choque plus personne.

Cette considération doit nous préserver du pédantisme grammatical ; c'est une besogne vaine et un peu ridicule que de pourchasser dans les écrits de nos contemporains des locutions ou des formes légèrement douteuses, mais qui sont à la veille de ne plus l'être. Il en est cependant qui, à n'en pas douter, sont contraires au bon usage actuel, et, sans nous imaginer que

1. D'autre part, nos mots dits savants ont été calqués sur des mots latins très mal prononcés et abondent en formes contradictoires, *comique* des deus genres à côté du masculin *public*, *réfectoire* avec *e* final à côté de *dortoir*, etc.

Digitized by Google

nous sauvons la langue d'un grand danger, il nous est bien permis de les signaler, puisqu'elles nous sont présentement désagréables et qu'il est plutôt souhaitable qu'elles n'arrivent pas à prévaloir. J'en ai relevé deus, échappées récemment à l'un de nos meilleurs écrivains, collaborateur du *Temps* : « On peut concevoir que l'on *courre* le rat » (à propos de la chasse aus rats), comme si les deus *r* du vieil infinitif *courre*, et du futur *courra*, avaient quelque raison d'être dans le reste de la conjugaison. Ailleurs : « Les défenseurs du duel ont *soulevé* un autre lièvre. » On soulève une objection, mais on « lève » un lièvre. Parler ainsi, c'est comme si on croisait les deus locutions « avoir maille à partir » et « vider une querelle », en disant: « avoir maille à vider ».

L. C.

LE VERBE « *SOUBASTER* » DANS LE LOIRET.

M. G. Leprince, professeur au licée d'Orléans, me signale le verbe *soubaster*, employé à Varennes aux Loges (et dans les localités situées à moins de dis kilomètres de Varennes, à Oussay par exemple) par les personnes agées de 40 ans et plus, surtout dans l'expression « faire soubaster », avec le sens de : faire annoncer par le garde champêtre une vente publique, la perte d'un objet, etc. Il s'agit évidemment du mot savant *subhaster*, dont Du Cange donne deus exemples du XIVe et du XVe siècle, et qui, dans cette région, rapproché des mots héréditaires commençant par le préfixe *sou-*, a passé de la langue juridique dans la langue courante.

L. C.

Digitized by Google

TABLE DU TOME XXXII

DE LA *REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE*, 1920.

Pages.

Avis aux lecteurs 1

J. Gilliéron. — Patologie et térapeutique verbales :

1° Pourquoi *Ferai* n'est pas devenu *Fairai* 3

2° *Heur* dans son atrofie sémantique actuelle 12

3° *Dégoût* vient de *goutte* 20

4° *Oiseleur* « Apiculteur » 28

5° L'analogie réparatrice 33

6° Appendice : *mûre* 62

La fonétique artificielle :

I. Français *vierge* 97

II. Suffixe ordinal *-ième* 101

III. La fonétique artificielle dans le Midi 119

G. Marinet — Notes de sintaxe : une dérogation à la règle de la concordance des tens par licence poétique 66

Paul Barbier. — Les noms des poissons d'eau douce dans les textes latins 124

MÉLANGES. — Une inscription en dialecte lyonnais du XIVe siècle (L. C.) 81

Emploi des adverbes de lieu comme pronoms personnels ; adverbes de lieu, démonstratifs et relatifs (L. C.) 82, 154

L'illusion de la pureté de la langue (L. C.) 158

Le verbe « soubaster » dans le Loiret 159

CONTES RENDUS. — W. Meyer-Lübke, *Romanisches etymologisches Wörterbuch* (Albert Dauzat). — J. Jud, *Zur Geschichte der bündnerromanischen Kirchensprache* (A. D.). — Edouard Bonnaffé, *Dictionnaire des anglicismes* (A. Dauzat) 85

LIVRES ET ARTICLES SIGNALÉS 92

CRONIQUE 94

Le Propriétaire-Gérant, Édouard CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

Digitized by Google

TOME XXXIII — 1er FASCICULE 1921

REVUE
DE
PHILOLOGIE FRANÇAISE
ET DE LITTÉRATURE

RECUEIL TRIMESTRIEL FONDÉ EN 1887
PAR
LÉON CLÉDAT
PUBLIÉ PAR
L. CLÉDAT et J. GILLIÉRON

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF

SOMMAIRE DU 1er FASCICULE 1921

	Pages
J. GILLIÉRON. — *Patologie et térapeutique verbales. Appendices*	1
— — *Essette-mouchette dans l'est du domaine gallo-roman*	39
K.-J. RIEMENS. — *Les débuts de la lexicografie franco-néerlandaise*	20
MÉLANGES. — *Une inscription du XVe siècle en français dans la vallée de Suse* (Albert Dauzat). — *A propos d'un conte-rendu* (A. D.). — « M. Aventureux » et « l'Histoire tragique » (K. J. Riemens)	67
CONTE-RENDU. — Auguste Longnon, *Les noms de lieu de la France* (A. Dauzat)	73
LIVRES ET ARTICLES SIGNALÉS	77
CRONIQUE	80

PARIS (6e)
LIBRAIRIE ANCIENNE H. CHAMPION, ÉDITEUR
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5

(*Tous droits réservés*) Téléph. : Gobelins 28-20

CONDITIONS D'ABONNEMENT
Paris : 25 fr. — Départements et Union postale : 27 fr.
N. B. — *Toute demande d'abonnement doit être accompagnée du montant en mandat-poste ou en chèque au nom de M. Edouard CHAMPION, 5, quai Malaquais.*

Digitized by Google

Adresser ce qui concerne la rédaction à M. CLÉDAT, 29, rue Molière à Lyon.

SISTÈME ORTOGRAFIQUE
DE LA *REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE*

La suppression des grafies dites grecques (mauvaises transcriptions latines des lettres grecques) a été approuvée par O. Gréard, Michel Bréal, Emile Faguet, etc. Elle est réalisée depuis longtens dans l'ortografe de l'italien, de l'espagnol et de la langue de Mistral. Les autres articles de notre programme ont été formulés avec le concours des linguistes les plus compétents. Ils rétablissent très souvent des formes employées par nos classiques (Racine écrivait *je prens* et Bossuet *il corront*) et ils visent non à simplifier l'ortografe, mais à la rendre plus correcte ; comme il se trouve qu'elle devient en même tens plus simple, le bénéfice est double.

a) Remplacer par *s* l'*x* valant *s*, sauf dans les noms propres.

b) Ne jamais redoubler l'*l* ni le *t* dans les verbes en *eler* et en *eter*.

c) Terminer toujours par un *t* la 3e personne du singulier à l'indicatif présent des verbes en *oir* et en *re*, et supprimer la consonne muette devant ce *t* et devant l'*s* des deus premières personnes : *je m'assiés, il s'assiet* ; *je prens, il prent*, etc.

d) Remplacer, dans les mots d'origine grecque, *y* par *i*, *ch* non chuintant par *c* devant *a*, *o*, *u* ou une consonne et par *k* devant *e*, *i* ; remplacer *rh* par *r*, *th* par *t*, *ph* par *f*, — sauf dans les noms propres, ce qui exclut, provisoirement du moins, le titre même de la Revue.

e) Rectifier les grafies des mots suivants, contraires à la logique, à l'histoire de la langue, souvent même à l'étimologie : *asme* (au lieu de *asthme*), *baïadère* (comme *aïeul*), *batême* et *batiser*, *chetel*, *conter* de l'argent comme *conter* une histoire (c'est le même mot), le *cors* humain (ainsi écrit Descartes ; dérivés : *corset*, *corsage*), *un doit*, *donter* et *donteur*, *faisseau* (comme *vaisseau*), *un fis* (comme un *lis* ; ainsi écrit Montaigne), *forsené* (hors du *sens*), des *las* de soie, *maïonnaise* (comme *baïonnette*), *morseau* et *morseler* (comme *morsure*), un *pois* lourd (comme *peser*), tâter le *pous* (comme *pousser*), *pront* et *prontement* (ortografe de Racine et de Mme de Sévigné), un *puis* (comme *puiser*), un *remors* (comme un *mors* de cheval), *sculter* et de même les dérivés de ce verbe, *segond* (comme *aigu*), *seller* une pièce, y apposer un *seau* (latin *sigillum*), *set*, nom de nombre, et *sètième*, *sercueil* (doublet de *sarcofage*), une *sie* pour *sier* du bois, le *sousi*, nom de fleur (qui *suit* le *soleil*), le *tens*, de l'*uile* (latin *olea*), un *uissier* (latin *ostiarium*), *uit*, nom de nombre (latin *octo*), *uitre* (latin *ostrea*), *vint*, nom de nombre (sans *g* comme *trente*).

Pour l'alfabet fonétique de MM. Gilliéron et Rousselot, dont se servent plusieurs de nos collaborateurs, voir la notice qui accompagne l'*Atlas linguistique*.

Digitized by Google

PATOLOGIE ET TÉRAPEUTIQUE VERBALES

LA FONÉTIQUE ARTIFICIELLE

(*Suite*)

APPENDICES

A. — « PREMIER, SEGOND, DERNIER ».

Le rapport de l'ordinalité du cardinal *un* avec les autres ordinaus est double. Ou bien il est identique à celui de tous les ordinaus entre eus, et s'exprime, à partir de 20, par *unième* ; ou bien il lui est particulier vis-à-vis de « dernier », que « dernier » soit l'ordinal de *deus* (*segond*) ou qu'il soit l'ordinal de plusieurs (*dernier*), ce rapport s'exprime par *premier*.

Premier, concurrent et successeur de *prim* sorti de la sfère de l'ordinalité de par son expansion sémantique, *premier*, préféré peut-être à *prim* à cause du dissillabisme qui lui est commun avec ses opposés « segond » et « dernier », représente le bout initial d'une chaîne ordinale dont l'autre bout est tenu par *derrain*. *Premier* est opposé à *derrain*, dont il n'est en quelque sorte qu'un comparatif. L'opposition est une raison d'être pour l'analogie. Il en résulte, d'une part, pour « premier » la forme analogique faite d'après *derrain*, soit *premerain* ; d'autre part, pour « derrain » la forme analogique faite d'après *premier*, soit *derrenier*.

La dualité qui en résulte se révèle comme une superfluité : *premier-dernier* suffisait, *premerain-derrain* suffisait.

La langue, qui va pouvoir, du fait de cette dualité, dire

Digitized by Google

indifféremment *premier-derrain* et *premerain-dernier* ne tolérera pas cet illogisme.

Le fait que c'est *premier-dernier* qui reste nous montre que le couple *derrain-premerain* était le résultat d'une manœuvre vaine, d'une analogie contrefactrice qui ne tenait pas conte du rapport d'ordinalité particulière de *premier* avec *segond* : son opposition à *segond* favorisait, à notre sens, la forme dissillabique de « premier ». Ainsi la concomitance d'un rapport de *premier* à *segond* avec celui de *premier* à *dernier* fait trionfer *premier* de *premerain*.

Derrain, soumis à l'ordinalité, était exactement ce que notre *ultime* tout récent, que, désordinalisé (= « extrême »), nous faisons rentrer dans les ordinaus, en en faisant *ultième*, à cause de « pénultième, antépénultième » qui le réclament ou proclament la possibilité de son existence véritablement ordinale.

Premier est la seule de toutes les ordinalités anciennes qui nous soit restée dans le sein de l'ordinalité en *-ième*.

Cette unique exception s'explique naturellement selon notre explication d'*-ième* par le suffixe superlatif **-issimum** : le cardinal *un* est seul à ne pouvoir subir la superlativité (le plus.. de 1, l'extrême de 1 ?).

Comment nos contradicteurs, cherchant à donner au suffixe *-ième* une origine ordinale ou autre que superlative, expliqueront-ils cette exception — la forme *unième* existant réellement à partir de 20 — : je l'ignore.

Quant à nous, qui avons une excellente raison à faire valoir contre la possibilité de la naissance d'*unième* « premier », nous devons cependant en faire prévaloir une autre pour expliquer pourquoi *-ième*, une fois dépouillé de toute valeur superlative — ce qui est advenu à ce suffixe lors de la disparition d'**issimum** superlatif qualificatif > *isme* — n'a pu produire, comme suffixe exclusivement ordinal, l'or-

Digitized by Google

dinalité *unième* « premier », alors qu'il avait une puissance analogique suffisante pour former de *tant* : *tantième* et pour transformer *ultime* en *ultième*.

Si, contrairement à *segond* qui s'adjoint *deusième*, *premier* ne s'adjoint pas *unième* (l'*unième* de 9 personnes, par ex.), c'est qu'il a tenu bon grâce à sa fonction d'opposé à *dernier*.

Mais, dira peut-être l'un de nos contradicteurs, nous faisons nôtre votre explication : *unième* « premier » n'est pas né lors de la formation de la nouvelle ordinalité en **-issimum** précisément pour la raison que vous alléguez en faveur de la persistance anormale de *premier*.

Au lecteur de juger si, suffisant, à nos yeus, pour expliquer la non-création par analogie d'une unique ordinalité isolée, l'antagonisme de *dernier* est une digue capable de préserver *premier, à l'encontre de ce qui arrive à segond*, d'un débordement pareil à celui d'*-ième* qui recouvre la cardinalité entière .. sauf celle de l'unité.

Pour moi il n'y a pas de doute : la conservation exclusive de *premier* dans l'ordinalité en *-ième* est la preuve matématique qu'*-ième* est un suffixe superlatif, à moins qu'il ne me soit démontré qu'il y avait en français un autre suffixe susceptible de s'appliquer à toute cardinalité hormis à celle de l'unité [1].

« *Segond* », ordinal par rapport à « *prim*, *premier* » était collatéral d'*autre* qui trouvait sa raison d'être dans *l'un*. « *Segond* » n'était qu'un comparatif (all. « *der andere* »),

1. [Je crois que *premier* a pu se maintenir, non seulement à cause de son opposition à *dernier*, mais encore en raison de l'extrême fréquence de son emploi, comme le latin *sit* a persisté à côté des formes refaites *siam*, *sias*, etc. Sans ces raisons, l'analogie eût été toute-puissante quand la superlativité incluse ou introduite dans *-ième* n'a plus été senties.] — L. C.

Digitized by Google

comme *derrain*; il fallait qu'il fût capable d'être ordinal en dehors de « premier » et par rapport à d'autres : de là *deusième*. *Premier* lui-même (all. *ersterer*), comparatif de *segond* devait avoir pour collatéral un superlatif ordinal; de là *unième* qui ne fonctionne que lorsqu'il y a pluralité excédant 2, soit, pour lui, à partir de 20.

Que l'usage ne s'en soit pas tenu rigoureusement à la valeur originaire de *segond* — j'entens par là la valeur qu'il avait au moment où commence l'ordinalité en *-ième* — en un milieu mouvant, cela est naturel.

Cependant, s'il en était de *segond*, par rapport à *deusième*, comme Littré le croit (« cette raison, tout arbitraire » — *segond* terminant une énumération après *premier* — « laisse prévaloir l'usage »), il y a longtens que *segond* aurait disparu de la langue : il en aurait disparu en même tens que les ordinaus *tiers* « troisième », *quart* « quatrième », etc. S'il n'a pas disparu, c'est que l'usage n'a pas encore éteint sa valeur originaire, quoiqu'il la fasse vaciller.

Le D. G. a vu dans *prim*, *sisme*, *disme* des ordinaus capables d'influencer analogiquement tous les autres ordinaus indistinctement. Pour ma part, je ne comprens pas une action analogique d'une portée aussi générale, et émanant d'un membre de l'ordinalité que rien ne distingue plus particulièrement que tout autre pour exercer cette action (analogie s'exerçant à l'aveuglette). Par contre, je conçois fort bien une action individuelle de *premier* et sur *premier*, vu la dualité de ses rapports avec « dernier de deus » et « dernier de tous », d'une part, et avec les autres ordinaus, d'autre part. Je vois dans *premerain* et dans *dernier* des analogies dont je trouve la raison d'être dans des rapports d'ordinalité particuliers; je vois dans la survie de *segond* à côté de *deusième* une raison d'être dans son rapport primitivement exclusif avec *premier* de deus, rapport qui

Digitized by Google

n'est plus que vaguement perçu, selon Littré du moins, et dont l'expression se confont avec celle du rapport avec toute autre ordinalité, c'est-à-dire avec *deusième*.

La survie de *segond*, collatéral de *deusième*, dans l'ordinalité actuelle dépent uniquement de l'existence de *premier*, lequel doit lui-même sa survie dans l'ordinalité en *-ième* à la circonstance que cette ordinalité est formée au moyen d'un suffixe superlatif, à l'application duquel il est naturellement rebelle.

Les formes analogiques *dernier*, *premerain* exprimaient bien leur rapport ordinal particulier, et le rapport de *premier* à *segond* peut n'avoir pas été étranger au trionfe de *premier-dernier*.

B. — *Disme* ET SES COMPOSÉS

Pensant qu'elles militent en faveur d'un suffixe ordinal *-i(s)me*, sorti des composés refaits de *disme* « **decimum** », M. Clédat me signale en ancien français des formes ordinales composées de **decimum**, notamment celles de **tredecima** qui, dans Godefroy, sont *treme* (1342), *treisme* (1373, 1516), *treyme* (1395). Ces trois formes, liégeoises, désignant l'Épifanie, le treizième jour après Noël, autorisent M. Clédat à établir l'existence d'un tipe français *treïsme*, dans lequel le *d* de **tredecima** est tombé régulièrement, malgré la composition du mot, et a été exactement traité comme celui de **die dominica** donnant *dimanche*. Ce *treïsme* corroborerait l'hipotèse de **ondisme*, **quindisme* comme prédécesseurs de *onzisme*, *quinzisme*.

**Ondisme*, **quindisme* seraient à *onzisme*, *quinzisme* ce que **mandue* est à *manjue*, dit M. Clédat.

Je lui ferai remarquer que *manjue* est un intermédiaire fort naturel entre une forme **mandue* étimologique et ce

Digitized by Google

qu'elle est appelée à devenir, c'est-à-dire *mange*, d'après *manger*, *mangeons*, par besoin d'unification dont la langue témoigne à tout âge, et dont la contre-partie est *manjuer* d'après *manjue* et pourrait même avoir été plus anciennement *manduer*, si l'analogie a manœuvré dans la plénitude de ses possibilités. En quoi *onzisme* et *quinzisme* remplaçant **ondisme* et **quindisme* sont-ils semblables à *manjue* remplaçant **mandue*? Y a-t-il dans *onzisme*, *quinzisme* une tendance que l'on puisse comparer à *mandue* > *manjue* ? **Ondime*, **quindime* étaient **undecimum**, **quindecimum**. Si c'est pour se rallier à *onze*, *quinze* qu'ils deviennent *onzisme*, *quinzisme*, c'est donc qu'ils se séparent délibérément de *disme*.

Ondisme*, *treïsme*, **quindisme* — et, cas échéant, d'autres formes composées de **decimum — constitueraient une série, d'où aurait pu naître un suffixe *-isme* ordinal, appliqué à d'autres cardinaus que *diz*, *onze*, *treize*, *quinze* — et appliqué à ceus-ci eus-mêmes.

Mais, à quoi bon chercher dans l'ordinalité ancienne le suffixe apte à s'appliquer à toute la cardinalité, si ce suffixe ordinal ne peut rendre conte des formes qu'affecte la superlativité qualificative en **-issimum**, laquelle, sous son triple aspect, marche de pair avec celles de l'ordinalité en *-isme* (*saintisme*, *saintesme*, *sauntiesme* — *disisme*, *disesme*, *disiesme*) ? Est-il permis de chercher une solution à la moitié d'un problème? Est-ce l'ordinalité qui est une superlativité, ou serait-ce la superlativité qui serait une ordinalité? Est-ce **sanctissimum** qui provoque ***centissimum** et ***decissimum**, ou est-ce **centesimum** et **decimum** qui provoqueraient ***sanctesimum** et ***sanctecimum**, voire même, selon le D. G., ***seximum** qui provoquerait ***grandeximum**.

Toute recherche d'un suffixe ordinal capable de gérer

Digitized by Google

l'ordinalité en *-ième* indépendamment de la superlativité qualificative est sans objet.

Lorsque, à propos de l'explication donnée par le D. G., j'ai écarté l'hipothèse d'après laquelle **decimum** et ***seximum** auraient fourni le suffixe ordinal *-i(s)me*, *-e(s)me*, *-ie(s)me*, j'ignorais l'existence des composés de **decimum**.

Même si j'admès la réalité de *treïsme*, **ondisme*, **quindisme* et d'autres composés encore, il n'y a pas lieu pour moi d'examiner si ces formes, venant à l'appui de *disme*, remettent en question l'origine du suffixe ordinal *-isme*, telle que je la conçois, pas plus qu'il n'y a lieu d'examiner si c'est, comme le pense M. Clédat, le suffixe ordinal remontant à **-esimum** (*centesme*, *Caresme*, etc.) que nous retrouvons comme ordinal dans la forme segondaire en *-esme* de la nouvelle ordinalité, puisque ni *-isme*, ni *-esme* ordinaus ne sauraient rendre conte de la collatéralité exacte des formes du superlatif qualificatif en **-issimum** avec celles de l'ordinalité en *-ième*.

Sans avoir connaissance de la démonstration que M. Clédat m'annonçait [1], j'ai cherché à me rendre conte en quoi les données qu'il me signale peuvent modifier mon point de vue.

Si ces données ne me font changer d'avis sur la genèse et la nature du suffixe ordinal *-ième*, elles m'ont, du moins, révélé certaines lacunes dans mon argumentation, et ont modifié mes idées sur des questions segondaires.

Ce sont les objections de M. Clédat qui m'ont fait reconnaître dans *disme* « **decimum** » (éventuellement dans *sisme* « ***seximum** ») le point de suture par lequel l'ordinalité participe à la conception de la superlativité, et qui m'ont fait modifier en ce sens les premières rédactions de mon

1. Cf. fascicule précédent, 1920, page 119.

Digitized by Google

article, où je tentais d'expliquer l'origine d'*-esme* indépendamment de son existence dans l'ordinalité ancienne (*centesme*).

Si j'ajoute ici d'autres considérations qui me font rejeter toute tentative d'expliquer le suffixe ordinal *-ième* autrement que par **-issimum**, c'est que ces considérations ont trait à l'action analogique, et que la nature de cette action me semble devoir être soumise à un examen plus sérieus que celui qui en a été fait jusqu'ici. (Voir : *Analogie réparatrice* dans le précédent fascicule dé cette Revue.)

Treïsme, s'il a existé dans la région qui paraît avoir donné la langue littéraire de la France, montre qu'à l'époque française il n'a jamais été « treizième », et que, par conséquent, il avait, bien moins que *disme*, qui a signifié « disième », une puissance analogique. En effet, non seulement il n'a pas eu pour successeur *trezisme* « Epifanie », mais il a encore perdu le *d* qui le rattachait à « **decimum** » et pouvait seul en faire sentir l'étimologie. Comment, dans de pareilles conditions, aurait-il pu servir ou contribuer à servir à former une ordinalité?

Il ne pouvait pas plus servir de point de départ pour *-isme* ordinal que *Caresme* ne le pouvait pour *-esme* ordinal, *Carême* n'ayant jamais été « quarantième », ayant tout au plus pu être « quarantaine » à l'époque où l'ordinalité en *-esme* s'applique aus cardinaus — si toutefois, étimologiquement, il a été jamais senti plus que *Noël* ou *Pentecôte*.

Le *d* que **tredecima** a perdu à une époque antérieure à la date de l'apparition du suffixe ordinal *-isme*, il l'a perdu en dépit de sa prétendue conservation dans **ondisme* et **quindisme*, qui ont été impuissants à sauver de la broyeuse fonétique le *d* de **tredecima**.

**Ondisme*, **quindisme* sont ou seraient de parfaits ordinaus à côté de *tre(d)isme*.

Digitized by Google

L'ordinalité de 10 à 16 apparaît ainsi sous le jour d'une vie latine fonétiquement régulière, et, par là-même, disparate, puisque **decimum** y affecte deus formes différentes (*-isme* et *disme*) : il témoigne par là que son individualité étimologique est atteinte, sinon éteinte — il fait fi de sa prétendue vertu analogique, au lieu de la concentrer à l'encontre de la fonétique qui la disperse.

Je vois dans l'ordinal *ondisme* qui réclamerait un ordinal *tredisme* une action analogique bien plus indiquée morfologiquement que dans *onzisme* se substituant à **ondisme* (créé, par hipotèse plausible, pour le faire collaborer, dans la production de la nouvelle ordinalité, de concert avec *disme*, qu'il abandonne en devenant *onzisme*).

Je vois dans *ondisme* :

soit une forme parfaitement apte à poursuivre la voie fonétique qui s'offre naturellement à elle (>**ondisme*) — le suffixe ordinal *-isme* (quelle que soit son origine) venant à supplanter l'ancienne ordinalité latine ;

soit — *disme* « **decimum** » devenant *disisme* — une forme qui devrait être **ondisisme*, c'est-à-dire **undecim** + **ecimum**, puisque notre contradicteur reconnaît dans le suffixe ordinal *-isme* subséquent un reste de **decimum**.

D'ailleurs, je ne comprens pas, a priori, qu'un *isme* constituant le radical d'un ordinal à l'égal de *iers* (*tiers*), *art* (*quart*) puisse exercer une analogie sur d'autres ordinaus. Il faut pour cela que cet *isme* soit une partie détachable de *disme* : c'est ce qu'il devient dans notre conception (cf. aussi les ordinalités segondaires *premier*, *premerain*, *dernier*). Selon notre explication, c'est grâce à la naissance imprévue d'**-issimum** > *isme* dans l'adjectif qualificatif que l'*isme* de **decimum** est interprétable comme un suffixe (cf. *pouvoir*, *pleuvoir*, où le peuple reconnaît voir, et dont les participes passés sont *pouvu*, *pleuvu*) et que, comme tel, il s'applique

Digitized by Google

au cardinal **decem** d'alors et, au même titre, à tous les cardinaus d'alors, l'ordinalité entière étant sentie, grâce à *-isme* suffixe, comme une superlativité naturelle, comme une superlativité ordinale aussi naturelle que la superlativité qualificative.

L'application d'*-isme*, suffixe ordinal, a été complète conformément à la parfaite unité d'appétence chez les cardinaus — sauf chez l'unité, pour la bonne raison que l'unité est la seule cardinalité incapable de superlativité, et cette exception dans l'ordinalité nouvelle n'est pas la preuve la moins catégorique de la vérité de notre solution, d'après laquelle *-isme -ième* est un suffixe superlatif — celle d'*-isme*, suffixe qualificatif, est restée très incomplète conformément à une appétence très imparfaite chez les qualificatifs.

Onzisme < **ondisme*, *quinzisme* < **quindisme* me paraissent des extravagances analogiques, en tant que *onze*, *quinze* + **undecimum**, **quindecimum**.

Pour quel motif *onze*, *quinze* se seraient-ils substitués à *ond*, *quind*, alors que **decimum** était absolument logique dans ces composés? Comprendrait-on en allemand — parallèle parfait, à mon sens — *der fünfzehnste* à côté de *der zehnte*?

Decimum, sans une intervention imprévue et imprévoyable, n'est pas plus capable de fournir un suffixe *-isme* que *bon* ne saurait fournir le suffixe *-on*. **Ondime*, **quindime* ne le sont pas davantage, *ond* et *quind* n'étant rien de plus que *d*.

-Isme pourrait-il se détacher des formes hipotétiques **2+(d)isme* « douzième », **6+(d)isme* « seizième », faites conformément à *treïsme* (qui s'est dérobé sémantiquement)? Pourrait-il, détaché de « 12 » et de « 16 » fournir des formes qui seraient *deusième* et *sixième*?

Decimum devient *disme*, *disme* devient *disisme*; donc :

Digitized by Google

disisme est fait sur *dis*, cardinal de l'époque ;

onzisme est fait sur *onze*, cardinal de l'époque ;

quinzisme est fait sur *quinze*, cardinal de l'époque.

Il y a parallélisme complet, selon nous. On nous dit, par contre :

disisme est fait sur *dis*, cardinal de l'époque ; par contre,

onzisme remonte à **ondisme*, qui n'est pas devenu *ondisisme*, mais *onzisme*, analogiquement à *onze* ;

quinzisme remonte à **quindisme*, qui n'est pas devenu *quindisisme*, mais *quinzisme*, analogiquement à *quinze*.

On suppose **ondime*, **quindime* pour enrichir la série de **decimum** et, en même tens, on nous montre ce **decimum** en pleine déconfiture,

1) incapable de vivre consciemment dans **tredecima**,

2) incapable de vivre consciemment dans **ondisme* et **quindisme*, quoique se survivant dans *disme* « dîme », de sorte que :

disisme est = *dis* + *isme*,

onzisme est = **undecim** + **ecimum**,

quinzisme est = **quindecim** + **ecimum**.

L'ordinalité ancienne n'avait, dans son état formel disparate, aucun germe sémantique qui pût déterminer la voie fonétique que suivrait un adjectif qualificatif dans sa superlativité. Ni *premier*, ni *prim*, ni *tiers*, ni *quart*, ni *disme*, ni *centesme*, ni *Caresme*, ni *treisme* « Epifanie », ni quelque autre terme d'ordinalité alors présente ou passée, ne présentait à l'esprit une idée de superlativité, pas plus que, de nos jours, le suffixe ordinal *-ième* n'en présente une (*ultime* > *ultième*, oui ! *intime* > *intième*, impossible !)

Lorsque la superlativité savante en **-issimum** > *isme* (tipe *saintième*) disparaîtra, la superlativité ordinale, acquise par l'identité de (*d*)*isme* avec (*saint*)*isme* cessera, ipso facto, d'être sentie, et *disième*, aujourd'hui, ne serait pas plus

Digitized by Google

capable de guider fonétiquement une superlativité supposée d'adjectif qualificatif, que ne l'étaient *disme* et ses composés vis-à-vis de la superlativité éfémère d'-**issimum** > *isme* > *-esme* > *-iesme*.

En cherchant à multiplier les composés de *disme*- **decimum**, on n'augmente pas, par le nombre, sa capacité analogique : à nos yeus, on la diminue en y découvrant des formes où l'individualité de *disme* est obscurcie (*treïsme*, *onzisme*, *quinzisme*), et, que *disme* soit isolé, ou accompagné, on ne lui donne pas, en le traitant comme un ordinal où *isme* constitue les 4/5 de son radical, la faculté de manœuvrer analogiquement vis-à-vis d'autres ordinaus, on lui donne bien moins encore la faculté, que lui donne notre explication, de manœuvrer vis-à-vis de l'adjectif qualificatif, à l'âme duquel il participe, et dont il va être finalement l'unique dépositaire, dépositaire inconscient, après qu'elle aura fui de l'adjectif qualificatif.

Disme est bien originairement **decimum** ; mais — par étimologie populaire ou française — **decimum** est devenu ***dissimum**. Faillite de l'étimologie fonétique !

C. — Superlativité absolue d'*-isme* et d'*-issime*.

La superlativité en *-isme*, pas plus que, plus tard, la superlativité en *-issime*, n'a jamais été une superlativité relative en français, comme elle l'a été primairement en latin. Si tentant qu'il soit d'en dériver la superlativité ordinale, ce n'est donc pas à la superlativité relative (« le plus grand » : « le plus .. de dis ») qu'elle remonte, c'est à la superlativité absolue (« l'extrêmement grand » : « l'extrême de dis »), et cette origine explique la longue concomitance formelle de la superlativité qualificative avec la superlativité ordinale mieus que

Digitized by Google

ne le ferait une origine de la superlativité exclusivement relative, qui est plus éfémère (« le plus grand » > « le très grand »).

Si la superlativité relative avait existé en français, on n'aurait pas hésité à faire remonter la scission, qui s'est produite entre *-isme* superlatif qualificatif et *-isme* superlatif ordinal et qui est survenue en *-ième*, déjà à l'évolution de la superlativité relative à la superlativité absolue, évolution toujours imminente dans l'adjectif qualificatif, évolution que l'on aurait pu croire incompatible avec toute conception de l'ordinalité. On n'aurait pas hésité à faire précéder la disparition naturelle d'*-isme*, superlatif qualificatif inutile, démodé, de cette scission résultant d'un désaccord sémantique.

Il n'en est rien : *-isme* est le résultat d'une tentative d'établir à côté de la superlativité qui a recours à des adverbes, une superlativité simple et absolue. Celle-ci ne pouvait naturellement être que d'essence savante, et elle a échoué, parce qu'elle n'avait aucun caractère d'urgence, pas plus que, plus tard, la superlativité en *-issime*. Elle meurt de son inutilité, n'est pas même parvenue à contrebalancer la formation populaire par l'adverbe, qu'elle n'avait d'ailleurs entamée ou effleurée que dans quelques éléments. La superlativité qualificative étant morte, la superlativité ordinale reste seule titulaire d'*-ième*, qui ne saurait dès lors plus se prévaloir que de son caractère d'ordinalité. Dès lors, il émanera d'*-ième*, exclusivement ordinal, des formations exclusivement ordinales (*ultime* > *ultième*, *tant* > *tantième*, *quant* > *quantième*).

C'est ainsi que la langue savante, par une de ses créations éfémères, a procuré une famille morfologique à la langue commune qui en avait un pressant besoin et qu'elle était incapable de former, une famille en lieu et place d'une

Digitized by Google

cohue de mots dépareillés faisant tous la même fonction grammaticale.

Les patois, indigents, se sont emparés de cette bonne aubaine.

-Issime d'-**issimum** superlatif qualificatif montre, par sa forme nouvelle et plus servilement calquée du latin, par sa double provenance de l'italien et du latin, qu'il ne peut être considéré comme le continuateur direct d'-*isme* en fonction de superlatif qualificatif, pas plus qu'il ne peut être considéré comme la preuve d'une opportunité urgente de superlativité qualificative simple à côté de celle exprimée par des adverbes. Il est le renouvellement de la tentative dont témoigne *-isme*, mais un renouvellement qui ne laissera pas dans la langue une trace ineffaçable comme l'a fait *-isme*.

D. — *Seximum.

La forme *sisme* « sisième », que le D. G. dit avoir pu, de concert avec *disme*, donner naissance à l'ordinalité en *-isme*, viendrait d'après lui de ***seximum**. Il s'explique ce **seximum**, je suppose, comme une forme née analogiquement à **septimum** : celui-ci a, en effet, exercé une action analogique sur les unités ordinales qui le suivent numériquement.

Mais ce *sisme* avait une forme concurrente venant de **sextum**, qui est latin, et fait partie de l'ancienne ordinalité. *Sisme* « sisième » serait donc créé en marge de l'ancienne ordinalité, serait plus récent que *siste* et plus ancien que *sizisme*.

Siste est copieusement attesté dans Godefroy ; *sisme* « sisième » ne l'est pas du tout, et *sisme* y figure parmi les douze formes de « sètième », avec *sime* et *syme*, qui sont

Digitized by Google

les formes de *sisme* plus conformes à la prononciation d'alors. Nous nous posons donc la question suivante : *Sisme* « sisième » a-t-il réellement existé, contrairement à ce que nous pourrions conclure du silence de Godefroy ?

Que ***seximum** soit une forme inventée par D. G., qui l'accompagne prudemment d'un astérisque, cela ira de soi, si *sisme* « sisième » n'a pas existé ; car ***seximum** a été fait pour expliquer *sisme* « sisième ». Mais, d'autre part, nous ne pouvons croire que le D. G. ait inventé ce *sisme* « sisième », ou ait été la dupe de quelque interprétation erronée. Aussi bien, allons-nous voir qu'il aurait fort bien pu exister, si même il n'a pas existé, et que la possibilité de son existence n'autorise pas la création ***seximum**.

Alors, *sisme* a pu être « sisième » et « sètième » ? Parfaitement.

Septimum devenait régulièrement *sème*, qui ne pouvait devenir fonétiquement *sime*; par contre, ***seximum** devenait régulièrement *sime*, qui ne pouvait devenir fonétiquement *sème*. Et cependant *sime* et *sème* se rencontrent.

Si *di(s)me* « **decimum** », interprété comme étant *di(s)me* « **dissimum** », devenait *de(s)me* « ***desimum** », pour aboutir, par la fusion des deus dernières formes (fonétique artificielle) à *die(s)me* :

Si(s)me « ***seximum** », interprété comme étant *si(s)me* « ***sissimum** », devenait *se(s)me* « ***sesimum** », pour aboutir, par la fusion des deus dernières formes, à *sie(s)me*.

Mais, ce *si(s)me-se(s)me-sie(s)me* devait signifier « sisième » (et non « sètième »). Et ce *si(s)me-se(s)me-sie(s)me* est d'une absolue inutilité à côté des formes de **sextum**, est en marge de l'ordinalité ancienne, aussi bien que de la nouvelle en *-isme* (*sizisme*).

Donc *si(s)me* > *sème* « sètième » est une impossibilité.

Mais, si, par contre, *de(s)me* « ***desimum** » était le col-

Digitized by Google

latéral de *di(s)me* « ***dissimum** », ainsi qu'a été interprété *di(s)me* « **decimum** » :

seme (ou *se(s)me*, ce qui revient au même) « **septimum** », devait pareillement avoir pour collatéral *si(s)me* « ***sissimum** » (= le prétendu ***seximum**, alors qu'il signifie « sètième ») et *se(s)me* est censé avoir été ***sesimum**.

Que *sisme* de *se(s)me* « sètième » ait pu être conçu comme l'ordinal de *sis*, ait pu avoir été employé, par erreur, pour « sisième », cela est bien naturel : *disme* étant l'ordinal de *dis*, *sisme* apparaît comme l'ordinal de *sis*. Confondu avec *sisme* « sètième », étant *sisme* et *sesme*, comme l'était aussi *sème* « sètième », quelle vie peut-il avoir eue? Je ne saurais le dire.

Ce *sisme* « sisième » n'a rien à faire avec un ***seximum**, doublure de **sextum** ; il est une forme de **septimum**, qui, fort malencontreusement, lors de la création de la nouvelle ordinalité en *-isme-esme-iesme*, a pris l'aspect d'un ordinal de *sis*.

Sur les douze formes de « sètième » signalées par Godefroy (*setme*, *sedme*, *sepme*, *sesme*, *seme*, *seime*, *sietme*, *siesme*, *sieme*, *sisme*, *sime*, *syme*), huit conviennent aussi bien à « sisième » qu'à « sètième », et les quatre autres ne se distinguent de « sisième » que par des consonnes muettes, plus ou moins étimologiques.

Sisme, *disme*, soi-disant promoteurs de l'ordinalité en *-isme*, selon le D. G., en sont, au contraire, les victimes.

Les formes *desme*, *diesme*, *sesme*, *siesme*, entraînées dans l'évolution d'*-isme* ordinal, dénotent la non-instantanéité du remplacement de l'ancienne ordinalité par la nouvelle. La possibilité d'une confusion pareille à celle de *sisme-sesme-siesme* = « sisième » et « sètième » laisse entrevoir dans le remplacement des cas d'urgence plus ou moins pressante.

Digitized by Google

Si *-isme* (> *esme, iesme*) n'est pas **-issimum**, nos contradicteurs ont à résoudre le problème suivant : comment *sisme, sesme, siesme* ont-il pu signifier à la fois « sisième » et « sètième — ou « sètième » seulement ?

E. — *Quantième, tantième, ultième.*

Au XVIe s., le suffixe *-ième*, devenu exclusivement ordinal, reçoit *quantième* et *tantième*[1] qui ne paraissent pas avoir jamais été *quantime-quanteme* et *tantime-tanteme*. Il reçoit *tantième* comme numéral fractionnaire, *quantième* comme ordinal corrélatif non seulement de notre *premier* (du mois), comme il l'est aujourd'hui, mais de toute autre ordinalité (du mois), comme il l'a été autrefois. L'opportunité de *quantième* se trouve aujourd'hui diminuée considérablement du fait que nous disons aujourd'hui *le deus, le trois*, etc. (du mois), et non plus *le deusième, le troisième*, etc. Aussi, en certaines provinces, *le quantième* est-il remplacé par *le combien* (du mois).

Un mot de la famille en *-ime*, à laquelle appartiennent *intime, infime, sublime* — incapables d'ordinalisation — s'est fait admettre lui aussi — capable d'ordinalisation — dans la famille des ordinaus en *-ième* : sa terminaison *-ime*, identique à celle du suffixe d'-**issimum**, appliqué aus cardinaus, l'y a introduit, capable qu'il était d'exprimer une ordinalité double. C'est *ultime* qui, d'ordinal semblable à *segond*, devient par *ultième* un ordinal semblable à *deusième*.

Il semblerait que, déjà au XIIIe-XIVe s., il ait été entraîné dans l'ordinalité en *-ième*, dépourvue de superlativité, si j'en juge d'après la forme *penultieme* (D. G.). Il n'en est

1. *Tantième*, qui pourrait bien supplanter *quote-part*, ne figure pas dans le D. G. Pourquoi ?

Digitized by Google

rien. A cette époque, la forme *pénultieme* était équivalente de *pénultime* (*grandieme, deusieme : grandime, deusime*), il n'est pas notre ordinal actuel *pénultième*, puisque nous trouvons au XVe s. *pénultime* (D. G.) : il est ***paenultissimum** et ***paenultesimum** associés et fusionnés. Notre *pénultième* actuel est étimologiquement le même que celui du XIIIe-XIVe s., il n'est pas le même historiquement. *Pénultième* a deus origines différentes, l'une superlativo-ordinale, l'autre exclusivement ordinale.

Ultième, à côté d'*ultime*, grâce à « pénultime » et « ante-pénultime » a une raison d'être aussi légitime que *deusième* à côté de *segond* (« Votre pénultième mari, madame ! vous avez donc été mariée *bien des fois*. Littré).

Nos mots d'aujourd'hui sont, sans doute, une segonde édition d'**ultimum** latin — *ultime* et *ultième* ne figurent pas dans le Dict. de l'Académie, et Littré donne seulement du premier un exemple (XVe s.).

Ultième peut fort bien être considéré comme une forme due à l'*analogie réparatrice*, la forme *réparée* coexistant avec la forme originaire *ultime*, qui reste opportune dans les cas d'ordinalité en marge de l'ordinalité précise et complète en *-ième*. *Ultième* est à *ultime* absolument ce qu'était *dernier* à *derrain*. On peut même regretter que *derrain* ne nous soit pas resté, comme *ultime* nous reste (« Mon fils est un des *derrains* de sa classe », et non : « des *derniers* »). On pourrait en dire autant de *premerain* coexistant avec *premier*.

Je ne sais pourquoi d'aussi jolis mots qu'*ultime* et *ultième* ne figurent pas dans le D. G., alors que Littré parle de tous deus.

Ultime n'est pas **ultimum** : il a été considéré comme étant ***ultissimum**, et, par conséquent aussi ***ultesimum**, est devenu *ultième* (*pénultième* du XIIIe-XIVe s.) ; mais notre *ultième* actuel n'est pas ***ultissimum-ultesimum**, il est

Digitized by Google

un *ultime* fr. postérieur à ***ultissimum**-***ultesimum**, et ayant passé à *ultième*, lorsque le suffixe *-ième* était devenu exclusivement ordinal.

Par *tantième* et *ultième*, je complète toute la famille d' « *eme* moyen » de mon petit dictionnaire des rimes, qui ne comprent, outre les ordinaus des cardinaus, que *quantième*, *pénultième* et *antépénultième*, faisant à cette famille une place à part, bien conforme à sa genèse particulière.

J. GILLIÉRON.

Digitized by Google

LES DÉBUTS

DE LA

LEXICOGRAFIE FRANCO-NÉERLANDAISE

Dans l'histoire de la langue française, le XVIe siècle est une période particulièrement importante. C'est l'époque où le « vulgaire » assume une nouvelle tâche, celle d'être, à côté du latin, le langage de la science et plus que le latin celui de la littérature. Pour y suffire, il lui faut une grammaire établie, un vocabulaire développé. A la constitution de la grammaire travaillent Dubois, Meigret, les deus Estienne, Ramus, pour ne citer que les noms les plus en vue; l'enrichissement du vocabulaire est un des principaus soucis de la Pléiade. D'autres, déjà, s'occupent à enregistrer la plupart des mots usuels, d'abord, il est vrai, pour noter l'équivalent latin, mais bientôt aussi pour préparer la matière de ce *Thresor de la langue françoise* qui s'étalera dans toute sa richesse au début du siècle suivant.

Hors de France, une activité parallèle se développe. En Angleterre, en Allemagne, aus Pays-Bas, partout le français étent son domaine, ou tout au moins garde le terrain qu'il avait conquis dès le moyen âge. Et à ces étrangers le besoin d'une grammaire et d'un vocabulaire se fait sentir plus impérieusement encore. Des travaus écrits à leur intention accompagnent ou même précèdent ceus qu'on publie en France, et soutiennent favorablement la comparaison avec ceus-ci. Palsgrave, du Wez, Pinson, Colas en

Digitized by Google

Angleterre, Pilot, Garnier, du Vivier en Allemagne, Berlaimont et Meurier aus Pays-Bas du Sud sont les principaus représentants de la littérature grammaticale pendant le segond tiers du siècle. Parmi les lexiques, on cite entre autres les dictionnaires franco-anglais de Huloets, de Baret et de Holyband entre 1570 et 1580 et des dictionnaires trilingues — latin, allemand et français — publiés dès le début du XVIe siècle ou même avant.

Pour ce qui est de la lexicografie franco-néerlandaise, on ne s'étonnera pas de la voir remonter assez haut dans un pays où le français a été cultivé de si longue date. En effet, c'est déjà une sorte de lexicografie que ce travail des maîtres d'école du XIVe et du XVe siècle qui composent pour leurs élèves des dialogues bilingues se réduisant en maint endroit à de simples listes de mots, tels le *Livre des mestiers* publié par M. Michelant, les dialogues imprimés par M. Hoffmann von Fallersleben [1], le manuscrit d'Oxford signalé par M. Paul Meyer [2], le manuscrit de La Haye enfin que j'espère publier bientôt et qui nous mène déjà au commencement du XVIe siècle.

L'imprimerie nouvellement inventée ne dédaigne pas ces modestes ouvrages : un *Vocabulair pour aprendre romain et flameng — Vocabulaer om te leerne Walsch en Vlaemsch* (s. l. n. d., 4° goth., 42 ff. n. c.) est sorti, d'après une note à la fin, des presses de Roland van den Dorpe [3], imprimeur anversois qui, se souvenant sans doute de son illustre homonime mort à Roncevaux, avait choisi pour marque un chevalier tout cuirassé et sonnant du cor ; or, l'atelier de Van den Dorpe — qui, dès 1497, a imprimé des

1. *Horæ Belgicæ*, IX, pp. 63-99.
2. *Bull. de la Soc. d. Anc. textes fr.*, III (1877), pp. 38-40.
3. Ch. Beaulieux dans *Mélanges Brunot*, p. 398.

Digitized by Google

œuvres — ayant passé à sa veuve en 1501 [1], c'est de cette année au plus tard qu'il faut dater l'opuscule. A Anvers encore, Guillaume Vorsterman imprime en 1520 un *Vocabulario para aprender franches, espannol y flamincq*, et je me demande s'il n'y a pas un rapport entre ce livre et le Vocabulaire français-flamand du même éditeur, lequel semble bien remonter à 1530 au moins [2]. Ce dernier ouvrage est de la main de Noël de Berlaimont et contient dans l'édition de 1540 une liste alfabétique de vocables néerlandais-français qui comprent environ 1.800 mots. Pour un dictionnaire, ce n'est pas beaucoup; mais c'est la première fois que nous voyons observer l'ordre alfabétique, c'est la première ébauche d'un dictionnaire ou du moins d'un « dictionariolum », et il est assez probable qu'il faut y voir le point de départ de ceus qui sont venus après, du moins des tomes flamands-français.

Voici pourquoi. Dans l'histoire de ces dictionnaires, un témoignage fait foi jusqu'ici : c'est celui qu'on trouve dans la dédicace de Jean de Waesbergue précédant le *Grand dictionaire françois-flamen* imprimé en 1624 à Rotterdam. On y lit tout d'abord ceci : ... « ces personnages-là ont très bien pourveu au bien publicq de notre Patrie qui ont composé, augmenté et mis en lumière les *Dictionaires François-Flameng*; à quoy entre autres ont heureusement travaillé *M. Glaude Luiton*, *M. Gabriel Meurier*, *M. Matthieu Sasbout* jurisconsulte, et le docte personnage *M. Edouard-Leon Mellema*... »

Voilà quatre noms dont les trois derniers sont assez

1. P. C. van der Meersch, *Recherches sur la vie et les travaux des imprimeurs belges établis à l'étranger*, I, p. 129 (Gand-Paris, 1856, in-8°).

2. Brunet, *Manuel*, V, p. 1340, a supposé aussi un rapport, puisqu'il renvoie au vocabulaire de Berlaimont, qu'il date à tort de 1511. Cf. ma notice dans *Het Boek*, VII (1918), p. 372.

Digitized by Google

connus, mais dont le premier l'est fort peu, si bien que M. F. Brunot, en le rapportant d'après Waesbergue, ajoute [1] : Ce Luiton m'est inconnu. Or, ce nom horrifique — le mot *luiton*, d'après le dictionnaire de Sasbout, désignait une sorte de loup-garou — a été porté par un honnête maître d'Anvers. Qu'il fût honnête, nous le savons parce qu'il a soin de citer expressément son modèle en rédigeant en français et en allemand dis-uit règles de prononciation [2] d'après celles que Noël de Berlaimont — de bonne mémoire, dit-il — avait déjà publiées dans son vocabulaire. Qu'il fût maître à Anvers, cela semble résulter de la note suivante écrite par un de ses élèves sur un feuillet de garde du même vocabulaire (édition 1536): « 1537. In Antorff a dy 6 April fueng ich Christoff Fugger an französisch zu lernen von maister Claude Luythart. » C'est la note telle que l'a copiée M. Michelant [3] ; je crois avoir le droit de considérer ce nom Luythart comme une lecture inexacte de Luython.

Donc, Claude Luython, après s'être servi dans son enseignement du vocabulaire de Berlaimont, a donné après la mort de cet auteur une nouvelle édition d'une partie de son ouvrage. Dès lors, puisque le nom de Luython est attaché à un travail lexicologique, il n'est pas trop hardi d'admettre que c'est encore une partie du même ouvrage qu'il a rééditée, tout en la complétant peut-être, comme il l'a fait pour les règles de prononciation.

A quelle époque ? Sans doute après 1540, date où Berlaimont semble avoir surveillé lui-même encore la nouvelle édition de son vocabulaire. Probablement aus environs de

1. *Histoire de la langue française*, III, 1re partie, p. 84, n. 1.

2. *Instructio Gallice descripta, continens decem et octo Canones... Instruction und underricht, inhaltent... Instruction pour apprendre parfaictement lire et parler Francois.* Coloniæ, Joannes Aquisgranus excudebat, s. d., in-8o, 12 ff. n. c.

3. *Livre des mestiers*, p. IV.

Digitized by Google

1543, puisque alors Jean d'Aix-la-Chapelle (Joannes Aquisgranus), l'éditeur de Luython, était imprimeur à Cologne [1].

Il est vrai que le vocabulaire de Berlaimont continue de paraître sous le nom de l'auteur jusqu'en plein XVIIe siècle, mais ce fait ne me semble pas infirmer mon hipotèse. Si elle est exacte, il faut désormais, remontant plus haut que ne le fait Waesbergue, placer le nom de Noël de Berlaimont avant celui de Luython.

Quels sont ceus qui sont venus après lui ? Nous franchissons maintenant la limite qui sépare les deus moitiés du XVIe siècle et, du coup, nous nous trouvons sur un terrain plus solide, puisque nous pouvons prendre désormais pour base les ouvrages mêmes, quoiqu'il ne soit pas toujours facile de les avoir.

Ceus de GABRIEL MEURIER, le segond auteur cité par Waesbergue, ont été l'objet d'une étude assez étendue de M. de Vreese [2]. Nous lui empruntons les détails suivants :

Gabriel Meurier naquit à Avesne, en Hainaut, probablement au commencement du XVIe siècle. Il s'établit comme maître d'école à Anvers, où il fut admis en 1548 dans la confrérie de Saint-Ambroise comme enseignant l'espagnol, l'italien, le français et le calcul. A trois reprises il fut élu doyen de la confrérie, mais s'y conduisit d'une façon telle qu'il en fut exclu en 1579. Il se pourrait que la haine religieuse soit mêlée à cette affaire, Meurier étant resté catolique tandis que plusieurs de ses collègues s'étaient convertis au protestantisme. Mais il est certain que sa conduite a été blâmable : il se montre prétentieus, jalous et

1. *Zeitschrift f. Fr. Sprache u. Lit.*, XII, p. 290.
2. *Biographie nationale de la Belgique*, XIV, pp. 700-763.

Digitized by Google

violent. On allègue comme excuse son grand âge, ce qui prouve qu'il doit être né au commencement du siècle. Il mourut probablement en 1587, au plus tard entre 1595 et 1597.

A partir de 1557 paraissent de sa main un grand nombre de livres scolaires : la liste dressée par M. de Vreese porte vint-cinq numéros. Nous nous bornerons à ses ouvrages lexicografiques.

Le premier est le *Vocabulaire francois-flameng tres utile pour tous ceux qui veulent avoir la cognoissance du langage françois et flameng*. Il sort, en 136 ff. à 2 colonnes, aus frais de l'auteur, de l'officine du célèbre imprimeur anversois dont on vient de célébrer le quatrième centenaire et qui, alors, s'était établi depuis deus ans seulement. Dès la deusième édition, parue cinq ans après la première, l'ouvrage passe à Jean de Waesbergue, père de l'éditeur cité, qui publie l'année suivante la segonde partie, le *Dictionaire flamen-francois nouvellement mis en lumiere par Gabriel Meurier*. Ce titre-ci, contrairement au précédent, indique nettement un rapport avec l'ouvrage d'un prédécesseur, je suppose Claude Luython; rappelons-nous que la liste de Berlaimont donnait aussi le néerlandais d'abord. Plus tard, il est vrai, irrité par l'apparition d'un concurrent, Meurier revendiquera l'originalité dans tout le domaine en affirmant dans sa préface de 1584 qu'il a été « le premier en tous ces pays bas qui a mis en lumiere le Dictionaire Francois Flamen, et vice versément le Flamend Francois ». Mais j'attache plus de valeur à la première déclaration.

Le *Vocabulaire* est réimprimé encore en 1566 et en 1570, et, sous le titre de *Dictionaire francois-flameng*, en 1574 et en 1584; le *Dictionaire flamen-françois* en 1567 et en 1571. En résumé, sis éditions en vint-set ans de la partie franco-flamande, trois éditions en uit ans du dictionnaire flamand-français.

Digitized by Google

Maintenant une question importante se pose : Quelles ont été les sources du *Vocabulaire francois-flameng* ? L'auteur les indique dans la préface de la troisième édition, où il invoque l'autorité des *Amadis*, d'auteurs comme Boccace, Dolet, Marot, Robert Estienne, Ronsard, M. Aventureux, de l'*Histoire tragicque* et d'une infinité d'autres œuvres dont il se dit l'humble truchement et interprète. Donc : avant tout des lectures très diverses. Lecture de la vaste traduction d'Herberay des Essarts, soit celle qui avait paru à Paris en 4 ou 6 vol. in-fol., soit plutôt celle que Plantin publiait depuis 1561 pour la faire servir dans les écoles [1]. Lecture de Boccace, dont le culte en France était vieus de plus de cent cinquante ans, et qui au commencement du siècle avait fait les délices de Marot, qu'on trouve ici à côté du tout moderne Ronsard. Dolet est là sans doute pour son *Second Enfer* et ses *Gestes de Francoys de Valois* bien plutôt que pour sa *Maniere de bien traduire d'une langue en aultre*, mais la présence des œuvres de cet hérétique brûlé en pleine place Maubert et de celles du très suspect Marot ne laisse pas de nous étonner dans la bibliotèque d'un catolique. Quant à ce M. Aventureux dont les ouvrages semblent avoir fait autorité, je n'ai pas réussi à l'identifier, pas plus que je n'ai découvert une *Histoire tragique* qui date de cette époque.

Grâce à ces lectures, Meurier a enregistré des néologismes curieus. En effet, on en trouve chez lui qui jusqu'ici n'avaient été signalés dans aucun lexique avant le dictionnaire de Cotgrave (1611) : voilà dès 1570 *caignard*, que Littré cite entre autres chez Marot, *desbourser* relevé par le même chez Amyot, *intimement* pour lequel il renvoie aussi à Cotgrave, en outre *cafardie* (« flatterie »), qui cor-

1. Brunot, *op. cit.*, V, p. 209.

Digitized by Google

respont sans doute à *cafarderie* (« bigoterie » : d'Aubigné) et *cafardise* (Cotgrave).

Me basant sur la liste de M. Brunot [1], je n'ai pu comparer que jusqu'à la lettre *i* inclusivement ; il est fort probable que la suite contient d'autres innovations, termes pourtant qui semblent déjà à notre auteur assez usités pour être accueillis dans un ouvrage en somme succinct et destiné aus étrangers. On voit que M. Brunot a eu raison d'insister sur l'utilité de l'étude de ces ouvrages.

Outre ses sources littéraires, Meurier en avoue une d'ordre lexicografique en nommant Robert Estienne. Il ne saurait donner de meilleur parrain à son livre que ce savant imprimeur-filologue [2] dont l'œuvre pour autant qu'elle conte ici pour nous débute en 1531 par le *Thesaurus linguæ latinæ*. Dès la segonde édition, publiée en 1536, celui-ci est destiné exclusivement aus savants, mais la partie élémentaire et pratique de l'œuvre originale est continuée dans le *Dictionarium latino-gallicum*, qui paraît en 1538 dans une édition in-f° de 757 pages, suivie aus environs de 1540 du *Dictionnaire françois-latin*. Tendant de nouveau à s'étendre — l'édition de 1546 du *Dictionarium* est presque deus fois plus étendue que la première — ces dictionnaires s'accompagnent de deus éditions abrégées in-4°, le *Dictionariolum puerorum* de 1542, et *Les mots françois selon l'ordre des lettres... tournez en latin pour les enfants*, paraissant en 1544. Tous ces ouvrages se réimpriment et se rééditent plusieurs fois. Pour dire dans quelle mesure ils ont servi de modèle à Meurier, il faudra les rapprocher

1. Brunot, *op. cit.*, III, 1re partie, p. 87.

2. Voir sur lui E. E. Brandon, *Robert Estienne et le dictionnaire français au XVIe siècle*. Thèse de doctorat de l'Université de Paris, 1904 (Baltimore, J. H. Furst Company, in-8°).

Digitized by Google

sistématiquement du dictionnaire de celui-ci. Je n'ai pas encore eu l'occasion de les réunir dans ce but.

Jusqu'ici nous nous sommes occupés uniquement de la ligne ascendante du dictionnaire de Meurier. Est-ce que cet ouvrage lui-même en a provoqué d'autres ? Evidemment, puisque dans un *Avis au lecteur* placé en tête de la deusième édition (1584) du *Dictionaire francois-flameng*, Meurier se plaint d'avoir été plagié. Parmi les auteurs qu'il vise ici, il faut conter sans doute MATHIEU SASBOUT, regardé par Waesbergue en 1624 comme le continuateur de Meurier. Avant de voir ce qu'il en est, disons un mot sur l'auteur, que les biografes ont négligé.

Il résulte de la dédicace de son dictionnaire français-flamand datée de Dordrecht, le 1er avril 1579, qu'il était Hollandais, même Hollandais de père en fils ; il adresse cette dédicace aus députés du Conseil d'État de Hollande, comme, dit-il, « aux principaux personnages et Seigneurs du pays auquel je fais résidence, duquel aussi mes vertueux ancestres ont eu origine et tenu lieu honorable entre leurs concitoyens ». Il n'exagère pas, les Sasbout ont été une famille d'honnêtes magistrats. Vers la fin du XVe siècle, nous trouvons à Delft un bourgmestre de ce nom, dont le fils Joost, né en 1487, devient un jurisconsulte bien connu, homme docte aussi, qui échange des lettres avec Érasme, et dont le petit-fils Arnold fournit une importante carrière politique au service de Philippe II. D'autre part, Adam Sasbout, également fils d'un bourgmestre de Delft, mais né seulement en 1516, devient frère mineur et se fait une certaine réputation comme auteur d'ouvrages exégétiques [1].

1. *Nieuw Nederlandsch Biografisch Woordenboek*, II, col. 1264-66, et III, col. 1124 et sv.

Digitized by Google

Je ne sais quels sont les liens qui rattachent Mathieu à cette famille, mais il cadre bien avec elle, puisque lui aussi fait sa licence-en-droit : en 1583, il signe une nouvelle dédicace, cette fois-ci rédigée en latin, à Anvers, et s'y donne le titre de jurisconsulte de Blancbergue. Dès cette année, absorbé peut-être par ses travaux juridiques, il abandonne le dictionnaire.

Mais déjà je parle de la fin, et j'ai encore à traiter du début. Celui-ci se place en 1576, année où paraît, toujours chez Waesbergue à Anvers, son *Dictionaire flameng-francoys*, destiné sans doute à remplacer l'ouvrage du même nom de Meurier, lequel désormais ne se réimprime plus. J'ai déjà donné les dates des rééditions : 1579 et 1583 ; en ces deux années, Waesbergue publie aussi les compléments français-flamands. Mais, chose curieuse, un an après il donne encore une dernière édition du dictionnaire français-flamand de Meurier, où celui-ci se plaint de ses plagiaires.

A-t-il le droit de conter Sasbout parmi eux ? Je n'en suis pas convaincu. J'ai comparé un certain nombre de pages du dictionnaire français-flamand de 1579 au Vocabulaire de 1570 ; c'est tout au plus si, par-ci, par-là, j'ai constaté quelques particularités qui font penser à l'imitation ; en somme, les différences sont bien plus grandes que les ressemblances, surtout parce que Sasbout donne un grand nombre de mots que Meurier n'a pas. D'ailleurs, il faut tenir compte aussi de la source commune où les deux auteurs ont puisé : nous avons vu que Meurier s'autorise de Robert Estienne, et c'est à son œuvre encore, revue par Jacques du Puis, que Sasbout, d'accord avec son éditeur, fait appel, tout en affirmant qu'il l'a considérablement augmentée.

Digitized by Google

Un nouveau nom s'attache ici au dictionnaire français-latin : celui de JACQUES DU PUIS. C'était le beau-frère de Robert Estienne par son mariage avec Catherine, fille de Josse Bade et sœur cadette de la première femme d'Estienne ; à partir de 1545, il était établi comme libraire-juré à Paris, rue Saint-Jean-de-Latran, à l'enseigne de la Samaritaine [1]. Dès 1564, il signe la dédicace d'une nouvelle édition du dictionnaire français-latin que, pour des raisons encore mal éclairées, il traite comme la sienne, quoique le titre ne porte son nom ni comme imprimeur, ni comme reviseur [2] (je pense qu'il en a été l'éditeur) ; mais l'édition dont Sasbout s'est servi est probablement celle de 1573 qui, elle, porte le nom de du Puis en vedette et à laquelle avait travaillé aussi, comme le titre et la préface le disaient, M. Nicot. Celui-ci avait remis à du Puis ses écrits et ses observations, tendant à donner au dictionnaire un caractère enciclopédique par des interprétations françaises complétant la traduction latine ; le vocabulaire ne se trouve augmenté que de quelques termes de chasse ou de marine, tirés d'un traité de Nicot sur la fabrication et le gouvernement des vaisseaus. Cette tendance enciclopédique mène finalement au *Thresor de la langue françoyse* de 1606, ouvrage postume, Nicot étant mort deus ans auparavant. Une courte notice sur sa vie [3] ne sera pas déplacée ici :

Jean NICOT naquit à Nîmes aus environs de 1530. Il étudia les lettres à la Faculté des Arts de sa ville natale ; un de ses condisciples, Guy de Brués, dans les *Dialogues*

1. Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens... de 1470-1600*, p. 117 (Paris, A. Claudin, 1898, in-8°).

2. Brandon, *op. cit.*, p. 82, n. 4.

3. Cf. M. Lanusse, *De Joanne Nicotio Philologo*; tèse de Paris, 1893 (Grenoble, Joseph Allier, in-8°).

Digitized by Google

contre les nouveaux Académiciens (Paris, 1557), l'introduit avec Baïf et Ronsard, qui parle de lui avec beaucoup d'estime. Vers 1557 il vint à Paris, où il devint garde des chartes sous Henri II, puis, en 1559, maître des Requêtes et Conseiller du roi sous François II, qui l'envoya comme ambassadeur en Portugal, poste qu'il occupa encore sous Charles IX jusqu'à la fin de 1561. Il se maria probablement peu de tens après son retour en France et s'établit à Gallice-Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne), où il voua tous ses loisirs à l'étude des lettres latines et françaises en formant une riche bibliotèque. Il se délassait quelquefois de ses travaus lexicografiques en écrivant des poésies françaises, dont plusieurs passèrent ensuite dans le dictionnaire.

J'ai eu la curiosité de comparer la lettre *l* de son *Thresor*, la seule dont M. Lanusse a dressé l'inventaire, avec celle du dictionnaire français-flamand de Sasbout. On jugera à quel point celui-ci est complet en apprenant qu'il donne dès 1579, sur un total d'environ uit cent cinquante, quarante mots que Nicot n'a pas; en revanche, le *Thresor* en contient une vintaine d'autres, peu connus du reste, que Sasbout ne mentionne pas. L'édition de 1583, augmentée de deus mille « dictions » d'après le titre, porte à cinquante-neuf l'écart en faveur de Sasbout. Parmi ces mots j'en relève quelques-uns dont l'absence chez Nicot étonne, comme *lapereau*, *lascif*, *lascivité*, *lay* dans trois significations (le lé d'une étoffe, laïque, et chant pour danser à la ronde), *lecteur*, *lèse-majesté*, *levier*, *local* (adjectif), *logique* (substantif), *lumignon*.

D'autre part, voici déjà chez Sasbout quelques néologismes que M. Brunot a trouvés pour la première fois indiqués par Cotgrave : *incompetent* (1579), *intollerance* (id.), *invectiver* (1583).

L'ouvrage qui donne tout ceci a quelque droit de se dire

Digitized by Google

à la hauteur de son tens, et nous ne trouvons pas trop d'exagération dans ces vers liminaires :

S'il te vient dans les mains quelque nouvel autheur,
Qui use d'aucuns mots inconeus au vulgaire,
Tu les trouveras mis dedans cest exemplaire.

D'autant que l'appendice donne encore un *traité de la navigation, venerie, et fauconnerie,* emprunté sans doute aus augmentations fournies par Nicot en 1573.

Malheureusement les éloges que nous donnons ici au dictionnaire français-flamand ne sauraient s'appliquer à la partie inverse de l'ouvrage ; là, l'auteur a vraiment un peu trop simplifié sa besogne. Comment s'y est-il pris en effet ? Dans la même année 1573 avait paru chez Plantin le *Thesaurus theutonicæ linguæ — Schat der Neder-duytscher spraken — Thresor du langage Bas-alman, dict vulgairement Flameng, traduit en François et en Latin.* L'ordre des trois langues dans ce titre n'est pas celui qu'on trouve dans le cors du livre, où les mots néerlandais, servant de base, sont suivis de la traduction en français et en latin. Or, le dictionnaire de Sasbout, dans plusieurs endroits, n'est guère autre chose que le *Thesaurus* moins le latin. On a défini par plaisanterie la lexicografie : le plagiat par ordre alfabétique. Sasbout a changé la formule : son lexique est du plagiat par suppression du latin.

Le fait a été signalé, d'une façon passagère mais plus absolue encore, dans la critique d'une réponse à une question qui concernait le *Thesaurus* et que l'Académie Flamande avait mise au concours [1]. Pour le vérifier, j'ai dû

1. On trouve cette critique dans *Verslagen en Mededeelingen der Koninklÿke Vlaamsche Academie voor Taal en Letterkunde*, mai 1914 (Gent, W. Siffer, in-8°) ; la guerre a sans doute empêché la publication de la réponse elle-même.

Digitized by Google

me contenter d'une édition ultérieure, probablement de 1592, dont je parlerai tout à l'heure et qui a été revue par Mellema. Malgré cette revision, la ressemblance reste évidente. Voici, à titre de preuve, une page du *Thesaurus* avec la page correspondante de Mellema en regard. (J'ai suivi, comme plus exact, l'ordre observé par le dernier.)

THESAURUS.	MELLEMA.
Snavel, oft beck, Museau, ou bec.	*Snavel oft bec*, Museau ou bec.
Snavel des oliphants, La trompe, ou museau d'un elephant.	*Den snavel oft snabbe des Olifants*, La trompe ou museau d'un elephant.
Snauwen, Parler rudement, redarguer par un despit.	*Snauwen*, Parler rudement comme par despit.
Eenen Snauw, snauwinge, Un mot dict avec despit, et à la chaulde.	*Eenen Snau, Snauwinge*, Un mot dict par depit et à la chaude.
Snauwer, Un parleur soudain, qui parle avec un despit.	
Snecke, voyez *Siecke*.	
Sne, oft snede, Une coupure, trenche, taille ou cren.	*Sne oft Snede*, Coupure, trenche, taille, f., un cren.
Een sne broodts, Une piece de pain coupé.	*Een Sne broodts*, Piece de pain coupé.
Een sne salms, Une dale de saulmon.	*Een Sne salms*, Une dale de saumon.
Snede, oft scherpte, Le taillant ou tranchant de quelque ferrement que ce soit.	*Snede van tmes*, Le trenchant, taillant ou le fil du couteau.
Een mes op de snede setten, Affiler un cousteau, faire le (*sic*) trenchant.	*Een mes op de Snede setten*, Aguiser ou affiler un cousteau, le faire trenchant.
Eenen boeck op de snede vergult, Un livre doré sur la trenche.	*Een boec gheverwet op de Sne*, Un livre coulouré sur la trenche.
Snee, oft sneeuw, De la neige.	*Snee oft Sneeu*, Neige ou Niege, f.
	Ghevrosen Sneeu, Neige glacee.
Gesmolten sneeuw, Neige fondue.	*Ghesmolten Sneeu*, Neige fondue.
Met sneeuw verkoelt, oft gemengt, Rafrechi de neige, ou meslé de neige.	
Sneeachtich, oft sneeuwachtich, Neigeux, plein de neige.	*Sneeuachtich*, Neigeux, m., Plein de neige.

Digitized by Google

Il faut le dire tout de suite, toutes les pages ne sont pas comme celle-ci. Il y en a qui montrent plus de différences. Cependant, une forte influence est visible un peu partout.

On pourrait se demander si elle ne s'explique pas par un modèle commun, en ce cas le *Dictionarium latino gallicum* de Robert Estienne. La réponse doit être négative. Voici en effet comment Plantin expose la genèse de son *Thesaurus*. Il a invité quatre personnes [1], dont chacune ignore ce que font les autres, à se mettre à l'œuvre. « Or l'un trouva bon de tourner les mots et quelques phrases du dictionnaire Latin-François en Flameng, et aussi tout d'un train les escrire à part en certain ordre alphabetique. L'autre print les mots du Dictionnaire François-Latin [2], qu'il tourna en Flameng, les redigeant semblablement en l'ordre de l'A, B, C. Le troisiesme recueillit de tous les Dictionnaires Flamengs..... les mots qu'il pensoit convenir à l'entreprise..... y adjoustant l'interprétation Latine apres. Le quatriesme en fist aussi comme bon luy sembla. » L'ouvrage définitif est résulté de la fusion de ces différents projets ; il doit donc différer beaucoup du dictionnaire d'Estienne, et si celui de Sasbout ressemble au premier, il faut qu'il y ait imitation directe.

J'ai dit que j'ai constaté cette imitation dans une édition datant probablement de 1592. En effet, dans l'exemplaire de la Bibliotèque Royale de La Haye, le titre porte la date de 1587, la plus ancienne aussi citée par M. Beau-

1. D'après les recherches indiquées dans la note précédente, ce sont Van Kiel (Kiliaen), Madoets, Steenharsius et Augustinus van Hasselt.

2. Plantin a inscrit dans son journal qu'il a commandé le *Dictionarium latino-gallicum* de Robert Estienne et le *Dictionnaire françois-latin* de Thierry (donc l'édition de 1564).

Digitized by Google

lieux, mais l'exemplaire doit provenir d'une réimpression ultérieure, puisque des deus préfaces qu'on y trouve l'une est datée de 1591, l'autre de 1592. Thurot, qui a déjà remarqué la contradiction entre les millésimes du titre et de la préface, en donne une explication fort plausible [1] : les titres sont gravés sur bois et portaient sans doute le millésime à demeure.

Nous voici donc sur la piste de deus éditions du dictionnaire flamand-français, l'une de 1587, l'autre de 1592. Il y en a une qui se place entre ces deus, en 1589 ; les deus dernières sont accompagnées d'un tome français-flamand [2].

Le titre de la revision mérite d'être cité intégralement ; voici celui de l'exemplaire de La Haye : *Dictionaire ou Promptuaire flameng-francoys, tres-ample et tres-copieux : de nouveau composé, embelli, augmenté et enrichi d'un nombre presque infini de Vocables, Dictions, Sentences, Proverbes et Phrases tres-utiles et tres-exquises*, par ELCIE EDOUARD LEON MELLEMA.

Ce reviseur était né à Leeuwarden en 1544 ; son père y était probablement bourgmestre [3]. Malgré les recherches faites sur l'ordre de la Société Frisonne, sa jeunesse reste obscure. La première trace qu'on trouve de lui est un poème latin, *Frisia versu heroïca descripta*, qu'il dédia à son compatriote Viglius de Zuichem ; celui-ci étant mort en

1. Ch. Thurot, *De la Prononciation française depuis le commencement du XVIe siècle*, I, p. LXII (Paris, Imprimerie Nationale, 1881-83, 2 vol. in-8°). Cf. mon *Esquisse historique de l'Enseignement du français en Hollande*, p. 265, n. 7 ; tèse pour le doctorat de l'Université de Paris, 1919 (Leyde, A. W. Sÿthoff, in-8°).

2. *Mélanges Brunot*, p. 392.

3. *Biographisch Woordenboek der Nederlanden* door A. J. van der Aa, VII, t. I, p. 560 (Haarlem, 1852-78, 21 vol. in-8°).

Digitized by Google

1577, le poème doit être antérieur à cette date [1]. En 1582, il écrivit un *Carmen gratulatorium* à l'occasion de la joyeuse entrée du duc François d'Anjou dans la ville d'Anvers [2]. La même année, il publia ici un livre d'aritmétique en français. En 1588, il était encore instituteur à Anvers ; en 1589, il est à Harlem ; en 1590, année où il publie un ouvrage traitant de la tenue des livres, à Leyde. C'est de cette ville aussi qu'il date, le 1er novembre 1591, la dédicace du dictionnaire.

Dans cette dédicace nous lisons entre autres le passage suivant : « Bien est vray qu'au paravant il y avoit un Dictionnaire assez copieux, jadis composé par du Puis, et le frere Aval, à sçavoir *Latin Francoys*, lequel puis apres estoit rendu plus copieux en *Flameng-francois* par M. Mathias Sasbout Jurisconsulte. » Que vient faire ici ce frère Aval ? Son nom se rattache, sous une forme plus exacte, à une contrefaçon du dictionnaire français-latin d'Estienne imprimé en 1572 à Paris par Gilles Gorbin et dont le titre porte cette mention [3] : « Plus un recueil des propres noms modernes de la Geographie, confrontez aux anciens par ordre alphabetique, enrichiz d'une brieve observation de leurs situations adjousté de nouveau par M. Jean le Frere de l'Aval. »

Les bibliotèques de La Croix du Maine et de Du Verdier [4] donnent sous son nom toute une liste d'ouvrages dont plusieurs sont de tendance pieuse. Nous y trouvons entre

1. Val. Andreas, *Bibliotheca Belgica*, p. 125, et Paquot, *Mémoires*, I, p. 363.

2. Fr. Sweertius, *Athenæ Belgicæ*, p. 110.

3. Brandon, *op. cit.*, p. 120.

4. P. p. Rigoley de Juvigny, t. IV, p. 418 (Paris, 1773, in-4°). M. Gustave Cohen, professeur à l'Université de Strasbourg, a bien voulu me passer ses notes sur Jean de Laval ; je l'en remercie une fois de plus et très cordialement.

Digitized by Google

autres le « *Charideme, ou du mépris de la mort*, prose ; avec plusieurs vers chrétiens, contenant les louanges de Dieu : et quelques Tetrastiques ou Quatrains, esquels sont compris plusieurs préceptes de bien vivre ». Parmi ces préceptes ne contait évidemment pas pour lui le respect de la propriété littéraire, car son *Histoire des troubles et guerres civiles* est un « simple démarcage de La Popelinière, où l'on a supprimé, dit M. Hauser [1], ce qu'il y avait de huguenot, et ajouté quelques phrases d'inspiration guisarde ». Le compilateur avouait, il est vrai, ses larcins, mais est-ce que cela le disculpait suffisamment, même en ce XVIe siècle qui était loin encore de la convention de Berne ? La Popelinière ne l'a pas pensé, et nous autres, nous nous étonnons de voir figurer, même sous une forme corrompue, le nom de ce plagiaire, pour la mince part qu'il a prise à la contrefaçon de 1572, à côté de celui de du Puis avec qui il n'a jamais collaboré. Ce trait est de nature à nous inspirer quelque méfiance pour les témoignages de contemporains.

Mais revenons au dictionnaire français-flamand. Il y a une curieuse coïncidence entre le départ de Mellema et celui de son éditeur qui, lui aussi, a quitté Anvers en 1589. Protestant et soupçonné d'hérésie depuis longtens, Waesbergue a profité probablement du délai de quatre ans accordé après la prise d'Anvers, en 1585, à ceus de la nouvelle religion pour régler leurs affaires et quitter la ville. Il s'est rendu à Rotterdam, où son fils Jean s'était peut-être déjà installé et où il mourut dans la première année de son exil [2]. Le fils y continue les éditions de son père ; dès 1591, il publie le dictionnaire flamand-français, qui est

1. *Les sources de l'histoire de France, XVIe siècle*, t. II, p. 166.

2. A. M. Ledeboer, *Het geslacht van Waesberghe*, pp. 39-45 ('s Gravenhage-Utrecht, Mart. Nijhoff-J. L. Beyers, 2e éd., 1869, in-8°).

Digitized by Google

suivi en 1596 d'une nouvelle édition du tome français-flamand. On cite, il est vrai, des deus tomes encore une édition anversoise de 1592 [1] qui porte le nom de Waesbergue et que je ne m'explique pas trop, mais dès lors l'ouvrage passe définitivement à Rotterdam où, de revision en revision, il fournit encore une carrière de tout un siècle [2].

Je ne saurais l'y suivre sans dépasser les limites d'une leçon qui a pour objet les débuts de la lexicografie franco-néerlandaise, sujet d'ailleurs si vaste qu'il demanderait au moins un volume pour être traité à fond. Aussi cette étude ne prétent pas fixer le terme des recherches à faire, mais en marque plutôt le point de départ. Était-ce là mon but unique ?

L'édition du dictionnaire que donnent en 1624 Jean Waesbergue et son fils Isaac a un frontispice orné de sis portraits en médaillon ; à gauche, on lit les noms de Jacques du Puis, Nicot et Edouard Mellema, à droite ceus de Gabriel Meurier, Mathieu Sasbout et Jean de Waesbergue. J'espère avoir réussi à rendre un peu de vie à ces vieilles figures effacées, à établir pourquoi ces noms plus ou moins oubliés s'attachent à nos premiers dictionnaires, et surtout à montrer l'intérêt que peuvent avoir de pareilles recherches au point de vue filologique aussi bien qu'historique.

K.-J. RIEMENS.

1. *Mélanges Brunot*, p. 392.
2. Voir mon *Esquisse*, pp. 215 et 265, 266.

Digitized by Google

ESSETTE-MOUCHETTE

DANS

L'EST DU DOMAINE GALLO-ROMAN

Dans mon travail sur les noms qui désignent l'abeille d'après l'Atlas linguistique de la France, j'ai cherché à démontrer que *mouchette* « abeille » n'était pas né consciemment pour remplacer un « abeille » défaillant, mais qu'il était né accidentellement de *mouche-ep*, que ce *mouchette* avait disparu, parce qu'il était entomologiquement faus et que *mouchette* « moucheron » s'opposait à son maintien.

Les arguments que j'ai présentés à l'appui de cette tèse ont, paraît-il, convaincu M. Jaberg qui, dans la *Romania*, tome XLVI, p. 121, a fait de mon travail un conte-rendu élogieus — trop élogieus sans doute, surtout si l'on considère la gravité des erreurs que j'y ai commises, selon lui — et attestant une lecture attentive.

L'explication, dont il admet la valeur démonstrative pour un territoire très étendu de la France au nord de la Loire, il ne l'admet pas pour « l'est du domaine gallo-roman » qui comprent « le domaine des patois lorrains, vosgiens, comtois et suisses, au besoin le territoire adjacent de la Champagne, de la Bourgogne et de la Savoie ».

Il y aurait donc eu, selon M. J., deus *mouchette*, l'un né accidentellement (*mouche-ep* > *mouchette*), et qui a disparu totalement de la région où il s'est produit, l'autre, à l'est, né consciemment, qui serait, non pas « petite mou-

Digitized by Google

che », mais, selon lui, « gentille (utile) mouche », et qui, contrairement au *mouchette* accidentel, s'est maintenu en une aire bien cohérente comprenant 24 points de l'Atlas, à laquelle se rattache immédiatement une aire suisse *essette* comprenant 4 points de l'Atlas [1]. — J'aurais dû, dans mon travail sur l'abeille, exposer comment un *mouchette* éliminé ailleurs pouvait se maintenir en une aire cohérente dans cette partie de la France.

Ainsi donc, selon M. J., à l'Est, on a, non pas maintenu un *mouchette* « abeille » accidentel, mais fait naître un *mouchette* « abeille » qu'ailleurs, en une portion du domaine français beaucoup plus considérable, on a rejeté unanimement quand il s'est produit par accident. Cette antinomie pourra paraître étrange. Mais, en linguistique, pareille antinomie peut ne pas sortir du domaine des possibilités.

M. J. a pour lui la très respectable autorité des textes : ceus-ci lui démontrent l'existence de *mouchette* « abeille » dès le XIVe s., voire même dès le XIIIe s., à l'est de la France, donc à une époque où *mouche-ep* n'était pas né ; les textes nous démontrent même l'existence de *mouche à miel* au XIIIe s., alors que, selon moi, *mouche à miel* est postérieur à *mouchette*, *mouche-ep* [2], comme ils nous montrent aussi — ce que j'ajoute aus informations de M. J. — *mouche* « abeille » dans *getons de mouches* dès l'an 1328.

J'ai à mon avoir : de graves anacronismes pour *mouchette*, pour *mouche à miel* — et pour *mouche*. Me voilà en bonne posture ! Et mes spéculations d'ordre géografique que deviennent-elles ? C'est, sans doute, en deus foyers qu'est né consciemment *mouchette* « abeille » — cette formation

1. Une autre aire, distante de ces deus, l'aire valaisanne de *mouchette*, ne fait pas l'objet des considérations de M. J.

2. Il se pourrait que le ms. de l'*Evangile des femmes* contenant *mouche à miel* ne fût pas aussi ancien, selon M. J. — La question me laisse parfaitement indifférent.

Digitized by Google

antinomique de celle qu'admet M. J. pour la Wallonie (entre autres régions), laquelle est fonétiquement et lexicalement étroitement liée aus parlers de l'Est — ; car il y a, en dehors de l'aire Est, l'aire valaisanne dont « l'âge reste à déterminer » (J.) ! *Mouchette* « allumette » ne sépare pas violemment l'aire Est de l'aire valaisanne [1] ! *Mouche à miel* coexiste avec *es*, puisqu'il figure dans l'*Évangile des femmes* ! Ce n'est pas de *mouche* sorti de *mouchette* qu'est né *mouche à miel* ! *Apier*, la pièce la plus importante de mon jeu de patience a une histoire qu'il « importerait d'élucider » ! Etc., etc. Que reste-t-il de la géografie linguistique, telle que je l'ai appliquée ? Pas grand chose — et les adversaires de la géografie linguistique ont raison de prendre mes raisonnements pour de vaines élucubrations. Telle conclusion n'était certainement pas dans les intentions de M. J. ; mais elle découle nécessairement de son explication de *mouchette-essette* et de ses informations sur *mouche à miel*, qui concernent également *mouche* « abeille », dont M. J. ne parle pas.

« Peut-être M. G. a-t-il quelquefois une confiance trop grande dans la rigueur matématique de ses déductions. »

Si les arguments de M. J. portent, si la reconstitution historique de *mouchette* et d'*essette* qu'il établit est juste, M. J. devait être sévère à l'égard de mon travail, et il serait juste et loyal de ma part de reconnaître que, inconsciemment, j'ai mistifié le lecteur. Je ne crois pas que le moment soit venu de me résigner à faire cet aveu.

« L'auteur pousse très loin la méfiance vis-à-vis des textes et des documents » (p. 122). » C'est d'abord parce qu'il a plus de confiance dans les constatations de la géografie linguistique et dans ses déductions que dans les

1. *Mouchettes* à moucher une chandelle est-il un concurrent à dédaigner de *mouchettes* « abeilles » ?

Digitized by Google

textes » (p. 133). Ce n'est pas vis-à-vis des textes et des documents que j'ai de la méfiance ; mais je me méfie des interprétations que l'on en donne, et j'aurai, ici-même, à démontrer que ma peur de contrevenir à un texte était sans fondement lorsque j'écrivais mon travail. Cette résipiscence, je la dois à M. J.

*
* *

Voici ce que j'ai à dire pour défendre ma tèse contre celle de M. J., qui est aussi celle de tout le monde (« Évidemment M. G. n'est pas sans avoir examiné la possibilité de cette interprétation qui se présente le plus naturellement à l'esprit. Pourquoi l'a-t-il écartée ? ») :

En me basant, comme le fait aussi M. J., uniquement sur les matériaus que fournit l'Atlas, je nie que *mouchette* « abeille » se soit conservé ailleurs que dans l'aire valaisanne, où je crois avoir démontré la possibilité de son maintien, et qui n'est pas à considérer ici, puisque M. J. n'en parle pas pour l'expliquer. Le *mouchette* « abeille » de l'Est, le *mouchette* « abeille » de M. J. n'existe pas.

Qu'avons-nous, en effet, dans l'aire Est dite de *mouchette* « abeille » ? Uniquement les formes *mouchatte* et *mouchotte*, comme nous n'avons dans l'aire dite d'*essette* que les formes *essatte* et *essotte*.

Pourquoi ne trouve-t-on pas la forme *mouchette* « abeille » dans l'aire *mouchette* « abeille » de M. J. ? Si ce n'est parce que cette forme est intolérable pour désigner l' « abeille », intolérable comme elle l'a été au nord de la Loire, là où M. J. admet les raisons que je donne à sa disparition.

En présence d'un *mouchette* < *mouche-ep* qu'il est obligé d'admettre, qui s'est produit par accident et a recouvert — pour en être ensuite totalement extirpé comme un produit

Digitized by Google

impropre, illogique pour désigner l' « abeille » — un territoire infiniment plus étendu que celui où un *mouchette* serait, selon lui, né spontanément, logiquement, M. J. aurait dû se poser la question : mon *mouchette* que, à cause de l'ancienneté des textes qui le contiennent, je suppose né spontanément, et que je ne retrouve dans l'Atlas que sous des formes altérées par la fonétique, n'est-il pas, de ce dernier fait, dans des conditions lui permettant d'échapper à la proscription qui le frappe ailleurs, et les textes qui en font un mot antérieur à sa naissance accidentelle méritent-ils la confiance que je mès en eus ? Les ai-je bien compris ?

En se croyant obligé par les textes qu'il allègue — *mouchette* y apparaît antérieurement à *essette* — à admettre que la caritativité s'est attaquée d'abord à un mot vis-à-vis duquel elle était équivoque — *mouchette* > « petite mouche » (rejeté comme impropre partout où il s'est produit inconsciemment) — pour être ensuite appliquée « par imitation » à *es*, où elle n'était pas équivoque, M. J. aurait dû se demander : les textes me forcent-ils à émettre une hipotèse que personne ne croira plausible [1] ?

L'aire délimitée par M. J. — abstraction faite d'*essette* — devrait renfermer les trois tipes fonétiques *mouchette*, *mouchatte*, *mouchotte*.

Le premier, père des deus autres, a disparu, tandis que *mouchatte* et *mouchotte* qui ne couvrent pas l'aire entière des suffixes *atte* et *otte* < *ette* continuent à vivre et n'ont disparu que dans le pourtour de l'aire. Ils en ont disparu,

1. *Essette*, pour être « gentille *es* » aurait besoin du modèle *mouchette* « gentille mouche », alors que *es* et *mouche* sont deus sinonimes de « mouche piquante » ! *Es-ep*, *es-guêpe* sont-ils des « imitations » de *mouche-ep* et de *mouche-guêpe*, et sont-ce les premiers qui poursuivent la voie que va suivre « abeille » ou sont-ce les derniers ?

Digitized by Google

sans doute, pour la même raison que *mouchette*. Il faut donc que *-atte -otte* soit un abri qui permet au tipe *mouchette* « abeille » de persister, contrairement à *-ette*, qui ne le permet pas. En devenant *-atte -otte*, le suffixe *-ette* se confont avec les suffixes *-atte* et *-otte* (patois et français), qui ne sont point des suffixes diminutifs ou caritatifs, et il pert ainsi son caractère de suffixe diminutif ou ne le conservera qu'en tant qu'il sera en étroite communion avec *-ette* français — c'est-à-dire tant que l'on aura conscience de l'équivalence *-atte-otte* = *ette* français, conscience qui a déterminé l'abandon de *mouchette* dans la portion de l'aire *-atte-otte* d'où il a disparu.

En réalité, M. J., en laissant de côté les quatre points valaisans, ront des lances en faveur d'un champion qui n'existe plus, qui n'existe pas plus que le *mouchette* < *mouche-ep*, disparu pour une raison qu'admet M. J.

A priori, il est inadmissible que *mouchette* devenant *mouchatte*, *mouchotte* n'ait pas acquis une vie nouvelle, une vie autre que *mouchette*, que ce dernier n'ait pas compromis sa nature sémantique en s'associant aus mots qui se terminent en *-atte -otte*.

Nous allons en donner la preuve a posteriori.

L'aire *-atte -otte*, où se pert le sentiment de la diminutivité d'*-ette*, est l'exacte contre-partie du territoire gascon où s'est gagné le sentiment de la diminutivité. Ici, c'est le suffixe **-ellum** qui devient fonétiquement *-et*, et se confont ainsi avec le suffixe **-ittum** > *et*, de sorte que, la nécessité d'une dédiminutivisation se faisant sentir, et sous les auspices du français qui marque ce qui est susceptible d'être dédiminutivisé et ce qui ne l'est pas, celle-ci frappe **ellum** aussi bien que **ittum** (*clavel* > *clavet* > *clau* « clou » — *mulet* > *mul*).

Là, c'est le suffixe diminutif *-ette* qui devient fonétique-

Digitized by Google

ment *-atte -otte*, se confont avec ce dernier, et pert ainsi le sentiment de la diminutivité, de sorte qu'il échappe à toute atteinte dont *-ette* peut être affecté (*mouchette* > impropre à désigner l' « abeille » — *mouchatte*, *mouchotte* propres à désigner l' « abeille »).

A en croire le petit dictionnaire de Lévy (*clau* « clou », *clavel* « clou », *clavelet* « clou », *clavar* « clouer », *clavelar* « clouer ») et à jeter un coup d'œil superficiel sur la carte de l'Atlas, on croirait que la Gascogne est la seule région du Midi où se soit conservé **clavus**, et c'est la seule région du Midi où, ayant eu **clavellus**, on a pu reproduire un **clavus** roman.

A en croire M. J., *mouchatte-mouchotte* sont les seuls diminutifs ou caritatifs conscients de *mouchette* « abeille ». Ils sont « en place » de tout tens depuis leur naissance précisément parce qu'ils ont cessé d'être des diminutifs ou caritatifs et de participer au sort de la forme *mouchette*. Loin d'être une aire productrice de diminutivités ou de caritativités, l'aire *-atte -otte* a émasculé le diminutif *-ette*, et *mouchette* « abeille » sous forme de *mouchatte*, *mouchotte* peut vivre.

Si M. J. avait étudié l'aire *-atte -otte*, il y aurait trouvé les faits suivants qui l'auraient éclairé.

Ce parc réservé [1], où l'on peut résider sans contrainte policière, héberge les individualités — dont je ne fais qu'un chois — et a les caractéristiques suivantes :

1) « Ongle » y est *onglette*, et l'*onglette* n'y est pas le moins du monde un diminutif ou un caritatif, il désigne en un point l' « onglon du porc », tandis que l'*ongle* est

1. Le fait qu'il y a de nombreus bouquetins dans le parc des Grisons, où la Confédération helvétique préserve leur race d'une disparition totale, ne permet pas de les considérer comme un échantillon du genre chèvre peuplant les rochers des Alpes.

Digitized by Google

celui de l'homme. *Onglette* n'existe nulle part ailleurs dans la Gaule romane.

« Feuille » y est *feuillette*. Une *feuillette* de rubarbe est-elle une « petite feuille » ou une « gentille feuille » ? *Feuillette* » feuille » n'existe nulle part ailleurs dans la Gaule romane [1].

Cf. encore dans l'*Atlas des Vosges méridionales* de M. Bloch les cartes *bouc*, *poutre*, *foie*. *oseille*, etc.

2) La « *pomme* » y est une « pommette », et, par une légitime conséquence, la « pomme de terre » y est une *pommette de terre* ou une *pommette* (comme en français *pomme de terre* > *pomme*). La « pomme de terre » une *pommette* ! *Poire* y est *poire* (et non *poirette*) ; mais, comme dans cette ambiance, la « pomme de terre » est une *pommette*, la « pomme de terre » sera aussi une *poirette* (sans être une « poire ») : la *poirette* une « pomme de terre » !

M. J., qui met la diminutivité de son patois allemand en parallèle avec la prétendue diminutivité de *mouchette* « abeille », suivie de celle d'*essette*, s'imagine-t-il un *Birli* qui désigne la « pomme de terre ». Je comprens que les « pommes de terre » soient des *pommes*, comme en latin les *pommes* ont été des « truffes », qui sont en France aussi des « pommes de terre », mais des *pommettes*, « de petites pommes », non !

Et *poirette* « pommes de terre » n'existe nulle part ailleurs dans la Gaule romane [2].

1. On m'excusera de ne point rechercher la raison d'être particulière à chacun des mots que je cite et qui a produit ces diminutifs caractéristiques : je ne présenterais au lecteur que des hipotèses, tant que je n'aurai pas étudié ces mots en détail, et cela demanderait un volume.

2. La « pomme de terre », dans notre région, et notamment en Suisse, réserve bien des surprises à celui qui en entreprendra l'étude généalogique sur la base du Glossaire de la Suisse romande qui est en préparation.

Digitized by Google

Poirotte se prélasse ici dans notre enclos, et se trouve fort à son aise en compagnie de *carotte*, comme *pommate* n'aura rien à reprocher à *patate* (qui a dû y passer) et à *tomate* quand celui-ci y viendra plus tard.

3) *Otte* et *atte*, successeurs de *-ette*, se relaient dans notre enclos, et cela est bien conforme aus nouvelles accointances qu'*ette* contracte en devenant *atte* et *otte*, et cela est bien contraire à la régularité qu'observe ce suffixe partout où il est resté fonétiquement intact.

Des 24 points qui constituent l'aire *mouchatte-mouchotte*, de 24 autres points qui, en dehors de cette aire, appartiennent à l'aire *atte-otte*, de 4 points qui ont *essette* « abeille », c'est-à-dire des 52 points que j'ai examinés, il n'en est pas un seul observant régulièrement la loi qui fait d'*ette* soit *atte*, soit *otte*. On se passe la main dans ce lieu d'exil.

Voici, par exemple, ce que je trouve dans l'aire complète d'*essette* « abeille » :

	ABEILLE	HACHE [1]	ALOUETTE	HIBOU [1]	NAVETTE	VIOLETTES
72	essotte	etchatte	alouotte	tchouotte	naviotte	violottes
73	»	»	alvatte	tchvatte	navotte	»
64	»	»	alouotte	tchouatte	nevatte	violattes
71	echatte	atchatte	olouatte	»	naviatte	»

Quelle est la loi fonétique qui régit chacun de ces parlers ? L'atlas fonétique que prépare depuis de nombreuses années la rédaction du Glossaire de la Suisse romande nous le dira-t-il ?

Mais les relevés d'Edmont peuvent paraître suspects aus yeus de quelque lecteur. Qu'à cela ne tienne ! Voici le témoignage d'un autre enquêteur. M. Bloch, dans ses *Parlers des Vosges méridionales*, p. 299, dit :

1. On voit que ce mot du questionnaire ne pouvait guère provoquer une réponse « extorquée » (*hachette, chouette*).

Digitized by Google

« Nous avons déjà eu l'occasion de signaler l'origine « étrangère de cette forme p. 146 [il s'agit de *kmot* (= *pom-* « *motte*) « pomme de terre »]; il est même curieus que nos parlers n'aient pas adapté le suffixe [M. Bloch réclame le « suffixe *atte*]. » Nous avons vu plus haut que cette forme *kmot* de M. Bloch est en fort bonne compagnie avec *carotte*.

4). Pour être devenu *atte-otte*, le suffixe *ette*, maintenu sous sa forme française, ne pert pas ses droits à l'existence dans l'aire *atte-otte*. Et quoi de plus naturel, puisque *atte-otte* ne connaissent plus la valeur de *-ette*, ou la connaissent imparfaitement (de là le pourtour de l'aire *atte*, *otte* sans *mouchette* « abeille ») ? Lorsqu'un mot en *-ette*, étranger à cette aire, s'y présente après l'évolution en *atte-otte*, il sera assimilé ou ne le sera pas, alors qu'un *-ette*, conçu comme diminutif, devrait être toujours assimilé par un parler ayant conscience de la diminutivité de *-atte -otte*.

Clarinette ne deviendra nulle part *clarinatte-clarinotte* ;

Omelette, bien qu'apparaissant aussi sous la forme *mulet*, ne sera assimilé en *-atte* qu'en 2 points sur 52 ;

Pâquerette le sera en deus points (*-atte*), en un point (*-otte*) sur une douzaine ;

Fauvette, *allumette*, *violette*, *fourchette*, etc. le seront, à divers degrés, davantage — mais n'allez pas croire que les parlers les plus assimilateurs soient les plus originaus et les plus régionalistes.

Je gage que le plus récent des mots en *-ette*, *trottinette*, n'y affecte pas les formes en *-atte -otte*, à moins que...

Dans l'appendice *Mouchette en Lorraine* de mon travail sur l'abeille, j'ai montré que cet état de choses créait des possibilités lexicales particulières.

Par ce qui précède, on voit que l'aire *atte-otte* était un enclos où un *mouchette* « abeille » — quelle que soit son origine (consciente ou accidentelle) — pouvait parfaite-

Digitized by Google

ment se maintenir sans apparaître sous la forme d'un diminutif de *mouche* ; il pouvait se maintenir même en dépit de la présence d'un *mouchette* « moucheron », lequel pouvait persister ou naître (sous la forme *mouchette*), appuyé qu'il était par d'autres diminutifs en *ette* — *fourchatte*, *fourchotte* pourraient désigner une « petite fourche », tandis que *fourchette* désignerait une « fourchette de table ». *Mouchette* « abeille » était condamné ailleurs que là où il était *mouchatte* et *mouchotte*. *Mouchette* « abeille » n'existe réellement qu'en quatre points du Valais, où une raison particulière a permis qu'il se maintînt, et cette raison particulière est analogue à celle qui a sauvé *mouchatte* et *mouchotte*.

*
* *

Mais, le *mouchette* « abeille », sauvé miraculeusement dans l'aire *atte-otte*, pourrait être aussi bien le *mouchette* — diminutif ou caritatif — de M. J. que mon *mouchette* accidentel, < *mouche-ep* ! Il y a donc lieu d'examiner si le *mouchette* « abeille » de l'Est est autre chose que celui qui, à l'ouest, disparaît, précisément pour être apparu comme un diminutif, d'examiner si, comme le croit M. J., *mouchette* « abeille » de l'Est est antérieur à la naissance de *mouche-ep*, tombé accidentellement en *mouchette*, comme je le crois.

Examinons donc les textes qui ont permis à M. J. de remplacer une aile de mon bâtiment, de la remplacer par une aile qui est d'un tout autre stile.

Ce sont les mêmes textes que ceus que j'ai eus sous les yeus en écrivant mon travail sur l'abeille — ceus qui concernent *essette* n'ont rien qui soit cronologiquement incompatible avec *essette* < *es-ep*. Seuls ceus qui ont, ou que l'on dit avoir *mouchette* « abeille », motivent le dissentiment entre M. J. et moi.

Digitized by Google

La plus ancienne forme de l'Est que M. J. oppose à ma conception de *mouchette* < *mouche-ep* est un *mouxate* de 1291. « *Atte* », dès cette époque, a remplacé *ette*. Par cette évolution fonétique, « *mouchette* » va acquérir, tôt ou tard, les prérogatives que j'ai signalées ci-dessus : il pourra se maintenir à l'abri des péripéties survenant à *mouchette*. Les scribes et auteurs de la région nous parleront dorénavant de *mouchattes* et de *mouchottes*, alors que *mouchette* pourra avoir disparu ailleurs. Ils franciseront leur mot provincial en *mouchette*.

Ce *mouxate* de 1291 est-il *mouchette* « abeille ». Je le conteste catégoriquement ; car il s'agit d'un geton ou essaim de mouchettes. Or, que sont ces « mouchettes » ? Ce sont « les mouches, les jeunes mouches, les mouchettes, les nouvelles mouches » qui s'envolent de la ruche, où travaillent les *es*. Ces *mouchattes* sont exactement les « nouvelles mouchettes » du texte de Brunetto Latini, qui m'a sottement embarrassé lorsque j'écrivais l'*Abeille* ; ce sont « les noveles moschetes » [pléonasme aussi excusable que *petit bébé*, *petit poupon*] qui « ne s'osent poser devant ce que lor maistres [la nouvelle reine] ne sois assis la ou il vuet ». Le *mouxate* de 1291 n'a pas plus à intervenir dans l'histoire de l' « abeille » que le *moschete* de Brunetto Latini n'a à intervenir dans celle de l' « abeille » à Paris, et n'y est intervenu : XVe s. « Avettes que l'on appelle eps en France et abeilles en Poitou ».

Dans le deusième exemple cité par M. J., celui du Psautier de Metz : ils m'ont environné *com moixates*, ne s'agit-il pas plutôt des jeunes abeilles, effarées, et suivant leur reine en tournoyant, n'osant se poser « devant qu'elle soit assise là où elle veut » que des abeilles de la ruche environnant l'apiculteur qui vient prendre leur miel [1].

1. Si d'autres psautiers disent, à ce passage, *es*, je n'en conclus

Digitized by Google

Cette interprétation de trois *mouchette* est fantaisiste, recherchée, dira peut-être M. J. Avec ma présomption habituelle, je n'hésite pas à dire qu'elle est certaine, et voici pourquoi : quand *essaim* « essaim » dans le nord de la France eut disparu sous le coup de sa collision avec *essaim* « abeille » — ce fait n'est pas contesté par M. J. —, il naquit un nouveau mot pour désigner l' « essaim », et ce nouveau mot a pour base... ma conception du *mouchette* de 1291, du *mouchette* de Brunetto Latini, du *mouchette* du Psautier de Metz. Le nouveau mot pour « essaim » est *jeuneau*, c'est-à-dire le groupe des jeunes mouches, des *mouchettes*, et ce *jeuneau* occupe la moitié de la Wallonie, et ce *jeuneau* fixe définitivement des *jeunes de mouches*, des *mouches*, des *mouches qui essaiment*, des *nids de mouches* (pas de *mouchettes* !), toutes expressions tâtonnantes qui « environnent » *jeuneau*, qui se meuvent toutes dans l'orbe de *mouchette*, jeune abeille qui quitte le domicile maternel, fait l'école buissonnière sous la conduite de son nouveau « maître », « environne » le passant, et est « mouchette » — ou « mouche » — tant qu'elle fera partie de « getons », voire même de « vaisseaus » — car *vaisseau*, en disparaissant d'un parler dans son acception de « ruche », ne vaut pas plus que « geton » ou « essaim ».

Si l'essaim ne se composait pas de « jeunes abeilles », de « mouches », de « mouchettes », de « mouchons » (voir plus loin), le mot nouveau devant désigner un « essaim » perdu serait-il *jeuneau*, et ce *jeuneau* serait-il entouré de *jeunes de mouches*, etc. ?

Ainsi, de plein droit, j'élimine toute interprétation de *mouchette*, *mouche* par « abeille », en tant que *mouchette* et

nullement que le *mouchette* du Psautier de Metz soit le sinonime exact d'*es*. Le Psautier de Metz précise d'une façon plus parfaite et plus juste l'image qu'évoque le psalmiste.

Digitized by Google

mouche sont des compléments de *jeton, essaim, vaisseau* ; car un jeton, un essaim, et même un vaisseau (celui-ci dans certaines conditions) se composent réellement de *mouchettes* ou de *mouches* et non d'*abeilles*.

Qui a étudié les parlers wallons et ceus qui de la Belgique se parlent le long de la frontière jusqu'à la Suisse sait dans quelle intime relation fonétique et lexicale se trouve ce territoire, récemment brisé en deus tronçons par ce que j'ai appelé ailleurs la « trouée de la Meuse ». (Cf., au point de vue fonétique, la diftongaison de l'*e* entravé, le maintien de l'*s* devant consonnes, et dis autres faits ; au point de vue lexicologique, les mots *sarrasin, cercueil, auge, arracher*, et cent autres.)

Si *mouchatte* de 1291, *moschete* antérieur, *mouchatte* du Psautier de Metz étaient sinonimes d' « abeille », je revendiquerais cette même sinonimie pour *mouche*. Nous avons *getons de mouches* en 1328 (sinonime de *geton des* (! ?), *geton de mouchettes*, voire même de *geton de mouchette* (ruche). Je revendiquerais cette sinonimie à plus juste titre encore que celle de *mouchette*, puisque *mouche* « abeille » est resté jusqu'à nos jours (*Élever des mouches*, dit Littré. C'est élever des mouches pour avoir des *es*, élever de la progéniture, comme on élève des vers à soie — non pas pour avoir des vers, mais de la soie) alors que l'on ne dit pas aujourd'hui *élever des mouchettes*.

A qui le tour de prétendre que *mouche* désigne l'abeille dès le XIVe s., et que les textes permettent de reconstruire l'histoire de la terminologie de l'abeille avec plus de sûreté que la géografie linguistique ? M. J. ne dit rien de ce *mouche* « abeille ». Moi, je dis que la géografie linguistique est là pour qu'on interprète bien les textes et que, sans elle, on serait semblable à celui qui prendrait une clef de porte cochère pour remonter sa montre. Vous chercherez

Digitized by Google

en vain chez Godefroy un article *mouche* « abeille », alors que, par hasard, il s'en trouve trois exemples — où ? — à l'article *geton*, où il est bien à sa place [1].

Godefroy a-t-il relevé les *mouchette* qui ne se recommandent pas à sa curiosité par leur forme fonétique ou leur grafie ? Les exemples de *mouchette* sont-ils dans son dictionnaire en proportion de leur existence réelle ?

Mouxate de 1291, *moschete* parisien du XIIIe s. *mouche* de 1328 sont les sinonimes d'un *mouchon* [2] beaucoup plus récent : « Quand le printemps est beau, les abeilles font plus de miel et moins de *mouchons*, parce que.. elles en oublient la production de leurs nymphes. »

Si je devais changer d'avis au sujet de la naissance de *mouchette* dans l'Est, c'est-à-dire lui attribuer une autre origine que celle de *mouche-ep*, je n'hésiterais pas un seul instant à voir dans *mouchette* et *essette* de l'Est de véritables diminutifs de *mouche* et d'*es*, propres à remplacer un *es* défaillant, quoique devenant improprement des « abeilles », de « jeunes abeilles » qu'elles étaient.

1. Godefroy n'a-t-il pas dépouillé le seul livre de textes vieus-français que j'aie ici à ma disposition : la Chrestomathie de Bartsch. J'y trouve : mouches aux aguillons. Qui de beau miel leurs pavillons Firent es arbres par mesure (Alain Chartier). Les « moucherons » y sont des *mouschettes*. Les mouches d'A. C. (né en 1386) intéressent moins Godefroy que les *mouchettes* de Belleau (né en 1528).

Godefroy a deus articles indépendants : *mouchete*, qui comprent *mouchate*, et *mouchote*, cette dernière forme étant aussi représentée, dans un seul et même texte, par *mouchete* et par *mouchate*. Cela enrichit le dictionnaire, et peut faire accroire que la région lorraine est plus riche en *mouchatte* et *mouchotte* que les régions à *mouchette* ne le sont en *mouchette*.

Une collaboration de quinze jours à la cueillette de M. Godefroy a suffi pour que je me rende conte comment elle se faisait et pour motiver la brièveté de cette collaboration.

2. *Mouchon* = « fumeron » et « petite mouche » (absolument comme *moucheron*) G.

Digitized by Google

*
* *

Apes. Une « muschete qui fait le miel » (Glossaire de Salins). Cette *mouchette* est-elle une *mouche* qui fait le miel ou une *abeille* qui fait le miel. Si c'est une *abeille* qui fait le miel, le Glossaire de Salins dirait-il aussi : **Pomus**. Pommier qui porte des pommes ?

Si, comme le suppose M. J., *moichotte* est « abeille » dès l'an 1291, je ne comprens pas qu'en 1444 un scribe écrive :

XII vaissels d'ays alias moichotes.

Est-ce un savant connaisseur de la langue d'autrefois ? M. J. cite cet exemple en faveur de sa tèse d'après laquelle *mouchette* a recouvert *es* et *essette* est une imitation de *mouchette*. Cent cinquante ans après que *mouchette* « abeille » a fait son apparition, on nous parle encore d'*es*, dans une région dont une partie au moins « témoigne d'une conservation particulièrement tenace d'**apis** » (J.). Quelle est l'interprétation la plus naturelle de ce texte ? Celle que lui donne M. J. ou celle d'après laquelle *es* est encore contemporain de *mouchette*, le premier désignant l'abeille en ruche, le segond désignant soit la « jeune abeille » (qui est *el vaissel*), soit déjà *mouchette* < *mouche-ep* et étant alors le sinonime parfait d'*es* ? Le même texte présente, dans la même année *moichate*, plus tard, la forme francisée *moichete*.

Deus ou trois des textes qu'il y aurait encore à interpréter sont obscurs pour moi [1]. Je ne crois pas en devoir faire plus de cas que de celui de Belleau, qui disait *avette*,

1. « Une petite mochette que fut trouvee d'espave es bois de monseigneur » est dans un texte qui a, d'autre part : « une petite mochette.. laquelle morut avec ses jectons. »

Digitized by Google

et cependant emploie une fois *mouchette à miel*, sans qu'aucun parler n'ait eu à en souffrir.

D'ailleurs, me montrât-on de véritables *mouchette* « abeille » antérieurs à mon *mouchette* < *mouche-ep* que je m'en formaliserais pas autrement en présence de tant de *mouchette* et de *mouche* qui ne sont pas des « abeilles », mais de « jeunes abeilles » et qui pullulent de plein droit comme compléments de « essaim », « jeton », voire même de « vaisseau ». Que l'on ait confondu parfois les jeunes mouches futures faiseuses de miel avec les faiseuses de miel, cela serait-il inadmissible? Pas plus que si l'on a confondu *poule* avec *geline*.

Je crois donc, et M. J. croit avec moi, que *mouchette* abeille, né accidentellement, a été extirpé. M. J. reste seul à croire qu'ailleurs que là où l'on a extirpé, on l'a créé pour qu'il restât.

*
* *

Deus faits particulièrement — d'un troisième M. J. dit qu'il n'est pas décisif, sans proposer une autre explication — m'ont révélé que *mouchette* et *essette* étaient le produit né dans l'Est de *mouche-ep* et de *es-ep*. Ce sont :

1) l'existence d'*essette* « esse »,
2) la présence d'*apier* « rucher » au point 77.

Ces deus faits ont naturellement aussi peu de valeur démonstrative aus yeus de M. J. que les textes qu'il interprète en ont pour moi.

1) « *Essette* reste une hipotèse aussi longtens qu'*essette* « abeille » n'est pas attesté en Lorraine ». Pas d'histoire sans documents écrits! Il n'y a au ciel que les étoiles que l'on nous montre à l'Observatoire! Comme *essette* n'existe pas dans Godefroy, je ne tenterai point l'entreprise de

Digitized by Google

dépouiller les textes lorrains en vue d'y trouver un mot éfémère, aussi éfémère que *mouche-ep*, dont M. J. admet l'existence, quoique non patentée par les textes, et qui a été fort bien remplacé par *mouchatte-mouchotte*. Je préférerais de beaucoup suivre une autre piste qui aboutirait peut-être à un résultat plus assuré : les successeurs des trois *essatte*, signalés à M. J., sont représentés, dans les quatre points à *essette* de l'Atlas, par trois *essotte* contre un *essatte*. Cela me laisse rêveur en face de quatre *etchatte* « hache », de quatre *brouatte* même. *Essette* est, des quatorze mots que j'ai examinés, celui qui se comporte le plus irrégulièrement vis-à-vis de la loi *ette* > *atte*. Or, j'ai dit plus haut le va-et-vient de *otte* et de *atte*, j'ai reproduit les dires de M. Bloch au sujet de *kmot*, à la place duquel il attendait *kmat*. Est-il sûr qu'*essotte* soit « en place » et ne soit pas un lambeau d'une aire autrefois plus étendue et dont la situation géografique satisferait M. J. [1] ? Il importerait à M. J. de démontrer l'inanité de mon étimologie *essette* « abeille » > « esse ». Je ne puis croire à celle-ci : S majuscule (*esse*) > s minuscule (*essette*) [!].

M. J., pour appuyer la prétendue caritativité de *mouchette* « abeille » nous cite des diminutifs-caritatifs romans d' « abeille » et plus particulièrement des caritatifs de son patois allemand (= « abeillette, guêpette, frelonnet, bourdonnet »), ce qui ne l'empêche pas de prétendre que :

1. Si les parlers du Jura bernois, parlers français, sont en relations plus étroites avec la Suisse franco-provençale — ce dont il est permis de douter — qu'avec l'ouest français, si l'*essette* du Jura Bernois s'appuie sur l'*es* fribourgeois, une question, peut-être embarrassante pour M. J., se poserait : un diminutif ou caritatif d'*es* ne serait-il pas plutôt *esset* qu'*essette*, puisque les parlers voisins du canton de Fribourg ont un *es* masculin. Pour nous, cette question ne se pose pas : un *es-ep* qui devient accidentellement *essette*, comme *mouche-ep* > *mouchette*, parallèlement, et — je puis le dire maintenant après l'examen qui précède — simultanément, est un mot féminin (*es* a été des deus genres en français).

Digitized by Google

« *Essette*, caritatif d'*es*, imite probablement *mouchette*, dont l'aire l'entoure ». La caritativité n'a donc pas été directe, elle a donc fait un détour pour arriver à « abeille », elle s'est attardée chez la *mouche*, où elle prêtait à équivoque, avant d'aller à l' « abeille », où elle ne prêtait pas à équivoque.

2) « Quant au sort de *apier* est-il vraiment lié aussi étroitement que le pense l'auteur au sort d'*ep* ? Un terme d'apiculteur, dont dans deus tiers de la France on ne sent pas la nécessité, ne peut-il pas se répandre indépendamment du mot sur lequel, selon M. G., il repose et qui, aujourd'hui, n'existe plus nulle part en France ? »

A la question *rucher* « endroit où sont les ruches » (D. G.), les sujets d'Edmont pouvaient alléguer leur ignorance (= ?), s'ils n'avaient pas connaissance d'un mot désignant un ensemble de ruches, placées en un lieu déterminé, soit alignées sur des planches ou des bancs, soit placées dans un édicule. Ils pouvaient mieus faire — la question *rucher* étant associée à celle de *ruche* — et donner à Edmont un équivalent de « ce qui supporte la ruche ou les ruches ». C'est ainsi qu'ont été obtenus *banc des abeilles*, *esier*, *apier*, etc.

Le *rucher* est « l'endroit où sont les ruches », et le nom de cet endroit est soit un dérivé de « ruche » (*ruche* > *rucher* ; *chatoire* > *chatrier*), soit un dérivé d' « abeille » :

Es « abeille » a donné : *esier* « rucher » ; *mouche* « abeille » : *moucher* ; *mouchette* « abeille » : *mouchetier* ; *abeille* « abeille » : *abeiller* ; *aveille* « abeille » : *aveiller*, qui sont tous l'endroit où sont les ruches, tous ce qu est *rucher* < *ruche*.

Ep « abeille », selon M. J. a pu ne pas donner *apier*.

Apier, qui, dans Olivier de Serres, est un assemblage de bancs qui supportent les ruches, ainsi que me l'apprent M. J., *apier*, qui, au point 264 de l'Atlas, est une planche

Digitized by Google

supportant les ruches, est un terme qui n'est pas plus tecnique qu'*esier*, *moucher*, etc.

Apier peut-il se trouver indépendamment d'*ep* « abeille » ? M. J. pense que oui ; moi, je pense que non.

Esier, *moucher*, etc. peuvent-ils se trouver indépendamment d'un *es*, *mouche* « abeille », actuel ou ancien ? M. J. et moi, nous pensons que non — M. J. le montre par les raisonnements que contient son article.

Un *moucher*, un *mouchetier*, un *esier* dans l'aire *abeille* ne seraient pas moins déplacés qu'un *apier* dans l'aire *mouchette* « abeille », si cette aire *mouchette* « abeille » n'a eu un *ep* « abeille ».

J'avoue que j'ai été singulièrement surpris en lisant cette frase de M. J. « il importerait d'ailleurs d'élucider l'histoire d'*apier* » ; car je ne songeais pas, en lisant les prémisses de son travail, aus conséquences fatales ausquelles il allait être entraîné.

C'est bien par fragments qu'il faut tout d'abord traiter un problème linguistique d'une certaine envergure, si l'on veut obtenir une solution, absolument comme, dans un jeu de patience, la reconstitution d'un paysage. On obtient d'abord des solutions partielles. Mais il faut que ces solutions partielles s'enchâssent les unes dans les autres pour former le tout recherché. Si, dans votre jeu de patience, trop de pièces se trouvent à manquer, ne cherchez pas à reconstituer le paysage en entier : vos arbres pourraient avoir la cime en bas. — Si je n'avais pas cru à mon explication d'*apier*, M. J. croit-il que j'aurais publié mon travail sur l'abeille ?

M. J. a recherché *apier* dans les textes et n'a pas trouvé d'autre exemple que celui d'Olivier de Serres [1]. Voilà un

1. Ce qui aurait dû être, pour M. J., un indice de la nature du mot : *apier* n'a pas laissé, dans les textes, plus de traces qu'*ep*, d'où il vient.

Digitized by Google

mot qui a failli avoir le sort de l'*essette* lorrain ! Et cependant, il figure dans de nombreus lexiques patois et à plus de 50 points de l'Atlas, où il est disséminé et représente une surface triple, quadruple, quintuple de celle de la Lorraine, où M. J. s'étonne de ne pas trouver *essette*, l'autre produit de *ep*.

Si ni l'un ni l'autre des produits de *ep* ne se retrouvent dans les textes lorrains, serait-ce, par hasard, que M. J. aurait donné une mauvaise solution à *essette*, en lui attribuant une origine logique, spontanée, lequel *essette*, en effet, devrait, de par cette nature, se retrouver dans les textes lorrains, à l'égal d'*avette*, p. ex., dans l'Ouest.

L'aire *avette* n'a point donné *avettier*. Cette aire se contente de nombreus points d'interrogation et de *rucher* tout moderne (ainsi qu'il convient à la région la plus francisée, et la plus anciennement francisée de la Gaule romane).

Les aires *mouchatte-mouchotte* et *essette* n'ont point donné *mouchattier*, *mouchottier*, *essattier*, car elles sont, en grande partie, « la seule aire quelque peu étendue du dérivé ancien *esier*, *eserier* » (J.) et, en une autre partie, du respectable *chatrier* < *chatoire* « ruche ».

A l'exception de ces aires, tout « abeille » donne un « abeiller », sauf *ep*, selon M. J.

Cet *apier* qui, selon moi, abritait au XVe s. « les *eps* de France que l'on appelait *avettes* en Anjou et *abeilles* en Poitou », a quelles assises géografiques ?

Il pullule dans la région qui a vu naître *ep*.

Il est absent de tout l'immense territoire le plus soumis à l'influence française littéraire (de là son absence dans les textes).

Ep culbuté dans les patois n'entraînait pas dans sa culbute *apier*, qui, comme *esier*, pouvait patiemment attendre l'arrivée tardive de *rucher*, sinon celle de *mouchattier-mouchottier*.

Digitized by Google

Il se retrouve et pullule dans l'aire *abeille*,.. où, grâce à l'analogie de sa forme, il se confont avec *abeiller* au point qu'il produit le tipe *apeiller* [1] et *apier* ne serait pas à *ep* ce qu'*abeiller* est à *abeille* !

Il est dans le voisinage du Médoc, où *ep* existe encore. Et maintenant, examinons de près, et dans son entourage immédiat, l'*apier* du point 77, dédaigné par M. J. à cause de son isolement, doublement apprécié par moi pour la même raison.

Apier est, au point 77, situé au centre d'un quadrilatère formé par les points, plus septentrionaus, 68 et 86 et les points, plus méridionaus, 78 et 67. Aus points 77 et 67, le mot *bus*, ayant besoin du complément « de mouchettes » pour être « ruche », équivaut, dans cette région, à « panier » que l'on a aus points 86 et 68. Ces quatre parlers ont perdu le tipe *chatoire* « ruche » (abandon matériel, ou abandon à la suite de l'apparition d'un nouveau modèle de « ruche »), conservé au point 78, tipe lorrain-wallon disparu de la « trouée de la Meuse » (où l'on a naturellement *ruche*). *Chatrier* « rucher », le dérivé de *chatoire*, se maintient naturellement au point 78 — qui a *chatoire* « ruche » ; il se maintient aussi aus points 68 et 86, malgré la disparition de *chatoire* « ruche » que l'on y a remplacé par une expression périfrastique imminente, « panier de mouchettes », ou simplement « panier » — qui ne peut donner *panerier* « rucher » ! Le point 67 a conservé *esier* « rucher », malgré son expression périfrastique pour « ruche ». Dans ce milieu, au centre du quadrilatère, le point 77, qui a perdu *esier* et *chatrier*, dit *apier* « rucher ». Il les aurait abandonnés, selon M. J., pour adopter un

1. Ne cherchez pas cet adultérin dans le dictionnaire de Mistral. On en fait à foison (*afierma* « affirmer) ; mais on ne paraît pas adopter ceus qui existent (*apeiller*).

Digitized by Google

« terme d'apiculteur » (terme tecnique comme *esier* « de la seule aire quelque peu étendue de ce dérivé d'*es* », comme *chatrier* dont l'aire s'étent de la Wallonie à la Suisse ?), un terme « qui aurait pu se répandre indépendamment du mot sur lequel il repose » et dont « il importe d'ailleurs d'élucider l'histoire » ! Il les aurait abandonnés pour leur préférer un mot ne tenant, ni d' « abeille », ni de « ruche », et qu'il n'a pas remplacé par le littéraire *rucher*, comme partout ailleurs où l'on n'a pas un mot formellement associé avec le terme « abeille » ou « ruche » avant l'apparition de *ruche*, *rucher* [1].

Au point 77, *apier* suppose *ep*, comme *tabatière* [2] suppose *tabac*.

Si « *mouchettier* » ne s'est pas encore produit, comme il existe au point 261, où il est le témoin encore vivant du passage de *mouchette* « abeille » — *apier* est, au point 77, le témoin du passage d'*ep* —, c'est que nous sommes ici en une région où *esier* et *chatrier* sont encore bien vivants — l'élément mobile de la famille et déterminant le mouvement des dérivés n'est-il pas uniquement « abeille » ? —, malgré que *es* ait disparu dans nos cinq points et que *chatoire* n'existe plus qu'en un seul point : la langue ne s'est pas encore mise en quête d'un remplaçant d'*esier* et de *chatrier* pour satisfaire le seul point 77 qui en ait besoin.

*
* *

M. J. traite à la légère le sémantisme « essaim-ruche »

1. *Apier* fournit une date cronologique dans l'histoite du rucher et de la ruche au point 77.

2. Les priseurs ont « soufflé » ce mot aus fumeurs, qui ont été réduits à dire *blague à tabac*. Les priseurs ont eu pour eus l'antériorité. C'est ce qui découle aussi de l'étude des cartes *tabac* et *fumer* de l'Atlas.

Digitized by Google

de *mouchette* et de *mouche*. Il signale, d'après Godefroy, ce *mouchette* « essaim, ruche » au XIVe s. (toujours dans la région Est qui a *mouchette* « abeille ») et se contente d'ajouter : « l'évolution sémantique « abeille » > « essaim », de même que celle d' « essaim » > « ruche » se retrouve à différentes époques et dans différentes langues ». Je ne sais pas ce qu'il en est dans ces « différentes langues », et si les conditions du problème français de « *mouche, mouchette* » peuvent avoir un parallèle dans d'autres langues à « abeille » [?]; mais j'avoue que cette évolution sémantique, qui paraît naturelle à M. J., me paraît extraordinaire, à moi : une *es* ou une *avette* « abeille » qui est en même tens un « groupe d'*es* ou d'*avettes* » — ce qui n'existe pas à ma connaissance ? Une *mouchette* qui, dans l'aire des archives de la Côte-d'Or signifie « essaim, ruche » au XIVe s. en même temps que « abeille » (dans les mêmes archives et dans le même siècle), cela, je le répète, me paraît tellement extraordinaire que je poserai la question suivante, dont on comprendra toute la portée : voyons ! est-ce *mouchette* « abeille » que l'on a en premier lieu, ou est-ce *mouchette* « essaim, ruche » ?

Si une confusion d' « abeille » avec « essaim-ruche » est naturelle, se retrouve à « différentes époques » et dans « différentes langues », pourquoi, dans notre langue à nous, le nord, lorsqu'il a perdu « essaim » devenu « abeille » fait-il, pour retrouver un « essaim », tant d'efforts qui ont abouti heureusement à *jeuneau* ? Que n'a-t-il pris son « abeille », comme l'Est — d'après M. J. — son *mouchette* ?

Pour ma part, si je n'ai aucune explication à fournir à un *es* ou à un *avette* qui signifieraient en même tens « abeille » et « essaim-ruche » — ruche et essaim sont logiquement identiques —, et dont l'existence reste à être

Digitized by Google

démontrée, j'en ai une, par contre, qui, inapplicable à *es* et à *avette* (ou à tel autre mot pouvant avoir existé avant *mouche-ep*), est applicable uniquement aus successeurs de *mouche-ep* > *mouchette* — et on en devine la portée pour la justification de mon *mouchette* < *mouche-ep* de l'Est.

Si *mouchette* « abeille » est né consciemment, qu'il soit diminutif, qu'il soit caritatif, s'il a provoqué un *essette* « abeille », comme le dit M.J., je ne comprens pas que *mouchette* puisse signifier « essaim-ruche » en même tens qu' « abeille ».. et à la même époque à peu près.

Mouchette « abeille » devait être et rester senti comme un diminutif ou un caritatif — n'a-t-il pas provoqué le diminutif ou caritatif *essette* dont M.J. nous donne des exemples du XVe s. ? — comment alors, étant un produit autoctone, a-t-il pu être interprété, au XIVe s. comme « essaim-ruche » dans la même région ?

Si je ne comprens pas un *mouchette* « abeille » et « essaim » qui serait autoctone et qui inaugurerait cronologiquement la confusion de ces deus acceptions — car, je le répète, les « abeilles » antérieurs ne paraissent pas l'avoir —, je comprens, par contre, très bien un *mouchette* non-autoctone < *mouche-ep*, soumis à un examen morfologico-étimologique par des parlers qui, en détresse lexicale, l'adoptent.

Un *mouchette*, né de *mouche-ep*, est-il une « abeille » ? Certainement, puisqu'il est une « mouche ».

N'est-il pas aussi un « groupe d'abeilles, essaim de mouches », comme *coudrette* est une « coudraie » et non seulement un « petit coudrier », comme *sarlette* (exclusivement wallon dans la langue d'oui) est une « salière » ?

Et si *mouchette* « abeille » est devenu *mouche*, ainsi que je le prétens, *mouchette* « essaim-ruche » n'a-t-il pas pu ou dû devenir — soit sur place avec *mouchette* « abeille », soit,

Digitized by Google

plus facilement à l'écart de *mouchette* > *mouche* « abeille », qui allait se spécifier — *mouche* « essaim-ruche » (que M. J. signale lui-même aus points 4 [1], 5, 405, 505); et si *mouche* « abeille » fait place à *abeille*, *mouche* « essaim-ruche », ne deviendra-t-il pas aussi *abeille* « essaim-ruche », mot qui ne figure pas dans l'Atlas, mais que M. Meillet (sud du dép. du Cher, sauf erreur) m'a signalé [2].

J'invite M. J., ainsi que le lecteur — si nous en avons —, à examiner la situation géografique de ces points 12, 5, 405, 505, qui font tous partie de l'ancienne aire *mouchette* « abeille » et « essaim-ruche » et qui suivent la destinée d' « abeille » jusqu'à *abeille*, le mot du XXe s. Ces parlers n'ont plus guère à se soucier de leur avenir : le français y pourvoira.

M. J. approuve mon explication de *mouchette* « moucheron » > *mouche* « moucheron » en Wallonie sous l'impulsion et dans le voisinage immédiat de *mouchette* « abeille » > *mouche* « abeille ». Est-il possible qu'il désapprouve *mouchette* « essaim » > *mouche* « essaim » et sa suite conséquente *abeille* « essaim » sous l'impulsion de *mouchette* « abeille » > *mouche* « abeille » en une aire cohérente, dont il m'a marqué lui-même les points extrêmes (405, 505, 5 et 12) et ausquels je viens d'ajouter des points intermédiaires (sud du Cher, et probablement Escurolles) ?

1. Lisez : 12.

2. Le glossaire de Tixier (Escurolles, Allier), originaire de l'aire où Edmont signale *mouche-abeille* « abeille », dit qu'*abeille* ne s'emploie pas seul.

On dit « une ruche d'abeilles » et une « mouche d'abeilles » [?] pour une « ruche » et une « abeille ». J'ai eu à copier, il y a deus ans, ce glossaire en entier, et j'ai eu trop d'erreurs évidentes à y constater pour y avoir mis ma confiance. Je suppose qu'il s'agit de *mouche-abeille* « abeille », Escurolles faisant partie de cette aire, selon les relevés d'Edmont.

Digitized by Google

*
* *

Dans une note qui accompagne une constatation malheureusement trop juste, et que vient confirmer le présent article (« on peut contester l'évidence de certaines explications ». P. 123), M. J. dit : « Ainsi je ne voudrais pas exclure d'une façon aussi catégorique que le fait M. G. un conflit entre *ais* « planche » et *es* « abeille ».

En tout cas, *ais* « planche » — s'il a existé — était bien inoffensif à l'époque où M. J. fait évoluer, « par imitation » de *mouchette*, *es* « abeille » en *essette* « abeille ». *Essette* pouvait-il moins facilement signifier « petite planche » qu'« abeille », voire même qu'*aissette* « espèce de hache ou de marteau », si toutefois ce mot, de tout autre origine que la « planchette », est de la région ?

M. J. continue : « il ne devait pas être commode d'appeler le « banc des abeilles » (*bã d esat*) *l'es des es*, dans les Franches-Montagnes, par ex., où le rucher en forme de maisonnette, comme certainement en beaucoup d'autres régions, est d'introduction moderne ».

L'*es des es* n'avait pas à exister. Il était — M. J. le sait aussi bien que moi — l'*esier*, l'*eserier*, qui était le dérivé le plus direct d'*es* dans « une unité qui témoigne d'une conservation particulièrement tenace d'**apis** » (J.), et il consistait en une planche sur laquelle reposaient la ruche ou les ruches, et il consistait plus tard en un rucher « en forme de maisonnette », comme était aussi l'*apier*, le dérivé le plus direct d'*ep*, et qui au point 264 et — M. J. nous le fait savoir — dans Olivier de Serres désigne le banc ou les bancs sur lequel ou sur lesquels reposent la ruche ou les ruches, pour désigner plus tard le rucher « en forme de maisonnette ».

Digitized by Google

Si les Franches-Montagnes n'ont plus l'*esier-eserier*, c'est qu'elles s'en sont appauvries depuis la disparition d'*es* [1] (guère avant — quoique *banc des es* vaille bien *es des es*). « C'est la seule aire quelque peu étendue de ce dérivé d'*es* » (J.), et M. Bloch dans les 26 patois vosgiens qu'il a étudiés relève 26 *esier* « rucher ».

J. GILLIÉRON.

1. Comme le point 77 s'est appauvri de *chatrier* ou d'*esier* à l'époque d'*ep-apier*.

Digitized by Google

MÉLANGES

I

UNE INSCRIPTION DU XVe SIÈCLE EN FRANÇAIS DANS LA VALLÉE DE SUSE (PIÉMONT)

Il y a quelques années, en visitant la vallée de Suse, je remarquai, un peu en amont de la petite ville piémontaise, dans le hameau (*frazione*) de San Stefano (commune de Giaglione) qui domine la vallée encaissée de la Dora, des fresques anciennes très curieuses, accompagnées d'une inscription en français du XVe siècle, à l'extérieur de l'église. Mon ami, le regretté Dr Couvert, de Suse, un filantrope doublé d'un érudit, voulut bien m'envoyer, quelque tens après, la copie d'une transcription publiée dans un ouvrage italien, en oubliant de me donner la référence. Sur ces entrefaites le Dr Couvert mourut, et c'est en vain que je fis rechercher par des amis de Turin l'ouvrage où il avait puisé la transcription. Celle-ci était très fautive : j'en eus l'impression tout de suite, et je pus le vérifier, au cours d'un voyage en Italie (Pâques 1920), en la collationnant sur place avec l'original [1].

Il m'a donc semblé qu'il y avait intérêt à donner une édition correcte de ce petit texte, intéressant par la grafie qui accuse une influence à la fois provençale et italienne [2]. La langue littéraire de la vallée de Suse a été le français jusque vers 1870,

1. Par exemple *estaches e choynes* avait été lu *est ames lechosnes*; *des set œuvres, de cette heuvres*, etc.

2. Au provençal se rattachent des formes comme *Lazer*, la grafie hibride *conseylg* ; à l'italien, les pluriels *le* (pour *les*), la grafie *avariziose* avec *z* ; *adoi* (aujourd'hui, = *a d'oi*) semble piémontais ; pour les finales en *a* au lieu d'*e* muet (*corda*), le suffixe *-os* pour *-eus* (dans des mots d'ailleurs à demi latins : *superbos*, etc.), *e* pour *et*, le 2e *a* de *Magda-*

Digitized by Google

mais tout au plus depuis le début du xve siècle : nous sommes donc ici en présence d'un des premiers témoignages de l'expansion du français dans cette région. D'autre part, l'influence provençale, qui ne s'y fait plus sentir depuis longtens, y pénétrait par la haute vallée de la Durance et le col du Mont-Genèvre. Enfin les influences italiennes, remontant de Turin par la vallée de la Dora, s'y sont fait sentir, plus ou moins, de tout tens, avec une éclipse assez longue pendant une partie du moyen âge.

Les peintures murales de l'église de San Stefano, de l'avis des arkéologues, datent de la fin du xve siècle ; les inscriptions explicatives, en belles lettres gotiques, sont contemporaines. Les unes et les autres se sont trouvées à l'abri des intempéries sous un toit en auvent et ont été protégées, plus récemment, dans leur partie inférieure, par un grillage. Les inscriptions semblent avoir été restaurées, au moins en partie, à l'époque moderne. Elles se lisent très facilement, en dehors de deus ou trois lettres un peu effacées ; toutefois ma mauvaise vue m'a empêché de lire nettement le premier mot de l'inscription de gauche. L'église, petite et sans intérêt architectural, semble dater aussi du xve siècle.

Les fresques, un peu dégradées par endroit, se composent de trois bandes superposées. La série inférieure représente les supplices éprouvés en enfer en raison des sept péchés capitaus. Au-dessus de chacune des sept scènes est l'inscription corrélative (de gauche à droite) : *superbos e superbose* ; *avaritios e avarizios*e ; *lusirios e lusiriose* ; *iros e irose* ; *golos e golose* ; *envidios e envidiose* ; *peresso*[*s*] *e peressose*. Les orgueilleus subissent le supplice de la roue ; les avares bouillent dans des chaudrons ; les luxurieus sont plongés dans des bains de sang ; les coléreus, ligotés, sont frappés à coups de lances ; les gourmands sont gavés ; les envieux sont serrés dans les crevasses d'une mer glacée ; les paresseus sont enfermés entre des rochers.

leine, on peut hésiter entre l'influence italienne et provençale (ou parfois latine). On remarquera *s* pour *ss* (*resucité*, *pasera*) et vice versa (*advisses*), *r* pour *rr* (*vera*), *etoit* pour *estoit*, et *e* pour *en* (*e choynes*).

Digitized by Google

Au-dessus, set personnages encordés par le cou se suivent, comme dans les danses macabres, mais sans la présence d'aucun squelette : la mort est représentée par un monstre, derrière le chevalier qui se poignarde ; il y a le roi sur un lion, la noble dame, le bourgeois, le moine et le manant. — Enfin, sur la bande supérieure sont figurées, en scènes simboliques, les set vertus qui s'opposent aus set péchés capitaus : l'humilité s'incline devant saint Pierre ; la générosité donne de l'argent aus malheureus ; la tempérance est servie par un ange ; le travail est représenté par une femme au rouet, etc. Au-dessus, les titres correspondants, en latin : *humilitas*, *largitas*, *castitas*, *patientia*, *temperantia*, *caritas*, *diligentia*.

Les fresques inférieures sont coupées au centre, au-dessus de la porte de l'église, par l'inscription suivante, à laquelle, comme à la suivante, j'ajoute la ponctuation, en rétablissant les abréviations [1].

vous qui regardes ceste istoire,
metez la bien an vos memoire ;
de[2] avisses bien le poines,
afin que ne soyes estaches e choynes.
vous seres bien miserable
se vos prenes conseylg du diable ;
mes prenes le chemin de la corda
des set œuvres de misericorde

Tout à gauche de la même série de fresques, on lit cette autre inscription :

Onrat[3] le Lazer, frere de Marie Magdaleine
et Marthe, qui etoit resucité de mort a vie,

1. Il y en a très peu : le trait sur la voyelle pour remplacer l'*n* ou *m* suivante devant consonne (encore *m* ou *n* est-il souvent écrit) ; une seule fois (dans *peressos*, *peressose*, v. plus haut) le trait sur le *p* pour remplacer *er* subséquent ; enfin *monde*, mis entre crochets ci-dessous, est figuré par un cercle barré surmonté d'une crois.

2. La première lettre est douteuse : c'est peut-être un *b* ou un *h*.

3. J'ai mal lu ce mot pour cause de vision insuffisante : j'ai cru discerner *o*, suivi de trois jambages et de la finale *at*, avec un trait sur le milieu du mot.

Digitized by Google

de la quelle chose doubtoit le dit
Symon. Comanda notre Seigneur au dit
Lazare qu'il dit devant toute la
compagnie ce que avoit veu en l'autre
[monde], adoi il raconta le poines [1] qui
etoient en enfer, le queles vos voies et vera
tot home qui par isi pasera.

Albert DAUZAT.

II

A PROPOS D'UN CONTE RENDU

Mon conte rendu du *Dictionnaire des anglicismes* de M. Édouard Bonnaffé [2] m'a valu une réponse de l'auteur, dont je me fais un devoir de donner à nos lecteurs les traits essentiels, car la lumière jaillit toujours de la controverse.

M. B. m'assure, — en me donnant des preuves convaincantes à l'appui de son affirmation, — qu'il a non seulement collationné, mais passé au crible d'une recherche minutieuse tous les mots français cités par le Dictionnaire Général comme empruntés à l'anglais. On pouvait s'y tromper, car, non seulement il n'en informe pas le lecteur, mais il n'explique pas pourquoi de nombreus anglicismes de la liste du D. G. ne figurent pas dans son livre. M. B. m'en a donné la raison : ses recherches l'ont convaincu que ces mots ne viennent pas de l'anglais ; p. ex. *anspect* et *flibot* sont hollandais, *lougre* et *lingot* auraient été empruntés par l'anglais au français et non par le français à l'anglais, etc. Il est regrettable que le résultat de ces recherches très intéressantes n'ait pas été consigné succinctement dans le livre, par exemple dans un appendice consacré aus mots attribués à tort à l'anglais, ou pour lesquels la question est douteuse. Ainsi pour *châle*, M. A. Thomas estime que le mot français actuel a été repris à l'anglais, tandis que M. B. le fait venir directement du persan, comme *cipaye*. On pouvait, je crois,

1. Écrit primitivement *peines* : le premier *e* a été corrigé en *o*.
2. *Revue de Philologie française*, XXXII, 89.

Digitized by Google

sans allonger beaucoup le volume, résumer faits et opinions en quelques mots ; le lecteur aurait ainsi profité du travail critique très consciencieus de M. B. Je souhaite, pour la prochaine édition, cette petite addition, qui sera, je crois, très utile à tous égards.

M. B. connaissait le témoignage de M. Bivort au sujet d'*allô*, mais il ne le trouve pas décisif. Je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'ou revise le procès, mais, ici encore, il serait bon de citer les deus opinions en présence.

A propos de « parlement », M. B. me signale, avec raison, l'importance qu'il attache aus anglicismes sémantiques, — mots revenus de l'anglais avec un nouveau sens, comme *combinaison*, *dispensaire*, etc. Je partage son opinion en général, et je veus bien admettre, en particulier, que l'anglais a apporté une nouvelle acception à « parlement » qui était jusque là une assemblée judiciaire, et qui revient d'Angleterre comme assemblée législative : c'est une nuance de sens dont l'écart, toutefois, n'est pas comparable à celui qui existe, p. ex., entre *combinaison* au sens abstrait et *combinaison* au sens vestimentaire.

Quant à *ticket* = billet de chemin de fer, M. B. m'assure l'avoir entendu souvent dans ce sens. Je persiste à penser que cette acception est peu fréquente. Depuis que j'ai lu le livre de M. B. j'ai porté mon attention sur le fait lorsque j'ai voyagé (et j'ai eu justement l'occasion de voyager pas mal, au cours de l'été 1920, tant dans la région parisienne qu'en Auvergne et en Savoie) : j'ai entendu une seule fois *ticket*, je précise, le 30 juin dernier, en gare de Rambouillet, dans la bouche d'un voyageur de première, chez qui il apparaissait comme une manifestation de snobisme. J'ajoute que mon opinion est partagée par M. A. Meillet : l'éminent linguiste a l'impression, m'écrivait-il à ce sujet, « que le mot ne s'acclimate pas très à fond ».

Bouleponche et *pyjama* figurent bien à l'Introduction dans la liste par catégories, où il n'est pas toujours facile de retrouver les mots, et *pyjama* a été ajouté dans les Addenda ; mais *bouleponche* n'est pas à sa place alfabétique, où le lecteur va le chercher, et si nous avons *smart* d'une part, *set* de l'autre, je ne

Digitized by Google

vois pas *smart set*, qui mérite une mention. — A propos d'*indésirable*, la plus ancienne forme française [1] citée par M. B. date de 1912. Je me rappelle avoir vu le mot, pour la première fois, dans les journaus parisiens, lors de l'affaire d'Abbadie d'Arrast, vers 1907, le couple fugitif irrégulier s'étant vu refuser l'autorisation de débarquer au Canada comme indésirable ; il serait facile de retrouver la date exacte.

Toutes ces menues critiques de détail n'enlèvent rien à l'importance du travail de M. B., travail consciencieus, je le répète, et riche en résultats.

A. D.

« M. AVENTUREUX » ET « L'HISTOIRE TRAGIQUE »

M. Gustave Cohen m'envoie la solution des deus énigmes que j'ai laissées subsister à la page 26 du présent fascicule. D'après la bibliografie de l'ouvrage de M. Gust. Reynier, *Les origines du Roman réaliste* (Paris, Hachette, 1912, in-16), il cite

Les Comptes du monde adventureux, par A. D. S. D., Paris, V. Sertenas, 1555, in-8° (uit réimpressions au XVIe siècle),

qui sont probablement le M[onde] Aventureux dont parle Meurier,

et les *Histoires tragiques extraites des œuvres italiennes de* Bandel [Bandello] *et mises en nostre langue françoise par* Pierre Boaistuau [trad. des VI premières nouvelles de Bandello], Paris, V. Sertenas ou B. Prevost, 1559, in-8°,

ouvrage que mon ami M. Gallas vient également de me signaler et qui est sans aucun doute l'*Histoire tragique* consultée par notre auteur.

Je m'empresse d'enregistrer ces précieus renseignements, et je profite de cette occasion pour corriger une erreur qui s'est glissée (p. 31, ligne 9) dans le nom du lieu où s'est établi Jean Nicot : le mot « Gallice » y est naturellement de trop, c'est de Brie Comte-Robert qu'il s'agit.

K.-J. RIEMENS.

1. En laissant de côté la forme *undesirable* de la citation précédente.

Digitized by Google

CONTES RENDUS

AUGUSTE LONGNON, *Les noms de lieu de la France, leur origine, leur signification, leurs transformations*, publié par Paul Maréchal et Léon Mirot, archivistes paléographes, 1er fascicule, gr. 8°, 177 p., Paris, Champion, 1920, 12 fr.

On ne saurait trop féliciter les deus élèves de Longnon de publier cette œuvre posthume de leur maître, qui avait consacré sa vie à l'étude des noms de lieus de la France. Ce sera le vade-mecum indispensable, et qui jusqu'ici faisait fâcheusement défaut, de tous ceux qui s'intéressent à la question.

Ce premier fascicule comprent les noms de lieus d'origine phénicienne, grecque, ibère, ligure, gauloise et latine. Il est consacré à peu près exclusivement aus noms de lieus habités. Comme le titre l'indique, c'est le résumé des conférences faites par Longnon à l'École pratique des Hautes-Études. L'ouvrage accuse bien, en effet, toutes les qualités d'un cours et, en particulier, de l'enseignement de Longnon, qui, malheureusement, faute de successeur possible, a disparu avec lui. Il est métodique et clair et il semble avoir plutôt pour but d'exposer et de grouper les résultats acquis que d'étudier les questions controversées [1]. Il gagne ainsi en homogénéité et en solidité, sinon

1. C'est ainsi qu'il n'est pas fait état de recherches et hipotèses de M. Camille Jullian sur les Ibères et les Ligures (*Histoire de la Gaule*, t. I), ni des recherches de M. E. Muret sur les noms de lieus de la Suisse romande et de la Savoie (*Rom.*, XXXVII), pour ne citer que ces deus travaus importants; il n'a pas davantage été tenu compte de remarques et critiques très documentées apportées par M. A. Thomas sur la topo-

Digitized by Google

en profondeur ; il possède toutes les qualités d'un manuel, mais d'un manuel détaillé et précis. Espérons que le dernier fascicule sera complété par une bibliografie permettant aus chercheurs de pousser plus loin, car le texte manque à peu près totalement de références.

Le chapitre sur les mots d'origine « présumée ibère », en dépit de la prudence du titre, est le seul qui appèle des réserves sérieuses et qui manque de solidité. Des set mots cités ici, trois, *penna*, *sanba*, *serra* sont vraisemblablement latins : le segond, sur lequel seul on pourrait épiloguer, est un mot surtout répandu dans le sud-est, donc nullement ibérique. Il semble bien improbable que le nom de l'aune, *alisos*, ait été fourni à l'ancien haut-allemand par l'ibère ; il se peut, comme le croit Meyer-Lübke [1], que le gotique ait au contraire passé le mot au roman, à moins qu'il ne s'agisse d'un terme celtique ou ligure. Quant à *calmis* (et non *calma*), *artica* et *garrica*, l'origine celtique semble plus vraisemblable : pour les deus derniers, l'hipotèse celtique s'appuie (outre l'extension des aires actuelles, débordant énormément l'ancien rayon d'influence ibérique), sur deus autres mots gallo-romans, rapprochés par M. A. Thomas [2], à suffixe identique, *bodica* et *cambica*, dont le dernier, tout au moins, est sûrement celtique.

La segonde critique, d'ordre plus général, qu'on peut adresser à l'ouvrage, est que les faits d'ordre fonétique ne sont pas toujours serrés d'assez près. On conçoit que certaines questions délicates aient été laissées de côté dans un livre qui a surtout pour but d'être un manuel : ainsi pour les contractions

nimie gauloise et gallo-romaine (*Nouveaux essais de philologie française*, pp. 34 et suiv.), notamment pour Loudun (Longnon, p. 33), *Meilhan* et *Meylan* dans le Midi (id., p. 60), etc. : les formes citées par M. Thomas et ses arguments méritaient au moins la discussion.

1. *Romanisches etymologisches Wœrterbuch*, 350.

2. *Bulletin des Parlers de France*, n° 4-5, pp. 105 et 133. M. Meyer-Lübke (*op. cit.*, 1541) a donné *cambica* ; en réalité le mot a eu aussi (et originairement sans doute) *i* long, comme le prouvent les formes limousines et auvergnates. (V. ci-après.)

Digitized by Google

prématurées (comme *Divodurum*, *Diodurum*, *Jouarre*, en regard de *Divonne*), comme pour le traitement variable du segond élément des composés celtiques, dans lesquels la première consonne est traitée tantôt comme une initiale, tantôt comme une médiane caduque ; même réflexion pour la contrefinale : cf., dans la même région, *Melo(d)unum Melun* et *Mel(o)dunum Meudon*. On aurait cependant aimé avoir l'avis de Longnon sur cette question, de même que sur l'alternance *-(d)un*, *-(d)on*, qu'il signale sans chercher à l'expliquer.

Mais parfois on peut relever quelques erreurs fonétiques flagrantes. A propos de la finale *-ǫdurum*, *Issoire* représente une évolution tout autre que Tonnerre ; les grafies françaises *Issoerre*... ne signifient rien. Nous sommes ici dans le domaine provençal, où la finale *-ǫd(u)rum* a régulièrement abouti à *-oire*, comme *patrem* à *paire*. L'explication des finales françaises analogues est aussi défectueuse (p. 35-36) : *Aucerre* est une réduction normale d'*Auçuerre* par expulsion de l'*u* semi-consonne ; cette expulsion a eu lieu ailleurs après que cet *u* avait labialisé l'*e* subséquent, d'où le son *œ* (*eu*). Ce sont là des faits fonétiques hors de doute, depuis l'étude classique de Matzke [1]. Quant à l'*r* de *Brieulles*, *Boureuilles*, il est le résultat d'une dissimilation qui saute aus ieus.

P. 45. Il se peut que l'Usson de la Haute-Loire corresponde à *Iciomagus* ; celui du Puy-de-Dôme, en tout cas (dans les patois actuels, *isu*) ne peut représenter qu'*Icionem* (*sic* dans le Cartulaire de Sauxillanges, IXe s.). Ce n'est pas la seule fois d'ailleurs que le même nom d'homme celtique entre dans diverses combinaisons et peut s'associer à un suffixe latin (qui existait peut-être aussi en gaulois).

P. 64 et suiv. Aus suffixes gaulois *-acte*, *-oialos*, *-acos*, il était bon d'ajouter *-ate*, plus fréquent que le premier. *Brivate* devrait déjà figurer comme dérivé de *briva* (p. 47) ; la série est particulièrement riche dans le Plateau Central, avec *Mimate Mende*, *Telemate Tallende*, *Nonate* que j'ai cité dans mon « Glossaire étymologique du patois de Vinzelles », à côté de *Cosate Coudes*

1. *Zeitschrift für romanische Philologie*, XX, 1.

Digitized by Google

(jadis *Cosde*, — au confluent de la *Cosa*, Couze, et de l'Allier), et bien d'autres. Il eût été intéressant de déterminer la valeur du suffixe et les catégories de mots ausquels il est susceptible de s'ajouter. Dans la série rentre évidemment *Condate*.

Ce dernier mot pose une intéressante question d'accentuation celtique : Longnon, qui s'intéressait médiocrement à la fonétique, semble-t-il, l'a à peine indiquée. Dans l'enseignement très substantiel qu'il donnait il y a une vintaine d'années à l'École pratique des Hautes-Études sur la fonétique et la morfologie du latin vulgaire, M. A. Thomas posait en principe, avec d'Arbois de Jubainville, qne le gaulois avait, comme le grec, des proparoxitons à pénultième longue : ainsi s'expliquait la double accentuation de certains mots en latin vulgaire, suivant la région, selon que la pénultième avait attiré l'accent à elle, ou s'était abrégée en cas de maintien de l'accent. A *Condé-Candes*, cité par Longnon, il faut ajouter *Nemours-Nemse* (ancienne forme indigène de Nîmes) correspondant, le premier à *Nemąusum*, le segond à *Nęmausum*, et, parmi les noms communs, les formes de *cąmbica* citées par Meyer-Lübke (*op. cit.*, 1541) et s'opposant au *tɛ̄bịdjo* limousin. Rien n'oblige donc à admettre, comme le croit Longnon, que le gaulois *duros* avait à l'origine un *ŭ* : on a eu d'abord *Iciọdūrum*, puis plus tard *Iciọdŭrum*. En cas de doubles formes, il semble que l'accent s'est plutôt maintenu au Sud; mais la question serait à étudier de près.

P. 137. Il me paraît fort douteus que *Luisetaines* (Seine-et-Marne) représente *Lusitania* : étant donné le maintien d'un *t* intervocalique, il faudrait admettre une formation savante, qu'on s'explique mal. Ne serait-on pas plutôt en présence d'un mot de la famille de « luisant », qui est si fréquent parmi les noms de lieus ?

Cet ouvrage, n'étant qu'un premier fascicule, ne renferme pas les tables et index, qui, placés évidemment à la fin de cette intéressante et utile publication, la rendront plus facile à consulter.

Albert DAUZAT.

Digitized by Google

PUBLICATIONS ADRESSÉES A LA « REVUE »

Charles Mills GAYLEY et Benjamin Putnam KURTZ. — *Methods and Materials of literary criticism* (Ginn and Compagny, XI-911 p.). — Ce manuel de bibliografie de littérature comparée est fort bien conçu, c'est le segond d'une série de trois ; il est consacré à la poésie lirique et à la poésie épique, « and some allied forms of poetry ». La littérature dramatique viendra ensuite.

J. ANGLADE. — *Grammaire de l'ancien provençal* (Paris, Klincksieck, XIV-448 p.). — Ce livre nous manquait, et M. Anglade, par sa compétence spéciale et par sa formation à l'école de Chabaneau, était tout désigné pour nous le donner.

Le livre des Oraisons de Gaston Phébus, mis en français par Jean Vorle Monniot (Paris, 1920, éditions de la Sirène, 86 pages).

André MARY. — *Les amours de Frêne et Galeran*, suivies du *Bel inconnu* (Paris, Edition française illustrée, 256 p.). — En plus de ce qu'annonce le titre, ce joli volume contient « l'aventure du petit pèlerin de St Jacques ». L'auteur, qui connaît bien notre ancienne littérature, et qui l'aime sincèrement, la traduit sans la trahir, c'est de la très bonne vulgarisation.

Maurire GRAMMONT. — *Petit traité de versification française*, 4e édition, revue et augmentée (Paris, Colin, 1921, 162 pages). — Cette nouvelle édition contient plus de renseignements sur les strofes et sur les poèmes à forme fixe, et des notions plus précises sur le ritme des vers comparé à celui de la prose.

Digitized by Google

Le ritme de la prose est étudié spécialement dans un autre ouvrage de l'auteur, dont une nouvelle édition paraît en même tens, et que nous signalons ci-dessous.

Du même. — *Traité pratique de prononciation française*, 2e éd. (Paris, Delagrave, 1920, 241 p.). — Dans cette édition, l'auteur a remanié complètement le vocalisme, pour indiquer la répartition des timbres, et il a ajouté, avant les index, un appendice utile sur les ambiguïtés de l'ortografe..

S. Eringa. — *La renaissance et les rhétoriqueurs néerlandais* (Amsterdam, Société d'imprimerie « Holland », 1920, VIII-258 p.). — Cette tèse de l'Université de Paris, inspirée par le romaniste bien connu Salverda de Grave, est une bonne contribution à l'étude des rapports littéraires entre la France et les Pays-Bas au milieu du XVIe siècle. L'auteur a dû se restreindre à la poésie lirique, représentée par les trois rétoriqueurs qui ont le plus favorisé son évolution.

Albert J. Farmer. — *Les œuvres françaises de Scévole de Sainte-Marthe* (Toulouse, Edouard Privat, 1920, 151 p.). — Tèse soutenue à Toulouse par un élève de M. Kastner, de Manchester. La conclusion est que Scévole de Sainte-Marthe est plus intéressant par son caractère et son rôle historique que par ses œuvres.

H. Chamard. — *Les origines de la poésie française de la renaissance* (Paris, de Boccard, 1920, VIII-309 p.). — Ce livre est sorti d'un cours professé à la Sorbonne en 1913-1914. L'épigrafe, empruntée à Petit de Julleville, en précise l'idée directrice : « Il est deux choses que nous ne devons plus croire : la première c'est que rien du Moyen Age ne se soit prolongé dans la Renaissance ; et la seconde, c'est que rien n'ait amené, préparé la Renaissance durant le Moyen Age, longtemps avant le XVIe siècle. »

Louis Gauchat et Jules Jeanjaquet. — *Bibliographie linguis-*

Digitized by Google

tique de la Suisse Romande, tome II (Neuchatel, Attinger, 1920, VII-416 p.). — Ce segond volume d'une bibliografie analitique, dont on ne saurait dire trop de bien, comprent les divisions suivantes: Histoire et grammaire des patois. — Lexicografie patoise. — Français provincial. — Noms de lieus et de personnes.

Pierre ADAM. — *Contribution à l'étude de la langue des Mémoires de Saint-Simon* (Berger-Levrault, 1920, VIII-259 p.). — M. Adam a recherché dans le vocabulaire de Saint-Simon les mots et les images (et aussi les sens) qui ne se rencontrent pas chez les grands classiques, ni même chez les auteurs de mémoires, et il s'est efforcé, en les classant, d'en tirer des indications sur les influences sociales et la vie du tens. Ce labeur est méritoire ; mais naturellement, avec une matière si abondante, le sujet est loin d'être épuisé.

Du même. — *Étude sur le vocabulaire du chansonnier historique* (Imprimerie Arts graphiques, Jarville-Nancy, 1920, 57 p.). — Les pièces, chansons et épigrammes, dont le vocabulaire est ici relevé et brièvement commenté, appartiennent à l'époque de la Régence.

Nous nous bornons à signaler ici, en attendant que nous puissions en rendre conte, les deus tèses, véritablement monumentales, de notre collaborateur M. Gustave Cohen sur les *Écrivains français en Hollande dans la 1re moitié du XVIIe siècle*, et sur les *Mystères et moralités du ms. 607 de Chantilly* (Librairie Champion). Ce sont de très beaus livres et d'excellents travaus. L'étude linguistique du manuscrit de Chantilly, qui repose sur un dépouillement métodique intégral, est un modèle de conscience, de précision, de perspicacité : c'est une précieuse contribution à la connaissance du parler de la région de Liège.

Digitized by Google

CRONIQUE

La Société de linguistique de Paris décernera en 1921 un pris de *mille francs* au meilleur ouvrage *imprimé* ayant pour objet la grammaire, le dictionnaire, les origines, l'histoire des langues romanes en général, et préférablement de la langue roumaine en particulier, publié entre le 1er janvier 1915 et le 1er janvier 1921.

L'auteur pourra appartenir à n'importe quelle nationalité, mais l'ouvrage devra être écrit en français, en latin ou en roumain.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être adressés *franco* à deus exemplaires au moins à M. le Président de la Société de linguistique à la Sorbonne, Paris Ve, avant le 30 juin 1921. Ils devront être accompagnés d'une lettre de l'auteur faisant connaître son intention de concourir pour l'obtention du pris.

— Nous souhaitons la bienvenue au *Bollettino della Società filologica friulana G. I. Ascoli*, qui paraît à Udine. Le premier numéro est daté du 29 février 1920.

— M. Jean Barès vient de faire paraître un copieus volume (Paris, Imprimerie de la Bourse de Commerce, 1920), intitulé *Le Réformiste* comme le journal dont la maladie l'a forcé d'abandonner la publication. La plupart des chapitres du livre ont été d'abord des articles du journal. Ceus qui concernent la réforme de l'ortografe rentrent seuls dans le cadre de notre Revue; les principes en sont bien connus et inattaquables, et le chois des réformes mises en pratique se rapproche très sensiblement de celui que nous avons établi ici et que nous appliquons régulièrement.

Le Propriétaire-Gérant, ÉDOUARD CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

Digitized by Google

ESSAIS DE GÉOGRAFIE LINGUISTIQUE

DEUSIÈME PARTIE
ANIMAUS SAUVAGES
(*Suite*)

II. INSECTES (*suite*)

3. — Contribution à l'étude du hanneton.

1. — *Le hanneton avait-il un nom en latin?*

Si l'on cherche dans la Gaule romane (ou dans l'Italie) les représentants du tipe primitif qui, en latin vulgaire, aurait désigné le hanneton, le résultat de l'exploration est négatif. Cette carence absolue, que nous rencontrons pour la première fois, doit-elle s'expliquer par le fait que le mot primitif aurait été complètement submergé par les formations postérieures ? Ce serait bien peu vraisemblable. La vérité c'est que le latin n'avait pas de mot pour désigner le hanneton [1].

On a allégué parfois *bruchus* (grec βροῦχος ou βροῦκος), mot qui n'apparaît qu'à l'époque crétienne, dans Prudence et chez d'autres auteurs sacrés, et qui est visiblement emprunté au grec. Or ce terme désigne certainement un ortoptère voisin de la sauterelle, soit la sauterelle aptère comme le pense M. Meyer-Lübke [2], soit plutôt le criquet.

1. Et le grec ancien pas davantage. La μηλολόνθη, que les naturalistes ont reprise dans leur nomenclature pour désigner le hanneton, était la cétoine dorée, dont la couleur avait été rapprochée de celle de la pomme : le fait est aujourd'hui universellement admis parmi les entomologistes.

2. *Romanisches etymologisches Wœrterbuch*, v° *bruchus*.

Digitized by Google

Il y a un verset des psaumes particulièrement significatif à cet égard (CIV, 33) : *venit locusta et bruchus*... « la sauterelle et le criquet vinrent en quantité innombrable et elles mangèrent tout le foin de leur terre »[1]. Aucun doute n'est possible : le hanneton ne vit pas dans l'herbe et ne mange pas le foin.

Le baron Walkenaer[2] a émis l'hipotèse que la *spondyle* d'Aristote et de Pline — « insecte inconnu », disent les dictionnaires, — et qu'il ne faut pas confondre avec le *spondylus*, mollusque, était le ver blanc, larve du hanneton : fût-il prouvé, le fait ne nous intéresserait pas, car en aucun pays le peuple n'a jamais établi de relations entre le ver blanc et le hanneton, pas plus qu'entre le papillon et la chenille, jusqu'à l'époque toute récente où l'école s'est efforcée de le lui apprendre. Par contre la frase suivante du vieil entomologiste mérite d'être relevée : « On ignore si les Latins donnaient à cet insecte adulte un nom particulier, ou s'ils le désignaient par les noms généraus de *scarabaeus*, de *cantharis*, si souvent employés par eus pour désigner toutes sortes de coléoptères. »

C'est cette dernière hipotèse qui doit être admise. Et l'histoire naturelle vient en donner l'explication[3]. A l'époque romaine, le hanneton vulgaire (*melolontha vulgaris*) était un insecte peu commun dans le monde

1. J'ai eu la curiosité de savoir comment le mot avait été traduit dans les psautiers provençaus et catalans signalés dans la *Romania* (XVII, 353, et XIX, 527 et suiv.). Dans le premier (*Bibl. Nat.*, fr. 2434), *bruchus* est traduit par *eruga*, chenille (*e venc lagosta e eruga*...) ; dans le segond (*id.*, esp. 5), le mot latin a été simplement démarqué (*e vench la leguostra e bruscha*). A rapprocher du premier exemple le fait que *bruchus*, qui n'a vécu qu'en Italie, y a passé au sens de « chenille » (*bruco*), peut-être sous l'influence d'*eruca*.

2. Dans ses *Recherches sur les insectes nuisibles à la vigne connus des anciens et des modernes*, 2e partie, Paris, 1836.

3. Je tiens à remercier ici un savant entomologiste du Muséum, M. Künckel d'Herculaïs, qui m'a fourni d'utiles renseignements.

Digitized by Google

latin : c'est pour cette raison qu'il n'avait pas reçu de désignation spéciale, pas plus que les centaines de genres de coléoptères que l'entomologiste moderne différencie et analise, mais que le peuple n'éprouve pas le besoin de distinguer dans son langage.

« La grande multiplication du hanneton vulgaire, m'écrit M. Künckel d'Herculaïs, est le résultat du défrichement des immenses forêts qui couvraient la Gaule. » En effet, si le hanneton adulte se nourrit de feuilles d'arbres, sa larve vit dans un terrain meuble et ne se plaît pas à l'intérieur des forêts, mais dans les clairières et surtout sur leurs lisières. Le défrichement de la Gaule septentrionale et centrale, commencé à l'époque romaine et effectué en grande partie sous les Mérovingiens [1], devait forcément favoriser la multiplication de cet insecte. Il se pourrait aussi que ce coléoptère fût venu de l'est, de Germanie, à cette époque.

Mais le hanneton vulgaire n'a jamais pénétré en abondance dans la région méditerranéenne, dont les essences d'arbres (pins, oliviers, etc.) ne convenaient pas à sa nourriture [2]. A l'heure actuelle, s'il est très répandu dans toute l'Europe centrale et occidentale — Autriche, Allemagne, Suisse, Italie du Nord, France centrale et septentrionale, Angleterre, — il est rare en Espagne, en bas Languedoc et en Provence, dans l'Italie du centre et du sud ; on le trouve dans les Balkans, mais peu ou point en Grèce. Cette répartition n'a dû guère se modifier depuis le moyen âge.

1. Cf. les noms de lieus en *-ville* en Beauce dans l'ancienne forêt des Carnutes, en *-court* dans la région lorraine, etc.

2. De même dans l'extrême nord (Russie du Nord, Finlande), où il n'y a guère que des conifères.

Digitized by Google

2. — *Le hanneton en ancien français et en ancien provençal.*

Dans la France du nord, le nom du hanneton apparaît dès le XIe siècle dans le *Couronnement de Louis* (1058), et revient à diverses reprises dans les textes sous une forme qui était depuis longtemps fixée, avec le radical germanique *han-*, coq, qu'on ne retrouve dans aucun autre mot français ou roman (preuve de l'antiquité de la formation), et le double suffixe *et-on*. Le Supplément de Godefroy cite divers exemples, empruntés à un glossaire du XIIe siècle (ms. de Tours), aus sermons de Maurice de Sully, au Psautier de Metz (qui a traduit, CIV, 33, *bruchus* par « *bruant* ou *haineton* »), au Journal d'un bourgeois de Paris (1445). Ajoutons que le tribunal ecclésiastique de Lausanne, en 1479, avait condamné les *mans* (vers blancs) au bannissement [1], et rappelons surtout qu'au moyen âge, dans le nord de la France, les enlumineurs de manuscrits ont reproduit le hanneton, dans les encadrements de leurs miniatures, avec la plus grande fidélité et une perfection qui font l'admiration des entomologistes contemporains.

Si nous passons maintenant dans le midi de la France, nous nous trouvons en présence de faits tout différents. Demandez à un provençaliste comment se disait hanneton dans l'ancienne langue d'oc : tout ce qu'il pourra vous répondre, c'est qu'il ne devait y avoir que des termes régionaus qui, pour la plupart, ne nous sont pas attestés dans les textes. Il est certain que l'insecte était beaucoup moins répandu dans le midi que dans le nord de la France : dans le foyer intellectuel du pays, la Provence, il était, comme il est encore, presque absent.

1. D'après Maurice Girard, *Les métamorphoses des insectes* (Paris, 1884), p. 81.

Digitized by Google

Aussi n'est-ce pas un hasard si *bertau*, le seul nom autentique du hanneton en ancien provençal, apparaît d'abord chez deus troubadours du midi occidental : Marcabru, de Guyenne, et Guiraut de Borneil, d'Excideuil en Limousin ; on en trouve un autre chez Rambaud de Vaqueiras. Ces exemples ont été réunis par M. O. Schultz dans une intéressante étude, à laquelle je renvoie [1] : le sens de hanneton n'est pas partout assuré, mais il est très vraisemblable, en dehors d'un des trois exemples de Marcabru où *bertau* est employé adjectivement avec la signification « malheureus ». M. Schultz a judicieusement rattaché le mot au nom de personne *Bertwâld*, étimologie enregistrée par M. Meyer-Lübke dans son *Dictionnaire étimologique* (1053); il a montré que la disparition de la dentale finale n'était pas sans exemple au sud de la Gaule, pour des noms de cette nature. Il s'est demandé si le nom commun s'appliquait d'abord à un homme ou à un animal. La première hipotèse, — appuyée sur *bertau*, malheureus (ou pauvre hère), en provençal, et sur les « petits rois *bertaux* » en français [2] — semble bien la plus vraisemblable. M. Suchier [3] y a joint des exemples français et provençaus de *bertau(d)*, étourdi, qui rendent fort clair le passage à « hanneton » (il explique en outre par « fou téméraire » (?) le *bertau* de Guiraut de Borneil, qui n'est pas très clair). *Bertau* aurait donc été à l'origine un surnom, — l'étourdi, le fou, — tiré d'un nom propre (cf. « un jacque ») et spécialisé peu à peu pour désigner le hanneton.

Il est curieus, en tout cas, qu'en provençal comme en français ce soit à un mot d'origine germanique qu'on ait

1. *Zeitschrift für romanische Philologie*, XVIII (1894), p. 136-7.
2. *Mémoires de Nevers*, II, 41, d'après Lacurne de Sainte-Palaye.
3. *Zeitschrift für romanische Philologie*, XVIII, 189.

Digitized by Google

fait appel pour la première appellation connue du hanneton.

3. — *Les noms du hanneton dans la région auvergnate.*

L'examen de la carte « hanneton » dans la région auvergnate, — dont le détail présente les faits d'une façon si différente de l'*Atlas linguistique*,— offre plusieurs caractères intéressants. Le plus frappant est le morcellement extrême dans la Limagne moyenne : véritable décomposition, qui se manifeste en général sut la limite de grandes aires qui se sont affrontées et disloquées.

C'est dans la Limagne moyenne que nous trouvons le dernier vestige de l'aire la plus ancienne : le *bârtȩ̀u* d'Authezat, relique précieuse, est en effet le représentant, absolument fonétique, de *bertau*. Qu'en reste-t-il par ailleurs ? Mistral, dans son *Tresor dou felibrige*, nous donne *bertau* comme un vieus mot du Languedoc ; Rolland, moins précis, se borne à renvoyer [1] au dictionnaire des idiomes languedociens d'Azaïs (1877). C'est un terme à peu près complètement disparu à l'heure actuelle. L'indication de Mistral, l'épave d'Authezat, joints aus témoignages anciens de Marcabru et de Guiraut de Borneil, permettent de reconstituer une aire fort étendue qui devait embrasser *grosso modo* au moins l'Auvergne, le Limousin, la Guyenne et le Languedoc.

Un terme presque aussi arcaïque — ses multiples déformations suffiraient à le prouver — est le tipe *kēkạya*, *kēkạla*, qui occupe une aire homogène en basse Limagne, mais qui s'étent surtout, plus au nord et plus à l'est, sur une région très vaste. D'après l'*Atlas linguistique*, *kākwèl*,

1. *Faune populaire*, III, 330.

Digitized by Google

kākwan, kāk(w)èr. . . occupe la Lorraine, la Franche-Comté et la majeure partie de la Suisse romande; il devait jadis tenir toute la Bourgogne et une partie de la Champagne, où il a été récemment dépossédé par *hanneton* [1]; il règne encore sur la majeure partie du Nivernais, du Bourbonnais, la Saône-et-Loire; des formes plus ou moins altérées se retrouvent sporadiquement dans la région savoyarde (966) [2], dans le Rhône (908), l'Isère, la Drôme et l'Ardèche (827, 837, 920) [3].

La basse Limagne était le prolongement naturel de cette vaste zone, qui a été coupée par les importations ou formations néologiques du Forez, et qui devait même s'étendre beaucoup plus loin : M. Costille, instituteur à Royat, m'a certifié en 1915 l'existence de *kākạ̀lyo*, hanneton, dans la région immédiatement à l'ouest des Monts Dore, où je ne l'ai pas trouvé, et M. le Dr Queyrat a signalé *kèkẹ̀rlò* à M. Antoine Thomas comme creusois, sans pouvoir spécifier la localité. C'est incontestablement un mot de l'Est, qui a gagné le Plateau Central, et qui, avant hanneton, a descendu la vallée du Rhône où il s'est altéré en *coucouèro, coucouro* : sous cette forme, Mistral l'enregistre comme désignant la variété blanchâtre du hanneton, dont nous reparlerons. Les formes que j'ai relevées dans la basse Limagne sont : *kākạ̀yò* à Bulhon (comme à Thiers, 806 de l'*Atlas*); *kôkạ̀yò* à Saint-Remy-sur-Durolle et Beauregard-l'Evêque; *kôkạ̀yò* à Charbonnières les-Vieilles ; *kèkạ̀lò* à Randan, Saint-Denis-Combarnazat,

1. C'est sous l'influence de l'ancien *kākwèr* que *hanneton* a été altéré en *kentô* (110, etc) dans l'Aube et le nord de la Haute-Marne.

2. Le *Dictionnaire Savoyard* de Constantin et Désormaux donne *cancwérĕ*, ver blanc, pour la région d'Annecy.

3. Jaubert enregistrait *cancoire* et *cancouelle*, hanneton, qui semblent disparus aujourd'hui dans le Berry.

Digitized by Google

Thuret, Aigueperse, Combronde (et *kẽkålu*); *tyẽkạlo* à Mezel, *tyẽkọlo* à Lussat, *trẽkạlò* à Montferrand ;—en résumé, les deus tipes *cancalha* et *cancala*, avec variante *ã-ẽ-õ* pour la nasale, et forte altération de l'initiale à Montferrand. L'*Atlas* a relevé *kãkẹlo* à 809 (Ambert), où Michalias, le félibre ambertois, ne connaissait que « meunier ».

Ce mot a été fort altéré, comme le témoignent, outre les variantes auvergnates, de nombreuses formes de l'*Atlas* (par ex. *kwẽkway* 74, *karkwey* 52, *kukwãnẽ* 972, etc.). Pour son étimologie et son origine, je me rallie à l'ingénieuse hipotèse de Nizier du Puitspelu, qui, dans le Supplément de son *Dictionnaire étimologique du patois lyonnais*, le rattache au genevois *quinquerne*, vielle (par extension : rabâcheuse), lequel descent en droite ligne de l'ancien français *guiterne*, altéré déjà dans l'ancienne langue en *guinterne*, puis *quinterne* [1]. L'ancien forézien et lyonnais a *cancorna*, hanneton (et radoteuse, à Lyon), visiblement influencé par « corne ». En s'étendant vers le nord, le mot a perdu ou amuï son *r* (tipe *kãkwan*, influence de « cancanner ») et plus souvent a laissé tomber son *n* (tipe *kãkwer*). Les formes les plus altérées sont celles d'Auvergne, visiblement influencées par « quincaille », et celles des Vosges où la finale *wèr* a passé à *-wèl*. La métafore « vielle = hanneton » est très expressive pour désigner un insecte qui bourdonne ; on comprent qu'elle ait eu du succès, et qu'elle ait en partie [2] submergé au nord l'ancienne aire « hanneton » — jusqu'au jour

1. Godefroy cite un exemple de *guinterne* (Bonivard, *Ad. et dev. des lang.*, éd. 1858) et de *quinterne* (*Clef d'amour*, p. 98, Tross.). Aucun exemple, pas plus que chez Lacurne, du prétendu « vieus français *cancoile* » cité par Mistral, et qui paraît n'être qu'une hipotèse au moins téméraire.

2. Notamment en Lorraine et en Champagne. (Cf. l'exemple, cité plus haut, du *Psautier de Metz*.)

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

où elle n'a plus été comprise, à la suite de ses déformations et de la disparition du mot au sens propre. C'est donc une formation franco-provençale, spécialement lyonnaise-genevoise, qui avait reflué jadis en Auvergne avec beaucoup d'autres mots lyonnais [1], et qui, aujourd'hui, est presque effacée dans son ancien foyer de rayonnement. — La forme creusoise *kēkẹ̀rlo* est précieuse, car elle est moins défigurée et plus voisine du tipe originaire que les variantes auvergnates.

En ce qui concerne la basse Auvergne, *cancalhá* arrivant du Nord-Est i a rencontré *bertau*, formation venue antérieurement du Sud-Ouest, et l'a disloqué. Sur la lisière de ces deus aires se sont développées des créations régionales et locales.

La plus ancienne a été ultérieurement morcelée par d'autres poussées; mais ses débris actuels permettent de supputer son étendue primitive. C'est l'aire du « ronfle » ou « ronfleur ». Le substantif verbal *ṛufè* couvre l'extrême nord-ouest : Chambon, Fontanières (communication de M. A. Thomas); les variantes *rufu* (702) et *rufè* (601) ont été relevées dans la même région par l'Atlas. D'autres vestiges de la même aire se retrouvent à Châteauneuf-les-Bains et à Saint-Georges-sur-Allier (*ṛufè*), et, plus au sud, sur un petit territoire un peu plus étendu sous la double forme *ṛufè* (Parentignat) et *ṛufâdu* à Orsonnette, Auzat, Lamontgie, Bansat, Vinzelles, Chargnat.

Au sud-est, la même idée a donné lieu à une création analogue, du tipe *bronzi(n)*, substantif verbal de *bronzinar* > *brõjènà* qui signifie « bruire » dans toute la région : j'ai relevé *brõjè* à Saint-Etienne-sur-Usson, où il est en voie

1. J'ai cité le fr. régional *larmuse* au début de l'étude du lézard; de même le fr. régional auvergnat *fayard* (patois *fau*); on a vu aussi que le tipe *cavala*, jument, est venu de Lyon.

Digitized by Google

de disparition, et à Doranges; *brõjẽ* à Arlanc et aus environs (Beurrières, Tomvic, etc.).

Le morcellement lexical s'est surtout accentuè dans la Limagne moyenne, sur la décomposition des aires primitives. La disparition de *bertau* a peut-être été hâtée, sinon provoquée, par une rencontre homonimique de la finale avec *taó* > *tau*; mais le fait reste douteus, car en bien des patois la diftongue issue de l'hiatus *aó* ne fusionne pas avec l'ancienne diftongue *au* ; d'autre part, nous verrons bientôt que *tóu* = hanneton est relativement récent aus Martres-de-Veyre [1]. Toutefois il est remarquable que la petite aire « taon » = hanneton (les Martres, Mirefleurs) se trouve précisément à proximité du dernier résidu de *bertau* (Authezat). Dans cette aire et au delà (Cournon, etc.) le taon est confondu sémantiquement avec la mouche.

Une raison spéciale n'est d'ailleurs pas nécessaire pour expliquer comment le hanneton a été désigné par un autre nom d'insecte. Sans doute faut-il que *bertau* ait été d'abord dans un état d'infériorité, soit par télescopage homonimique, soit tout simplement parce que la rencontre de plusieurs mots sur un territoire donné — en l'espèce *bertau* affronté par *quencala,* puis, on va le voir, par le parisien *hanneton* — favorise l'éclosion de tipes nouveaus plus expressifs. Ceci posé, il est tout simple que les patois aient eu recours à des succédanés, à des noms d'insectes plus ou moins voisins. Le paysan n'y regarde pas de si près, et les multiples substituts du hanneton nous montreront qu'il est inutile de chercher midi à quatorze heures pour expliquer les permutations fréquentes entre les noms d'animaus.

1. Enfin le hanneton est appelé « taon » dans bien d'autres régions. (Cf. *Atlas*, 779, 851, 853, 876, etc.)

Digitized by Google

Voilà d'abord la cétoine dorée, appelée « sourde » dans toute la région : *sûrdå* devient le hanneton à Issoire et au Broc. — Voici, trois fois sous deux formes différentes, la cigale [1] : *tɛèɣǫlò* à Joze, *ɛèbà* (m.) à Aubière, *ɛẽɣǫlå* à Saint-Martin-des-Plains. La cigale s'appelait jadis *ɛębò* f. (dérivé *ɛèbà*), forme que j'ai relevée notamment aus Martres, acception métaforique de *ceba*, ognon, qui, au sens primitif, a disparu très anciennement devant *inhó* ; de nos jours, le français « cigale » a été patoisé et a fait peu à peu disparaître *cębó*. Cet insecte étant rare dans la région — on ne le voit que par certains étés très chauds, et seulement près de l'Allier — le mot correspont chez les paysans à un concept assez vague (*sębò* est devenu « sauterelle » à Cournon); il était, par suite, tout désigné pour servir de substitut à un terme défaillant. — J'en dirai autant de l'escarbot, dont le nom (*ɛstsavani*, *ɛtsarbó*) désigne le hanneton à Singles et au point 714. Le véritable scarabée (genre *ateuchus*) n'existe pas en Auvergne ; il n'y a que le géotrupe, qui a le surnom imagé de *mudz-itrõ* (fouille-étron) ; les représentants indigènes de la racine *scarabaeus* sont devenus à peu près introuvables (*itsårdvạu*, géotrupe, à Saillant).

Tout en étant très commun, le bourdon (comme le frèlon vis-à-vis de la guêpe) ne paraît pas assez individualisé aus yeus du paysan auvergnat par rapport à l'abeille pour mériter une appellation spéciale. Son vieus nom de *bergau*, relevé par l'*Atlas* en de nombreus points, surtout dans la région limousine, a disparu presque partout en Auvergne. Plus ou moins altéré, parfois pourvu d'un suffixe, le terme a été gardé, pour désigner le hanneton, par Châteaugay (*burgó* [2]) et, dans une autre région, par

1. Et hors d'Auvergne aus points 510, 729, 821, etc.

2. C'est aussi le surnom donné aus habitants de Châteaugay dans les environs.

Digitized by Google

Saint-Anthème et Saint-Romain (*bårgådẅẹ̀irå*). Je m'étais demandé naguère [1] si ce mot n'était pas un doublet de *Bertwald*>*bertau* ; les formes pourvues du suffixe *-adoira* peuvent faire présumer l'existence d'un ancien verbe **bergar*, bourdonner (qui convenait à merveille au hanneton).

La confusion avec le grillon semble plus étrange. Elle existe cependant en deus points isolés : à Auzon (*gạ̊rlè*) et à Enval, qui, il est vrai, spécifie *gårl å butu* (grillon à boutons, c.-à-d. « à bourgeons », entendez : qui mange les bourgeons). — Voici d'autres substituts encore moins approximatifs. D'abord *bín*, au point 802, ancien nom régional de l'essaim (*BENNIA), appliqué ensuite à l'abeille, et dont j'ai parlé dans l'étude relative à la guêpe. — La *båbåẓ̊ọ̀tå* des Pradeaux semble le résultat d'une confusion avec le nom disparu de la blatte (insecte rare dans ces campagnes) ; à Vinzelles, *bårbåẓ̊ọ̀tå* (qui a subi l'attraction homonimique de *barba*) désigne divers petits coléoptères qu'on trouve dans le lard, le vieus pain (dermestes, etc.) [2]. Le *bãbor* du village voisin de Nonette est peut-être de la même racine, mais influencé au moins par un autre mot [3] (cf. à Vinzelles *bõbọ̀ẓ̊õ*, tapage).

Voici des noms d'animaus encore plus lointains : le hanneton est appelé « tourtereau » (*turtårœ̀u*) à Monton (805) et « buse » (*marga̧l*) à 803, — qui, en somme,

1. *Romania*, XLIV, 253-254.

2. Ce radical est susceptible de désigner des insectes très divers. (Cf. *Rom. etym. Wœrterbuch*, 852). J'ai entendu appeler la cétoine *babbalota* à San Remo.

3. *bambaro*, *bomboro* est un instrument de musique d'après Mistral : c'est la même métafore que pour *quinquerne*. D'ailleurs les deus mots se sont croisés en des variétés infinies de sens et de forme : Mistral a *bambarot(o)*, hanneton, ver blanc, chenille ; *babaroto*, chenille, charançon, blatte, etc.

Digitized by Google

ne sont pas plus surprenants que « le petit coq » de *hanneton* et la « poule d'arbre » limousine et creusoise. Plus curieus est le « mouton » de Jumeaux (*mwitu*) : la comparaison doit être due au duvet blanchâtre des élytres qui a rappelé la laine ; on verra plus loin que la variété blanchâtre du hanneton a joué un grand rôle dans la région. Dans le même sens, *bårụţyịnò*, à Cournon, est un diminutif du mot enfantin *bèrọ̀to*, brebis.

Les adjectifs substantivés, employés d'abord comme surnoms, sont rares. Je ne vois (en dehors de la « sourde » précitée, qui a d'abord désigné la cétoine) que la « sotte » (*kåkårọ̀udå*) d'Usson. — Quant au *vrôdë* du point 905, il représente un tipe *virondet*, dérivé qu'on trouve au sens propre, avec le verbe *vironda*, « faire le tour de », dans le dialecte de Saint-Etienne au XVIIe siècle : l'étimologie, qui a échappé à M. Veÿ, est sans aucun doute *virar* + *ironda* ; quant à la crase du radical, on la trouve dans de nombreus patois (p. ex. *vri* dans le *Dictionnaire Savoyard*).

Le français *hanneton* n'a pas attendu la dernière période pour venir au secours de la lexicologie patoise défaillante. On pourrait même se demander, en présence du sous-tipe (*h*)*anet* assez fréquent dans le Centre et jusque dans le Sud-Ouest, si le germanique *han* n'aurait pas débordé autrefois jusqu'ici et si ces (*h*)*anet* n'auraient pas été formés concurremment et indépendamment du *hanneton* du Nord. Il n'en est rien. Car non seulement nous n'avons aucune attestation d'un mot *anet* dans l'ancienne langue d'oc, mais le vieus français lui-même ne connaît pas *hanet* qui, au surplus, n'est attesté par aucun patois du nord : la forme s'est cristallisée dans le nord — au moins dès le XIe siècle, on l'a vu — avec le double suffixe.

Les (*h*)*anet* du centre et du midi (en y comprenant le *sigal-han* du point 510) représentent une dédiminutivisa-

Digitized by Google

tion relativement récente, car celle-ci a sûrement été provoquée par le français « âne » ; elle suppose donc la connaissance du français suffisamment répandue dans les campagnes. L'*h* ne se faisant plus sentir depuis longtens dans le centre et le midi, et l'*a* fermé n'existant pas, même en français régional, l'*aneton* a été compris comme un « petit âne », d'autant mieus que *hanneton*, lui aussi, est un mot français. Il devient donc *anet* (*onet*, 717), puis *ane* ; mais comme cet *ane* ramène à un mot français, on le traduit en patois : d'où les formes du sud-ouest *ązĕ* (733, 743), *ąjĕ* (741).

Dans la basse Auvergne, nous trouvons *ẹnė* à Lempdes, Le Cendre, Orcet, Pérignat, La Roche-Noire, La Sauvetat : « âne » se dit *ẹnė* en patois au Cendre, à Pérignat et à la Roche-Noire ; mais dans les autres localités précitées, il y a homonimie parfaite entre les noms du hanneton et de l'âne. A Busséol, *ẹnė*, âne, a provoqué *ẹnė*, hanneton. Aus Martres-de-Veyre (où âne est *ẹnė*), *ẹnė*, hanneton, a dû aussi exister naguère, comme en témoigne une formulette ou petit conte enfantin :

ẽ kò, ly ạv ẽ kò
ẽn ẹnė ḍyẽty un iklyò :
lå kųlòvyẽirò pètė,
ė l'ẹnė s ẽvulė

« Une fois, il y avait une fois un hanneton dans un sabot : la bande du sabot péta, et le hanneton s'envola. » Le mot n'est d'ailleurs plus compris, mais le sens ne saurait être douteus. Et ceci nous prouve, comme nous l'avons dit plus haut, que la valeur « hanneton » donnée aujourd'hui au taon aus Martres-de-Veyre ne doit pas être très ancienne. — La basse Auvergne connaît aussi une autre

Digitized by Google

altération de *hanneton* : c'est *anìtsu* (Romagnat, Royat) ; Cressat (canton d'Ahun) a *janètū* (A. Thomas).

De nos jours, *hanneton* est revenu à la charge par l'école : car c'est un mot qui intéresse surtout les enfants, et il arrive que l'instituteur leur apprenne avant les parents le nom de l'insecte. C'est ainsi que le mot français a fait aujourd'hui presque complètement disparaître du Forez la *caucorna* signalée par Nizier du Puitspelu : l'*Atlas* a relevé *anètu* au point 816 ; j'ai recueilli moi-même *anètū* à Moingt, *anètō* à Saint-Just-en-Chevalet et aus environs, où on ne connaît pas d'autres termes. En Limagne, l'*Atlas* a *anètū* à Ennezat (804), auquel je joins l'*anètō* de Saint-Maurice.

Toutefois le terme français n'est pas encore prêt à submerger les formes locales dans la basse Auvergne, d'autant plus que la résistance y est accrue du fait d'une tentative assez récente d'unification régionale. L'appellation nouvelle, qui a eu un grand succès surtout dans la haute Limagne et dans la montagne à l'est et à l'ouest, est une extension de sens du vocable qui a désigné d'abord la variété blanchâtre, à duvet épais, que les naturalistes nomment *albidus* ou *Mulsanti*. Cette coloration, au témoignage de M. Künckel d'Herculaïs, plus fréquente chez les femelles, se rencontre surtout dans le Sud-Ouest et le midi. Le hanneton blanchâtre est appelé « farinier » (*fòriŋyé*) à Chavanat (canton de Saint-Sulpice-des-Champs, Creuse) [1], et dans toute la basse Auvergne « meunier » ou « meunière » (qui coexiste avec le nom ordinaire du hanneton là où il n'a pas assimilé celui-ci), et qu'on trouve aussi à Chavanat concurremment avec « farinier ». Ainsi « meunier », hanneton blanchâtre, s'oppose à *raſè*, hanne-

1. D'après le Dr Louis Queyrat, originaire de Chavanat (communication de M. A. Thomas).

Digitized by Google

ton ordinaire, à Châteauneuf-les-Bains, et à *rufâdu* à Vinzelles [1] et environs.

Au sens général de « hanneton », meunier-meunière forme un bloc compact, qui est en progrès et qui élimine et détruit d'autres termes plus anciens : ainsi *brôjê* devient archaïque à Saint-Etienne-sur-Usson et dans les environs, où l'aire primitive a été disloquée ; à Royat, « meunier » entre en concurrence avec *anìtsu* ; dans la région des Monts Dore, je n'ai plus retrouvé le tipe *quencalho* qui i existait naguère ; etc.

Le masculin et le féminin sont assez irrégulièrement répartis ; chaque forme cependant est généralement groupée en masses plus ou moins importantes. « Meunière » forme le bloc principal, à l'ouest et au sud : points 706, 703, 705, 709, 811, 812, 815, 813, 814... de l'*Atlas* (jusqu'au sud de l'Aveyron) ; recueilli personnellement à Monestier (Corrèze), Bourg-Lastic, Rochefort, Sayat, Chanat, Ponteix (Aydat), le Mont-Dore, La Bourboule, Saint-Sauves, Tauves, Bagnols, Besse, Saint-Victor, Montaigut-le-Blanc, Pardines, Saint-Floret, Vodable, Chalus, Madriat, Lavigerie (Cantal), Saint-Ilpize, Vieille-Brioude, Saint-Jean-Saint-Gervais, Le Fayet-Ronnayes (village entouré de sapinières, et où l'insecte est rare), la Chaise-Dieu. Le même tipe est isolé, vers le nord et l'est, à Malintrat, à Laps et au point 808 de l'Atlas. — « Meunier se rencontre au sud-ouest (708), au nord-ouest (801 ; l'aire doit être assez vaste, à en juger par le « meunier », hanneton blanchâtre, de Châteauneuf-les-Bains), sporadiquement à Royat, puis dans une zone assez étendue, coupée en deus (mais reliée en réalité par la région de Vinzelles où « meunier » signifie hanneton blanchâtre) :

1. A Vinzelles on emploie généralement dans ce sens la forme française *mœṇyé*, la forme patoise *mùṇ̣i* étant réservée au meunier.

Digitized by Google

Coudes, Sallèdes, Saint-Julien-de-Copel, Billom, Sauviat, Cunlhat, Sugères, Manglieu, Flat, Sauxillanges, Saint-Jean-en-Val, Saint-Etienne-sur-Usson, Esteil, Ambert, Grandrif, Saillant ; — sur la rive gauche de l'Allier, Saint-Germain-Lembron (807), Brassac, Moriat.

4. — Le ver luisant dans la basse Auvergne.

1. — *Ver luisant = lampe.*

L'étude des noms du ver luisant, tout au moins dans les langues romanes, offre un exemple très intéressant d'une association de sens qui se reproduit en divers lieus et à diverses époques, avec une insistance remarquable qu'explique seule la singularité de cet insecte lumineus. Le ver luisant est généralement désigné par le même nom que l'ustensile ordinaire d'éclairage: il est appelé « lampe ». Ce surnom métaforique ne survit guère à la disparition du mot au sens propre, car dès lors, en cessant d'être imagé, il pert sa raison d'être, et il est vite remplacé par un terme plus évocateur, — presque toujours par le nouveau nom de la lampe ou de l'ustensile d'éclairage commun.

En latin, le ver luisant s'appelait CICINDELA [1], mot de même racine que CANDELA, et qui continuait toujours à s'appliquer à la lampe commune. Dans ce dernier sens, il est vrai, il n'apparaît guère que dans des textes d'une latinité assez basse (comme le *Glossaire de Cyrille*), mais c'est un hasard, car il vit toujours au sens propre dans un grand nombre de parlers de l'Italie septentrionale : la même région, et celle-là seule, connaît le mot au sens de ver lui-

1. Ce mot ne désignait-il pas aussi (ou surtout) la luciole? Ce serait à voir. En tout cas le raisonnement reste le même pour les faits sémantiques. *Lampyris* est un mot grec latinisé par Pline.

Digitized by Google

sant [1]. La métafore est donc étroitement associée au sens originaire du mot.

CICINDELA n'est donc pas sorti d'Italie. C'est LUCERNA, qui était déjà le mot courant en latin vulgaire, qui a été exporté et qui a désigné la lampe ordinaire en Gaule comme en Espagne. Dans l'ancienne langue d'oc, *luzerna* était le nom de la lampe ordinaire, *lampeza* (mot demi-savant, importé par le latin d'église sans doute vers le VIIIe siècle) désignant spécialement, comme encore de nos jours, la lampe d'église, et *calelh* (CALICULUS) s'appliquant à la lampe portative qu'on suspend à un clou.

Le sens métaforique *luzerna*, ver luisant, n'est pas attesté, à notre connaissance, dans l'ancienne langue ; mais il devait certainement exister (les textes n'ayant guère l'occasion de faire mention d'un insecte qui n'est ni utile ni nuisible), comme le témoigne l'extension actuelle de cette acception. Sans compter le piémontais *lüzerna* et le dérivé espagnol *luciernaga* [2], *luzerno*, ver luisant (et la variante catalane *luberna* > *lucerna*) se rencontre à l'heure actuelle dans de nombreus patois du midi, surtout, comme nous le montre l'*Atlas*, au sud-est dans le voisinage du piémontais et du génois (Alpes-Maritimes, — où le mot désigne aussi la luciole, p. ex. au Cannet, — Var, Basses-Alpes) et au sud sur les confins du catalan (Aude, Pyrénées-Orientales). Mais les exemples sporadiques qu'on relève jusqu'en Auvergne permettent de conclure à l'existence ancienne d'une aire très vaste « *luzerna*, ver luisant » qui englobait toute la France du Midi avec la Catalogne et le Piémont (la Castille ayant adopté un dérivé), et sans doute aussi, à l'origine, la France du Nord.

1. Cf. Meyer-Lübke, *Rom. etym.*, 1904, et l'étude citée de Salvioni.

2. Cf. Meyer-Lübke, *Rom. etym.*, 5137. On sait qu'en latin vulgaire LŪCERNA prit de bonne heure (sauf réserves en Italie) un *ū* d'après LŪCERE.

Digitized by Google

Cette aire s'est décomposée du jour où la lampe a cessé d'être désignée par le tipe LUCERNA. Dans la France du Nord, *lampe* a pris anciennement la place de *luiserne*. Le même fénomène s'est produit dans certaines régions du Midi ; ailleurs, surtout dans les pays ruraus, la lampe portative, *calèlh* ou *chalelh*, a fait disparaître peu à peu l'ancienne lampe romaine dont le nom est sorti de l'usage avec l'objet. D'autres ustensiles d'éclairage se sont vulgarisés: la chandelle, la lanterne, de nouveaus modèles de lampes.

Nous allons voir la répercussion de ces faits sur les patois de la région auvergnate.

Les débris de l'aire primitive *luzerna*, ver luisant, se retrouvent dans deus régions: 1° celle du sud-est, assez vaste, avec *lyuzèrnâ* (la Chaise-Dieu), *yizèrna* et *yuzèrna* aus points 815 et 814 de l'*Atlas* (*luzèrno*, 824); 2° dans la Limagne moyenne, répartis en deus zones voisines mais qui ont perdu le contact immédiat entre elles : sur la rive gauche de l'Allier, *lyuzàrnò* à Vodable, Coudes, Saint-Sandoux, la Sauvetat, *yuzàrnò* à Corent, Orcet, *luzyàrno* relevé à Monton par l'*Atlas* (805), *lyuzèrno* (Les Martres-de-Veyre); sur la rive droite, un peu en aval, *lyuzèrnò* (La Roche-Noire), *lyujèrnò* (Saint-Georges), *yuzèrnò* (Pérignat). Ces formes sont dans un état remarquable de pureté fonétique, qui ne laisse pas d'être un peu suspecte : n'ont-elles pas été maintenues et sauvegardées contre des altérations par le nom de la luzerne, qui est partout rigoureusement homonime [1] ? Cette homonimie n'a pas été une

1. La luzerne n'est pas connue dans la région depuis une époque éloignée, elle l'est tout au plus depuis la Révolution ; de même le trèfle, qui n'a pas de nom patois ; la plante fourragère indigène est le sainfoin. Il est donc possible que la luzerne ait été connue d'abord dans les patois de la moyenne Limagne, à l'époque où *luzerno* = ver luisant

Digitized by Google

cause immédiate de destruction, car le nom du ver luisant revient rarement dans la conversation. Toutefois l'association des sens « luzerne — ver luisant » sous un même vocable ne pouvait être favorable comme « lampe-ver luisant » à la conservation de *luzerna*, ver luisant ; au lieu d'une métafore, il y avait un non sens, assez gênant à la longue.

Quelques patois ont cherché à sauver le mot en le rattachant à la racine de LUCERE, peut-être déjà sous l'influence de ver luisant : *luzātå* (le Broc), c.-à-d. « luisante », *lyuzẹto* (qui tent à remplacer *lẏuzàrnò* à Saint-Sandoux) c.-à-d. « luisette ». Mais ces remaniements ont eu peu de succès : toute altération de *luzerno* devait faire tomber le mot dans l'attraction dévastatrice de « ver luisant ».

On a eu recours, de préférence, à une nouvelle métafore d'après les ustensiles d'éclairage. Ce n'est pas un hasard si *chalelh* (*tsålè* à Avèze, *tsalœ* au point 706, *tsåle* à Vinzelles et environs, Chargnat, Saint-Jean-en-Val, *tsålẹi* à Busséol), « chandelle » (*tɛādyàlò*, Bourg-Lastic), « lanterne » (*lātàrnå*, Chalus) se trouvent échelonnés au sud-ouest, au sud et à l'est de l'aire *luzerna* de la Limagne moyenne.

Parmi les trois appellations, il est aisé de voir que la première en date est *chalelh* : d'abord c'est l'objet le plus ancien des trois dans la contrée ; ensuite c'est le seul des trois mots qu'on trouve répété, avec le même sens métaforique, dans des patois assez distants les uns des autres, preuve que nous sommes en présence des débris d'une aire jadis homogène. Enfin, dans plusieurs de ces patois, *chalelh* est en voie de disparition : il m'était signalé comme arcaïque en 1900 à Avèze, où « chandelle » tendait à le remplacer ; il est rare à Chargnat, où il a fait place à « ver

existait encore dans la région ; quand la plante fourragère s'est répandue plus loin, *luzerno* = ver luisant i avait disparu, sauf dans le sud-est plus arcaïque.

Digitized by Google

luisant » ; dans la commune de Saint-Jean-en-Val, on ne le trouve plus que dans quelques hameaux (par ex. Sarpoil ; ailleurs « ver ») ; à Vinzelles, on dit plus souvent *vàr dè fyó*, que nous verrons bientôt. On peut donc conclure qu'une aire *chalelh* assez vaste [1] s'est développée jadis au sud et à l'est de la zone *luzerno* de la Limagne moyenne, séparant celle-ci des *luzerno* de la Haute-Loire ; puis elle s'est disloquée sous la poussée de « ver luisant » ; « chandelle », « lanterne » sont des succédanés récents de *chalelh*, par lesquels le patois a essayé de se dérober à l'emprise du mot français.

A l'ouest, au nord-ouest et au nord de la *luzerno* de la Limagne moyenne s'était formée une autre aire qui apparaît aujourd'hui comme moins disloquée que la précédente : formation métaforique qui a pour pivot le mot « éclaire ». Nous avons trois séries de variantes principales : « éclaire (*içèro*, recueilli personnellement à Monton [2], *èsklar* à Besse) ; « éclaire-cul », au domaine très étalé (*éklyèrò çu*, 702 ; *éçèrò tyó*, Châteauneuf-les-Bains ; *iklyàrò tyœ̀u*, Enval, environs du Puy-de-Dôme ; *éçèrò tyœ̀u*, Rochefort ; *éçéra tyu*, 804) et isolé plus au sud-est (*iklyàrò tyœ̀u* à Brousse et Saint-Jean-des-Ollières) ; enfin « éclaire-botte » (*éklyèrò bòtò*, Combronde) ; « éclaire-bouvier (800, 801, Buxières-sous-Montaigut) et même « éclaire soleil » (806). Il est évident que les trois dernières expressions sont des variantes créées après coup pour remplacer la précédente jugée trop grossière. D'autre part les « éclaire-cul » du sud-est sont séparés des autres par une contrée

1. Elle devait s'étendre assez loin au S.-O., comme le prouve le *kolel* du point 619.

2. L'*Atlas*, dont le sujet était plus arcaïsant que le mien, y a relevé *luzyarno* : nouvelle preuve que « éclaire », comme *chalelh*, s'est formé sur le pourtour et les débris de l'aire *luzerna*.

Digitized by Google

où on ne trouve que le mot français, ou bien où nous n'avons pas pu obtenir de nom (ainsi à Cunlhat, Saint-Julien-de-Copel, Beauregard-l'Évêque, Saint-Denis-Combarnazat, Sayat). A-t-on hésité à nous donner un nom jugé grossier ? Cela a pu arriver. D'autre part il faut remarquer que le mot, peu usité, est surtout connu des enfants, et un peu des hommes ; beaucoup de femmes l'ignorent [1]. En tout cas, la continuité et l'extension ancienne de l'aire « éclaire-cul » ne sauraient faire difficulté.

Quel est maintenant le rapport entre cet « éclaire-cul » et l' « éclaire » de Besse et de Monton ? Nous croyons qu' « éclaire » est la forme la plus ancienne. D'abord à cause de sa position géografique : « éclaire » ne se trouve que dans des patois arcaïsants en bordure de l'aire *luzerna* ; nous voyons à Monton « éclaire » se substituer directement à *luzerna*. Enfin il y a une raison analogique : à côté de *chalelh*, lampe portative qui s'accroche, la lampe qu'on met sur la table est désignée depuis longtens par « éclaire » : à la métafore *chalelh*, ver luisant, qui s'est développée dans le sud et l'est, devait correspondre naturellement la métafore « éclaire » qui lui a été préférée à l'ouest et au nord. Mais cet « éclaire » était un terme moins précis, plus flottant que *chalelh* ; la valeur verbale, toujours sentie, appelait une spécification qu'il était plus difficile de former avec *chalelh* : « éclaire », cumulant le sens verbal et la valeur lampe, a provoqué rapidement le composé, qui est bien « éclaire-cul » au sens littéral, mais qui était surtout, à l'origine, « lampe au cul ». On peut en effet couper — et

1. Je n'ai pu avoir le mot, non plus, à Bagnols, Madriat (femme), Moriat, Nonette (femme), Auzat (femme), Saint-Romain (femme) ; mon hôtelière de Besse et sa fille l'ignoraient. Le mot manque presque toujours là où le terme patois a disparu et où le mot français n'est pas encore vulgarisé.

Digitized by Google

comprendre — indifféremment : *iklyèrå-tyèu* et *iklyèr å tyèu*.

Sur les débris des aires précédentes se sont aussi développées quelques formes « chenille » à côté des « ver », bien plus nombreus, que nous allons voir. Le ver luisant a en effet deus caractères essentiels pour l'observateur superficiel, et qui sont accouplés dans son nom français : c'est une larve [1] (ver, chenille...) et il brille. Mais le premier caractère est moins spécifique. Aussi avons-nous peu de « chenille » : *tsàtò* à Murat-le-Quaire, le Mont-Dore (705, où l'*Atlas* n'a trouvé que le mot français), *teyata lïwizètè* et *tsalyinå rèçlèrât* dans l'*Atlas* (709, 703), et enfin la *bårutyinò* de Gerzat, diminutif de *beroto*, brebis (appliqué par Cournon, on l'a vu, au hanneton) et qui est de la même lignée métaforique que *tsato* ou CANICULA. Les exemples de 709 et 703 prouvent à l'évidence qu'il s'agit d'une transposition du français « ver luisant », auquel on a pu chercher des succédanés. Le plus inattendu est certainement le *bèbåròlò* de Thuret, radical déjà vu pour le hanneton : on ne s'attendait guère à trouver la blatte dans l'affaire ; le nom de cet insecte urbain, inconnu dans les campagnes, est devenu un vrai passe-partout. Plus compréhensible est la *lyimàsâ* d'Ambert, que m'a fournie Michalias, — terme peu répandu : ici encore l'*Atlas* n'a relevé que « ver luisant ».

2. — *Action du mot français sur les patois.*

On vient de voir que l'action du français *ver luisant* s'avère déjà dans la dislocation des aires précédentes. Pour sauver les mots indigènes menacés par ce dangereus con-

1. La femelle de l'insecte parfait est également lumineuse, mais pour un profane elle ressemble à une larve.

Digitized by Google

current, on a eu recours d'abord à des succédanés du terme indigène (p. ex. « chandelle », « lanterne »...) ou à des variantes patoises, « chenille », « limace »... suggérées par le mot français. Mais ce ne sont là que réactions préliminaires. L'étude du ver luisant dans la basse Auvergne est une des plus instructives pour mettre en relief l'action d'un mot français, son processus, les ravages qu'il a exercés... et qui continuent.

C'est l'instant de rappeler que, plus encore que *hanneton, ver luisant*, usité surtout par les enfants, est un mot apporté par l'école. Il ne suit donc point —, comme les noms des objets, plantes ou denrées apportés par le commerce —, les grandes voies de communication en remontant les vallées. Au contraire nous trouvons ce néologisme et ses variantes assez irrégulièrement répartis, — sans doute en raison de l'influence exercée par les maîtres: il y aurait là un petit problème de pédagogie psicologique et... géografique, que je me borne à indiquer.

Ce qui frappe d'abord, c'est la réaction des patois. Ceusci n'adoptent pas tel quel, en grande majorité, le mot apporté par le français. Ce *ver luisant* est un composé dont le premier membre est très clair, le segond un peu moins, car *luisant* n'est pas d'un emploi courant, tant s'en faut, dans le français régional. On pourra substituer à « luisant » un sinonime plus usuel ou une variante; bien entendu *ver* est remplacé par son équivalent patois : d'où *vyar brilyā* à Sauviat, *vèr kurù* (c.-à-d. curieus) à Sugères, *vèr kuró* à Manglieu.

Mais l'adjectif peut céder la place à un complément ou à une périfrase. En apportant *ver luisant*, dont le segond élément n'était pas satisfaisant pour le patoisant, le français a changé les conceptions antérieures relatives à la dénomination de l'insecte, et a inculqué en même tens le

Digitized by Google

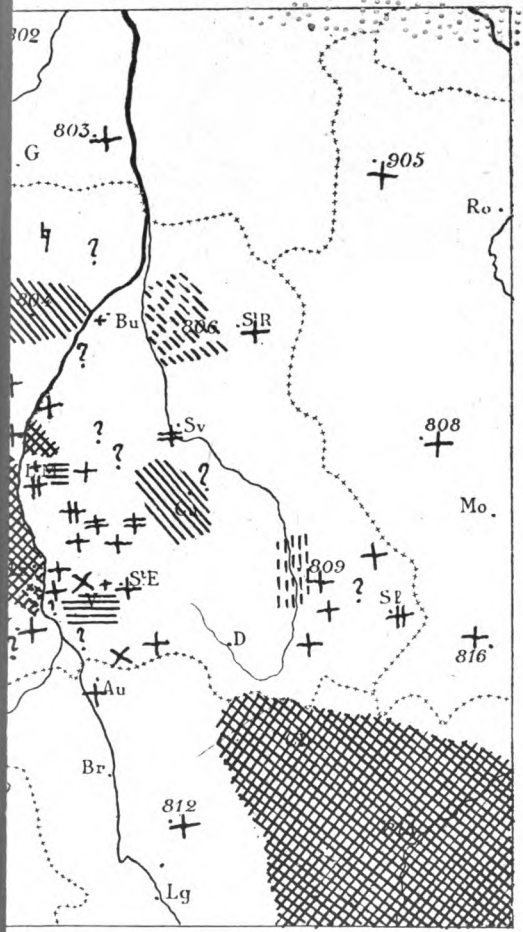

Digitized by Google

Digitized by Google

besoin et le goût de l'explication. Désormais la bestiole ne se désigne plus par une métafore évocatrice de sa qualité la plus apparente : c'est un « ver » — voilà ce que le français a posé en principe (d'ailleurs à tort au point de vue zoologique) ; mais c'est un ver d'une espèce particulière, qu'il s'agit de préciser. Et c'est à quoi le patois va s'employer.

Voici d'abord des compléments. Vinzelles et environs et Usson ont « ver de feu » (*vàr dè fyó*) qui tent à éliminer *tsạ̀lè* = *chalelh*. Au lieu de la propriété lumineuse de l'insecte, on peut évoquer son habitat (*vèrmè de bó* = ver de bois [au sens : forêt], Tauves, Latour), ou l'époque de son apparition (*vàr dè lå sẽ dzwã* = ver de la Saint-Jean, précisément à Saint-Jean-Saint-Gervais). Et voici, une fois de plus, une confusion d'animal, bizarre de prime abord : *vàr dè sẹdå* à Saint-Floret, que viennent confirmer les « vers à soie » de Touraine et d'Anjou relevés par l'*Atlas* (406, 423). Inutile d'ajouter que la basse Loire, pas plus que la Limagne, n'est aujourd'hui une région d'élevage des vers à soie ; mais la Limagne le fut jadis [1] et je ne serais pas surpris qu'il en ait été de même de la Touraine et de l'Anjou : on s'explique qu'un mot, jadis fort en usage, ait pris, depuis la disparition de l'animal, un sens assez vague pour pouvoir désigner par la suite un « ver » d'une toute autre nature.

Les formes où l'épitète est remplacée par une périfrase sont à la fois plus gauches et moins stables. On sent que ce sont des mots qui veulent porter leur explication en eux-mêmes, donc mal frappés et peu vivants, au point qu'on se demande parfois si l'on n'a pas affaire à des formes

1. Il y avait jadis beaucoup de mûriers dans la Limagne ; ils furent arrachés pendant la Révolution, à la suite de la fermeture prolongée des fabriques de soie lyonnaises (cf. l'*Annuaire du Puy-de-Dôme* de 1830).

Digitized by Google

extorquées. Il arrive en effet que le patoisant, interrogé en français, ne trouve pas le mot du premier coup [1] et réponde d'abord par une formule explicative. Je suis convaincu, par exemple, bien que j'aie omis de le vérifier, qu'il y a à Pontgibaud (703) un autre mot que la « chenille réclairante » relevée par l'*Atlas*, — d'autant plus que dans le village, pas très éloigné, de Rochefort, un jeune berger, à ma question, répondit d'abord par « ver qui éclaire » (*vęrmè kè rèĉęrò*), puis, se ravisant, me donna le mot usuel, *éĉęrò tyęu*. Le « ver qui éclaire » — explication la plus simple — m'a été donné ailleurs exclusivement (ce qui ne veut pas dire que ce soit le seul mot) à Vic-le-Comte (*vàrmè k ìçlęrò*), Sallèdes (*vèr k iklyęrò*), Saillant (*vàr kè riklyàrò*), ausquels il faut joindre le *vęrmè kè brilyò* du point 708 de l'*Atlas*. Dans tous ces mots, « ver » a pris la forme patoise.

Il en est de même là où « ver », sans épitète ni autre spécification, suffit pour désigner le ver luisant. Ce sont des patois peu épris de précision [2] et qui n'ont réagi contre l'importation du terme français que par l'élimination d'un adjectif peu compris et inutile. Le fénomène est sporadique : *vwęrmè* (Château-sur-Cher), *vèr* (Bulhon, Mirefleurs), *vàr* (Saint-Jean-en-Val), *vèar* (Saint-Etienne-sur-Usson, hameau de Berme).

Voici enfin les parlers qui acceptent le mot français. Quelques-uns patoisent le premier mot (là où « ver » ne se dit pas *vèr* en patois [3]), d'autres cherchent à patoiser

1. Ce fait est fréquent chez les patoisants qu'on interroge en français.

2. Le sujet aussi pourrait être mis en cause, mais il se trouve précisément que ce sont ici des sujets reconnus bons par ailleurs. A Bulhon, j'ai fait faire une enquête — dont le résultat fut négatif — par un ami, originaire de la localité. A Saint-Jean-en-Val (hameau de Sarpoil), coexiste *tsąlè* qui tent à devenir arcaïque.

3. Les formes *vèr, vé, var, va*... ont d'ailleurs toutes été influencées par le français, mais à une époque bien antérieure à l'importation de « ver luisant ».

Digitized by Google

plus ou moins gauchement le segond terme, soit par l'addition d'un préfixe, soit par l'assimilation fonétique, parfois maladroite, de la finale. A la première catégorie appartiennent *vèrmè lüizã* (Merlines), *vé lüizã* à Beurrières, Saint-Remy-sur-Durolle, les points 803, 808, 807 de l'*Atlas* (*vé lüizã* et *vàr lüizã*) ; à la segonde, ou mixtes, *vèrmè lüizẽ* (Laps), *vèr ɟyuzẽ* (Le Cendre), *vèr ɟyujĩ* (Mezel), *vèr ludjĩ* (Saint-Anthème ; pourrait être un mot extorqué), *vàr ilüizã* (Grandrif), *vèr lüizẽ* (*Atlas*, 812).

D'autres patois ne produisent aucune réaction et prennent le mot français *vèr lüizã* tel quel : Malintrat, Flat, Parentignat, les Pradeaux, Chargnat et Usson (néologisme), Saint-Etienne-sur-Usson (hameau de Dijoly), Sauxillanges, Le Fayet-Ronnayes ; de même aus points de l'*Atlas* 802, 905, 816, 809 (néologisme, cf. *ɟyimàsa* ci-dessus), 811 et 705 (néologisme, cf. *tsàto* ci-dessus). A noter qu'au Fayet « ver » se dit *vüã*, à Saint-Etienne-sur-Usson *vɐar*. Ce n'est pas la seule fois qu'un composé français entre dans le patois sans changer d'habits : ainsi toute la région dit *pŏtalŏ*, pot-à-l'eau, et, isolément, *pwo* ou *pwé* = pot, et *ɑiɟå*, *èiɟå*, *èɟå* = eau. En admettant même que l'un ou l'autre des éléments composants soit oblitéré dans « pot-à-l'eau » au yeus du patoisant, il est impossible que celui-ci ne sente pas « ver » dans « ver luisant ». Mais c'est un autre fénomène qui entre en jeu : l'incapacité de réaction du patois, véritable début de paralisie dans ses moyens de défense.

Albert DAUZAT.

Digitized by Google

LOIS DE L'ARGOT[1]

V

MESIÈRE, PELLERIN ET DECKHERR

1. — F. MICHEL, dans son énumération de quelques éditions du *Jargon* de Chereau, *Etudes*, p. xlviij, semble être la source première d'une erreur bibliografique qu'il est plus que tens de rectifier : il cite une édition « de la

1. Errata : *Rev. de Philol. fr.*, XXVI, 293, l. 30, (*1655*) : *1665* ; — 297, l. 3 : filologique ; — 299, l. 25 : pois ; — 305, l. 4 : *k u l e b r i t o* ; — l. 24 : point ; — 306, l. 1 : pois ; — l. 30, (*orvet*) : **orvet* ; — 307, l. 29, (BSTE) : BSTE ; — 310, l. 2 : mieus ;

XXVII, 164, l. 12 : « pour ; — 179, l. 5, (*fl fy*) : *fl* → *fy* ; — l. 19 : *ambieonofis* ; — 184, l. 3 : Qui ouvriers, qui maquereaus, ils ; — 196, l. 10 : Pechon ; — l. 15, 6 : 6 ;

XXVIII, 104, l. 10 : COULABIN ; — l. 22 : segond ; — 108, l. 10 et 13 : Yaka, *Yaka* ; — l. 26 : ceus ; — 111, l. 39, (an) : au ; — 114, l. 18 ; impétueus ; — 115, l. 5, supprimer « voir » ; — 118, l. 7 : aussi de ; — 211, l. 5, (ordre) : Ordre ; — 221, l. 22 : inculqué ; — 223, l. 19 : transpose ; — 227, l. 30, (*nonant*) : *monant* ; — 241, l. 24 : sinode.

Remplacer *sémantisme, sissémantisme* par : *sématisme, sissématisme.*

Mon enquête sur le vocabulaire des combattants demeure ouverte, et j'ai reçu depuis janvier 1919 un millier d'additions importantes au *Poilu tel qu'il se parle* ; j'aurais à rectifier dans ce dictionnaire une vintaine d'interprétations ; on obtiendra de la clarté en corrigeant, p. 22, l. 20, (8e) : 109e *inf.*, 8e ; — 118, l. 10, (Attaquer) : 2, Attaquer ; — 123, l. 20, (connaît.) : connaît). ; — 125, l. 8 : *rouscaille* (sans*) ; — 149, l. 2 : produit ; — 165, l. 22 : Claquer ; — 224, l. 5 : grenades ; — 242, l. 25, (sonore) : prononcé ; — 243, l. 10 : « selon ; — sur quelques exemplaires, 307, l. 15 : avon, l. 16 : kibour ; — 384, l. 9 : *ohne* ; — l. 10, (au) : au, ou sans, ; — 415, l. 16 : précieux ; — 426, l. 8 : **épluchures** ; — 481, l. 18, (sens) : sens ; *V. du p.* ; — 485, l. 2 : *kohlen* ; — 541, l. 3 : *fall.* — Bévues de l'auteur : p. 42, l. 12, (Théodore) : Joseph ; — 49, l. 6,

Digitized by Google

maison Pellerin d'Epinal, in-12, de 44 pages, annoncée dans la *Bibliographie de la France* comme étant de 1836. » — Sous l'empire de cette suggestion, YVE-PLESSIS n'aura pas lu avec assez de soin, au n° du 12 nov. 1836 du *Journal de la Librairie* (c'est le titre usuel de la susdite *Bibliographie*), l'article 5674, qui porte ceci : « LE JARGON <...> », titre conforme à ce que donne le n° 77 de la *Bibliographie de l'Argot*, mais qui se termine ainsi : « In-32 de trois quarts de feuille. Imprim. de Deckherr à Montbéliard » ; et YVE-PLESSIS a continué d'attribuer cette édition de 1836 à Pellerin, et tout naturellement SAIN., *Sources*, I, 200-218, a réédité l'édition de Pellerin comme étant de 1836. Le texte SAIN. a été établi d'après l'exemplaire X, 14027 de la Bibliotèque Nationale ; cet exemplaire porte actuellement sur la page du titre la mention « 1836 » écrite au crayon bleu par je ne sais qui ; mais il y a erreur.

Rien n'est plus simple d'ailleurs que de dater l'édition Pellerin, et il est surprenant qu'YVE-PL., si exact à l'ordinaire, n'ait pas découvert son acte de parution dans le *Journal de la Librairie* du 4 déc. 1824, article 6298 : « LE JARGON <...> In-8° d'une feuille 1/3. Impr. de Pellerin à Epinal. »

L'édition de Pellerin, titre compris, a 48 pages (non 44 comme dit F. MICHEL) ; « une feuille 1/3 », « in-12 », ou « in-8° », c'est, dans l'espèce, tout pareil. Dans le *Journal*, le texte du titre porte « argotiers de ce tems. Par M. B. H. D. S., archi-suppôt »; dans YVE-PL., « argotiers de ce temps par M. B. H. D. S. Archi-suppôt », ce sont là toutes les

(sous-lieutenant) : sergent-major ; — 482, l. 19, les deus pattes visées par le sématisme ne sont pas la double « poignée de pistolet » (en bois), mais la « fourche » (en fer) ; — 574, l. 13, *Er* (et non *Der*) me parut plus correct que *Das* ; mais la vraie formule boche n'est-elle pas *Krieg ist Krieg* ?

Digitized by Google

différences ; le *Journal* ne se faisait pas une loi de citer la mention de l'éditeur telle que la donnaient les titres. Et que l'article du 4 déc. 1824 ait échappé à YVE-PL., c'est certain, parce que la p. 70 de la *Bibl. de l'Argot*, qui mentionne expressément toutes les éditions du *Jargon* connues d'YVE-PL. seulement « par ouï dire », ignore celle de 1824.

2. — Reprenons F. MICHEL : « Enfin le même journal [= *Journal de la Librairie*] annonce une édition de Montbéliard, Deckherr, in-18, d'une feuille 1/3. Voyez le volume de 1848, pag. 177, n° 1807. » *Etudes, ib.* — Voici ce n° 1807 (à comparer avec YVE-PL., n° 80) : « JARGON (le), ou *Langage de l'argot réformé, à l'usage des merciers, porte-balles et autres, tiré et recueilli des plus fameux argoteurs de ce temps* ; par M. B. H., archi-suppôt de l'argot. *Nouvelle édition.* In-18 d'une feuille 1/3. Impr. de Deckherr, à Montbéliard. — A Montbéliard, chez Deckherr. » F. MICHEL a été précis et fidèle, mais YVE-PLESSIS l'a moins été.

Il y aura eu deus éditions Deckherr :

1°, celle de 1836, représentée à la Bibl. Nat. par un exemplaire X, 14028 ; description : ce que donne le *J. de la Libr.* de 1836 (voir ci-dessus) avec le mot *argotiers* dans le titre ; *M. B. H. D. S.* pour auteur ; et pour indications d'origine « Montbéliard, A la librairie de Deckherr frères » , comme le dit YVE-PL., et, en outre, à la fin du livret, « Imprimerie de Rod.-Henri Deckherr à Montbéliard » ; — le *Bottin* de 1836 signale à Montbéliard, comme libraires « Decker frères » , comme imprimeurs « T. Decker. R. Decker » , ce qui concorde à souhait. YVE-PL. s'est trompé en datant ce livret 1848, et SAIN. en datant 1848 l'exemplaire X, 14028 ;

2°, une édition de 1848, qu'YVE-PL. ignore en réalité, et dont il faudrait retrouver un exemplaire ; description : ce

Digitized by Google

que donne le *J. de la Libr.* de 1848 (voir ci-dessus) avec le mot *argoteurs* dans le titre ; *M. B. H.* pour auteur (la table alfabétique des auteurs, au *J. de la Libr.*, a « B. H. »); et pour indications d'origine « A Montbéliard chez Deckherr », « Impr. de Deckherr à Montbéliard »; le *Bottin* de 1848 signale, libraires « Deckherr frères » , imprimeurs « Deckerr (T.).— Deckherr et Wetzel » ; « R. Decker » avait disparu du *Bottin* en 1839, soit par retraite, ou par transformation de raison sociale au cours de 1838.

3. — Ce qui précède, résumons-le à l'usage des linguistes, montre le décalage à opérer : l'éd. Deckherr, crue jusqu'ici 1848 est 1836 ; l'éd. Pellerin, crue jusqu'ici 1836 est 1824 [1].

Pellerin passe pour avoir donné à Chereau un visage nouveau, par l'addition de termes populaires non catalogués auparavant sous la plus ou moins juste étiquette de jargon secret des malfaiteurs. La rectification qui vieillit le *Pellerin* de douze ans a cette conséquence, importante pour les études d'argot, de le montrer antérieur aus *Mémoires* de VIDOCQ et à ses *Voleurs* (1828-1837), antérieur à l'éd. du *Jargon* de Techener (1831), antérieur à l'éd. du *Vice puni* de GRANVAL du XIXe s. (que le *J. de la Libr.* annonce le 1er août 1827), antérieur au *Dictionnaire d'argot* du *Monsieur comme il faut* (annoncé audit *Journal* le 2 juin 1827, et important par son succès). Quant aus dates de la lexicografie argotique, le *Pellerin* prendrait ainsi son rang cronologique à la suite immédiate du dictionnaire des Chauffeurs de LECLAIR (1800),— n'était un

1. Dans mes précédents chapitres, mes renvois à JARGON *1836*, étant en réalité des renvois à SAIN., *Sources*, réédition du *Pellerin*, demeurent valables en tant que renvoyant à ce texte du JARGON *1824*. (Ce qui est fâcheus, c'est que ce texte ressemble trop peu à celui de Pellerin.)

Digitized by Google

certain petit livret qui avait préparé de très près le travail de Pellerin.

4. — Ce livret est le *Supplément au dictionnaire argotique*. Il semble être resté sous l'horizon des argotistes depuis près de quatre-vints ans. L'exemplaire que j'en ai trouvé en décembre 1919, Bibliotèque de la Sorbonne, C, 900 (32), parmi une soissantaine de livrets de « bibliotèque bleue » datés ou datables 1788 ... 1849, est un cahier cousu de fil blanc de 12 pages, papier et tipografie de colportage, largeur 87^{mm}, hauteur 147^{mm} à la marge extérieure, 143 à la marge de couture.

[1re page : encadrement rectangulaire fait de fleurons et d'entrelas juxtaposés ; au milieu de la page, entre deus couillards doublés :] SUPPLÉMENT | AU DICTIONNAIRE | ARGOTIQUE. [p. 2, blanche] ;

[p. 3 :] SUPPLEMENT | AU DICTIONNAIRE | ARGOTIQUE, | *Contenant tous les mots qui sont en* | *usage parmi les bons grivois, et* | *qui ne sont point contenus dans le* | *Dictionnaire de l'Argot*, | Par M. B. H. D. S., Archi-suppôt de | l'Argot. | [en milieu de page entre deus couillards doublés :] *Le prix est de deux sols*. [au-dessous deus têtes affrontées, chacune dans un médaillon ovale] | A LA VERGNE, | Chez MESIERE, Babillandier du | Grand Coëre. | [tiret] | *Avec Condé du Cagou de Turcan*.

[p. 4 : couillard doublé] | AVIS. | IL y a beaucoup de mots que l'usage apprendra, principalement des mots synonimes, que la briéveté de ce volume empêche de placer ici : par exemple, *Chable, Charle, Charlot, Charron, Chiffonneur, Doubleur, Poisse, Raboteur*, tous ces mots signifient *voleur*. | [tiret] | CONDÉ. | J'itre mouchaillé le Babillard, qui se bagoule Supplément Dictionnaire Argotique, maquillé par M. B. H. D. S., l'un de nos Archi-suppôts, et l'itre cou-

Digitized by Google

time babillé, je n'y itre mouchaillé floutière de vain et crêpiniere de chenu, pourquoi j'itre foncé condé de le cartauder. A Turcan en jaune de la longue qui boule, P. F. Cagout du grand Coëre. | [cul-de-lampe carré. [1]]

5 | [ligne de fleurons] | SUPPLÉMENT | AU DICTIONNAIRE ARGOTIQUE. |

ABouler, *venir*. Abour, *sas* ou *Tamis*. Abourdier, *sassier*. Accoerrer, *accommoder* ou *arranger*. Affur, *profit*. Agathe, *fayance*. Ambier, *fuir*. Amadoué, *marié*. Amadouage, *mariage*. Amadouer, *marier*. Antiffe, *marche*. Apie, *ail*. Apôtre, *doigts*. Archi-suppôt, *Docteur*. Astic, *acicr*. Atilles, *testicules*.

BAbillarde, *lettre* ou *épitre*. Bachasse, *galère*. Bagouler, *nommer*. Balauder, *mandier*. Banquiste, *Opérateur*. Battu, *Couëti*. Baudrouiller, *filer*. Baudrouillé, *filé* Basourdir, *abbattre*. Basourdi, *abbattu*. Basourdie, *abbattue*. Berlu, *aveugle*. Bigarder, *percer*. Bigardé, *percé*. Bigardée, *percée*. Bijois, *imbécille*. Binelle, *faillite*. Binelle-lophe, *banqueroute* Blavin, *mouchoir*. Bouffarde, *pipe*. Bouffarder, *fumer*. Bonicar, *vieux homme*. Bonicarde, *vieille femme*. Bourgeois, *bourg*. Bras, *grand*. Brasse, *grande*. Brasser, *gros*.

1. Traduction : fin du titre : En ville. Chez Moi, Libraire du Chef de l'Argot. Avec permission du Lieutenant de Tours ; — condé : Permission. J'ai vu le livre qui s'appèle Supplément Dictionnaire Argotique, fait par M. B. H. D. S., l'un de nos Docteurs, et l'ai entièrement lu ; je n'y ai vu rien de mauvais et (j'y ai vu) beaucoup de bon, pourquoi j'ai délivré permission de l'imprimer. A Tours, l'été de l'année qui court. P. F. Lieutenant du Chef de l'Argot.

Dans le lexique qui va suivre, j'indique l'alinéation par des blancs ; on pourra ainsi reconstituer l'aspect de la page de haut en bas ; il y a intérêt dans cette sorte de documents à savoir comment les mots se succèdent, à cause des mastics tipografiques qu'ils ont fréquemment subis.

Digitized by Google

Brassette, *grosse*. Bricard, *escalier*. Bricmon, *briquet*. Bringeante, *perruque*. Brocanteur, *troqueur*. | 6 |
Brutus, *Bretagne*. Bûtre, *plat*.

[Il y aurait à ajouter sous la lettre B :
babillandier = Libraire ; (du titre du livret) ;
babiller = Lire ; (du *condé*) ;
bouler = Courir ; (du *condé*) ;
et la confirmation de *bagouler* = Nommer, par son emploi dans le *condé*.]

Cabrer, *fâcher*. Cabrer (se), *se fâcher*. Cachemitte, *cachot*. Cafarde, *tasse*. Calot, *teigneux* Calotte, *teigneuse* Calain, *Vigneron*. Calviner, *vendanger*. Calvineur, *Vendangeur*. Calvinier, *vignoble*. Cambriole, *chambre*. Canard, *fausse relation*. Capine, *écritoire*. Capir, *écrire*. Capon, *écrivain*. Cape, *écriture*. Cassant, *noyer*. Chassue, *aiguille*. Chassure, *urine*. Charmand, *galleux*. Charmande, *galleuse*. Chenâtre, *admirable*. Chenue, *bonne*. Cive, *herbe*. Civard, *herbage*. Claviner, *clouter*. Claviné, *clouté*. Clavinée, *cloutée*. Clavinier, *cloutier*. Coire, *ferme* ou *métairie*. Commode, *cheminée*. Comberge, *confesse*. Combergo, *confessional*. Comberger, *confesser*. Comberger (se), *se confesser*. Combergeante, *confession*. Combergé, *confessé*. Condé, *permission*. Conombrer, *connoître*. Coton, *dommage*. Coulante, *laitue*. Coquillard, *pélerin*. Corbuche, *ulcère*. Corbuche-lophe, *ulcère faux*. Craquelin, *menteur*. Creuse, *gorge*. Cribleur, *crieur*. Cribler, *crier*. Cric-croc, *à ta santé*. Crie, *viande*. Cronée, *écuellée*.

[Ajouter sous la lettre C :
cartauder = Imprimer ; (du *condé*) ;
chable = Voleur ; (de l'*avis*) ;
charle = Voleur ; (de l'*avis*) ;
charlot = Voleur ; (de l'*avis*) ;

Digitized by Google

charron = Voleur ; (de l'*avis*) ;
chiffonneur = Voleur ; (de l'*avis*) ;
crêpiniere = Beaucoup ; (du *condé*) ;
et la confirmation du mot nouveau *condé* par son emploi à la p. 4.]

DAbucal, *royal*. Dandillon, *cloche*. Dandiller, *sonner*. Daronne, *maîtresse*. Davône, *prune*. Débin, *dispute*. Débiner, *disputer*. | 7 | Défarguer, *décharger*. Défargué, *déchargé*. Défrusquiner, *deshabiller*. Défrusquiné, *deshabillé*. Défrusquinée, *deshabillée*. Désâtiller, *chatrer*. Désatillé, *chatré*. Doublage, *larcin*. Doubleuse, *voleuse*. Doublé, *volé*. Doublée, *volée*. Dousse, *fièvre*. Doussiner, *plomber*. Doussiné, *plombé*. Doussinée, *plombée*. Drague, *Chirurgien*. Droguer, *demander*. Dure, *pierre*. Duriner, *ferrer*. Duriné, *ferré*. Durinée, *ferrée*.

[Ajouter sous la lettre D :
doubleur = Voleur ; (de l'*avis*)].

EAu-d'affe, *eau-de-vie*. Embander, *prendre de force*. Embarras, *carfour*. Entervé, *entendu*. Entonne, *Chapelle*. Escaner, *ôter*. Escare, *empêchement*. Escarer, *empêcher*. Escaré, *empêché*.

FArgue, *charge*. Farguer, *charger*. Fargué, *chargé*. Farguée, *chargée*. Féesant, *amoureux*. Féesante, *amoureuse*. Flanquer, *mettre*. Fondante, *beurrée*. Franc, *bas* Franche, *basse*. Franchir, *baisser*. Franc mitou, *faux-malade*. Fortiniere, *poivrière*. Francillon, *Français*. Frémon, *violon*. Frétiller, *danser*. Frétillante, *danse*. Frimouse, *physionomie*. Frôlant, *médisant*. Frôlante, *médisante*. Frusquiner, *habiller*.

GAlienne, *écurie*. Galiere, *cavale*. Galtron, *poulin*. Gance, *clique*. | 8 | Gorge, *étui*. Goteur, *paillard*. Goulu, *puits*. Goinfre, *chantre*. Gualeur, *chan-*

Digitized by Google

teur. Goureur, *tromper*. Gouré, *trompé*. Gourée, *trompée*. Goureuse, *trompeuse*. Graisser, *gratter*. Grand-bonnet, *Evêque*. Gratter, *raser*. Gratouse, *dentelle*. Gratousé, *dentelé*. Gratousée, *dentelée*. Grielle, *froide*. Griffonneur, *jureur*. Guenette, *peur*. Guenaud, *sorcier*. Guenaude, *sorcière*. Geularde, *poche*.

Habine, *chienne*. Habiner, *mordre*. Hibiné, *mordu*. Halot, *soufflet*. Haloter, *souffler* Haloteur, *souffleur*. Halotier, *souffletier*. Homicide, *hyver*. Honnête, *printems*. Hus-mus, *grand merci*.

Impôt, *automne*. Jaffin, *Jardinier*. Jâlo, *chaudronnier*. Jasante, *prière*. Jaser, *prier*. Javard, *lin*. Jaune, *été*. Jonc, *or*. Jonché, *doré*. Jonchée, *dorée*. Joncher, *dorer*. Itrer, *avoir*. Joucheur, *doreur*. Jergole, *Normandie*. Jergolier, *Normand*.

[Ajouter sous la lettre I, J :
la confirmation de *itrer* = Avoir, et celle de *jaune* = Eté, par leur emploi dans le *condé*.]

Laffe, *la vie*. Lamine, *le Mans*. Lampie, *onguent*. La pousse, *la maréchaussée*. Laumir, *perdre*. Laumi, *perdu*. Laumie, *perdue*. Lusquin, *charbon*. Lusquines, *cendres*. Lustre, *Juge*. | 9 | Lustrer, *juger*. Lustré, *jugé*. Lustrée, *jugée*. Louchée, *cuillerée*. Lermonner, *étamer*. Lermoné, *étamé*. Lermonée, *étamée*. Longue, *année*.

Marcandière, *Marchande*. Marmouse, *barbe*. Mathurin, *dès à iouer*. Matignon, *Messager*. Melette, *petite*. Mêruchée, *poëlée*. Mineur, *manceau*. Mion de boule, *Filou* Millerie, *loterie*. Mornée, *bouchée*. Moûche, *mousseline*. Monfier, *baiser*. Mornante, *bergerie*. Mornier, *berger*. Mornière, *bergère*. Moussue, *châtaigne*. Moussard, *châtaignier*. Mousserie, *latrine*.

Digitized by Google

Mouvante, *bouillie.* Muronner, *saler.* Muronnière, *salière.*

[Ajouter sous la lettre M :
maquiller = Faire ; (du *condé*) ;
mesière, ou *mesiere* = Moi ; (du titre) ; — *meziere*, dans JARGON *1628* ;
mouchailler = Voir ; (du *condé*) ; — Regarder, dans JARGON *1628*.]

Nojon, *poisson.* Nisette, *olive.* Nivet, *chanvre.* Nivette, *chenevière.* Nombril, *midi.* Niberte, *non.*

Occasion, *chandelier.* Olivet, *oignon.* Orphelins, *gens sans aveu.* Ovale, *huile* Orvalle, *porée.* Orphie, *oiseau.*

Pacant, *paisant.* Pacmon, *paqnet* ou *balot.* Paladier, *pré.* Palpitant, *cœur.* Parc, *théâtre.* Parent, *paroissien.* Paroufle, *paroisse.* Peccavi, *péché.* Peluet, *loup.* Pelouette, *louve.* Pied, *sol.* Pivois citron, *vin-aigre.* Pivois favonné, *vin blanc.* | 10 | Pivois vermoisé, *vin rouge.* Planquer, *cacher.* Plette, *peau.* Poisse, *fripon.* Poussier, *poudre.*

Quille, *feuille.* Quoque, *de même.* Quoqué, *pris.* Quoquée, *prise.* Quoquard, *arbre.* Quoquante, *armoire.* Qoqueret, *rideau.* Quoquille, *bête.* Queniente, *pas* ou *point.*

Rade, *pièce.* Radurer, *rémoudre.* Radureur, *Rémouleur.* Rago, *quinze sols.* Rame, *plume.* Rapatu, *morpion.* Renâcler, *gronder.* Ratichonner, *peigner.* Ratichonné, *peigné.* Récordé, *tué.* Rigoleur, *rieur.* Rigoleuse, *rieuse.* Rigolant, *riant.* Rigolante, *riante.* Riffaudeur, *chauffeur.* Riole, *bonne chère.* Rombоinné, *sol marqué.* Rondache, *musette.* Rossignante, *flûte.* Rossignol, *hautbois.* Rouscaillante, *la langue.* Rouâtrer, *larder.* Rouàtré, *lardé.* Roupilleur, *dormeur.* Rou-

Digitized by Google

pilleuse, *dormeuse.* Rublin, *ruban.* Rude, *crin.* Ruflu, *Greffe.* Rustique, *Greffier.*

[Ajouter sous la lettre R :
raboteur = Voleur ; (de l'*avis*) ;]

Sabrer, *auner.* Sabreur, *auneur.* Sabrieux, *voleur de bois.* Sacre, *Sergent.* Salbin, *serment.* Salbiner, *prêter serment.* S'amadouer, *se marier.* Sapin, *plancher* ou *grenier.* Sapin du muron, *grenier à sel.* Savonné, *blanc.* Sinqui, *cela.* Sitrin, *noir.* Souple, *bleu.* Soly, *ventre.* Sable, *estomac.* Sale, *gris.* Salin, *jaune.*

| 11 | Solisseur, *vendeur.* Solisseuse, *vendeuse.* Solissant, *vendant.* Subtil, *dur.* Subtile, *dure.* Sitron, *aigre.*

Taq, *haut.* Taque, *haute.* Taquine, *hauteur,* Taquer, *hausser.* Taule, *bourreau.* Tirant, *lasset.* Tirante, *jarretière.* Tirou, *route pavée.* Tourné, *mol.* Tournée, *molle.* Tranchant, *pavé.* Trichârd, *pont.* Triffois, *tabac.* Triffoisière, *tabatière.* Trique, *dent.* Troler, *porter.* Turc, *Tourangeau.* Turcan, *Tours.* Turquie, *Tourraine.* Turbiner, *travailler.* Turbineur, *travailleur.* Turbineuse, *travailleuse.*

[Ajouter sous la lettre T :
la confirmation de *Turcan* = Tours, par son emploi dans le *condé.*]

Vain, *mauvais.* Vaine, *mauvaise.* Velours, *cuir.* Vergogne, *colère.* Vermois, *sang.* Vermoisé, *rouge.* Venne, *honte.*

| FIN.

[p. 12 : au haut de la page, un couillard doublé ; au bas, un autre ; au milieu, une corbeille débordante de fruits et de feuillages.][1]

1. Certificat de certaines grafies : Dans le Condé : coutime ; dans le lexique : *acier,* Brasser, Bricard, *Chapelle, chatrer,* et *chatré, dès, doigts,* favonné, Geularde, Goureur, *Greffe,* Gualeur, Hibiné, Joucheur,

Digitized by Google

5.— Le *Supplément au dictionnaire argotique* n'est pas mentionné aux tables du *Journal de la Librairie*, de l'origine à 1850. Mais il semble que F. Michel l'ait connu. « Je possède », dit-il, « une feuille de 12 pages, intitulée *Le Jargon ou langage de l'Argot reformé, pour l'instruction des bons Grivois*, etc. (Le prix est de deux sous.)A Lavergne, chez Meziere, Babillandier du Grand Coëre. Il ne s'y trouve que le Dictionnaire de l'argot. », *Etudes*, (1856), p. xlviij. YVE-PL., p. 70, signale cette note de F. MICHEL sans connaître autrement ce dont elle parle. Je ne vois pas de difficulté à identifier avec ce dictionnaire de douze pages notre *Supplément*, notre *Mesière*. Le début du titre diffère : F. Michel aura cité de mémoire, ou, pour mieus dire, constatant à juste titre que le *Mesière* est à rattacher aus *Jargon* issus de Chereau, n'aura transcrit *de visu* sur ses notes que le bas de la page de titre. Peut-être aussi y a-t-il eu deus tirages légèrement différents.

Le titre du MESIÈRE renvoie à celui de *Dictionnaire argotique Dressé par ordre alphabétique*, que porte la liste lexicographique du *Jargon* de CHEREAU dès l'édition dite de 1628. Le mot de *supplément* est justifié par le contenu.

Au MESIÈRE, en revanche, font allusion, dans le titre du JARGON *1824*, les termes d'édition « augmentée de tous les mots qui n'étaient point dans les précédentes éditions » ; car toute la science et l'art du JARGON *1824*, c'est de tresser le lexique MESIÈRE avec le lexique CHEREAU et successeurs, et de commettre çà et là quelques autres parfilures. Le

lasset, Lermonner, mais Lermoné, Moûche, *Opérateur*, *paqnet*, *poulin*, Rouàtré, *Tamis*, *Tourraine*, et la signature du Condé P. F., comme dans le JARGON de Pellerin (où il n'y a pas le « B. F. » de SAIN., I, 248.) On aura remarqué les grandes initiales aus noms de professions, des manques à la ponctuation, et dans la lettre S deus lignes chargées de trois articles chacune.

Digitized by Google

MESIÈRE est donc antérieur au JARGON *1824*. Les révélations à deus sols du MESIÈRE durent avoir assez de vente pour encourager la maison Pellerin à une réédition en 48 pages du *Jargon*.

On observera, dans les deus livrets, le dispositif analogue des en-têtes de séries alfabétiques [1].

MES.,	CAbrer, fâcher. Cabrer (se), *se fâcher*.	
Sup.	CCachemitte, *cachot*. Cafarde, *tasse*.	
PELL.,	CABRER, *fâcher*,	se cabrer, *se fâcher*.
1824	CCachemite,	*cachot*.

La mention de *Turcan* au bas du titre et dans le *condé*, — par allusion à l'auteur du *Jargon* de 1628 qui maquillait en mollanche « en la Vergne de Tours » , — est conservée telle quelle dans le *condé* du *Jargon 1824* nonobstant l'*Epinal* du titre. — Même pratique, dans les deus livrets, de donner, à côté des infinitifs, leurs participes passés, qui n'ont guère d'utilité, (sauf en ceci qu'ils nous confirment la grafie et le sens du verbe). — Même inclination, dans les deus livrets, à offrir des familles de mots, le simple et les dérivés, comme qui veut montrer la richesse réelle, — ou possible, — d'une langue réputée pauvre, en installant les mots tecniques tirés du propre fonds de cette langue ; on dirait même que Mesière et Pellerin ont un peu chéré : *capir*, *camelotter*, *fortinière*, sont suspects...

Il n'y aurait donc pas invraisemblance interne et complète à concevoir que le MESIÈRE, éclaireur du JARGON *1824*, ait été lancé par l'illustre imprimeur-coloriste Jean-Charles

1. Le JARGON *1824* aligne sur la marge de droite ses traductions françaises, ou tout le segond article qu'il admet sur une ligne, ce qui ne devient fréquent qu'à partir de la lettre M. — Là-dessus, *Deckherr 1836* le suivra, n'étant que sa contrefaçon.

Digitized by Google

Pellerin ou par son fils Nicolas[1]. Mais, confronté avec de nombreus autres livrets de colportage, le MESIÈRE me laisse convaincu qu'il est sorti de chez Chalopin, à Caen, et probablement vers 1821.

Le format du MESIÈRE, son papier, ses plats sans couverture bleue, le stile Empire de son ornementation, ses capitales, espacées ou penchées, son titre serré en milieu de page entre deus couillards, tout ce goût tipografique est, avec assez d'identité pour équivaloir à une signature, celui du *Testament d'un gentilhomme gascon*, des *Béquilles du Diable Boiteux*, du *Prince Désir*, de la *Bonne petite souris*, et d'autres livrets, et celui aussi de la *Malice des Hommes*, celui-ci signé P. Chalopin. — Plus précisément, le fleuron spécial dont la juxtaposition répétée forme l'encadrement de la p. 1 du MESIÈRE se retrouve former l'encadrement des pp. 1 et 12 de la *Méchanceté des Filles* (et des pp. 1 et 24 de la *Princesse Rosette*), et, parmi plusieurs autres ressemblances tipiques de la tipografie de la *Méchanceté des Filles*, la corbeille de la p. 12 du MESIÈRE s'y retrouve, p. 12; or, cette *Méchanceté* porte aussi, p. 12, une vignette scénique à personnages qui se retrouve p. 3 du *Nain jaune* signé P. Chalopin et daté 1821 (et encore p. 12 des *Etrennes à Messieurs les Riboteurs* daté 1801 non signé, et p. 24 de la *Princesse Rosette*). — La mention du pris du livret, telle qu'elle est formulée sur le MESIÈRE se retrouve p. 1 du *Nain jaune* de P. Chalopin 1821, « *Le prix est de 4 sols* », entre deus couillards; (on la retrouve à

1. Jean-Charles « se retira vers 1822 » dit F. Mathias, *Notice sur l'imagerie d'Epinal*, (1904). Dans le *Bottin*, la raison sociale « Pellerin » ne devient « Pellerin et co. », Nicolas s'étant associé son beau-frère Vadet, qu'à partir de 1830. Et en effet le JARGON de *1824* n'est pas signé « Pellerin et co. »; mais ces dates ne décident pas s'il est de Jean-Charles, ou de Nicolas avant l'association.

Digitized by Google

la fin du *Sermon prononcé par le R. P. Esprit de Tinchebray*, « *Le prix est de deux sols* », et Tinchebray, c'est Normandie). — Il y a de familiales analogies tipografiques entre le *Prince Désir*, la *Malice des Hommes* et *Fortunée*; or, de même que *Fortunée* complète ses 24 pages par un conte de filouterie, de même *l'Oranger et l'Abeille*, signé P. Chalopin, complète ses 72 pages par des récits de tours de filou. — Je parle de ces diverses productions d'après les exemplaires conservés à la Sorbonne, C, 900, C, 901; et sur les 63 livrets de colportage rassemblés dans ces deus cartons, il y en a 22 signés P. Chalopin (entendez Pierre-Jean-Aimé), 3 signés T. Chalopin (Théodore), 4 signés A. Hardel (successeur de Théodore); ajoutons-y deus livrets signés Le Roux à Caen et Brée à Falaise; cette proportion, qui ne tient pas conte de la vintaine de livrets non signés qui sont aussi des Chalopins, montre que ladite collection doit provenir d'un collecteur normand [1].

6. — Je conte 317 mots, peu plus, peu moins, qui font, vaillent que vaillent, leur première apparition dans la langue et la littérature française par le MESIÈRE. Ce nombre approximatif s'obtient en retranchant de la liste :

a), les mots qui se trouvaient bel et bien au *Dictionnaire argotique* des éditions du JARGON, savoir : *ambier*, Fuir, (*1628*; *1728* × 2, c.-à-d. *J.-A. Garnier 1728* + *Molin 1728*); — *balauder*, (*1634 : ballauder*, Aller demander l'aumône); — *basourdir*, Tuer, (*1628*; *1728* × 2); — *capon*, (GRANVAL *1725*; J. *1728* × 2); — *chenâtre*, (*1628* :

1. Pierre-Jean-Aimé Chalopin, imprimeur à Caen, rue Froide-Rue, 21, exerce du 7 avril 1785 à 1822; il hérite la maison de son père Pierre, imprimeur, né le 21 fév. 1708; et il a pour successeur son fils Théodore, qui s'était formé à Caen, puis chez Firmin-Didot; Théodore meurt le 30 sept. 1832; le successeur A. Hardel exerce jusqu'au moins 1849.

Digitized by Google

chenastre ; *1728*) ; — *chenu*, (*1690* ; et déjà dans *1628* à la p. 38) ; — *crie*, (*1628* ; *1728* ⋉ 2 ; — *doubleur*, (1660 ; GRANVAL *1725* ; J. *1728* ⋉ 2 ; *doubleux* dans *1628*) ; — *entonne*, (*1628* ; *1728* ⋉ 2 ; traduit « Eglise») ; — *frôlant*, (*1700* ; GRANVAL *1725* ; J. *1728* ⋉ 2 ; écrit « frollant » et traduit « traître ») ; — *itrer*, (*1634* : *Itte-tu...?* ; *1728* ⋉ 2 : *Itre-tu...?*) ; — *mion de boule*, (*1628* ; *1728* ⋉ 2) ; — *paladier*, (*1628* : *pelladier* ; *1660* : *palladier* ; *1728 Garnier* : *paillarder*; *Molin* : *paillardier* ; dans P. DE RUBY : *pelardier*) ; — *raboteur*, à moins que ce ne soit un vrai dérivé d'un hipoté-tique **raboter* = Voler, (GRANVAL *1725* : *rabateux*, et non *raboteux* comme imprime SAIN. ; J. *1628* : *rabatteux*) ; — *rago*, (*ragot*, Quart d'écu ; *1628* ; GRANVAL *1725* ; J. *1728* ⋉ 2) ; — *sabrieux*, (*1628* : « volleur » ; GRANVAL *1725* « voleur du bois » ; J. *1728* ⋉ 2 « voleur de bois » ; — *sacre*, (*1628* ; GRANVAL *1725* ; *Molin 1728*) ; — *soly*, GRANVAL *1725* ; J. *1728* ⋉ 2) ; — *taule*, (GRANVAL *1725* : *tolle* ; *1728* Garnier : *tôlle* ; *Molin* : *tolle* ; LECLAIR (1800) : *tôle*).

b), les mots que CHEREAU ou ses successeurs avaient employés dans leurs exposés et commentaires, mais n'avaient pas recueillis dans le *Dictionnaire argotique*, savoir : *archi-suppôt*, (*1628*, pp. 9, 24) [1] ; — *calot*, (*1628*, p. 28, où le texte est *callos*, aussi bien au singulier qu'au pluriel : « CALLOS. Callos ſont ceux <...> pource qu'il a eſté autres fois Callos », et non ce que donne SAIN. ; GRANVAL *1725* et J. *1728* ⋉ 2 : callots ») ; — *coquillard*, (*1628*, p. 28) ; — *cric* [-] *croc*, (p. 18) ; — *doublage*, (p. 33) ; — *franc-mitou*, (p. 30) ; — *francillon*, (p. 39) ; — *hus(t)*-

1. Il serait plus psicologique de renvoyer aus pages des éd. de 1728, comme ayant sans doute servi à l'auteur du MESIÈRE ; en renvoyant à celles de 1628, je permés plus vite de retrouver le passage dans SAIN., *Sources*, t. I.

Digitized by Google

mus(t) (p. 19); — *orphelins*, (p. 26); — *troler*, (pp. 29, 54); sauf *archi-suppôt* et *troler*, ces mots figurent d'ailleurs au lexique de GRANVAL *1725*; la traduction du mot *francillon*, (en tant que jargonnesque), par « Français » est une sottise de GRANVAL.

Ces listes a et b s'allongeraient, si on y contait les dérivés tels que *affur*, *rouâtré*, *roupilleur*, que leurs primitifs, *affurer*, Tromper, *rouastre*, Lard, *roupiller*, Dormir, qui furent au JARGON dès 1628, ne rendaient pas inattendus; — autre remarque, l'inspection des listes a et b n'invite pas à supposer que l'auteur du MESIÈRE se soit servi d'un JARGON antérieur à 1728; seul le mot *balauder* semblerait se réclamer du *ballauder* de *1634* plutôt que des *bellander* et *bellauder* de *1728*, ni du *ballader* de *1628*; mais en 1867 les peigneurs de chanvre de la Valserine (Jura) employaient encore *bellaude*, Foire, (DAUZAT, *Argots de métiers*, 155); notre auteur a pu observer *balauder* dans l'usage oral de l'Est vers 1820; et il est plausible aussi que l'éditeur du JARGON *1634*, imprimé à Lyon, ait rectifié la forme de *1628*, d'après le prononcé en usage dans la région lyonnaise; — enfin, on s'aperçoit que le MESIÈRE laisse tomber tous les mots que CHEREAU avait taxés de désuétude, (cf. *Lois*, IV, § 16): aussi ne doit-on pas supposer que *cronée*, Ecuellée, soit une erreur tipografique pour un **crollée* chargé de supplémenter le *crolle* que CHEREAU condamna.

c), les mots qui se trouvent dans des ouvrages argotiques antérieurs au XIXe siècle, qu'il y a probabilité que le MESIÈRE ait mis à profit, c'est le cas du *Vice puni*, ou n'ait pas connus, c'est le cas des autres:

pied, Sou, et *vain*, Mauvais, ne sont nulle part avant le MESIÈRE, que dans P. DE RUBY (1596); celui-ci traduit *pied*, Denier; il ne signale *vain* que dans les locutions *vain guelier*, *vaine louchante*, *pilois vain*; on voit mal pourquoi le

Digitized by Google

MESIÈRE, s'il avait connu P. DE RUBY, y aurait négligé tant d'autres termes remarquables ; on admettra volontiers que *vain* avait perduré, et que *pied* avait subi une provection de sens parallèle à la renchère de la vie ;

galière n'apparaît que dans LASPHRISE (1597) ; mais *gallier*, Cheval, était connu de RASSE DES NŒUX (avant 1588), et de CHEREAU [1] ;

droguer est dans *Response et complaincte* (1630), p. 25, où il paraît signifier Quérir l'aumône, ce qui serait un sens plus particulier ;

battre l'antiffe, chez divers auteurs des XVIIe et XVIIIe siècle, et chez GRANVAL *1725*, p. 3 ;

riole, Bonne chère, chez LEROUX (1718) ; écrit « Riolle » chez GRANVAL *1725* ;

apôtre, *astic* (traduit « *Epée* »), *babillarde*, *cachemite*, *craquelin*, *daronne*, *défrusquiner*, *frétiller*, *frusquiner*, *gance*, *gratouse*, *la pousse*, *longue*, *palpitant*, *quoque* (= « *Auſſi*, *même* »), *renâcler*, (= « *Crier après quelqu'un* »), *rouscaillante*, *savonné* (à propos du vin), *tirou* (= « *Chemin* »), chez GRANVAL *1725* ;

abouler, *bachasse*, *cribler*, *débiner* (= Dénoncer ; cf. *débiner*, Parler contre, GRANVAL *1827*), *maquiller* (= Faire), dans le *Rat* (1790) ;

blavin, *cambriole*, *eau d'affe*, dans le *Rat* et chez LECLAIR ;

bonicarde (= « Maîtresse d'une maison »), *bouler* (= « Aller »), *charle* (« *Charles* »), *mornier*, *poisse*, *turbiner*, chez LECLAIR (1800).

7. — Le JARGON *Pellerin 1824* a amélioré le *Mesière* en incorporant au lexique *babillandier*, *babiller*, *cartauder* ; — en corrigeant *Doigts* « *Doigt* », *abbattre* « *abattre* », *brasser*

1. PHILIPOT, *Rev. de Philol. fr.*, XXVII, 297 ; le très intéressant glossaire de Rasse des Nœux a aussi un *galiere* ou *galieuse* de sens inconnu.

Digitized by Google

« Brasset », *cronée* « Crônée », *galiere* « Galière », *gualeur* « Goualeur », *geularde* « Gueularde », *hibiné* « Habiné », *joucheur* « Joncheur », (pivois) *favonné* « savonné », *qoqueret* « Quoqueret », *lasset* « *lacet* » ; — en ajoutant l'infinitif à côté de son participe : « Recorder, *tuer* » ; le dérivé à côté du primitif : « Muronnier, *saunier* », « Méruchon, *poëlon* », (il imprime « Méruche, ée, *poëlé, ée* », il faut entendre *poële, ée*) ; le primitif à côté du dérivé : « Crône », « Durin », « Louche » ; le masculin « Melet » à côté du féminin ; le sens « *terre* » au mot « Dure », le sinonime « palot » à côté de « Pacant ».

Il laisse de côté *brocanteur*, (mais donne « Broquante » et « Broquanter »), *comberger*, *désutillé*, et sis mots, — la proportion est forte, — de la p. 4 : *bouler*, *chable*, *charlot*, *charron*, *chiffonneur*, et *raboteur* ; c'est plutôt négligence que censure, car, s'il a pu voir dans « *Chable* » une mauvaise épreuve de « *Charle* », il n'a pas restauré à la place de « Raboteur » la vieille forme « Rabateux ».

Le manque d'étimologie, ou l'égale valeur des grafies, empêche le linguiste de préférer la forme du MESIÈRE ou celle du *Pellerin* dans les mots *accoerrer*, « Accoerer », *agathe* « Agate », *cachemitte* « Cachemitte » (cf. SAIN.), *chenâtre* « Chenastre », *frémon* « Frémion », *frôlant* « Frolant », *frôlante* « Frolante », *gorge* « George, *étui* » (et non « *Gorge* » de SAIN.), *lermonner* « Lermoner » (cf. « Lermond, *étaim* », non *étain*), *peluet* « Pelouet », *récordé* « Recordé », *romboinné* « Romboiné, *sol marqué* », *ruflu* « Rustu », *trichârd* « Trichart », *troler* « Troller ». Et que doit-on penser de *fée*, Amour, ajouté par le *Pellerin* comme explicateur de *féesant* ?

Enfin le *Pellerin* a gâté le MESIÈRE en transcrivant *abourdier* « Aboudier » ; — (Battu) *couëti*, « *Coëuti* » ; — *bonicar*, « Bonicad » ; — *boule*, « boüle » (dans le *condé* ; con-

Digitized by Google

servé « boûle » par *Deckherr 1836*), — *coton*, « Cotou » ou « Coton » (on lit mal) ; — *crépiniere*, « ôtépinière », (justification de mon hipotése, *Lois*, I, § 7) ; — (Embarras) *carfour*, « Embarras, *drap de lit* » ; — *franc mitou*, « Franamijou », « non « *Franc-* » de SAIN.) ; — (Halotier) *soufletier*, « souffletter », (non « souffleter » de SAIN.) ; — (Jergole) *Normandie*, « *Normand* », et (Jergolier) *Normand*, « *Normandie* », (par une interversion conservée à juste titre *Sources*, I, 209, et qui était à souligner plutôt qu'à cacher, *ib.*, II, 377) ; — (Lampie) *onguent*, « *le repas* » ; — *maquiller* (p. 4), « Manquiller » (p. 19) ; — *orvalle*, « Orval » (non « orvalle » de SAIN. ; « orval » aussi dans *Deckherr 1836*) ; — (Plette) *peau*, « *psau* », (« *psau* » aussi dans *Deckherr 1836*, « peau » dans *Halbert 1849* [1] ; — « Renâcler, *gronder* », « Renâcher, *fromage* » ; — *riffaudeur*, « Riffandeur » ; — *taule*, « Tanle » ; — *triffoisière*, « Triffoissière ». — L'article « Riole, *bonne chère* » se scinde chez *Pellerin* en deus : « Rigole, *bonne chère* » + « Riole, *rivière* ».

Suivons le sort des mots nouveaus du MESIÈRE dans des lexiques de peu postérieurs : nous retrouvons *affur*, écrit « affure », VIDOCQ, *Mémoires* (1829), III, 97 ; — *bouffarde*, *Dict. d'argot* de 1827 ; — *bouffarder*, VID., *Mém.* II, 287 ; — *charlot*, VID., *Mém.*, III, 95 ; — *charron*, VID., *Voleurs* (1837), I, 90, écrit « charon », *ib.*, I, 64 ; — *chiffonneur* (sans doute) sous la forme *chiffonnier*, « Voleur de mouchoirs » VID., 1837 ; — *condé*, GRANVAL *1827* ; — *frimouse* sous la forme *frimousse*, GRANVAL *1827* ; — *longe* (= Année), GRANVAL *1827* ; et VID., 1829 ; — *tirou* traduit « Petit chemin », VID., 1837.

1. A propos d'Halbert notons que l'exemplaire X, 1378, A b a 2 que SAIN. aurait étudié à la Bibliotèque Nationale comme étant de 1849 est de 1856. Il est devenu X, 14.033. C'est l'exemplaire X, 14.034 (anciennement X, 1378, A b a 1) qui est de 1849.

Digitized by Google

Les tenants et aboutissants du MESIÈRE étant ainsi reconnus, nous pourrons apostiller utilement plusieurs de ses mots et de leurs frères, cousins et ascendants jargonnesques.

Nous nous aiderions, si faire se pouvait, des *Sources* de M. Sainéan.

(*A suivre.*) GASTON ESNAULT

Digitized by Google

LEURS ÉTIMOLOGIES

Il y a des mots qui peuvent subir l'effet des lois fonétiques, sans que celles-ci altèrent sensiblement la sémantique de ces mots. Il y en a d'autres qui, dans leur sémantique, ont été le jouet des contingences ausquelles les lois fonétiques les ont soumis.

Pour ces derniers, il en est résulté que, prolongeant la sémantique latine au delà des bornes où, selon nous, elle a cessé d'exister pour faire place à une sémantique nouvelle, à la française, et afin de faire entrer les formules sémantiques actuelles, l'âme des mots actuels, dans les moules fonétiques où ils les ont logées, les fonéticiens ont admis comme réalités des évolutions sémantiques contraires au sens commun.

A les croire, il semblerait qu'il n'y eût aucune raison légitime pour distinguer l'histoire de la lexicalité latine de celle de la lexicalité française, produite par la réunion de deus ou plusieurs formules fonétiques latines en une seule.

Il semblerait que, ramené par eus à un tipe latin originaire, un mot français, par ce point de départ généalogique, ait acquis une filiation dont les quartiers n'auraient subi, sinon aucune bâtardise, du moins aucun renîment.

Telle n'est point notre conception.

Nous avons cru reconnaître un renîment généalogique de nature bien catégorique dans *fermer*, originairement « **firmare** », devenu « clore » [1].

1. *Faillite de l'étym. phon.*

Digitized by Google

Nous avons cru reconnaître un renégat dans *maison*, originairement « **mansionem** », devenu en patois « pièce où est la maie » [1].

Nous avons cru reconnaître un renégat dans *di(s)me*, originairement « **decimum** », devenu « ***dissimum** » [2].

Nous croyons en avoir reconnu bien d'autres, et nous nous attendons à en voir reconnaître un nombre infini.

En traitant, dans le présent article, de deus mots seulement, qui appartiennent au seul groupement fonétique de *tour*, des mots *tourbillon* et *tourmente*, en y montrant, sous deus jours différents, la vanité historique d'une attribution directe à des tipes fonétiques latins, j'espère démontrer que le nombre des fausses relations directes que l'on a établies du français au latin doit nécessairement être considérable. Cette conclusion sera d'autant plus vraisemblable que *tourbillon* et *tourmente* ne sont que deus échantillons du groupe fonétique où figure *tour*, et que j'aurais pu y en ajouter d'autres du même groupe.

Fermer « clore », *maison* « pièce où est la maie », *di(s)me* « extrême de dis » sont des étimologies françaises, que j'ai appelées aussi *étimologies* II, ou *étimologies populaires*, ce sont des renégats de l'étimologie latine.

Firmare, mansio, decimus sont à *fermer*, *maison* patois, *dime* ce que sont n'importe lesquels de leurs ascendants indo-européens, qui pourraient tous figurer au même titre dans un dictionnaire étimologique français; et ce n'est pas à ce titre qu'ils figurent dans nos dictionnaires.

Ces étimologies françaises ont, quant à la forme, un caractère qui les distingue du tout au tout des étimologies latines. Elles ont rompu avec la latinité, rompu, par l'inob-

1. *Path. et thér. verbales*, IV.
2. *Path. et thér. verbales*, III.

Digitized by Google

servance des radicaus, avec les lois fondamentales qui présidaient à la formation de l'ancienne langue : le radical *ferm* est évanoui, il est devenu l'équivalent de *fer*, et la terminaison *-mer* n'a aucun conte à rendre à ce dernier ; le radical *mais* est devenu l'équivalent de *maie*, et la terminaison *-son* n'a aucun conte à rendre à ce dernier ; dans *di(s)me*, *-i(s)me* est un suffixe qui exprime que *d* est « l'extrême de *d* ». Si l'étimologie latine « rime », l'étimologie française ne fait tout au plus qu' « assoner ».

Les étimologistes fonomanes [1] admettent bien les cas de déviation dans la généalogie, ordinairement rectiligne pour eus, du mot latin au mot français ; mais ils ne les admettent guère que lorsque cette déviation se manifeste aus yeus, et ils me semblent l'ignorer lorsqu'elle se manifeste à d'autres organes, qui, chez eus, ne fonctionnent plus qu'imparfaitement, atrofiés qu'ils sont par l'usage trop exclusif qu'ils font de la vue.

Pour eus, *fermer* ne peut être « clore » qu'à la condition qu'il fût *ferrer* — mon *fermer* n'est-il pas *fer* + **are** ? Il n'est pas *ferrer*, et ne l'est pas à juste titre ; car, si sa sillabe *-mer* n'a point de conte à régler avec *fer*, elle lui sert cependant à n'être pas « ferrer », ce qu'il ne peut être.

Pour eus, *maison* ne peut être « pièce où est la maie »

1. Malgré toute la déférence qu'on leur doit pour les services qu'ils ont rendus à la science linguistique, je ne puis désigner autrement les étimologistes pour lesquels la forme d'un mot prime son sens, indûment à mon avis. *Etimologistes fonéticiens* serait un terme plus respectueus, mais non-adéquat, puisque tout étimologiste doit nécessairement être *fonéticien*, et même fonéticien avant tout. Ce n'est donc que contre les excès des étimologistes fonéticiens que j'entens m'élever. Nous allons chercher, dans le présent travail, à démontrer que *tourmente*, qui est, selon eus, un emploi figuré de *tourment*, donc un ***tormenta**, est, en réalité, un « tournement ». Nous voulons revendiquer les droits de l'étimologie populaire ou française que nous paraît injustement détenir l'étimologie savante ou latine au grand détriment du bon sens, et, d'ailleurs aussi, de l'historique des mots.

Digitized by Google

qu'à la condition peut-être qu'il fût *mayer*, comme *bûcher* < *bûche*: mais où sont les neiges d'antan ? Le français a pris la place du latin.

Pour eus, il aurait fallu que *di(s)me* fût de tout tens *disi(s)me* — ce qu'il est devenu plus tard — pour que *-i(s)me* pût être capable de rappeler un **-issimum**.

*
* *

Turris et **tornus** (ou **tornare**, si l'on veut que *tour* soit un déverbal, M.-L.) sont tous deus *tour* dès le XIIIe siècle, époque où *tourn* et *journ* aboutissent à *tour* et *jour* (D. G.).

Le radical *tour* nous montre une ambiguïté sémantique dans ses dérivés les plus proches, dans ses diminutifs.

La *tour* a donné, au XIIIe siècle, une forme *tournelle* qui est « dérivée de *tour* sous l'influence de *tourner* » (D. G.). Cette forme, comme substantif commun, a été éfémère en français littéraire, mais y est restée figée par la toponimie (quai de la Tournelle, à Paris, quai des Tournelles, à Orléans), et — fait bien digne de remarque — *tourelle*, qui lui succède, semble avoir gardé fidèlement la sémantique qui, selon toute vraisemblance, avait fait naître *tournelle* de *tourelle*, de sorte que l'interprétation actuelle de *tourelle* est aussi celle qui convient spécialement à *tournelle* (« on appelle *tourelle* une petite tour, le plus souvent en encorbellement, qui est placée aux angles d'un bâtiment » (Bouillet) — donc presque nécessairement « ronde », à moins que *tournelle* ne remonte à *tour* « angle, tournant, coin »).

D'autre part, un « petit tour », qui devrait être *tournet*, est en réalité *touret*, ce qui oblige le D. G. à n'y point voir un diminutif de (le) *tour* et M.-L. à y voir plutôt un dérivé de **turris** [1], contrairement à toute vraisemblance

1. Littré rattache *touret* à (le) *tour* = **tornus**.
Le D. G. dit : « d'origine incertaine ; l'ancienneté du mot empêche

Digitized by Google

sémantique, sinon morfologique. M.-L. ne parle, il est vrai, ni de *tourelle* ni de *tournelle*. Il rangerait sans doute cette dernière forme dans son article **tornare**. *Touret* étant dialectalement *tournet*, et *tournet* étant en vieus-français entre autres « dévidoir », ce qu'est encore *touret* actuel, il faut donc, selon les étimologistes fonomanes, que « touret » remonte tour à tour à **turris** et à **tornare**, selon qu'il est *touret* ou *tournet*, absolument comme « tourelle », selon qu'il est *tourelle* ou *tournelle*. Il faut que l'étimologie de **turris** ait trionfé de celle de **tornare** dans un mot (*touret*) qui sémantiquement a toujours appartenu à **tornare** (y appartient jusqu'à nos jours) au même titre qu'elle a trionfé dans « tourelle » ! *Touret* « treuil », dans la Mayenne, dans le voisinage immédiat de *tourniquet* et de *tour*, est-il aussi un diminutif de **turris** ? ! La fonomanie n'a-t-elle donc pas de bornes ?

Il semble que *tournelle* pour *tourelle* et *touret* pour un *tournet* que réclame le D. G. pour y voir un « petit tour » — ce qu'il est réellement par sa sémantique originaire — et qui n'empêche pas Littré de considérer *touret* comme un diminutif de (le) *tour* —, devraient avoir inspiré quelque circonspection aus étimologistes qui allaient chercher l'origine des mots nombreus où — dans des dérivations beaucoup plus lointaines que ne l'est celle de la diminuti-

d'y voir un dérivé de [le] *tour*, qui ne pourrait donner que **tournet* ». Malgré sa sémantique, qui est celle de « tournet », *touret*, pour une raison fonétique ne peut, selon lui, remonter à (le) *tour*. Un *toureillon* du XIIe siècle lui paraît avoir la même origine, et s'est, comme *touret*, conservé jusqu'à nos jours sous la forme *tourillon* (et non *tournillon*). Littré, dans cette forme *tourillon*, voit un dérivé de (la) *tour*.

M.-L. fait figurer *touret* à l'article **tornare**, mais aussi à l'article **turris**. Etimologie à choisir ? Non ! pas précisément ; car, dit-il, « fr. *touret* begegnet schon im 13 Jahrh., daher Ableitung von **tornare** 8754 [lisez 8794] trotz nprov. *tur(t)*, *turet* « Spinnrad » zweifelhafter erscheint ».

Digitized by Google

vité par rapport au mot simple — figure le tème *tour*, que celui-ci représente **turris** ou **tornus**... ou quelque autre tipe latin aboutissant à *tour* français.

Supposer cette circonspection chez les étimologistes, c'est méconnaître l'intensité de l'obsession à laquelle ils sont sujets depuis la découverte des lois mécaniques qui régissent la matière lexicale. Ils excluent de la langue française ce qui est le plus essentiellement français. La vivisection semble être interdite dans leur laboratoire : on y tue les sujets avant de les disséquer.

Ici commence la fonomanie : ils partent à la recherche de l'ancêtre latin de *tourbillon* et de celui de *tourmente* sans se soucier le moins du monde de ce que peut représenter sémantiquement *tour* dans ces deus mots, ausquels, malgré leur parenté et leur convergence sémantique, ils vont attribuer deus origines absolument diverses, alors qu'ils ont vu *tour* être *tourn* et *tourn* être *tour* dans des mots où un suffixe commençant par une voyelle obligeait ceus-ci à déclarer leur étimologie. De leur voyage d'exploration, ils nous rapporteront des défroques lexicales qui — lorsqu'elles sont autentiques — ne servent qu'à dissimuler la vie, la réalité d'un mot.

TOURBILLON

Littré se contente de dire que *tourbillon* est « un dérivé du latin **turbo**, vent violent et tournoyant ; de même radical que **turba**, tourbe ». Les objections que nous pourrions faire à cette vague représentation de l'origine de *tourbillon* sont les mêmes que celles que nous avons à opposer à celles des deus lexicografes suivants, qui sont plus explicites sur la forme originaire du mot dont nous nous occupons, plus explicites, dis-je, mais non pas plus explicatives.

Digitized by Google

D. G. : « du latin populaire ***turbelionem**, dérivé de **turbela**, proprement « émeute », de **turba**, multitude, confondu avec **turbo, inis**, tourbillon, devenu *torbeillon*, *torbillon*, *tourbillon* ».

Turba « multitude » ayant persisté en français, **turbo** « tourbillon » — et « toutes espèces de choses ayant un mouvement circulaire » — ayant, à en juger par nos trois dictionnaires étimologiques, disparu sans laisser de trace, je m'étonne que seul *tourbillon*, mot abstrait, complètement isolé, n'ait pas été rattaché au mot **turba** dont on dit qu'il s'est détaché, ou du moins « avec lequel il s'est confondu ». Je m'étonne qu'il soit l'unique représentant d'un mot simple, concret en latin, y ayant désigné toute espèce de choses « tournoyantes », parmi lesquelles notre « tourbillon », qui n'y est, me semble-t-il, qu'un emploi métaforique, bref, qu'il ait persisté comme « quelque chose de tournoyant », sans appui étimologique depuis plus de mille ans.

L'intégrité sémantique plus que millénaire de « tourbillon », mot complètement isolé — car il ne peut être considéré comme solidaire de *tourbe* « **turba** » — est bien faite pour nous surprendre.

Trombe — congénère de *tourbillon* — « colonne d'eau, qui, soulevée par un tourbillon de vent, tournoie en dévastant tout sur son passage » (D. G.) est le même *trombe* qui signifiait autrefois « sabot, jouet d'enfant ». La commune origine de ces deus *trombe* est évidente : le premier est un emploi figuré du segond. *Trombe* « colonne d'eau » est à *trombe* « toupie » ce que *tourbillon* serait à **turbo** (qui a signifié également « toupie »). Mais ce **turbo** « toupie » ou « quelque chose de tournoyant » n'a laissé aucune trace en roman — *trombe* existe encore (Atlas : *toupie*), et seul *tourbillon*, mot abstrait, unique dépositaire de « **turbo** »,

Digitized by Google

serait parvenu jusqu'à nous à travers plus de mille ans ! Je ne conçois pas un *moulinet*, non appuyé par *moulin*, et parvenant jusqu'à nous dans l'acception unique de (faire le) *moulinet* avec un bâton ou un sabre.

Je prétens que, sans *tourner*, *tourbillon*, quel que soit le tipe latin auquel il remonte, serait cent fois mort depuis la latinité.

Ce ***turbelio**, dérivé de **turbela**, confondu avec **turbo, inis** (ainsi qu'un **turbiculus** « morphologisch schwieriger » que M.-L. attribue au D. G. et dont je n'ai pu retrouver la trace dans le D. G.) est désapprouvé par M.-L. qui rattache *tourbillon*, par un lien sémantiquement direct, à ***turbinio** (avec astérique. Que d'étoiles au firmament des romanistes !) et qui aurait été de tout tens « tourbillon » (= « Wirbelwind »). Aucune des formes romanes citées par ce dictionnaire ne présente l'*n* latine, et on ne nous dit pas comment cette consonne s'est universellement transformée en *l*.

Le ***turbelio** du D. G. avait besoin sémantiquement d'un « **turbo** » qui lui prêtât la clef de sa sémantique ; le ***turbinio** de M.-L. a cette clef dans sa poche, mais cette clef ne fonctionne pas fonétiquement.

Mais, — objection peut-être plus grave — comment se fait-il que ni L., ni D. G., ni M.-L., pour expliquer étimologiquement le moderne *tourbillon*, ne daignent pas tenir conte des formes françaises intermédiaires entre la latine et celle d'aujourd'hui ? Les anciennes formes du français seraient-elles tout à coup devenues un élément d'information négligeable dans la recherche étimologique d'un mot du français moderne ? Le plus ancien de nos trois lexicografes, que nos deus autres connaissent, signale du XIIe siècle, puis du XIIIe, puis encore du XVIe, la forme *estourb(e)illon*. Godefroy a un article *estorbeillon* où figurent une

Digitized by Google

vintaine d'exemples (et même des formes dialectales d'aujourd'hui).

Or, que peut bien être ce préfixe *es* ? Evidemment le produit d'une confusion, d'une confusion de **turba** ou de **turbo** avec quelque autre mot explicatif de la présence de *es*. Cet *es* est soit 1) d'origine fonétique et provient d'un mot tel que serait *estour* de *sturm* allemand, par exemple [1], 2) ou il est une caractéristique verbale, qui aura été adjugée à *tourbillon* par un rapprochement à quelqu'un des multiples verbes à radical *estour*, dont plus d'un d'ailleurs reste « d'origine incertaine » (cf. *étourdir*). Il serait curieus — nous n'y croyons pas ; car *estourner* à côté de *tourner* est à nos yeus une base bien plus plausible sous tous les rapports que le rare *estourber* — que *tourbillon* dût son préfixe à *estourber*, ce qui ferait que, d'après le D. G., **turba**, confondu avec **turbo** pour être ***turbelio**, eût été à nouveau sujet à une contamination venant de **turba**, et que le produit moderne de cette lutte fût un mot désignant une « masse d... *tournoyante* » (!).

Je réitère ma question : pourquoi L., le D. G., M.-L. passent-ils sous silence la forme *estourbillon* qui s'intercale, à tous les siècles, dans celles de *tourbillon*, et qui établit une existence de *estour*... à côté d'une existence de *tour*... dans le mot « tourbillon » ? Existence qui paraît n'avoir été qu'éfémère, puisque c'est le tème *tour* qui a finalement trionfé (cf. *tourelle* trionfant de *tournelle*), le tème que

1. *Estor*, *Sturm* allemand, a disparu de la langue. Pourquoi ? Y avait-il place pour lui dans une langue où le tème *tourn* a été un élément. destructeur de tout ce qui ne pouvait pas se rattacher sémantiquement à lui (cf. *estornir* pour *estourmir*) ? Un *estour* « assaut » pouvait-il s'assujettir à un *estourner* ?

Et c'est dans ce milieu fonétique dévasté que *tourbillon* < ***turbelio** ou ***turbinio** aurait persisté, nous serait parvenu intact de tout fléchissement sémantique !

Digitized by Google

nous expliquons comme étant celui de *tourner* ; mais qui, bien qu'éfémère, témoigne d'une rupture de la ligne étimologique qui relie *tourbillon* aus tipes latins de nos étimologistes (***turbelio**, ***turbinio**). *Tourner* a eu comme collatéral *estourner* (v. G.), lequel a disparu, inutile qu'il était à côté de *tourner* et de ses composés autres, tels que *retourner*. *Tourbillon* et *estourbillon* n'ont-ils pas alterné comme *tourner* et *estourner*, et *estourbillon*, n'est-il pas mort de la mort d'*estourner* ?

Pour *tourbillon*, les étimologistes fonomanes ont fait fi de la forme fonétique segondaire qu'il avait prise ; pour *tourmente*, nous allons voir qu'ils ont fait fi de la sémantique segondaire qu'avaient prises *tourment*, *tourmente*.

Tourmente, auquel nous allons donner la même origine directe qu'à *tourbillon*, ne pouvait apparaître sous la forme *estourmente*, parallèle à *estourbillon* ; car *tourmente* n'a jamais pu se détacher fonétiquement de **tormentum**, auquel il reste indissolublement lié par la persistance jusqu'à nos jours de « tourment, tourmenter », successeurs intacts du latin. Un *estourmente*, parallèle à *estourbillon*, ne serait concevable que si le français *tourment* et *tourmenter* avaient servi exclusivement à l'acception « tournement, tournementer », qui n'en sont qu'une acception segondaire.

L'isolement dans lequel les étimologistes fonomanes ont mis « tourbillon », l'essence verbale dont témoigne la forme *estourbillon* sont des indices que leurs étimologies n'ont point l'importance historique qu'ils lui attribuent. Nous allons voir que l'étimologie qu'ils donnent à son congénère le plus rapproché, à *tourmente*, confirme singulièrement la véracité de ces indices.

La parenté sémantique qui existe entre *tourbillon* et *tourmente* (« il nous dit que ce village était sujet, en hiver, à de grandes intempéries, et surtout à des tourbillons de

Digitized by Google

vent que l'on nomme tourmentes ». Saussure) ne contribuera pas peu à confirmer notre explication d'après laquelle ces deus mots ont une étimologie directe commune, et ne rappèlent que dans un passé bien lointain **turba**, **turbo**, **tormentum**, ancêtres qu'ils ont reniés.

TOURMENTE

Si, dans l'esprit du lecteur, il existe des doutes — fort compréhensibles — sur la fausseté des étimologies directes de *tourbillon*, telles qu'elles ont été établies jusqu'ici, ces doutes seront, je crois, levés par la fausseté de *tourmente* < **tormenta**, d'un *tourmente* qui, venu, selon les étimologistes fonomanes, d'un tout autre point de l'horizon sémantique que *tourbillon*, s'en trouve aujourd'hui très rapproché sémantiquement. Nous disons que ce rapprochement sémantique est la conséquence naturelle d'une étimologie française commune aus deus ; ce rapprochement, selon les étimologistes fonomanes, serait dû au hasard, qui aurait rapproché dans un état sémantique voisin de la sinonimie et dans un état d'analogie formelle l'idée de « **turbo** » de celle de « **tormentum** ».

Voici comment *tourmente* a été interprété par nos trois lexicografes.

Littré. *Tourmente* « est une autre forme de *tourment* (voy. l'historique) ».

Tourmente est sémantiquement, selon Littré :

1) orage, bourrasque sur la mer ;
2) ouragans qui s'élèvent dans les hautes montagnes ;
3) troubles qui agitent un pays[1] ;

1. Selon nous, 1 et 2 sont étimologiquement le français « tournement », et 3 en est un emploi figuré.

Digitized by Google

alors que *tourment* est :

1) violente douleur corporelle ;
2) tortures qu'on fait souffrir à quelqu'un ;
3) grande peine d'esprit [1].

L'historique, auquel l'auteur nous renvoie, nous montre *tourment* signifiant — outre « tourment » moderne et « machine de guerre » — « orage » dans des exemples du XIe siècle, au XIIe, au XIIIe (« adonc s'apaisa li tourmens, e fu la mer coie »).

Vice-versa, l'historique de *tourmente* nous montre que ce mot, s'il désignait « la tourmente » dès le XIIe siècle, et au XVe, et au XVIe, signifiait « tourment » au XIIIe.

Donc *le tourment* et *la tourmente* signifiaient autrefois et indifféremment « tourment » et « tourmente ».

Supposez un lexicografe de l'ancienne langue qui se donnerait pour tâche de ne relever que les formes qui ont disparu de l'usage actuel, et, des mots existant encore, seulement les acceptions n'existant plus de nos jours. Ce lexicografe a existé : c'est Godefroy. Or, conformément au principe énoncé ci-dessus, qu'a fait Godefroy ? Il a enregistré, de *tourment*, s. m. seule l'acception de « tourmente, orage » et en donne 7 exemples, de *tourmente* s. f. seule l'acception de « tourment, supplice, torture » et en donne 4 exemples. Il nous retrace exactement l'état inverse de celui que présente le français moderne.

Cet état lexical se trouve fidèlement reproduit dans L. qui nous dit : *tourmente* autre forme de *tourment*, ce qui est parfaitement juste. Les successeurs de L. et de G. n'ont fait qu'embrouiller, dénaturer — sinon dissimuler —,

1. Selon nous, *tourment* est étimologiquement le latin « **tormentum** ».

Digitized by Google

par leur savante étimologie fonétique, les données du problème qu'ils n'ont pas résolu.

Fonétiquement mieus informé (?), le D. G. nous dit que *tourmente* « vient du latin **tormenta**, pluriel du neutre **tormentum**, tourment, devenu féminin singulier ». A relire cette explication étimologique, j'éprouve maintenant la même sensation que si je lisais une épitafe du genre de celle-ci : Ci-gît une taupe que l'on a enterrée vive.

M.-L. ne parle pas de *tourmente* français ; mais, dans l'article **tormentum**, il signale comme formes savantes *tormento*, *tormenta* en espagnol et en portugais signifiant « orage » (Sturm). C'est peu, et cela nous dispense d'un examen qui excède notre compétence. Tenons-nous en donc aus deus lexiques français.

Je constate que L. se replie dans une sage réserve, inspirée par l'état historique de *tourment* et *tourmente*, et qui nous laisse dans l'ignorance sur la bifurcation sémantique et générique qui s'est produite pour aboutir à *le tourment* « tourment » et *la tourmente* « tourmente ».

Je constate que le D. G., tout en faisant remonter *tourmente* à une latinité fonétiquement adéquate, et en prolongeant parallèlement le tipe latin **tormenta** à côté du type **tormentum**, tous deus avec un sens spécial, oublie que, en français d'autrefois, « **tormenta** » a été **tormentum** et que « **tormentum** » a été **tormenta**. Je constate qu'il néglige de nous expliquer comment se justifie la répartition sémantique et générique de l'hoirie

le tourment, *la tourmente* = « tourment », « tourmente »

en < *le tourment* « tourment »,
la tourmente « tourmente ».

L. et D. G. admettent, on le voit, que « tourmente » n'est qu'une acception figurée de « tourment ». Confiant en cette réalité étimologique, il me semble que tout

Digitized by Google

homme de lettres aurait le droit de dire que la mer est « suppliciée », ou « torturée », ou « angoissée », puisqu'il a le droit de dire qu'elle est « tourmentée », que le bois neuf qui se « tourmente » peut être du bois neuf qui se « torture », ou s' « angoisse » [1].

L'omission commise par nos lexicografes en ce qui concerne *tourbillon* et *tourmente* ne trouve son excuse que dans l'état d'envoûtement où les a mis la fonétique ; car ils ne sauraient prétexter leur ignorance, L. et G. eussent-ils été, comme pour moi, l'unique source de renseignements.

Cet envoûtement est bien certain, puisque, si nous ne l'admettions pas, nous ne saurions attribuer ces omissions qu'à un renoncement complet aus principes d'investigation historique, dont ils se targuent d'être les représentants fidèles, ou — ce qui serait pis — à une défaillance de leur probité scientifique, qui leur fait taire toute indication historique contraire à leurs conceptions étimologiques. Un problème supprimé est-il un problème résolu ?

Si ce n'est pas à la suite d'un vote du suffrage universel que, en France, il a été établi une loi promulguant la différenciation de *tourment* « **tormentum** » d'avec *tourmente* « **tormenta** » et de *tourmente* « **tormentum** » d'avec *tourment* « **tormenta** »,... il y a dans *tourment-tourmente* un élément dissociateur de sémantique et dissociateur de genre, il y a dans *tourment-tourmente* deus étimologies distinctes, lesquelles deus étimologies sont inhérentes aussi bien à *tourment* qu'à *tourmente*, puisque *tourment* a été aussi bien « tourment » que « tourmente », et, vice-versa, que *tourmente* a été aussi bien « tourmente » que « tourment ». Ces deus étimologies conjuguées et en *tourment* et en *tourmente* se sont divorcées.

1. Je lisais bien un de ces jours-ci que les drapeaus étaient « torturés » par le vent (à l'occasion de la fête de Jeanne d'Arc).

Digitized by Google

Un *tourment* et un *tourmente*, qui étaient tous deus « tourment » et « tourmente » au XVIe siècle, se sont mués au XVIIe siècle en un *tourment* qui n'est plus que « tourment » et en un *tourmente* qui n'est plus que « tourmente ».

Que s'est-il passé ?

Un miracle pour les étimologistes fonomanes : deus vieus vases, A (*tourment*), B (*tourmente*) contenant un coupage *a b*, c'est-à-dire un mélange de deus produits *a* et *b* de pois spécifique égal — tels que sont l'eau et le vin, le tourment fisique, le tourment moral et le tourment atmosférique — se sont déversés dans deus vases neufs A^2 et B^2, et, ô merveille ! A^2 (*tourment*) ne contient plus que le vin (le « tourment ») et B^2 (*tourmente*) ne contient plus que l'eau. On a soutiré, d'une eau rougie de vin, l'eau d'une part et le vin d'autre part.

Une opération de caviste pour nous autres hérétiques : *a b* n'était pas un coupage, les deus produits *a* et *b* ne sont point de pois spécifique égal — ils sont tels que l'eau et l'huile, tels que sont le tourment (fisique et moral) et le « tournement ». Associés — quoique dissociables — dans les vases A et B, on les a dissociés — preuve de leur inalliabilité — dans l'opération du transvasement, et c'est ainsi que A^2 ne contient plus que l'huile (« tourment ») et que B^2 ne contient plus que l'eau (« tourmente »).

Mais, pourquoi dans le soutirage a-t-on logé l'huile-« tourment » dans A^2 (*tourment*) et non dans B^2 (*tourmente*), et, vice versa, l'eau-« tourmente » dans B^2 et non dans A^2, alors que B^2 et A^2 étaient aussi susceptibles l'un que l'autre de recevoir l'une ou l'autre matière soutirée, puisque *tourment* signifiait et « tourment » et « tourmente », aussi bien que *tourmente* signifiait et « tourmente » et « tourment » ? Pourquoi est-ce B^2 qui aspire « tourmente » à

Digitized by Google

l'exclùsion de « tourment », et pourquoi est-ce A^2 qui aspire « tourment » à l'exclusion de « tourmente » ?

Si, par elle-même, la possibilité d'un soutirage démontre la dissociabilité de deus éléments contraires « tourment » et « tourmente », l'affectation respective des deus vases neufs, de l'un à *tourment*, de l'autre à *tourmente*, démontre la nature de l'incompatibilité de « tourment » avec « tourmente » et révèle la cause de leur dissociation, révèle l'agent dissociateur.

Qu'est sémantiquement *tourmente* ?

Tourmente est une « tempête tournoyante ». *Tempête* [1] s'est révélé comme un mot ayant besoin de spécifications nombreuses (trombe, bourrasque, ciclone, ouragan, etc.), *tempête* est féminin; s'il a besoin de devenir « tempête tournoyante », il n'a qu'à s'adresser à « tournement ». C'est bien ce qu'il a fait : il s'est adressé à « tournement » de l'époque, qui était alors indifféremment *tourment* et *tourmente*. Mais *tourment* = « tourment » est gêné dans son entournure par la venue inopinée de ce nouveau *tourment*, qui est un « tournement-tourmente », et dont il tent à se débarrasser comme d'un importun, comme d'un parasite. *Tourmente* ne l'est pas moins ; mais, par son genre identique à celui de *tempête*, le mot qui l'attire en son rayonnement sémantique, il se soumet docilement à sa nouvelle fonction et, vu l'incompatibilité de « tourment » avec « tourmente », se décharge naturellement de « tourment » sur *tourment*.

Tourment = « tourment » et « tourmente », *tourmente* = « tourment » et « tourmente » sont des homonimes accidentels, dont l'homonimie était devenue intolérable.

1. Ou quelque autre mot féminin sinonime de « tempête », si le lecteur en voit un qui soit plus approprié à jouer le rôle que nous attribuons à *tempête*.

Digitized by Google

De cette homonimie intolérable, le substantif a su se défaire grâce à sa dualité lexicale, en attribuant à chacune de ses formes l'une de ses deus sémantiques à l'exclusion de l'autre.

Le verbe *tourmenter* n'étant qu'un est resté enchaîné à l'homonimie. Si *tourmenter* « tournementer », « mouvementer » n'est pas devenu *tournementer*, afin de se distinguer de *tourmenter* = « tourmenter », qu'on ne me réclame pas que *tourbillon*, pour n'être, selon moi, que « tournement » soit *tournebillon*, voire même que *tourelle*, pour être vraiment dérivé de *tourner*, soit obligatoirement *tournelle* et ne puisse être « tournelle » sans être pour cela *tournelle*, qu'on ne me dise pas que *tour*, pour n'être pas *tourn*, ne peut être « tourn », alors que — nous allons en parler à l'instant — on nous concède que *entourer* est bien *tourn*, bien qu'il ait cessé d'être *entourner*, que *ajourer* est bien *journ*, bien qu'il n'ait jamais été *ajourner* et qu'il ait une bonne raison d'être à côté de ce dernier.

Comment les étimologistes fonomanes ont-ils pu croire que *tourmenter* « tourmenter » ait pu se prêter à toutes les métafores qu'ils lui attribuent, alors que ses congénères (supplicier, torturer, angoisser, etc.) ne s'y prêtent pas, et que les hommes de lettres, instinctivement plus conscients du génie de la langue que les étimologistes fonomanes, se gardent bien de recourir aus licences que ceus-ci semblent autoriser. La mer *tourmente* les vaisseaux. Elle *se tourmente*. Le vent *tourmente* les ondes. La sécheresse *tourmente* les futailles. Le cheval *se tourmente*. On se *tourmente* sur sa chaise. Le bois *se tourmente* beaucoup.

C'est l'existence de deus vases, c'est la dualité du substantif qui a permis la sélection de « tourment » et de « tournement », autrement dit de « tourmente » : le substantif cesse d'être hipertrofié sémantiquement. L'homo-

Digitized by Google

nime *tourment* = « tourment » et « tourmente » n'a pas eu à chercher un substitut ailleurs que dans son doublet nominal.

L'unité verbale n'a pas permis à *tourmenter* la sélection qui s'est opérée dans le substantif. Aussi *tourmenter* est-il resté « tourmenter » et « tournementer ». Il est resté hipertrofié sémantiquement. Sortira-t-il de cet état ? Il a gardé les deus liquides associés, quoique dissociables. Aussi *tourmenter* signifie-t-il toujours « tourmenter » et « tournementer », aussi dit-on toujours

la mer est tourmentée, bien qu'elle ait cessé d'être *en tourment*, ce qui se disait autrefois ;

une roche est tourmentée, bien qu'elle ne soit pas *en tourment*, ce qui aurait pu se dire autrefois.

Ainsi, *tourmente*, après avoir eu une étimologie latine antérieurement à la française, est maintenant seul le représentant de l'étimologie française ; *tourment*, après avoir eu, comme *tourmente*, une étimologie française en même tens qu'une latine, est maintenant seul le représentant de l'étimologie latine ; *tourmenter* a deus étimologies, la latine et la française.

Ce que les étimologistes fonomanes prétendent émaner naturellement de « tourment », *tourment* l'a rejeté, l'a vomi. Par là, la langue donne un démenti formel à leur explication. Si « tourment » évoque naturellement (et non par un accident malheureus) « tourmente », il n'y avait aucune raison pour que *tourment* se défît de cette acception soi-disant naturelle de « tourmente », ni que *tourmente* cessât de signifier « tourment » et se spécialisât en « tourmente », acception qui y était primitive et dont il s'est déchargé sur *tourment*.

Tourmente n'est plus qu'un « tournement », comme *tourbillon* n'est plus qu'un « tournement ».

Digitized by Google

-mente et *-billon* n'ont pas plus d'action sémantique sur leur sillabe initiale *tour-* que

la finale *-mer* sur *fer-* dans *fermer* « clore », et

la finale *-son* sur *mai-* dans *maison* « cuisine »

-son, *-mer*, *-mente*, *-billon* contiennent des éléments organiques qui sont aujourd'hui desséchés, et qui n'ont plus qu'une fonction négative en ce sens qu'ils ne servent plus qu'à individualiser formellement des identités étimologiques.

-mente nous dit que *tourmente*, s'il est un « tournement », n'est pas un *tourbillon*,

-billon nous dit que *tourbillon*, s'il est un « tournement », n'est pas une *tourmente* ;

mais *tourbillon* et *tourmente* ont en réalité la même étimologie, comme *fermer* actuel et *ferrer* ont la même étimologie.

C'est d'un *homonime* intolérable que *tourment* s'est déchargé en rejetant un « tourmente » sur son sinonime *tourmente*, qui, grâce à sa féminité, s'est trouvé plus à la merci d'un mot *tempête* qui le sollicitait. C'est *tempête* qui est la cause directe de la dissociation des deus éléments contradictoires contenus dans *tourment* et *tourmente*, dissociation que, naturellement, il ne peut provoquer dans le verbe *tourmenter*. Et, d'autre part, c'est d'une homonimie intolérable que, dans sa nouvelle destination, *tourmente* s'est déchargé en rejetant sur son sinonime *tourment* une sémantique intolérable avec celle de « tourmente ». *Tourment* moins « tourmente », et *tourmente* moins « tourment » sont le résultat de la même opération aritmétique.

Des deus parts, de la conduite de *tourment* et de celle de *tourmente* jaillit la preuve de l'intolérabilité d'un « tourment » avec un « tournement » — et non d'un « tourment » avec un autre « tourment », et non de deus « tourment » jumeaus.

Digitized by Google

Tourment aujourd'hui est bien étimologiquement **tormentum**, et seule son histoire sémantique nous dit qu'il a aussi été un « tournement », comme seule l'histoire patoise de *maison* nous révèle que celui-ci a été une « pièce où est la maie », alors que, maintenant, et dans les patois eus-mêmes il est « maison », il est « **mansionem** ».

Tourmente a bien pour défroque **tormenta**, mais à l'heure actuelle, il ne lui reste pas une cellule sémantique de **tormenta**, et il appartient à la famille de **tornare**, comme *tourbillon* y appartient aussi. Aussi bien ne me soucié-je pas davantage de savoir qu'il fut **tormenta** que de ce qu'il fut 4000 ans avant d'être « le pluriel neutre de **tormentum** devenu féminin singulier ».

Tourmenter « est un dérivé de *tourment* » (D.G.) Fort bien ! Mais il est aussi bien le représentant de « tournementer », quand je dis que « la mer est tourmentée », et, comme tel il ne tient pas plus de **tormentum** que *tourmente* de **tormenta.**

*
* *

Dire : « l'étimologie populaire est un fénomène patologique ; elle n'agit que dans des conditions particulières et n'atteint que les mots rares, tecniques ou étrangers, que les sujets s'assimilent imparfaitement » [1], c'est méconnaître dans le français ce qu'il y a de plus essentiellement français — et roman ; car la réfection des dérivés et composés latins d'après les mots simples est-elle autre chose que de l'étimologie populaire ? C'est encourager aus pires extravagances fonétiques. C'est méconnaître la nature des prétendues irrégularités fonétiques. C'est détourner les linguistes de la recherche des causes qui ont

1. *Saussure*, Cours de ling. gén., p. 247, 1916.

Digitized by Google

amené la disparition des mots ; car une foule de mots ont disparu du chef qu'ils ont été examinés par le peuple et trouvés déplacés — se représente-t-on *enfermer* = « devenir malade » dans notre langue actuelle ? Notre *tourn(er)* est, à mon sens, un exemple tipique de cet examen et de l'élimination qui s'ensuivit. Il suffira de comparer le grand nombre de formes présentant la formule *tour* dans Godefroy à celui, beaucoup plus restreint, des formes qui nous restent aujourd'hui, pour se convaincre que *tourner* a été un élément destructeur de lexicalité : on a le sentiment que tout ce qui ne se rattachait pas à lui, plus ou moins de bon gré, était perdu pour la langue. Pouvait-on s'attendre, par exemple, à voir parvenir jusqu'à nous *estour* « combat, tumulte » et sa famille ? Et si, à côté de la forme *estormir* du vieus français, de *estormir* provençal, on a, en provençal, *estornir* et le substantif *estorn* — on a ce dernier même en français — dont M.-L. dit « *estorn* hat wohl erst innerhalb der prov. Entwickelung *-n* für *-m* angenommen und steht in keinem Zusammenhang mit mhd. *sturn* », n'a-t-on pas là l'indice d'un radical *tourn* dévastateur de tout ce qui s'oppose à sa domination et ne peut se plier à son emprise ? Il a tué bien des organes lexicaus, sans en abolir leurs fonctions qui revivent sans doute dans une lexicalité nouvelle et notamment savante.

ENTOURNER > ENTOURER AU XVIe-XVIIe SIÈCLE

« *Entourer* », dit Littré, est un mot récemment fait d'*entour*, mot dans lequel l'*n* étymologique des dérivés de *tour*, comme *tourner* par exemple, a disparu. La forme régulière était *entourner*, qui a duré jusque dans le XVIe siècle : « les appareils effroyables, de quoy nous entournons la mort. Mont. ».

Digitized by Google

Godefroy dit qu'*entourner*, au sens d'*entourer*, était encore usité au commencement du XVIIe siècle (« tu n'as qu'à t'entourner la teste de cyprès »).

Meyer-Lübke ne parle ni d'*entourer*, ni d'*entourner*, qui ne paraissent pas avoir éveillé son attention.

On voit que *entourer* s'encastre cronologiquement dans *entourner* — *entourner* existe encore aujourd'hui, nous dit-on, dans l'acception « entourner un câble autour d'une poulie » — sans qu'*entourer* apporte à *entourner* la moindre signification qui soit étrangère à son ancienne forme. « Un collier qui *entourne* la poitrine » (1555) est « un collier qui *entoure* la poitrine ». « L'air qui nous entourne » (1598) est « l'air qui nous entoure ».

Il y a lieu de s'étonner de ce passage inutile de *entourner* à *entourer*, passage qui ne s'effectue ni dans *détourner*, ni dans *retourner*, ni dans *contourner*, ni dans aucun des contemporains de *entourner*.

Nous dire que *entourer* « est un mot récemment fait d'*entour* » ne satisfait pas notre curiosité. Celle-ci n'est pas davantage satisfaite par le D. G. qui se contente, lui aussi, de nous dire : « dérivé récent de *entour* (1539) ». Le D.G. nous renvoie au § 64 de son Traité où le complément d'information que nous attendons est ainsi conçu :

« Il peut arriver aussi que les dérivés d'un radical se rattachent tantôt à la forme qu'a eue le radical à telle ou telle époque. Jusqu'au XIIIe siècle, *jour* et *tour* avaient la forme *journ* et *tourn*. De là deus séries de dérivés, correspondant les uns à la forme ancienne : *ajourner*, *tourner* ; les autres à la forme plus récente : *ajourer*, *entourer* ».

Fort bien ! Mais si *ajourer* n'est pas sémantiquement = *ajourner*, *entourer* est bien sémantiquement = *entourer*. On n'a pas délaissé *ajourner* pour adopter *ajourer*, tandis qu'on a délaissé *entourner* pour adopter *entourer*. Ces deus

Digitized by Google

cas diffèrent du tout au tout. D'excellentes raisons expliquent *ajourer*, qui est totalement différent de *ajourner*, cronologiquement et sémantiquement. On ne me dit pas en quoi se distingue *entourner* de *entourer* (pour l'excellente raison qu'il n'y a aucune différence sémantique entre eus). On doit me donner les motifs qui ont fait prévaloir *entourer* sur *entourner*, sémantiquement identique, ou ceus qui ont rendu *entourner* inapte à continuer de vivre, côte à côte avec *détourner* et ses autres contemporains.

Les étimologistes constatent le fait, mais ne l'expliquent pas. Ils ont expliqué *tournelle* comme diminutif de *tour* sous l'influence de *tourner* : ils ne nous disent pas que *entourner* soit devenu *entourer* sous l'influence de (la) *tour* — bien que *entourer* chez un auteur du moins, selon Godefroy, ait signifié « mettre en une tour ». Ils ont raison.

Mais, pas plus qu'ils ne nous ont expliqué comment à un *tourment* qui signifiait « tourmente » et à un *tourmente* qui signifiait « tourment » a pu succéder un *tourment* qui ne signifie que « tourment » et un *tourmente* qui ne signifie que « tourmente », ils ne daignent pas nous dire pourquoi et comment à un *entourner* signifiant « entourer » succède, sans rime ni raison, et contrairement à toute logique étimologique, et contrairement à une *tournelle* faussement = « tourelle » et à un *touret* faussement = « tournet », succède, dis-je, un *entourer* au XVIe siècle et complètement trionfant au XVIIe, au point que, aujourd'hui, l'on a *entourer*, solitaire, formellement dépaysé à côté de *tourner*, *atourner*, *contourner*, *détourner*, *retourner* et, j'ajoute, à côté de néologismes ausquels on pourrait s'attendre, tels que *pourtourner* ; car nous tous nous dirions *pourtourner* si l'on exigeait de nous un verbe de *pourtour* qui signifiât « parcourir le pourtour (d'une église, par ex.) ».

Si, au XVIe siècle, à l'encontre de *détourner*, *atourner*, etc.,

Digitized by Google

entourner fait place à *entourer*, sans que celui-ci amène la moindre modification sémantique de « entourner » ; et si, dans ce même XVIe siècle, *entour* subit une modification de sa nature grammaticale que ne subissent ni *détour*, ni *atour*, etc., et sans que *entour* subisse la moindre modification sémantique, il y a bien des chances, ce me semble, pour que le trionfe de *entourer* sur *entourner* et la modification grammaticale subie par *entour* du chef que, seul de ses congénères sémantiques, il subit une modification grammaticale, soient en corrélation l'un avec l'autre, que l'un des fénomènes ne soit que la conséquence de l'autre.

Et quelle est donc la modification grammaticale que subit spécialement *entour*, à l'encontre de *tour*, *atour*, *contour*, *détour*, *retour*, tous mots dont la conception grammaticale persiste intacte ?

Si, au XVIe siècle, le rapport du singulier au pluriel reste le même qu'il était dans *tour*, *atour*, etc., dans ce même siècle, le singulier de *entour* lâche pied devant le pluriel *entours*, auquel la puissance analogique d'*au* [1] répondant à une question de lieu, à *où*, donne la suprématie sur le singulier *entour* — entièrement dégrammaticalisé dans *aus alentours* = *aux* + *à* + *l* + *entour* + *s* (plur.).

Je rappèle que Littré donne 8 exemples de *à l'entour* échelonnés du XIIe au XVIe siècle, 10 exemples modernes de *aus entours* et de ses succédanés.

Cette pluralisation, en supprimant le singulier *l'entour*, a détruit la faculté dérivatrice qu'il avait, et amène une nouvelle conception grammaticale par la destruction d'un *entour* qui, dans notre esprit, était congénère de *détour*,

1. Voir mon article *La puissance analogique d'au* dans « Path. et thér. verb. », IV, p. 15.

Digitized by Google

retour etc. et ne l'est plus, puisqu'il n'existe plus. *Entour* a cessé d'obéir à la dérivation d'essence latine en devenant *entours*, qui, lui, obéit à la dérivation française qui brise la tradition latine.

Entourer apparaît donc à un tournant de l'histoire grammaticale de *entour* : tant que l'on disait *entour* et *à l'entour*, on a eu *entourner* [1], comme à côté de *détour* on a eu *détourner*, qui nous est resté, puisque *détour* n'a pas été détruit par *détours*, puisque *détour*, alors même qu'il aurait été sujet à la puissance analogique d'*au*, n'a pas perdu son singulier comme *les entours* l'a fait perdre à *l'entour* (> non seulement *les entours*, mais ayant donné naissance à la monstruosité lexicale *les alentours*) [2].

C'est le pluriel (« *entour* n'est guère usité qu'au pluriel » L.) qui légitime la forme *entourer* (= *entour(s)er*) et disqualifie *entourner*, c'est la puissance analogique d'*au* qui a détruit le singulier *entour*, et, par contre-coup, a évoqué *entourer*, qui ne rappèle plus *tourn* que par *tour*, comme *tourment*, *tourbillon* l'évoquent par *tour*.

Si *entourer* n'est pas la dérivation légitime du pluriel *entours*, que l'on me dise pourquoi nous continuons à dire *entournure* et non *entourure*, alors que nous disons bien

1. Il va sans dire que *entourer* — la nature de notre explication rent naturelle une époque transitoire — n'a pas supplanté *entourner* à une heure fixe. N'avons-nous pas vu *entourner* exister encore, dit-on, dans un sens très spécial ? Et si les dialectologues qui enregistrent un *ẽtura* (et *ẽturadzo*) « entourer » côte à côte avec un *tornaletta* « tourelle » et un *torné* « touret » les font remonter, je ne dirai pas à la latinité, mais simplement à un radical patois, ils risqueront fort d'être dans l'erreur, surtout s'ils le trouvent en compagnie d'un *s'entorna* « s'en retourner ».

2. Je me demande (en l'absence de tout document historique) si *tourer* dont Littré se contente de signaler la présence et qui signifie « plier et replier plusieurs fois la pâte sur elle-même » n'est pas à *tourner* ce que *entourer* est à *entourner*, c'est-à-dire ne remonte pas au pluriel *tours*.

Digitized by Google

entourage. N'est-ce pas parce que *entournure* « partie du vêtement qui suit *le contour* [*l'entour, le tour*] du haut du bras » est essentiellement un dérivé du singulier et senti comme tel, contrairement à *entourage* et conformément à *détournement* par rapport à *détour*. Et pourquoi, à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, hésite-t-on entre *entournement* et *entourement*, pourquoi dit-on *entourure*, tous trois dans le sens de « tour, ce qui entoure » (G.) et supplantés par un *entourage* postérieur ?

Le mot *contour* a pour verbe *contourner*. Quelques gouttes d'eau, qui se sont déversées, ont *contourné* le pied du vase : cette eau est à *l'entour* du vase, l'eau *entourne* le pied du vase. Si cette eau est *aux entours*, elle l'*entoure*, sans que je veuille dire précisément qu'elle l'*entourne*, qu'elle en « dessine » le tour : elle en fait *les entours*, *l'entourage* et non *l'entour, le tour*. C'est cet *entourer*, ainsi compris, qui a définitivement trionfé de *entourner*.

Nous disons *les contours* d'un visage. Si, dans une reproduction grafique des contours d'un visage, je trouve que ceus-ci devraient être plus fermement marqués, plus accusés, et que par un verbe simple et néologique je veuille exprimer ma critique, évidemment je ne dirai pas de ces contours qu'ils sont trop faiblement *contournés*, qu'il aurait fallu les *contourner* d'une touche plus ferme, mais je dirais *contourer*. Ce sentiment — il y a lieu de se hâter de le dire, si je veus y attacher quelque valeur — ne m'est pas personnel : de sis Parisiens amenés — aussi habilement que j'ai pu — à créer ce néologisme, barbare à l'heure présente, trois se sont refusés catégoriquement à le créer — je comprens leur purisme — trois autres m'ont répondu *contourer*, aucun *contourner* [1]. Les trois

1. Comme *contourner*, pris dans ce sens, s'est révolté et a réclamé

Digitized by Google

Parisiens qui ont créé *contourer* n'ont pas hésité à créer *pourtourner*. Si vous pensez que le mode de création d'un mot, qui non seulement est non-existant, mais que beaucoup se refusent à créer normalement, est un élément d'information linguistique à dédaigner, vous êtes dans l'erreur : c'est le génie même de la langue qui s'y exprime instinctivement, plus ou moins hardiment selon la plus ou moins grande déférence des parlants pour la langue académique [1].

« Entourner », en devenant *entourer*, a formellement brisé son lien avec la latinité et a une origine française : il remonte à *entours*. En même temps, il a brisé le lien — il n'en est pas de même de *entournure* — qui le rattachait à tous ses congénères, lesquels restent fidèles, dans leur dérivation de *tour* singulier, à la tradition fonétique latine (*détourner*, etc.), à une tradition latine qui persisterait encore aujourd'hui, à la condition qu'il s'agît d'une dérivation de *tour* singulier — si je me fie à la création instinctive de *pourtourner*. *Entourer* est peut-être le chef de file de futurs néologismes (*contourer*, *détourer*, *atourer*), comme *ajourer*, étimologiquement et sémantiquement distinct d'*ajourner*, pourrait devenir le chef de file de créations dérivées de *jour*, pris au sens qui existe dans *à jour* (mettre à jour, se faire jour) et où il est en allemand = *Licht* et non pas *Tag*.

contourer, *entourner* (= . . *aux entours*) s'est révolté contre le sens que lui donne exclusivement le singulier *entour*.

1. J'insiste sur ce fait. Pour ma part, j'entrevois fort bien la possibilité d'un *détourer* « défaire des tours » à côté de *détourner* « donner un autre tour ». S'*atourer* « mettre ses atours » ne me déplairait pas, et je ne crois pas, en cela, être influencé par mon explication d'*entourer* < *entourner*.

Digitized by Google

Ajourer et *ajourner*

Entre *ajourer* et *ajourner*, entre *entourer* et *entourner*, il y aurait simple différence d'âge, semblent nous dire les fonéticiens.

Alors, si « ajourer » était né plus tôt, il serait *ajourner*, si « entourer » était né plus tôt, il serait *entourner* ? Et toute la clientèle de *jour* (*journée*, *journal*, *journellement*, *journalier*, *séjourner*, etc.) a été impuissante à faire entrer *jour* de *ajourer* dans sa famille ? Et toute la clientèle de *tourner* (*retourner*, *détourner*, *atourner*, *entournure*, etc.) a été impuissante à faire rentrer *tour* de *entourer* dans la famille à laquelle il a appartenu et dont il s'est détaché apparemment sans rime ni raison ?

Quelle puissance désastreuse de l'hipnotisme fonétique chez les romanistes ! Et, pour le français quel asservissement aus lois mécaniques ! Que je comprens bien l'exclamation d'un élève romaniste, arrivé depuis au faîte des honneurs littéraires : « la fonétique, ce n'est que cela ! »

Qui ne voit que, dans le *jour* de *ajourer*, il y a un « jour » qui n'a rien à faire avec celui qui est dans *ajourner*, et qu'avec raison la langue distingue, quand les fonéticiens confondent les deus, comme ceus-ci confondent l'*entour* de *entourer* avec celui d'*entournure*, alors que la langue en proclame la divergence foncière ?

Le dictionnaire de Littré consacre 13 colonnes au mot *jour*, il le divise en 32 rubriques qui lui paraissent résumer la totalité de sa sémantique, et les trois premières de ces rubriques — pour ne citer que celles qui nous intéressent ici — sont :

1) clarté donnée à la terre par le soleil (> *jour* « ouverture » — 28 à 30 de Littré) ;

2) espace de temps qui s'écoule entre le lever et le coucher du soleil ;

Digitized by Google

3) espace de 24 heures.

Mais, pour les fonéticiens, les 32 rubriques de Littré n'ont qu'une seule et même vie, celle qui se résume dans la formule **diurnum** > *jour*.

Il s'ensuit que *ajourer* doit, pour eux, remonter formellement à **diurnum**, comme *ajourner* doit remonter à **diurnum**, que *ajourer* et *ajourner* n'ont entre eux qu'une différence d'âge, que *ajourer* est une dérivation plus récente (plus imparfaite, diront-ils peut-être) que *ajourner*, lequel est la forme légitime consacrée par des siècles de fonétisme.

Si *jour* de *ajourner* est « l'espace de 24 heures », celui de *ajourer* est-il le même ? Si *jour* de *ajourner* se rattache à Littré 3), s'il est le *Tag* allemand (> *vertagen*), celui de *ajourer* est-il aussi = Littré 3) et non = Littré 1), est-il = *Tag* > *vertagen*, ou n'est-il pas = *Licht* > *lichten* ?

Ajourer a-t-il une étimologie latine, ou n'a-t-il pas plutôt une étimologie française, une étimologie II, une étimologie populaire, une de ces étimologies dont on a dit « qu'elles n'atteignaient que les mots rares, tecniques ou étrangers » ? La langue a-t-elle été bien inspirée en disant qu'une flèche de cathédrale est « ajourée » et non qu'elle est « ajournée » ?

Les commerçants « mettent à jour leur correspondance ». Soyez persuadés — vu la fréquence de cette expression, vu l'opportunité d'une création de mot simple qui tienne la place de cette locution si usitée — qu'un verbe simple à la place de « mettre à jour » a mille fois tenté la bouche du commerçant. Mais que faire ? Que dire ? *Ajourner* une correspondance au lieu de la mettre à jour ! ! Alors, l'*ajourer*. . comme on *ajoure* un tissu ! !

Mettre à jour (sa correspondance) est bloqué, et ne peut être débloqué. Pour moi, « se faire jour à travers la foule », ce serait légitimement *se jourer* ou *s'ajourer* à travers la foule.

Digitized by Google

Ce que l'évolution sémantique de *entour* à *entours* a été pour *entourner* (> *enlourer*), l'évolution de *jour* (de 24 heures ou de durée diurne) à *jour* (ouverture) l'a été pour *ajourner*, à cette différence près que le verbe *ajourner* lui-même n'avait pas à disparaître, puisqu'il continuait à exprimer « remettre à un jour » (de 24 heures) — alors que *ajourer* signifiait « mettre à *clair* de jour » —, qu'il gardait sa raison d'être, tandis que *entourner* ne gardait plus une raison d'être, que seul son dérivé *entournure* gardait encore, et conformément à la logique.

C'est ainsi que *ajourner* pour *ajourer* serait, même considéré en dehors de son équivoque, un barbarisme que les étimologistes fonomanes semblent nous autoriser à faire.

Ajourer est une date dans la dérivation française : celle-ci s'y montre émancipée d'une tradition fonétique d'après laquelle, conformément à leur origine fonétique, les dérivés de *jour* devaient, analogiquement à leurs prédécesseurs, revêtir une forme étimologique *journ*, qui est surannée, illogique même lorsqu'il s'agit de *jour* sémantiquement distinct de « jour de 24 heures ou de durée diurne ».

La langue eût-elle été mal inspirée, si, au lieu, ou à côté de *journée*, elle eût créé *la jourée* « espace de temps où le jour est clair » (cf. *tournet* et *touret*) ?

Est-il téméraire de dire que peut-être elle n'a que trop tardé à se libérer de la tradition latine qui pesait sur elle, et qui l'a contrainte à accumuler en *jour* une flore sémantique d'une richesse qui n'est pas sans inconvénients (ce jour-là, il fit jour très tard).

Il y a bien des « jours » dans le mot *jour*. *Ajourer* et *ajourner* nous en font voir deux, bien différents l'un de l'autre, comme dans *tourment* nous avons vu deus « tourment », l'un d'hérédité latine (« **tormentum** »), l'autre étimologiquement français (« tournement »). C'est *tour-*

Digitized by Google

menter, le verbe, qui a gardé les deus étimologies, la latine et la française. C'est en *tourment*, le substantif, que s'est opérée la scission des deus éléments sémantiques importunément associés. Inversement, ce sont *ajourner* et *ajourer*, les verbes, qui nous montrent la scission étimologique de *jour*, que le substantif *jour* (comme le verbe *tourmenter*) ne peut opérer.

J. GILLIÉRON.

[J e me permettrai d'exprimer un doute au sujet de quelques-unes des conclusions de M. Gilliéron.

Quand nous entendons le mot *tourniquet*, nous avons : 1° l'idée d'un appareil qui tourne, 2° le sentiment que ce mot se rattache au verbe *tourner*. Quand nous entendons le mot *tourbillon*, nous avons l'idée d'un fénomène tournant, mais si j'en juge par mon impression personnelle et par celle des personnes non prévenues que j'ai pu interroger, nous ne sentons qu'après réflexion un rapport simplement possible entre ce mot et le verbe *tourner*. Cette impression, en la supposant même générale, ne prouve d'ailleurs pas que ce rapport n'ait jamais existé, car une étimologie populaire peut produire son effet sur la signification du mot et devenir ensuite inconsciente ; seulement, dans ce cas, le rapport imaginé aujourd'hui est une simple hipotèse, qui peut n'être pas dénuée de vraisemblance, mais sans soutien, à moins qu'on ne constate, par les exemples de l'emploi du mot, qu'à un certain moment se soit introduite dans la valeur de ce mot une idée nouvelle qui ait fait dévier sa signification antérieure. C'est ce que nous ne voyons pas dans l'histoire de *tourbillon*, c'est ce que nous voyons dans l'histoire de *souffreteus*, pour lequel, d'ailleurs, le sentiment de l'étimologie populaire s'est maintenu. — Qu'un Français du XIIe siècle (les créations dites populaires ont toujours, comme les autres, une origine individuelle) ait pensé à un rapport entre *tourbillon* et *tourner*, et que, sur le vieus composé *estourner*, il ait fait le doublet *estourbillon*, adopté par l'ancienne langue, cela est

Digitized by Google

encore possible, mais n'implique, en soi, aucune modification du sens de *tourbillon*, et une étimologie populaire qui n'agit pas sur le sens du mot n'offre pas plus d'intérêt qu'une fausse étimologie quelconque. D'autre part, *estourbillon* peut avoir été formé plutôt sur le substantif *estour* que sur le verbe *estourner*. — Ma conclusion serait que *tourbillon* n'a d'autre famille vivante que son fils *tourbillonner*, comme *carillon*, devenu depuis longtens tout à fait étranger à *quatre* et à *carré*, ses ancêtres toujours vivants, n'a que *carillonner*.

Mon enquête personnelle me montre *tourmente* exprimant l'idée d'une tempête violente qui n'est pas nécessairement accompagnée de tourbillons. Là encore un rapprochement ancien avec le verbe *tourner* n'est pas impossible, mais il ne serait tout à fait vraisemblable que si le développement sémantique de l'idée de tourment ne pouvait aboutir, sans cette intervention, à l'idée de tourmente. Y a-t-il si loin des tourments fisiques aus assauts du gros tens, et n'a-t-on pas pu comparer la tempête à cette tempête intérieure qu'est le *tourment*, qui tort et secoue l'âme ? Je n'oserais pas dire catégoriquement : non [1]. Quelle que soit l'origine de la segonde signification, la localisation de chaque sens dans une forme est semblable à celle qui s'est produite pour *tonneau* et *tonnelle*, *cerveau* et *cervelle*, *cor* et *corne*.

Entorner paraît bien formé sur l'adverbe *entorn*, comme *encontrer* sur l'adverbe *encontre*. Pourquoi n'aurait-il pas été refait en *entourer* tout simplement d'après la nouvelle forme, *entour*, de cet adverbe ? Si *détour* n'a pas changé *détourner*, c'est qu'il en vient, la langue en a conscience, et il n'est pas normal que le dérivé agisse sur le mot qui l'a formé.]

L. CLÉDAT.

1. D'ailleurs l'étimologie populaire ne peut agir que sur un sens ayant quelque rapport avec celui qu'elle produit, elle est la meilleure preuve d'un rapport naturel entre les deus sens. Si l'idée de privation, exprimée d'abord par le mot *souffreteus*, n'était pas voisine de celle de souffrance, on n'aurait jamais eu la pensée de rattacher le mot au verbe *souffrir* ; ce rattachement n'a fait que dégager une acception virtuellement incluse dans le mot.

Digitized by Google

BILBOQUET ?

Shakespeare fait dire à Hamlet (acte V, scène 2) :

I lay
Worse than the mutines in the *bilboes*...

Et les commentateurs expliquent ainsi ce dernier mot : Les bilboes (de la ville espagnole Bilbao, célèbre par sa fabrication d'objets en fer) étaient des barres de fer avec des carcans et des glissières mobiles ; l'équivalent, semble-t-il, de nos « fers » ; M. Douady rent par ce dernier terme l'anglais *bilboe* dans son dictionnaire maritime.

Le dictionnaire de Murray donne des emplois du mot de 1557 et de 1591, et rappèle que l'Armada était spécialement pourvue de ces instruments, destinés aus prisonniers anglais que la flotte espagnole devait ramener. Ensuite, à propos de *bilboquet*, Murray signale des formes intermédiaires entre *bilboe* et ce dernier mot, *bilbaocatch*, *bilboketch*, etc.

Aucun dictionnaire français d'étimologie ne donnant, du mot *bilboquet*, une explication convenable, n'y a-t-il pas lieu d'abandonner l'hipotèse communément admise, qui rattachait *bilboqu et* à *bille* et à *bouche* ?

F. Baldensperger.

Digitized by Google

PUBLICATIONS ADRESSÉES A LA « REVUE »

CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN-AGE (collection Mario Roques; Paris, Champion). — Cette précieuse collection se poursuit activement. Nous avons à signaler la segonde édition de *Gormont et Isembart* (vol. 14), et deus nouveaus volumes : M. Axel Wallensköld publie les *Chansons de Conon de Béthune*, dont il avait déjà donné une édition, dans sa tèse de 1891, en essayant de reconstruire la langue de l'auteur ; il renonce ici à cette restitution, qu'il qualifie d'arbitraire, et il adopte l'ortografe des manuscrits indiqués pour chaque chanson.

MM. A. Jeanroy et A. Långfors nous donnent d'autre part un intéressant recueil de *Chansons satiriques et bachiques du XIIe siècle*. Dans la pièce II, nous trouvons le verbe *répondre* employé transitivement : répondre quelqu'un, qui signifie « donner une réponse à » et non pas « recevoir une réponse » comme le dit par distraction le glossaire, c'est le passif « il est répondu » qui équivaut à : il reçoit une réponse. Dans la pièce IV, « boute en courroie » est expliqué au glossaire par « jeu de filou » ; ne faudrait-il pas traduire par « mets dans ta bourse » ? *Jouer au jeu boute en courroie* serait une métafore pour : travailler à s'enrichir. On est surpris de voir « general » traduit par portion, ce ne peut être qu'un ensemble de portions. Dans la pièce XVII, au vers 34, je proposerais de lire *cui lekeüre* au lieu de *ki sa lecure*. Dans la pièce XX, outre le remplacement, au vers 6, de *desloiaus* par *desloial*, des manuscrits K, N, P, je proposerais de rattacher le vers 22 à ce qui suit, et non à ce qui précède, et de comprendre ; « Quant aus vils déloyaus,

Digitized by Google

que Dieu les honnisse ! » Pièce XXIII, il y a une virgule à supprimer à la fin du vers 22. Pièce XXVIII, au vers 12, rétablir *faire*, déformé en *farie*. Dans la pièce XXX, 3e strofe, la ponctuation fausse le sens, le point-virgule final doit être remonté du vers 33 au vers 32.

Une des meilleures chansons du recueil est la pièce XIII, de Richard de Fournival. Le participe *acreü* du vers 23 est attribué par le glossaire au verbe *acroire*, je crois qu'il y faut voir le verbe *acroistre*. Je comprens comme suit cette strofe, dont le sens échappe aus éditeurs :

« Celui qui pense échapper à l'amour en se mettant « en franchise », pert tout à fait son tens, car rien ne sert de se flatter : plus on prise la franchise (l'indépendance), plus on attent, et plus on accroît le danger de la blessure d'amour. »

M. Jeanroy, à qui j'ai soumis cette interprétation, ne la conteste pas, à la condition qu'on puisse la faire cadrer étroitement avec le texte. Il me semble que c'est facile. Richard de Fournival envisage trois attitudes vis-à-vis de l'amour. Il y a les gens qui s'engagent imprudemment dans le labirinte sans se préoccuper de savoir comment, plus tard, ils pourront retrouver l'entrée ; ils sont comme la bête prise, qui, en tirant pour se dégager, ne fait que resserrer l'étreinte du piège. Il y a ensuite ceus qui se flattent de ne pas se laisser prendre, qui se croient affranchis ; ils ne font, en la retardant, qu'envenimer davantage la blessure inévitable de l'amour. Enfin le poète lui-même résiste au désir d'aimer, par crainte du risque ; lui ne se croit pas affranchi, et d'autre part, il ne prétent pas faire mieus que Thésée, il se promet de n'entreprendre jamais l'aventure sans être muni du fil d'Ariane (*sans corde noer*).

J. Marouzeau. — *La linguistique ou science du langage* (Paris, Geuthner, 1921, IV-189 pages). — Ce petit livre ne saurait être trop recommandé ; par la simplicité, la clarté et la juste proportion des parties, c'est un modèle de manuel. Il est à la portée de tous les esprits cultivés qui voudront avoir une idée un peu précise de cette science éminente, la linguistique,

Digitized by Google

née au siècle dernier, et il sera indispensable aus futurs filologues et linguistes, qui ont tout intérêt à prendre une vue d'ensemble de ces questions, avant de commencer l'étude historique d'une langue ou d'une famille de langues. Pour une prochaine édition, je signale quelques fautes d'impression : page 5, huitième ligne avant la fin, lire *b, d,* au lieu de *p, d* ; page 46, comm^t de la 12e ligne av^t la fin : est relativement ; page 161, comm^t de la 12e ligne, supprimer *surveiller*. A noter, d'autre part, p. 89, que *Dies* n'est qu'une des formes du cas sujet de *Dieu*.

LANUSSE et YVON. — *Cours complet de grammaire française, classes de grammaire et supérieures* (Paris, Belin, 1921, VI-336 p.). — Cette nouvelle grammaire se recommande du nom des auteurs. Les lecteurs de notre Revue ne s'étonneront pas que notre collaborateur M. Yvon ait supprimé la catégorie des « indéfinis ». Nous aurions souhaité, au début, quelques pages de plus sur l'histoire de l'ortografe ; après les progrès considérables réalisés au siècle dernier par la filologie française, il est honteus que maîtres et élèves ne puissent encore donner d'autre raison de la grafie d'un mot que celle-ci : « c'est parce qu'il est écrit ainsi dans le dictionnaire ». Les emplois des tens, notamment du futur antérieur et du conditionnel, sont utilement précisés. Ils se retiendraient mieus s'ils étaient rattachés à des définitions rectifiées ; c'est parce que le futur antérieur n'est pas un futur, mais un « antérieur au futur », qu'il peut exprimer la « supposition d'un fait accompli » et énoncer une « affirmation adoucie », sans parler de cet emploi si fréquent, qu'on a omis de noter, où l'affirmation n'est ni adoucie ni réduite à une supposition, dans les frases telles que : « il aura rendu à son pays le plus signalé des services, etc. ». Il y aurait avantage à mieus distinguer de son emploi modal le simple « futur dans le passé » de l'indicatif, beaucoup plus usité qu'on ne le croit, même en dehors des subordonnées.

H. GAVEL. — *Essai sur l'évolution de la prononciation du castillan*

Digitized by Google

*depuis le XIV*e *siècle* (Paris, Champion, VIII-151 p. in-8). — Ce livre sort du cadre de notre Revue, mais il sera très précieus pour tous les romanistes comme source d'utiles comparaisons et rapprochements. C'est un travail considérable, que l'auteur présente modestement comme devant permettre d'attendre la grande histoire de la langue espagnole de M. Menéndez Pidal, et l'étude sur la prononciation castillane de M. Navarro Tomás.

Jean HAUST. — *Notes d'étymologie wallonne* (Liège, Vaillant-Carmanne, 1921, 25 p. extr. du *Bulletin du Dictionnaire général de la Langue wallonne*). — A signaler particulièrement l'étimologie du français *luron*, des mots *bure* (puis de mine) et *coumaille*, admis comme termes tecniques dans le D. G., et du wallon *amdjoû*, jour ouvrable, que Meyer-Lübke explique par *hebdomada*, et qui n'est autre que le vieus français « homme jour », jour de l'homme, employé par Froissart en opposition avec « dimanche », jour du Seigneur.

Studier i modern språkvetenskap, VIII (Upsala, Almqvist et Wiksells, 1921). — Ce volume contient notamment un article de Hilding Kjellman (p. 103) sur la *Légende de Saint Jean Damascène*, rédaction du XIIIe siècle en vers français, un de E. Staaf (p. 83) sur l'article défini devant les noms de pays, un autre de J. Melander (p. 59) sur la locution « il y a », étude de sintaxe historique bien conduite, partant du latin populaire où *habet* a déjà le sens local et le sens temporel du moderne « il y a ». (Au vers 137 de Tristan, *ou* paraît avoir le sens temporel de « alors que », encore si fréquent au XVIe siècle, et se rapporter au *quant* de la proposition précédente, alors que *i* de *i out*, qui a le sens local, se rapporte au *ça* de la même proposition, il n'y a donc pas de pléonasme.)

Digitized by Google

CRONIQUE

Nous signalons l'apparition prochaine d'un *Französisches Etymologisches Wörterbuch* du professeur W. v. Wartburg, d'Aarau (Suisse). Le spécimen de cette publication, qui doit comprendre toutes les formes dialectales, anciennes et modernes, en donne l'opinion la plus favorable.

Dans le 1er fascicule du volume XVI de *The modern language review*, nous signalons, page 90, un article de notre collaborateur Paul Barbier sur *L'Anglicisme* de M. Edouard Bonnaffé (cf. ci-dessus, p. 70).

Au moment de clore ce fascicule, nous recevons le 26e fascicule de la *Bibliothèque de la Faculté des Lettres de Liège*, contenant une étude soignée de M. Alfred Humpers sur la *Langue de Jean Lemaire de Belges*, lexique et syntaxe (Paris, Champion, 1921, 243 pages). P. 187, il eût été bon de remarquer que *nul* ne s'emploie à la place *d'aucun* que dans les propositions négatives (à négation formelle ou explétive) ou interrogatives. P. 190, *douter*, au sens de *redouter*, est une « acception » transitive plutôt qu'un « emploi » transitif du verbe, il n'y a pas de rapport avec *nuira* suivi du complément direct. P. 203, *ne* n'est pas la particule interrogative *ne* du latin, c'est notre *ni* actuel, latin *nec*, qui se substituait à *et* dans les propositions négatives et interrogatives (comme aujourd'hui encore dans les propositions négatives): « Dites-moi où n'en quel pays ». P. 206, les compléments possessifs sans préposition comme dans « la chaire *Saint Pierre* » sont d'anciens génitifs *ou datifs*, car lorsque la préposition est exprimée, c'est plutôt *à* que *de*. *Passim*, dans les exemples d'emploi de l'indicatif à la place du subjonctif, il y a lieu de tenir pour suspectes les formes telles que *fut* et les personnes en *-ons*, *-ez*, car l'*s* de *fust* ne se prononçait plus et pouvait s'omettre, et la langue a longtens hésité, pour le pluriel du subjonctif présent, entre *-ons*, *-ez*, et *-ions*, *-iez*.

Digitized by Google

TABLE DU TOME XXXIII

DE LA *REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE*, 1921.

Pages.

J. GILLIÉRON. — Patologie et térapeutique verbales :

La fonétique artificielle (*suite*).
Appendices
A. « Premier, Segond, Dernier » 1
B. *Disme* et ses composés 5
C. Superlativité absolue d'-*isme* et d'-*issime* 12
D. ***Seximum** 14
E. *Quantième, tantième, ultième* 17

K.-J. RIEMENS. — Les débuts de la lexicografie franco-néerlandaise 20

J. GILLIÉRON. — *Essette-Mouchette* dans l'est du gallo-roman 39

A. DAUZAT. — Essais de géografie linguistique. Deusième partie. Animaus sauvages (*suite*). II. Insectes (*suite*)
3. Contribution à l'étude du hanneton 81
4. Le ver luisant dans la basse Auvergne 97

G. ESNAULT. — Lois de l'argot (*suite*) 108

J. GILLIÉRON. — Leurs étimologies 129

F. BALDENSPERGER. — Bilboquet ? 161

MÉLANGES. — Une inscription du XVe siècle en français dans la vallée de Suse (Piémont) (A. D.) 67
A propos d'un conte rendu (A. D.) 70
« M. Aventureux » et « l'Histoire tragique » (K.-J. R.) 72

Digitized by Google

CONTES RENDUS. — A. Longnon, *Les noms de lieu de la France, leur origine, leur signification, leurs transformations* (Albert Dauzat)..... 73

LIVRES ET ARTICLES SIGNALÉS..... 77, 162

CRONIQUE..... 80, 166

Le Propriétaire-Gérant, ÉDOUARD CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY,
BERKELEY

THIS BOOK IS DUE ON THE LAST DATE STAMPED BELOW

Books not returned on time are subject to a fine of 50c per volume after the third day overdue, increasing to $1.00 per volume after the sixth day. Books not in demand may be renewed if application is made before expiration of loan period.

MAR 22 1923

10Apr65 GR

REC'D LD

JUN 4 '65 -9 PM

20m-1,'22

Digitized by Google

Revue de philologie
française, 1920-21.
802c
R35
v.32-33
MAR 22 1928

467105

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Digitized by Google